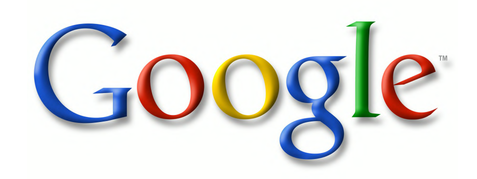
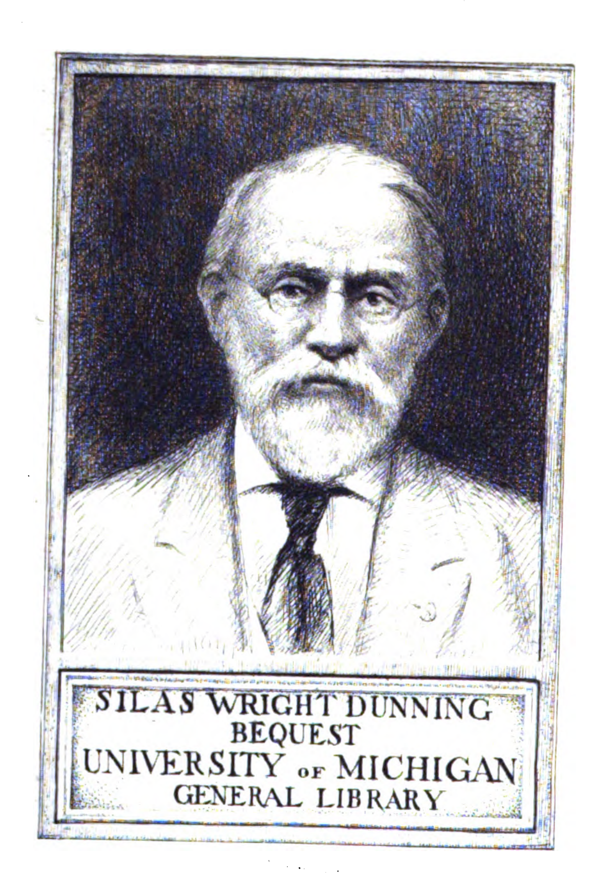
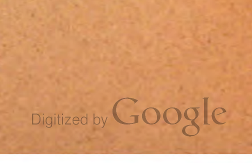






MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN,

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
RUE FROIDE, 2

1868

La médaille d'or de 500 francs, offerte par M. de La Codre pour 1867, a été décernée par l'Académie, à la suite du jugement porté par la Commission d'examen dont on lira le Rapport, p. 464 et suiv. de ce volume.

Aucun concours ne sera jugé en 1868.

Le sujet du prix Le Sauvage est proposé pour la troisième fois, avec *mille francs* d'augmentation.

Voici les programmes des trois concours ouverts en ce moment :

I.

PRIX DE LA CODRE.

Une médaille d'or de la valeur de CINQ CENTS FRANCS, mise à la disposition de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen par M. de La Codre, l'un de ses membres honoraires, sera décernée, en 1869, au meilleur écrit traitant la question suivante :

Quels sont et quels pourraient être les moyens les plus efficaces de développer et de répandre les notions et les habitudes de moralité ?

II.

PRIX LAIR.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

MOISANT DE BRIEUX,

SA VIE, SES ŒUVRES ET SES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ LETTRÉE DE SON TEMPS.

Le prix est de HUIT CENTS francs.

III.

PRIX LE SAUVAGE.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, pour les concours de La Codre et Lair, avant le 1er janvier 1869 ; pour le prix Le Sauvage, avant le 1er janvier 1870.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus des concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Caen, le 2 avril 1868.

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

MÉMOIRES.

INDICATEUR PLANÉTAIRE

OU

RECUEIL DE TABLES

CALCULÉES DANS L'HYPOTHÈSE DU MOUVEMENT ELLIPTIQUE,

et fournissant,

du 1er janvier 1865 au 1er janvier 1900,

LA DISTANCE ANGULAIRE DU SOLEIL AUX PLANÈTES PRINCIPALES

ÉVALUÉE EN ASCENSION DROITE,

PAR M. CH. GIRAULT,

Professeur à la Faculté des sciences de Caen, membre titulaire.

AVERTISSEMENT.

Ce recueil s'adresse aux personnes qu'intéresse assez l'Astronomie pour qu'elles désirent être fréquemment renseignées sur les positions des planètes dans le ciel, sans toutefois qu'elles fassent de cette science une étude assez particulière pour tenir à une grande approximation, et vouloir se procurer chaque année la *Connaissance des Temps* publiée par le *Bureau des Longitudes.*

Quand le lecteur aura trouvé, dans la première partie de l'Introduction, la clef de ces tables, il lui

suffira d'effectuer deux ou trois additions fort simples, pour obtenir approximativement, à toute époque antérieure au 1er janvier 1900, la distance angulaire du Soleil à l'une quelconque des planètes principales de notre Système.

S'il veut ensuite rechercher cette planète sur la sphère céleste, il devra faire usage d'une lunette mobile dans un plan horaire quelconque, ou de tout autre dispositif équivalent, à l'aide duquel il observera successivement le Soleil et la planète dans un même plan horaire, à un intervalle de temps connu d'avance ; comme on peut le voir dans l'Introduction, où l'on a présenté des exemples.

Si la planète passe pendant la nuit au méridien du lieu, les tables font connaître avec une faible erreur l'heure de son passage, ainsi qu'on l'explique à la fin de l'Introduction. L'observateur pourra donc recourir à ce plan, et y attendre la planète.

INTRODUCTION.

§ 1er. Explication des notations employées dans les tables.

On appelle :

t le temps compté à partir de l'époque du passage de la planète (ou de la Terre) à son périhélie ;

Æ l'ascension droite héliocentrique de la planète ;

R le rayon vecteur mené du Soleil à la planète et projeté sur le plan de l'équateur ;

H la partie décimale de log R, multipliée par 100 ;

Æ' l'ascension droite héliocentrique de la Terre ;

R' le rayon vecteur mené du Soleil à la Terre et projeté sur le plan de l'équateur ;

M l'excès de 360 degrés sur Æ' ;

N la partie décimale de $\log \frac{1}{R'}$, multipliée par 100 ;

K la somme $H + N$;

S la somme Æ + M diminuée, s'il y a lieu, de 360 degrés : c'est-à-dire l'excès de l'ascension droite héliocentrique de la planète sur celle de la Terre ;

T l'angle, exprimé en temps, du plan horaire de la planète avec le plan horaire du Soleil.

§ 2. Disposition des tables.

Calendrier décimal.

La table désignée sous ce nom renferme la suite des jours de deux années communes consécutives, groupés par cinq, dix, cinquante et cent : de telle sorte qu'à l'inspection seule de la table, on peut supputer aisément le nombre de jours compris entre deux dates d'une même année ou de deux années consécutives.

A ce nombre il suffit d'ajouter une unité, si le 29 février d'une année bissextile tombe entre les deux dates considérées.

Les années sont bissextiles de quatre en quatre, comme 1868, 1872, 1876, 1880, 1884, 1888, 1892, 1896, qui sont les seules à considérer ici. L'année 1900, par exception, n'est pas bissextile.

Nota. Le jour astronomique commence à midi du jour civil qui porte la même date ; les heures s'y comptent de la première à la vingt-quatrième.

Tables relatives à la Terre.

On pourra, le plus souvent, sans recourir à la table I, regarder la Terre comme passant à son périhélie au commencement du 1er janvier de chaque année.

La table II renferme les valeurs de M et de N calculées pour chaque jour, à partir de l'époque du passage de la Terre à son périhélie. Les valeurs de M sont approchées à un demi-degré, soit par excès,

soit par défaut ; celles de N sont approchées à une demi-unité, soit par excès, soit par défaut.

Tables relatives aux planètes Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne.

Pour chacune de ces planètes on a construit trois tables, dont les deux dernières nécessitent seules quelques explications.

La table II renferme les valeurs de Æ à moins d'un demi-degré, celles de H à moins d'une demi-unité, calculées à partir de l'époque du passage de la planète à son périhélie, de 6 heures en 6 heures pour Mercure, de jour en jour pour Vénus, de 2 jours en 2 jours pour Mars, de 14 jours en 14 jours pour Jupiter, de 30 jours en 30 jours pour Saturne.

La table III renferme, exprimées en heures et minutes, à moins d'une demi-minute près, les valeurs de T qui répondent aux différentes valeurs de S et de K. — Une même valeur de T répondant à deux valeurs de S dont la somme est égale à 360°, la table est à double entrée par l'angle S. — Les valeurs successives de S croissent d'un degré ou de deux, selon que l'accroissement des valeurs correspondantes de T est plus ou moins rapide. — Les valeurs successives de K, pour une même planète, croissent d'une ou de plusieurs unités, entre des limites qui varient d'une planète à l'autre. — Quel que soit K, T est nul pour S égal à 180°. On n'a pas inscrit cette valeur de T dans la table.

Tables relatives aux planètes Uranus et Neptune.

Pour chacune de ces planètes, deux tables suffi-

sent, et leur disposition est plus simple que pour les autres planètes, parce que, de 1865 à 1900, Uranus et Neptune ne décrivent qu'une portion de leur orbite, et parce que leur grand éloignement du Soleil permet de ne pas tenir compte des variations de la valeur de K.

La table I fournit, du 1er janvier 1865 au 1er janvier 1900, les valeurs successives de l'ascension droite héliocentrique, de 75 jours en 75 jours pour Uranus, de 175 jours en 175 jours pour Neptune.

La table II donne la valeur de T qui répond à toute valeur entière de S exprimée en degrés, et comprise de 0° à 180° ou de 180° à 360°.

§ 3. Usage des tables.

Remarque préliminaire.

L'angle T ne dépassant jamais deux angles droits, la planète précède le Soleil dans son mouvement diurne quand l'angle S est compris de 0° à 180° ; — elle le suit quand l'angle S est compris de 180° à 360°.

Comment on détermine, à une époque donnée, l'angle T du plan horaire du Soleil avec le plan horaire de l'une des planètes Mercure, Vénus, Mars, Jupiter ou Saturne.

I. On consulte la première table relative à la planète, et l'on calcule, à l'aide du calendrier dé-

cimal, le nombre de jours écoulés depuis l'époque du dernier passage de la planète à son périhélie jusqu'à l'époque donnée.

On passe à la seconde table relative à la planète, et l'on y cherche ce nombre, ou le plus approchant, dans la colonne intitulée *t*; on lit en regard les nombres Æ et H des deux colonnes voisines.

II. On consulte la première table relative à la Terre, et l'on calcule, à l'aide du calendrier décimal, le nombre de jours écoulés depuis l'époque du dernier passage de la Terre à son périhélie jusqu'à l'époque donnée.

On passe à la seconde table relative à la Terre, et l'on y cherche ce nombre, ou le plus approchant, dans la colonne intitulée *t*; on lit en regard les nombres M et N des deux colonnes voisines.

III. On calcule la somme Æ+M, et on la diminue de 360° si elle dépasse ce nombre : on obtient ainsi S.

On calcule la somme H+N : ce qui donne K.

IV. On consulte la troisième table relative à la planète, et l'on y cherche le nombre S, ou le plus approchant, dans la colonne de gauche si S est compris de 0° à 180°, dans la colonne de droite si S est compris de 180° à 360°.

Entre ces deux colonnes verticales, il en existe plusieurs autres, dont chacune renferme les valeurs de T qui correspondent à une valeur particulière de K mentionnée au sommet de la colonne. La valeur de T demandée se trouve, vis-à-vis de celle de S,

dans la colonne répondant à la bonne valeur de K, ou à la plus approchante.

D'ailleurs, si la bonne valeur de K ne se trouve pas dans la table, elle tombe entre deux valeurs de K qui s'y trouvent inscrites ; et alors on obtient une valeur plus exacte de T, au moyen d'une interpolation, comme on le verra plus loin.

Premier exemple : calcul de la distance T de Vénus au Soleil, à l'origine du 15 août 1892.

I. Dans la table I de Vénus, on voit qu'au 1er avril 1892, à 21 heures, Vénus passe à son périhélie pour la dernière fois avant le 15 août de la même année. Or, de la première époque à la seconde, il s'écoule 135 jours et 3 heures.

Dans la table II de Vénus, on trouve, vis-à-vis de la valeur 135 de t, le nombre 348 pour $\mathcal{A}$, le nombre 86 pour H.

II. Dans la table I de la Terre, on voit qu'au 1er janvier 1892, à 9 heures, la Terre passe à son périhélie pour la dernière fois avant le 15 août de la même année. Or, de la première époque à la seconde, il s'écoule 226 jours et 15 heures.

Dans la table II de la Terre, on trouve, vis-à-vis de la valeur 227 de t, le nombre 35 pour M, le nombre 1 pour N.

III. La somme $\mathcal{A}+$M est égale à 383 ; diminuée de 360, elle donne 23 pour la valeur de S. La somme H+N, ou K, est égale à 87.

IV. Dans la table III de Vénus, on cherche vis-à-vis du nombre 23 de la colonne intitulée S, et dans la colonne que surmonte la valeur 87 de K; on trouve le nombre 2 h. 49 m., qui représente la valeur de T.

D'ailleurs, la valeur 23 de S est comprise de 0 à 180; ainsi, le 15 août 1892, le plan horaire de Vénus, formant avec celui du Soleil un angle d'environ 2 h. 49 m., précède le Soleil dans son mouvement diurne.

Si donc on veut, ce jour-là, découvrir dans le Zodiaque la planète Vénus, on négligera la variation diurne de T, on fera choix d'un plan horaire quelconque, et l'on y cherchera la planète 2 h. 49 m. avant que le Soleil y passe, ou 21 h. 11 m. après qu'il l'aura traversé.

Deuxième exemple : calcul de la distance T de Mars au Soleil, au 20 juillet 1875.

I. Dans la table I de Mars, on voit qu'au 1er janvier 1875 il y a 411 jours que Mars a passé à son périhélie pour la dernière fois; du 1er janvier au 20 juillet 1875, il s'écoule 200 jours; donc, au 20 juillet 1875, il y a 611 jours que Mars a passé à son périhélie.

Dans la table II de Mars, on trouve :

$$t = 610,\ \mathcal{R} = 287,\ H = 11,$$
$$t = 612,\ \mathcal{R} = 289,\ H = 11;$$

On en conclut, par interpolation :

$$t = 611,\ \mathcal{R} = 288,\ H = 11.$$

II. Au 20 juillet 1875, il y a 200 jours que la

Terre a passé à son périhélie. A cette époque, on a donc M = 61, N = 2.

III. Il en résulte :

$$S = Æ + M = 349, \quad K = H + N = 13.$$

IV. Dans la table III de Mars, on cherche vis-à-vis du nombre 349 de la colonne intitulée S, et dans la colonne pour laquelle K est égal à 13; on y trouve T = 9 h. 26 m.

D'ailleurs, 349 est compris de 180 à 360; ainsi, le 20 juillet 1875, le plan horaire de Mars, formant avec celui du Soleil un angle d'environ 9 h. 26 m., suit le Soleil dans son mouvement diurne : c'est-à-dire que, à un instant quelconque de ce jour, le plan horaire de Mars occupe à peu près la position qu'occupait le plan horaire du Soleil 9 h. 26 m. auparavant.

Troisième exemple : calcul de la distance T de Jupiter au Soleil, au 10 août 1880.

I. Au 1er janvier 1880, il y a 4074 jours que Jupiter a passé à son périhélie (voir la table I de Jupiter); au 10 août 1880, il y a 222 jours de plus : c'est-à-dire, en tout, 4296 jours écoulés depuis le dernier passage.

Dans la table II de Jupiter, on prend pour valeurs de Æ et de H au 10 août 1880, les nombres Æ = 9 et H = 69, placés en regard du nombre $t = 4298$, le plus rapproché de 4296.

II. Au 10 août 1880, il y a 222 jours que la Terre

a passé à son périhélie. On a donc, à cette époque, M = 39. N = 1.

III. Il en résulte : S = 48, K = 70.

IV. Dans la table III de Jupiter, on trouve vis-à-vis du nombre S = 48 :

T = 8 h. 6 m. pour K = 67,

T = 8 h. 11 m. pour K = 72;

on en conclut :

T = 8 h. 9 m. pour K = 70,

en admettant que les différences entre les valeurs de T sont proportionnelles aux différences entre les valeurs de K.

Si donc on veut connaître approximativement la position occupée par le plan horaire de Jupiter à un moment quelconque du 10 août 1880, il faut déterminer celle du plan horaire du Soleil 8 h. 9 m. après ce moment, ou 15 h. 51 m avant.

Comment on détermine, à une époque donnée, l'angle T du plan horaire du Soleil avec celui d'Uranus ou de Neptune.

On consulte la première table de la planète, qui donne approximativement la valeur de Æ répondant à l'époque considérée ; on détermine, pour la même époque et au moyen des tables de la Terre, la valeur de M ; on calcule la somme Æ + M, pour obtenir S ; on cherche enfin, dans la seconde table de la planète, quelle valeur de T répond à la valeur obtenue de S.

§ 4. Construction des tables.

Que l'on considère le triangle ayant pour sommets le Soleil S, la Terre T et la planète P projetés sur le plan de l'équateur. L'angle T de ce triangle est précisément celui dont les tables ont pour objet de déterminer la valeur, puisqu'il mesure l'angle dièdre formé par le plan horaire de la planète avec celui du Soleil.

Cet angle T est déterminé quand on donne, dans le triangle, l'angle PST et les deux côtés SP et ST qui le comprennent; il suffit même d'y connaître, avec l'angle PST, le rapport du côté SP au côté ST.

On pose SP=R, ST=R'; on appelle Æ et Æ' les ascensions droites héliocentriques de la planète et de la Terre ; et l'on est ramené, pour connaître l'angle T, à calculer préalablement Æ et R, Æ' et R'.

Calcul préliminaire pour la planète.

Le mouvement de la planète autour du Soleil étant considéré comme elliptique, et les éléments comme invariables à partir du 1er janvier 1865 ; on détermine, au moyen de ces éléments, l'inclinaison du plan de l'orbite sur le plan de l'équateur céleste, l'ascension droite héliocentrique du nœud de cette orbite avec l'équateur, la distance angulaire héliocentrique de ce nœud au périhélie de la planète, enfin l'époque de passage au périhélie la plus voisine du 1er janvier 1865.

Cela fait, on calcule d'abord, de 1865 à 1900, les époques des passages successifs de la planète à son

périhélie, et l'on renferme dans une table les résultats obtenus, en y faisant figurer en outre, dans le cas d'une planète supérieure, le nombre de jours écoulés, au commencement de chaque année, depuis l'époque du dernier passage.

Considérant ensuite une seule révolution de la planète, on détermine, pour des valeurs successives du temps : 1° l'anomalie excentrique, 2° l'anomalie vraie et le rayon vecteur (1), 3° l'angle décrit par ce rayon vecteur depuis qu'il a traversé le plan de l'équateur, 4° l'ascension droite héliocentrique Æ et la déclinaison, 5° le rayon vecteur projeté R.

Calcul préliminaire pour la Terre.

On forme la table des passages successifs de la Terre à son périhélie, et l'on calcule, pour chaque jour et pour une même révolution annuelle : 1° l'anomalie excentrique, 2° l'anomalie vraie et le rayon vecteur, 3° la longitude héliocentrique, 4° l'ascension droite héliocentrique Æ' et la déclinaison, 5° le rayon vecteur projeté R'.

De la construction des Tables dans le cas général.

Les valeurs de Æ, R, Æ', R' étant obtenues pour une époque quelconque, il faut calculer la différence Æ-Æ' et le quotient $\frac{R}{R'}$; la valeur de T se détermine ensuite au moyen de Æ-Æ' et de $\frac{R}{R'}$, en résolvant un triangle.

(1) Les *Annales de l'Observatoire* peuvent servir à calculer directement ces deux quantités pour certaines planètes.

Quelle que soit la planète considérée, on sera dispensé de ce dernier calcul, si l'on a formé d'avance une table à deux dimensions, renfermant les valeurs de l'angle T qui répondent, dans un triangle STP quelconque, à toutes les valeurs de l'angle S et du rapport $\frac{SP}{ST}$. Mais, dans la pratique, une pareille table n'est pas réalisable, à cause de l'étendue qu'il faudrait lui donner en longueur et en largeur. Elle le devient, toutefois, si l'on se borne à faire varier le rapport $\frac{SP}{ST}$ entre deux limites assez rapprochées. Or, c'est précisément ce qui arrive, lorsque l'on considère isolément chacune des planètes. Si donc on ne peut former une table unique des valeurs de T qui répondent à toutes valeurs de $Æ$-$Æ'$ et de $\frac{R}{R'}$, on pourra former, pour chaque planète particulière, une table particulière.

Ainsi, l'époque des passages au périhélie une fois connue, le problème est ramené à construire : 1° pour la Terre, une table des valeurs de $Æ'$ et de R'; 2° pour chaque planète, une table des valeurs de $Æ$ et de R ; 3° pour chaque planète, une table des valeurs de T qui répondent à toutes les valeurs de $Æ - Æ'$ comprises entre — 360 degrés et + 360 degrés, et à toutes les valeurs de $\frac{R}{R'}$ renfermées entre deux limites déterminées, assez voisines d'ailleurs l'une de l'autre.

Mais on aperçoit aisément qu'il y a avantage à modifier la disposition précédente, en calculant : 1° pour

la Terre, les valeurs de $Æ'$ et de log R'; 2° pour chaque planète, les valeurs de $Æ$ et de log R; 3° pour chaque planète, les valeurs de T qui répondent à toutes valeurs de $Æ-Æ'$ et de log R—log R'. On évite ainsi d'avoir à former le quotient $\frac{R}{R'}$.

Enfin, aux soustractions à effectuer on substituera des additions, en inscrivant dans les tables relatives à la Terre, au lieu des valeurs de $Æ'$ et de log R', celles de $360° - Æ'$ et de — log R'.

Si l'on représente alors $360° - Æ'$ par M, — log R' par N, et log R par H, on aura $Æ - Æ' = Æ + M$ à 360 degrés près, et log R — log R' = H + N.

Les valeurs de $Æ$ et de M ont été calculées à moins d'un demi-degré ; celles de H et de N, à moins d'un demi-centième (ce qui écarte toute valeur négative de N). On a, de plus, pour simplifier l'écriture, négligé la caractéristique et supprimé la virgule dans H et N ; puis, représentant par S et K les sommes $Æ + M$ et H + N (la première diminuée de 360°, s'il y a lieu), on a pu regarder l'angle T comme fonction des variables S et K. Cet angle T a été exprimé en heures et minutes, et calculé à moins d'une demi-minute.

Simplification concernant les planètes Uranus et Neptune.

Pour ces planètes, il a suffi de considérer une seule valeur de K, à savoir une moyenne entre la plus petite et la plus grande des valeurs que prend K quand on fait, sur les positions simultanées de la

Terre et de la planète, toutes les hypothèses imaginables. Le calcul, en effet, prouve que l'erreur qui en résulte pour T, n'atteint jamais deux minutes de temps s'il s'agit d'Uranus, et une minute s'il s'agit de Neptune.

Il devient inutile, alors, d'inscrire la valeur moyenne de K dans la table des valeurs de T, laquelle n'offre plus ainsi qu'une seule dimension, et dispense par conséquent de faire figurer les valeurs de H dans l'autre table.

Valeurs numériques des éléments.

Nous avons emprunté aux *Annales de l'Observatoire* les valeurs numériques des éléments du mouvement elliptique de la Terre et des planètes, en rapportant au 1er janvier 1865 la longitude du périhélie, la longitude du nœud ascendant et la longitude moyenne de l'époque; nous avons pris pour valeurs des autres éléments celles qui répondent à l'année 1850; nous avons calculé ensuite les époques des passages au périhélie.

Remarques relatives aux variations des éléments et au mouvement de précession.

Les éléments n'étant pas constants et le point équinoxial n'étant pas fixe, les valeurs de Æ-Æ' et de $\log \frac{R}{R'}$ calculées dans ces tables, sont affectées d'erreurs, les unes périodiques, les autres séculaires. Ces dernières, toutefois, les seules qui puissent nous

préoccuper ici, sont tout-à-fait négligeables, quand on s'en tient à l'approximation dont nous nous sommes contenté, et quand on ne dépasse pas le 1er janvier 1900.

Pour s'en convaincre sans entrer dans de longs calculs, on peut considérer d'abord tous les éléments comme constants, et l'on remarquera que le mouvement de rétrogradation du point ♈, n'affectant pas la distance angulaire géocentrique de la planète au Soleil, ne peut affecter que très-peu l'angle T, projection de cette distance sur le plan de l'équateur. Ensuite, on regardera comme fixe le point ♈, et comme constants tous les éléments moins la longitude du nœud et celle du périhélie, dont les variations séculaires seront supposées proportionnelles au temps; et, dans cette hypothèse, on reconnaîtra, vu la petitesse des excentricités et des inclinaisons à l'écliptique, que les ascensions droites et les rayons vecteurs projetés n'ont à subir que des corrections elles-mêmes fort petites.

Au reste, on va donner ici, comme simple aperçu, et pour quelques planètes, la valeur numérique de T (exprimée en degrés et minutes) qui répond au 1er janvier 1900, et pour le calcul de laquelle on a fait deux hypothèses différentes : dans l'une, tous les éléments sont supposés constants depuis 1865, et l'on néglige la précession; dans l'autre, on tient compte de la précession, et des variations séculaires de la longitude du nœud et de la longitude du périhélie. On trouve ainsi les résultats consignés dans le tableau suivant :

Valeurs de l'angle T au 1er Janvier 1900		
Pour la planète :	Tous les éléments étant supposés constants depuis 1865 :	Le nœud, le périhélie et le point ♈ se déplaçant de 1865 à 1900 :
Mercure	56° 22′	56° 26′
Vénus	36° 43′	36° 40′
Mars	4° 2′	4° 1′
Jupiter	42° 28′	42° 30′

Si l'on compare, pour chaque planète, les nombres des deux colonnes, on voit que les différences sont assez petites pour qu'il n'y ait pas lieu de s'en préoccuper dans l'emploi de tables aussi peu approchées que les nôtres.

Remarques relatives à l'approximation des tables.

L'approximation des résultats fournis par ces tables est variable d'une époque à l'autre, d'une planète à l'autre; nous n'essaierons pas ici de la déterminer avec précision; dans chaque cas particulier, on sera toujours à même de l'apprécier.

Peut-être, d'ailleurs, l'inspection du tableau suivant donnera-t-elle une idée des erreurs auxquelles on doit le plus généralement s'attendre. Dans ce tableau sont inscrites, à la date du 1er juillet 1865, et pour les différentes planètes, les valeurs de T extraites de nos tables, et en regard, celles que

donne la *Connaissance des Temps*, quand on diminue de l'ascension droite du Soleil l'ascension droite de la planète. Toutes ces valeurs de T sont affectées soit du signe *plus*, soit du signe *moins*, selon que la planète suit le Soleil ou le précède dans son mouvement diurne.

POSITIONS APPARENTES RELATIVES DU SOLEIL ET DES PLANÈTES

Au 1er Juillet 1865.

PLANÈTES.	VALEURS DE T d'après LES TABLES DU RECUEIL.			VALEURS DE T d'après la CONNAISSANCE DES TEMPS.			
		h	m		h	m	s
MERCURE.	—	0.	2	—	0.	1.	27
VÉNUS.	—	3.	10	—	3.	7.	21
MARS.	+	2.	58	+	2.	59.	34
JUPITER.	+	10.	41	+	10.	44.	5
SATURNE.	+	6.	50	+	6.	49.	38
URANUS.	—	0.	42	—	0.	40.	19
NEPTUNE.	—	6.	4	—	6.	0.	30

Il pourra, sans doute, arriver que l'erreur commise sur la valeur de T soit plus considérable que la plus grande erreur accusée par les nombres de ce tableau; c'est à quoi l'on doit s'attendre, notamment, pour Mars dans le voisinage de ses oppositions, et pour Vénus dans le voisinage de ses conjonctions inférieures. Mais, dans tous les cas, l'approximation sera certainement suffisante pour l'objet que nous avons en vue : à savoir, pour indiquer en quelle région du ciel on doit rechercher la planète.

§ 5. HEURE DU PASSAGE DE LA PLANÈTE AU MÉRIDIEN.

Considérons la valeur de T qui répond à l'origine d'un jour quelconque, c'est-à-dire à midi; supposons cet angle exprimé en heures, et représentons par δT son accroissement dans l'intervalle de 24 heures ; il nous sera facile de reconnaître que $\frac{T}{24}\delta T$ représente approximativement l'erreur commise, en plus ou en moins, si l'on prend T pour valeur du temps écoulé entre le passage du Soleil et celui de la planète au méridien.

Or, K ne varie pas d'une manière sensible dans l'intervalle d'un jour; l'accroissement δT résulte donc à peu près uniquement de la variation, en un jour, de S, ou de $Æ—Æ'$. En un jour, la plus grande variation de $Æ—Æ'$ est d'à peu près six degrés pour Mercure, trois quarts de degré pour Vénus, un demi-degré pour Mars, et un degré pour les autres planètes supérieures. Si l'on part de cette remarque, on trouve que le maximum de l'erreur $\frac{T}{24}\delta T$ est d'environ quatre à cinq minutes de temps pour Mars, deux à trois pour les autres planètes supérieures, et qu'il n'atteint pas une minute pour les planètes inférieures.

On s'écartera donc peu de la vérité en disant qu'il s'écoule un temps T entre le passage du Soleil et celui de la planète au méridien.

INDICATEUR PLANÉTAIRE.

TABLES NUMÉRIQUES.

CALENDRIER DÉCIMAL.

1 janv.	11 janv.	21 janv.	31 janv.	10 fév.	20 fév.	2 mars	12 mars	22 mars	1 avr.
2	12	22	1 fév.	11	21	3	13	23	2
3	13	23	2	12	22	4	14	24	3
4	14	24	3	13	23	5	15	25	4
5	15	25	4	14	24	6	16	26	5
6	16	26	5	15	25	7	17	27	6
7	17	27	6	16	26	8	18	28	7
8	18	28	7	17	27	9	19	29	8
9	19	29	8	18	28	10	20	30	9
10	20	30	9	19	1 mars	11	21	31	10

11 avr.	21 avr.	1 mai	11 mai	21 mai	31 mai	10 juin	20 juin	30 juin	10 juil.
12	22	2	12	22	1 juin	11	21	1 juil.	11
13	23	3	13	23	2	12	22	2	12
14	24	4	14	24	3	13	23	3	13
15	25	5	15	25	4	14	24	4	14
16	26	6	16	26	5	15	25	5	15
17	27	7	17	27	6	16	26	6	16
18	28	8	18	28	7	17	27	7	17
19	29	9	19	29	8	18	28	8	18
20	30	10	20	30	9	19	29	9	19

20 juil.	30 juil.	9 août	19 août	29 août	8 sept.	18 sept.	28 sept.	8 oct.	18 oct.
21	31	10	20	30	9	19	29	9	19
22	1 août	11	21	31	10	20	30	10	20
23	2	12	22	1 sept.	11	21	1 oct.	11	21
24	3	13	23	2	12	22	2	12	22
25	4	14	24	3	13	23	3	13	23
26	5	15	25	4	14	24	4	14	24
27	6	16	26	5	15	25	5	15	25
28	7	17	27	6	16	26	6	16	26
29	8	18	28	7	17	27	7	17	27

CALENDRIER DÉCIMAL (*Suite*).

28 oct.	7 nov.	17 nov.	27 nov.	7 déc.	17 déc.	27 déc.	6 janv.	16 janv.	26 janv.
29	8	18	28	8	18	28	7	17	27
30	9	19	29	9	19	29	8	18	28
31	10	20	30	10	20	30	9	19	29
1 nov.	11	21	1 déc.	11	21	31	10	20	30
2	12	22	2	12	22	1 janv.	11	21	31
3	13	23	3	13	23	2	12	22	1 fév.
4	14	24	4	14	24	3	13	23	2
5	15	25	5	15	25	4	14	24	3
6	16	26	6	16	26	5	15	25	4
5 fév.	15 fév.	25 fév.	7 mars	17 mars	27 mars	6 avr.	16 avr.	26 avr.	6 mai
6	16	26	8	18	28	7	17	27	7
7	17	27	9	19	29	8	18	28	8
8	18	28	10	20	30	9	19	29	9
9	19	1 mars	11	21	31	10	20	30	10
10	20	2	12	22	1 avr.	11	21	1 mai	11
11	21	3	13	23	2	12	22	2	12
12	22	4	14	24	3	13	23	3	13
13	23	5	15	25	4	14	24	4	14
14	24	6	16	26	5	15	25	5	15
16 mai	26 mai	5 juin	15 juin	25 juin	5 juil.	15 juil.	25 juil.	4 août	14 août
17	27	6	16	26	6	16	26	5	15
18	28	7	17	27	7	17	27	6	16
19	29	8	18	28	8	18	28	7	17
20	30	9	19	29	9	19	29	8	18
21	31	10	20	30	10	20	30	9	19
22	1 juin	11	21	1 juil.	11	21	31	10	20
23	2	12	22	2	12	22	1 août	11	21
24	3	13	23	3	13	23	2	12	22
25	4	14	24	4	14	24	3	13	23

CALENDRIER DÉCIMAL (*Suite*).

24 août	3 sept.	13 sept.	23 sept.	3 oct.	13 oct.	23 oct.	2 nov.	12 nov.	22 nov.
25	4	14	24	4	14	24	3	13	23
26	5	15	25	5	15	25	4	14	24
27	6	16	26	6	16	26	5	15	25
28	7	17	27	7	17	27	6	16	26
29	8	18	28	8	18	28	7	17	27
30	9	19	29	9	19	29	8	18	28
31	10	20	30	10	20	30	9	19	29
1 sept.	11	21	1 oct.	11	21	31	10	20	30
2	12	22	2	12	22	1 nov.	11	21	1 déc.

2 déc.	12 déc.	22 déc.
3	13	23
4	14	24
5	15	25
6	16	26
7	17	27
8	18	28
9	19	29
10	20	30
11	21	31



LA TERRE. — TABLE I.

Époque des passages successifs de la Terre à son périhélie, à partir du dernier passage antérieur au 1er janvier 1865.

1864	31 déc.	11h	1883	1 janv.	2h
1865	31 déc.	17	1884	1 janv.	8
1867	1 janv.	0	»	31 déc.	14
1868	1 janv.	6	1885	31 déc.	21
»	31 déc.	12	1887	1 janv.	3
1869	31 déc.	18	1888	1 janv.	9
1871	1 janv.	0	»	31 déc.	15
1872	1 janv.	6	1889	31 déc.	21
»	31 déc.	13	1891	1 janv.	3
1873	31 déc.	19	1892	1 janv.	9
1875	1 janv.	1	»	31 déc.	16
1876	1 janv.	7	1893	31 déc.	22
»	31 déc.	13	1895	1 janv.	4
1877	31 déc.	19	1896	1 janv.	10
1879	1 janv.	1	»	31 déc.	16
1880	1 janv.	8	1897	31 déc.	22
»	31 déc.	14	1899	1 janv.	5
1881	31 déc.	20	1900	1 janv.	11

LA TERRE. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	M	N	t	M	N	t	M	N	t	M	N
0 j	258°	4	30 j	226°	3	60 j	197°	1	90 j	170°	0
1	257	4	31	225	3	61	196	1	91	169	0
2	256	4	32	224	3	62	195	1	92	168	0
3	255	4	33	223	2	63	194	1	93	167	0
4	254	4	34	222	2	64	193	1	94	166	0
5	253	4	35	221	2	65	192	1	95	165	0
6	252	4	36	220	2	66	192	0	96	164	0
7	251	4	37	219	2	67	191	0	97	163	0
8	250	4	38	218	2	68	190	0	98	162	0
9	249	4	39	217	2	69	189	0	99	161	0
10	247	4	40	216	2	70	188	0	100	161	0
11	246	4	41	215	2	71	187	0	101	160	0
12	245	4	42	214	2	72	186	0	102	159	0
13	244	4	43	213	2	73	185	0	103	158	0
14	243	4	44	212	2	74	184	0	104	157	0
15	242	4	45	211	2	75	183	0	105	156	0
16	241	4	46	210	2	76	182	0	106	155	1
17	240	4	47	209	1	77	181	0	107	154	1
18	239	4	48	209	1	78	181	0	108	153	1
19	238	3	49	208	1	79	180	0	109	152	1
20	237	3	50	207	1	80	179	0	110	151	1
21	236	3	51	206	1	81	178	0	111	150	1
22	235	3	52	205	1	82	177	0	112	149	1
23	234	3	53	204	1	83	176	0	113	148	1
24	233	3	54	203	1	84	175	0	114	148	1
25	232	3	55	202	1	85	174	0	115	147	1
26	231	3	56	201	1	86	173	0	116	146	1
27	229	3	57	200	1	87	172	0	117	145	1
28	228	3	58	199	1	88	171	0	118	144	1
29	227	3	59	198	1	89	171	0	119	143	1

LA TERRE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	M	N	*t*	M	N	*t*	M	N	*t*	M	N
120 j	142°	1	151 j	111°	3	182 j	79°	3	213 j	48°	2
121	141	1	152	110	3	183	78	3	214	47	1
122	140	1	153	109	3	184	77	3	215	46	1
123	139	1	154	108	3	185	76	3	216	45	1
124	138	1	155	107	3	186	75	3	217	44	1
125	137	1	156	106	3	187	74	3	218	43	1
126	136	1	157	105	3	188	73	3	219	42	1
127	135	2	158	104	3	189	72	3	220	41	1
128	134	2	159	103	3	190	71	3	221	40	1
129	133	2	160	102	3	191	70	3	222	39	1
130	132	2	161	101	3	192	69	3	223	38	1
131	131	2	162	100	3	193	68	3	224	37	1
132	130	2	163	99	3	194	67	2	225	36	1
133	129	2	164	98	3	195	66	2	226	36	1
134	128	2	165	97	3	196	65	2	227	35	1
135	127	2	166	96	3	197	64	2	228	34	1
136	126	2	167	95	3	198	63	2	229	33	1
137	125	2	168	94	3	199	62	2	230	32	1
138	124	2	169	93	3	200	61	2	231	31	1
139	123	2	170	92	3	201	60	2	232	30	1
140	122	2	171	91	3	202	59	2	233	29	0
141	121	2	172	89	3	203	58	2	234	28	0
142	120	2	173	88	3	204	57	2	235	27	0
143	119	2	174	87	3	205	56	2	236	26	0
144	118	2	175	86	3	206	55	2	237	25	0
145	117	2	176	85	3	207	54	2	238	24	0
146	116	2	177	84	3	208	53	2	239	24	0
147	115	3	178	83	3	209	52	2	240	23	0
148	114	3	179	82	3	210	51	2	241	22	0
149	113	3	180	81	3	211	50	2	242	21	0
150	112	3	181	80	3	212	49	2	243	20	0

LA TERRE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	M	N	*t*	M	N	*t*	M	N	*t*	M	N
244 j	19°	0	275 j	351°	0	306 j	322°	2	337 j	290°	4
245	18	0	276	350	0	307	321	2	338	289	4
246	17	0	277	349	0	308	320	2	339	287	4
247	16	0	278	348	0	309	319	2	340	286	4
248	15	0	279	347	0	310	318	2	341	285	4
249	14	0	280	346	0	311	317	2	342	284	4
250	14	0	281	346	0	312	316	2	343	283	4
251	13	0	282	345	0	313	315	2	344	282	4
252	12	0	283	344	0	314	314	2	345	281	4
253	11	0	284	343	0	315	313	3	346	280	4
254	10	0	285	342	1	316	312	3	347	279	4
255	9	0	286	341	1	317	311	3	348	278	4
256	8	0	287	340	1	318	310	3	349	276	4
257	7	0	288	339	1	319	309	3	350	275	4
258	6	0	289	338	1	320	308	3	351	274	4
259	5	0	290	337	1	321	307	3	352	273	4
360	5	0	291	336	1	322	306	3	353	272	4
261	4	0	292	335	1	323	305	3	354	271	4
262	3	0	293	334	1	324	304	3	355	270	4
263	2	0	294	333	1	325	302	3	356	269	4
264	1	0	295	333	1	326	301	3	357	268	4
265	0	0	296	332	1	327	300	3	358	266	4
266	359	0	297	331	1	328	299	3	359	265	4
267	358	0	298	330	1	329	298	4	360	264	4
268	357	0	299	329	1	330	297	4	361	263	4
269	356	0	300	328	1	331	296	4	362	262	4
270	356	0	301	327	2	332	295	4	363	261	4
271	355	0	302	326	2	333	294	4	364	260	4
272	354	0	303	325	2	334	293	4	365	259	4
273	353	0	304	324	2	335	292	4			
274	352	0	305	323	2	336	291	4			

MERCURE. — TABLE I.

Époque des passages successifs de Mercure à son périhélie.

1864	6 oct.	12h	1872	21 juin	12h	1880	6 mars	12h
1865	2 janv.	11	»	17 sept.	11	»	2 juin	12
»	31 mars	10	»	14 déc.	11	»	29 août	11
»	27 juin	9	1873	12 mars	10	»	25 nov.	10
»	23 sept.	9	»	8 juin	9	1881	21 fév.	10
»	20 déc.	8	»	4 sept.	8	»	20 mai	9
1866	18 mars	7	»	1 déc.	8	»	16 août	8
»	14 juin	7	1874	27 fév.	7	»	12 nov.	7
»	10 sept.	6	»	26 mai	6	1882	8 fév.	7
»	7 déc.	5	»	22 août	5	»	7 mai	6
1867	5 mars	4	»	18 nov.	5	»	3 août	5
»	1 juin	4	1875	14 fév.	4	»	30 oct.	4
»	28 août	3	»	13 mai	3	1883	26 janv.	4
»	24 nov.	2	»	9 août	2	»	24 avr.	3
1868	20 fév.	1	»	5 nov.	2	»	21 juil.	2
»	18 mai	1	1876	1 fév.	1	»	17 oct.	1
»	14 août	0	»	29 avr.	0	1884	13 janv.	1
»	9 nov.	23	»	26 juil.	0	»	10 avr.	0
1869	5 fév.	22	»	21 oct.	23	»	6 juil.	23
»	4 mai	22	1877	17 janv.	22	»	2 oct.	22
»	31 juil.	21	»	15 avr.	21	»	29 déc.	22
»	27 oct.	20	»	12 juil.	21	1885	27 mars	21
1870	23 janv.	19	»	8 oct.	20	»	23 juin	20
»	21 avr.	19	1878	4 janv.	19	»	19 sept.	20
»	18 juil.	18	»	2 avr.	18	»	16 déc.	19
»	14 oct.	17	»	29 juin	18	1886	14 mars	18
1871	10 janv.	17	»	25 sept.	17	»	10 juin	17
»	8 avr.	16	»	22 déc.	16	»	6 sept.	17
»	5 juil.	15	1879	20 mars	15	»	3 déc.	16
»	1 oct.	14	»	16 juin	15	1887	1 mars	15
»	28 déc.	14	»	12 sept.	14	»	28 mai	14
1872	25 mars	13	»	9 déc.	13	»	24 août	14

MERCURE. — TABLE I (*Suite*).

Époque des passages successifs de Mercure à son périhélie.

1887	20 nov.	13h	1891	25 déc.	0h	1896	28 janv.	12h
1888	16 fév.	12	1892	22 mars	0	»	25 avr.	11
»	14 mai	11	»	17 juin	23	»	22 juil.	10
»	10 août	11	»	13 sept.	22	»	18 oct.	10
»	6 nov.	10	»	10 déc.	21	1897	14 janv.	9
1889	2 fév.	9	1893	8 mars	21	»	12 avr.	8
»	1 mai	8	»	4 juin	20	»	9 juil.	7
»	28 juil.	8	»	31 août	19	»	5 oct.	7
»	24 oct.	7	»	27 nov.	18	1898	1 janv.	6
1890	20 janv.	6	1894	23 fév.	18	»	30 mars	5
»	18 avr.	5	»	22 mai	17	»	26 juin	4
»	15 juil.	5	»	18 août	16	»	22 sept.	4
»	11 oct.	4	»	14 nov.	15	»	19 déc.	3
1891	7 janv.	3	1895	10 fév.	15	1899	17 mars	2
»	5 avr.	3	»	9 mai	14	»	13 juin	1
»	2 juil.	2	»	5 août	13	»	9 sept.	1
»	28 sept.	1	»	1 nov.	13	»	6 déc.	0

MERCURE. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de 6 heures en 6 heures.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
0j. 0h	73°	44	7j. 0h	122°	46	14j. 0h	160°	54	21j. 0h	186°	60
6	75	44	6	123	46	6	161	54	6	187	60
12	77	44	12	125	46	12	162	54	12	188	60
18	79	44	18	127	47	18	163	54	18	189	60
1.0	80	44	8.0	128	47	15.0	164	55	22.0	190	61
6	82	44	6	130	47	6	165	55	6	190	61
12	84	44	12	131	47	12	166	55	12	191	61
18	86	44	18	133	48	18	167	56	18	192	61
2.0	88	44	9.0	134	48	16.0	168	56	23.0	193	61
6	89	44	6	135	48	6	169	56	6	194	61
12	91	44	12	137	48	12	170	56	12	194	61
18	93	44	18	138	49	18	171	57	18	195	61
3.0	95	44	10.0	140	49	17.0	172	57	24.0	196	62
6	96	44	6	141	49	6	173	57	6	197	62
12	98	44	12	142	50	12	174	57	12	197	62
18	100	44	18	144	50	18	175	57	18	198	62
4.0	102	44	11.0	145	50	18.0	176	58	25.0	199	62
6	103	44	6	146	51	6	177	58	6	200	62
12	105	44	12	148	51	12	178	58	12	200	62
18	107	44	18	149	51	18	178	58	18	201	62
5.0	109	44	12.0	150	51	19.0	179	58	26.0	202	62
6	110	44	6	151	52	6	180	59	6	203	62
12	112	45	12	153	52	12	181	59	12	203	63
18	114	45	18	154	52	18	182	59	18	204	63
6.0	115	45	13.0	155	53	20.0	183	59	27.0	205	63
6	117	45	6	156	53	6	184	59	6	206	63
12	119	45	12	157	53	12	185	60	12	206	63
18	120	46	18	158	53	18	185	60	18	207	63

MERCURE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 6 *heures en* 6 *heures.*

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
28j. 0h	208°	63	35j.12h	229°	64	43j. 0h	251°	62	50j.12h	274°	61
6	209	63	18	230	64	6	251	62	18	274	61
12	209	63	36.0	230	64	12	252	62	51.0	275	61
18	210	63	6	231	64	18	253	62	6	276	61
29.0	211	63	12	232	63	44.0	254	62	12	277	60
6	211	63	18	233	63	6	254	62	18	278	60
12	212	63	37.0	233	63	12	255	62	52.0	279	60
18	213	63	6	234	63	18	256	62	6	279	60
30.0	214	63	12	235	63	45.0	257	62	12	280	60
6	214	63	18	235	63	6	257	62	18	281	60
12	215	63	38.0	236	63	12	258	62	53.0	282	60
18	216	63	6	237	63	18	259	62	6	283	60
31.0	216	63	12	237	63	46.0	260	62	12	283	60
6	217	64	18	238	63	6	260	62	18	284	60
12	218	64	39.0	239	63	12	261	62	54.0	285	60
18	218	64	6	240	63	18	262	62	6	286	60
32.0	219	64	12	240	63	47.0	263	62	12	287	60
6	220	64	18	241	63	6	263	62	18	288	60
12	221	64	40.0	242	63	12	264	61	55.0	288	60
18	221	64	6	243	63	18	265	61	6	289	60
33.0	222	64	12	243	63	48.0	266	61	12	290	60
6	223	64	18	244	63	6	267	61	18	291	60
12	223	64	41.0	245	63	12	267	61	56.0	292	60
18	224	64	6	245	63	18	268	61	6	293	59
34.0	225	64	12	246	63	49.0	269	61	12	294	59
6	225	64	18	247	63	6	270	61	18	294	59
12	226	64	42.0	248	63	12	270	61	57.0	295	59
18	227	64	6	248	63	18	271	61	6	296	59
35.0	228	64	12	249	63	50.0	272	61	12	297	59
6	228	64	18	250	63	6	273	61	18	298	59

MERCURE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 6 *heures en* 6 *heures.*

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
58j. 0h	299°	59	65j.12h	325°	58	73j. 0h	354°	56	80.12h	28°	50
6	300	59	18	326	58	6	355	55	18	30	50
12	300	59	66. 0	327	58	12	356	55	81. 0	31	50
18	301	59	6	328	58	18	357	55	6	32	50
59. 0	302	59	12	329	58	74. 0	359	55	12	34	50
6	303	59	18	330	58	6	0	55	18	35	49
12	304	59	67. 0	331	57	12	1	55	82. 0	36	49
18	305	59	6	332	57	18	2	55	6	38	49
60. 0	306	59	12	333	57	75. 0	3	55	12	39	49
6	307	59	18	334	57	6	4	54	18	41	48
12	307	59	68. 0	335	57	12	5	54	83. 0	42	48
18	308	59	6	336	57	18	6	54	6	43	48
61. 0	309	59	12	337	57	76. 0	7	54	12	45	48
6	310	59	18	338	57	6	8	54	18	46	47
12	311	59	69. 0	339	57	12	9	54	84. 0	48	47
18	312	58	6	340	57	18	10	53	6	49	47
62. 0	313	58	12	341	57	77. 0	12	53	12	51	47
6	314	58	18	342	57	6	13	53	18	52	47
12	315	58	70. 0	342	57	12	14	53	85. 0	54	46
18	315	58	6	343	57	18	15	53	6	56	46
63. 0	316	58	12	344	56	78. 0	16	53	12	57	46
6	317	58	18	345	56	6	17	52	18	59	46
12	318	58	71. 0	346	56	12	19	52	86. 0	60	45
18	319	58	6	347	56	18	20	52	6	62	45
64. 0	320	58	12	348	56	79. 0	21	52	12	64	45
6	321	58	18	349	56	6	22	52	18	65	45
12	322	58	72. 0	350	56	12	23	51	87. 0	67	45
18	323	58	6	351	56	18	25	51	6	69	45
65. 0	324	58	12	352	56	80. 0	26	51	12	70	44
6	325	58	18	353	56	6	27	51	18	72	44

MERCURE. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	Valeurs de K.										S
	44	47	50	53	56	59	62	64	66	68	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
0°	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	360°
2	0. 3	0. 3	0. 4	0. 4	0. 5	0. 5	0. 6	0. 6	0. 7	0. 7	358
4	0. 6	0. 7	0. 7	0. 8	0. 9	0.10	0.11	0.12	0.13	0.15	356
6	0. 9	0.10	0.11	0.12	0.14	0.15	0.17	0.18	0.20	0.22	354
8	0.12	0.13	0.15	0.16	0.18	0.20	0.23	0.24	0.27	0.29	352
10	0.15	0.17	0.18	0.20	0.22	0.25	0.28	0.30	0.33	0.36	350
12	0.18	0.20	0.22	0.24	0.27	0.30	0.33	0.36	0.39	0.42	348
14	0.21	0.23	0.25	0.28	0.31	0.34	0.38	0.42	0.45	0.49	346
16	0.24	0.26	0.29	0.32	0.35	0.39	0.43	0.47	0.51	0.55	344
18	0.26	0.29	0.32	0.35	0.39	0.43	0.48	0.52	0.56	1. 1	342
20	0.29	0.32	0.35	0.39	0.43	0.47	0.53	0.57	1. 1	1. 6	340
22	0.32	0.35	0.38	0.42	0.46	0.51	0.57	1. 1	1. 6	1.11	338
24	0.34	0.37	0.41	0.45	0.50	0.55	1. 1	1. 6	1.11	1.16	336
26	0.36	0.40	0.44	0.48	0.53	0.59	1. 5	1.10	1.15	1.21	334
28	0.39	0.42	0.47	0.51	0.56	1. 2	1. 9	1.14	1.19	1.25	332
30	0.41	0.45	0.49	0.54	0.59	1. 5	1.12	1.17	1.23	1.29	330
32	0.43	0.47	0.52	0.57	1. 2	1. 8	1.15	1.21	1.26	1.32	328
34	0.45	0.49	0.54	0.59	1. 5	1.11	1.18	1.24	1.29	1.36	326
36	0.47	0.51	0.56	1. 1	1. 7	1.14	1.21	1.27	1.32	1.39	324
38	0.49	0.53	0.58	1. 4	1.10	1.16	1.24	1.29	1.35	1.41	322
40	0.51	0.55	1. 0	1. 6	1.12	1.18	1.26	1.31	1.37	1.44	320
42	0.52	0.57	1. 2	1. 7	1.14	1.20	1.28	1.34	1.39	1.46	318
44	0.54	0.58	1. 3	1. 9	1.15	1.22	1.30	1.35	1.41	1.48	316
46	0.55	1. 0	1. 5	1.11	1.17	1.24	1.32	1.37	1.43	1.49	314
48	0.56	1. 1	1. 6	1.12	1.18	1.25	1.33	1.38	1.44	1.50	312
50	0.58	1. 2	1. 8	1.13	1.20	1.27	1.34	1.40	1.45	1.52	310
52	0.59	1. 3	1. 9	1.15	1.21	1.28	1.35	1.41	1.46	1.53	308
54	1. 0	1. 4	1.10	1.16	1.22	1.29	1.36	1.42	1.47	1.53	306
56	1. 0	1. 5	1.11	1.16	1.23	1.30	1.37	1.42	1.48	1.54	304
58	1. 1	1. 6	1.11	1.17	1.23	1.30	1.38	1.43	1.48	1.54	302

MERCURE. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	44	47	50	53	56	59	62	64	66	68	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
60°	1. 2	1. 7	1.12	1.18	1.24	1.31	1.38	1.43	1.49	1.54	300°
62	1. 2	1. 7	1.13	1.18	1.25	1.31	1.38	1.43	1.49	1.54	298
64	1. 3	1. 8	1.13	1.19	1.25	1.31	1.39	1.44	1.49	1.54	296
66	1. 3	1. 8	1.13	1.19	1.25	1.32	1.39	1.43	1.49	1.54	294
68	1. 4	1. 8	1.14	1.19	1.25	1.32	1.38	1.43	1.48	1.54	292
70	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.25	1.31	1.38	1.43	1.48	1.53	290
72	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.25	1.31	1.38	1.43	1.47	1.52	288
74	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.25	1.31	1.37	1.42	1.47	1.52	286
76	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.24	1.30	1.37	1.41	1.46	1.51	284
78	1. 4	1. 8	1.13	1.18	1.24	1.30	1.36	1.41	1.45	1.50	282
80	1. 4	1. 8	1.13	1.18	1.24	1.29	1.35	1.40	1.44	1.49	280
82	1. 3	1. 8	1.13	1.18	1.23	1.29	1.35	1.39	1.43	1.48	278
84	1. 3	1. 7	1.12	1.17	1.22	1.28	1.34	1.38	1.42	1.46	276
86	1. 3	1. 7	1.12	1.16	1.22	1.27	1.33	1.37	1.41	1.45	274
88	1. 2	1. 6	1.11	1.16	1.21	1.26	1.32	1.36	1.40	1.44	272
90	1. 2	1. 6	1.10	1.15	1.20	1.25	1.31	1.34	1.38	1.42	270
92	1. 1	1. 5	1. 9	1.14	1.19	1.24	1.29	1.33	1.37	1.41	268
94	1. 0	1. 4	1. 9	1.13	1.18	1.23	1.28	1.32	1.35	1.39	266
96	1. 0	1. 4	1. 8	1.12	1.17	1.22	1.27	1.30	1.34	1.38	264
98	0.59	1. 3	1. 7	1.11	1.16	1.20	1.25	1.29	1.32	1.36	262
100	0.58	1. 2	1. 6	1.10	1.14	1.19	1.24	1.27	1.31	1.34	260
102	0.57	1. 1	1. 5	1. 9	1.13	1.18	1.22	1.26	1.29	1.32	258
104	0.56	1. 0	1. 4	1. 8	1.12	1.16	1.21	1.24	1.27	1.30	256
106	0.55	0.59	1. 2	1. 6	1.10	1.15	1.19	1.22	1.25	1.28	254
108	0.54	0.58	1. 1	1. 5	1. 9	1.13	1.17	1.20	1.23	1.27	252
110	0.53	0.57	1. 0	1. 4	1. 8	1.12	1.16	1.19	1.22	1.25	250
112	0.52	0.55	0.59	1. 2	1. 6	1.10	1.14	1.17	1.20	1.22	248
114	0.51	0.54	0.57	1. 1	1. 4	1. 8	1.12	1.15	1.18	1.20	246
116	0.50	0.53	0.56	0.59	1. 3	1. 7	1.10	1.13	1.16	1.18	244
118	0.49	0.52	0.55	0.58	1. 1	1. 5	1. 8	1.11	1.14	1.16	242

MERCURE. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	44	47	50	53	56	59	62	64	66	68	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
120°	0.47	0.50	0.53	0.56	1. 0	1. 3	1. 7	1. 9	1.11	1.14	240°
122	0.46	0.49	0.52	0.55	0.58	1. 1	1. 5	1. 7	1. 9	1.12	238
124	0.45	0.47	0.50	0.53	0.56	0.59	1. 3	1. 5	1. 7	1.10	236
126	0.43	0.46	0.49	0.52	0.54	0.57	1. 1	1. 3	1. 5	1. 7	234
128	0.42	0.45	0.47	0.50	0.53	0.56	0.59	1. 1	1. 3	1. 5	232
130	0.41	0.43	0.46	0.48	0.51	0.54	0.57	0.59	1. 1	1. 3	230
132	0.39	0.42	0.44	0.46	0.49	0.52	0.54	0.56	0.58	1. 0	228
134	0.38	0.40	0.42	0.45	0.47	0.50	0.52	0.54	0.56	0.58	226
136	0.36	0.38	0.41	0.43	0.45	0.48	0.50	0.52	0.54	0.56	224
138	0.35	0.37	0.39	0.41	0.43	0.46	0.48	0.50	0.51	0.53	222
140	0.33	0.35	0.37	0.39	0.41	0.44	0.46	0.47	0.49	0.51	220
142	0.32	0.34	0.35	0.37	0.39	0.42	0.44	0.45	0.47	0.48	218
144	0.30	0.32	0.34	0.36	0.37	0.39	0.42	0.43	0.44	0.46	216
146	0.29	0.30	0.32	0.34	0.35	0.37	0.39	0.41	0.42	0.43	214
148	0.27	0.29	0.30	0.32	0.33	0.35	0.37	0.38	0.40	0.41	212
150	0.25	0.27	0.28	0.30	0.31	0.33	0.35	0.36	0.37	0.38	210
152	0.24	0.25	0.26	0.28	0.29	0.31	0.33	0.34	0.35	0.36	208
154	0.22	0.23	0.25	0.26	0.27	0.29	0.30	0.31	0.32	0.33	206
156	0.20	0.22	0.23	0.24	0.25	0.27	0.28	0.29	0.30	0.31	204
158	0.19	0.20	0.21	0.22	0.23	0.24	0.26	0.27	0.27	0.28	202
160	0.17	0.18	0.19	0.20	0.21	0.22	0.23	0.24	0.25	0.26	200
162	0.15	0.16	0.17	0.18	0.19	0.20	0.21	0.22	0.22	0.23	198
164	0.14	0.15	0.15	0.16	0.17	0.18	0.19	0.19	0.20	0.21	196
166	0.12	0.13	0.13	0.14	0.15	0.16	0.16	0.17	0.18	0.18	194
168	0.10	0.11	0.11	0.12	0.13	0.13	0.14	0.15	0.15	0.16	192
170	0. 9	0. 9	0.10	0.10	0.11	0.11	0.12	0.12	0.13	0.13	190
172	0. 7	0. 7	0. 8	0. 8	0. 9	0. 9	0. 9	0.10	0.10	0.10	188
174	0. 5	0. 5	0. 6	0. 6	0. 6	0. 7	0. 7	0. 7	0. 8	0. 8	186
176	0. 3	0. 4	0. 4	0. 4	0. 4	0. 4	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	184
178	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 3	0. 3	182

VÉNUS. — TABLE I.

Epoque des passages successifs de Vénus à son périhélie.

1864	26 juil.	8h	1882	29 mai	16h
1865	8 mars	1	1883	9 janv.	9
»	18 oct.	18	»	22 août	2
1866	31 mai	11	1884	2 avr.	19
1867	11 janv.	4	»	13 nov.	11
»	23 août	21	1885	26 juin	4
1868	4 avr.	13	1886	5 fév.	21
»	15 nov.	6	»	18 sept.	14
1869	27 juin	23	1887	1 mai	7
1870	7 fév.	16	»	12 déc.	0
»	20 sept.	9	1888	23 juil.	16
1871	3 mai	1	1889	5 mars	9
»	13 déc.	18	»	16 oct.	2
1872	25 juil.	11	1890	28 mai	19
1873	7 mars	4	1891	8 janv.	12
»	17 oct.	21	»	21 août	4
1874	30 mai	14	1892	1 avr.	21
1875	10 janv.	6	»	12 nov.	14
»	22 août	23	1893	25 juin	7
1876	3 avr.	16	1894	5 fév.	0
»	14 nov.	9	»	17 sept.	17
1877	27 juin	2	1895	30 avr.	9
1878	6 fév.	18	»	11 déc.	2
»	19 sept.	11	1896	22 juil.	19
1879	2 mai	4	1897	4 mars	12
»	12 déc.	21	»	15 oct.	5
1880	24 juil.	14	1898	27 mai	21
1881	6 mars	7	1899	7 janv.	14
»	16 oct.	23	»	20 août	7

VÉNUS. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
0 j	133°	83	28 j	177°	86	56 j	218°	85	84 j	264°	82
1	135	83	29	178	86	57	220	85	85	266	82
2	136	83	30	180	86	58	222	85	86	268	82
3	138	83	31	181	86	59	223	85	87	269	82
4	140	83	32	183	86	60	225	84	88	271	82
5	141	83	33	184	86	61	226	84	89	273	82
6	143	83	34	186	86	62	228	84	90	275	82
7	144	84	35	187	86	63	229	84	91	276	82
8	146	84	36	189	86	64	231	84	92	278	82
9	148	84	37	190	86	65	233	84	93	280	82
10	149	84	38	192	86	66	234	84	94	282	82
11	151	84	39	193	86	67	236	84	95	283	82
12	152	84	40	194	86	68	237	84	96	285	82
13	154	84	41	196	86	69	239	83	97	287	82
14	156	84	42	197	86	70	241	83	98	289	82
15	157	85	43	199	86	71	242	83	99	290	82
16	159	85	44	200	86	72	244	83	100	292	82
17	160	85	45	202	86	73	246	83	101	294	82
18	162	85	46	203	86	74	247	83	102	295	82
19	163	85	47	205	85	75	249	83	103	297	83
20	165	85	48	206	85	76	251	83	104	299	83
21	166	85	49	208	85	77	252	83	105	301	83
22	168	85	50	209	85	78	254	83	106	302	83
23	169	85	51	211	85	79	256	83	107	304	83
24	171	85	52	212	85	80	257	82	108	306	83
25	172	85	53	214	85	81	259	82	109	307	83
26	174	85	54	215	85	82	261	82	110	309	83
27	175	86	55	217	85	83	263	82	111	311	83

VÉNUS. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
112 j	312°	83	141 j	357°	86	170 j	39°	85	199 j	88°	82
113	314	83	142	358	86	171	41	85	200	90	82
114	316	84	143	0	86	172	43	84	201	91	82
115	317	84	144	1	86	173	44	84	202	93	82
116	319	84	145	3	86	174	46	84	203	95	82
117	320	84	146	4	86	175	47	84	204	97	82
118	322	84	147	5	86	176	49	84	205	98	82
119	324	84	148	7	86	177	50	84	206	100	82
120	325	84	149	8	86	178	52	84	207	102	82
121	327	84	150	10	86	179	54	84	208	104	82
122	328	84	151	11	86	180	55	84	209	106	82
123	330	85	152	13	86	181	57	83	210	107	82
124	331	85	153	14	86	182	59	83	211	109	82
125	333	85	154	16	86	183	60	83	212	111	82
126	334	85	155	17	86	184	62	83	213	113	82
127	336	85	156	19	86	185	64	83	214	114	82
128	338	85	157	20	86	186	65	83	215	116	82
129	339	85	158	21	86	187	67	83	216	118	82
130	341	85	159	23	86	188	69	83	217	120	82
131	342	85	160	24	86	189	70	82	218	121	82
132	344	85	161	26	86	190	72	82	219	123	82
133	345	86	162	27	85	191	74	82	220	125	82
134	346	86	163	29	85	192	75	82	221	127	82
135	348	86	164	30	85	193	77	82	222	128	83
136	349	86	165	32	85	194	79	82	223	130	83
137	351	86	166	33	85	195	81	82	224	132	83
138	352	86	167	35	85	196	82	82			
139	354	86	168	36	85	197	84	82			
140	355	86	169	38	85	198	86	82			

VÉNUS. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	Valeurs de K.									S
	82	83	84	85	86	87	88	89	90	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
0°	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	360°
1	0. 8	0. 8	0. 9	0.10	0.11	0.11	0.13	0.14	0.15	359
2	0.16	0.17	0.18	0.19	0.21	0.23	0.25	0.28	0.31	358
3	0.23	0.25	0.27	0.29	0.31	0.34	0.37	0.41	0.45	357
4	0.31	0.33	0.35	0.38	0.41	0.45	0.49	0.54	1. 0	356
5	0.38	0.41	0.44	0.47	0.51	0.56	1. 1	1. 6	1.13	355
6	0.46	0.49	0,52	0.56	1. 1	1. 6	1.12	1.18	1.26	354
7	0.53	0.56	1. 0	1. 5	1.10	1.16	1.22	1.30	1.38	353
8	1. 0	1. 4	1. 8	1.13	1.19	1.25	1.32	1.40	1.50	352
9	1. 6	1.11	1.15	1.21	1.27	1.34	1.41	1.50	2. 0	351
10	1.13	1.17	1.23	1.28	1.35	1.42	1.50	1.59	2. 9	350
11	1.19	1.24	1.29	1.36	1.42	1.50	1.58	2. 8	2.18	349
12	1.25	1.30	1.36	1.42	1.49	1.57	2. 6	2.15	2.26	348
13	1.31	1.36	1.42	1.49	1.56	2. 4	2.13	2.23	2.33	347
14	1.36	1.42	1.48	1.55	2. 2	2.10	2.19	2.29	2.40	346
15	1.41	1.47	1.53	2. 0	2. 8	2.16	2.25	2.35	2.46	345
16	1.46	1.52	1.59	2. 6	2.13	2.22	2.31	2.41	2.51	344
17	1.51	1.57	2. 3	2.11	2.18	2.27	2.36	2.45	2.56	343
18	1.55	2. 1	2. 8	2.15	2.23	2.31	2.40	2.50	3. 0	342
19	1.59	2. 6	2.12	2.20	2.27	2.36	2.45	2.54	3. 4	341
20	2. 3	2.10	2.16	2.24	2.31	2.40	2.48	2.58	3. 8	340
21	2. 7	2.13	2.20	2.27	2.35	2.43	2.52	3. 1	3.11	339
22	2.10	2.17	2.23	2.31	2.38	2.46	2.55	3. 4	3.14	338
23	2.14	2.20	2.27	2.34	2.41	2.49	2.58	3. 7	3.16	337
24	2.17	2.23	2.30	2.37	2.44	2.52	3. 1	3. 9	3.19	336
25	2.19	2.26	2.32	2.39	2.47	2.55	3. 3	3.12	3.21	335
26	2.22	2.28	2.35	2.42	2.49	2.57	3. 5	3.14	3.22	334
27	2.24	2.31	2.37	2.44	2.51	2.59	3. 7	3.15	3.24	333
28	2.27	2.33	2.39	2.46	2.53	3. 1	3. 9	3.17	3.25	332
29	2.29	2.35	2.41	2.48	2.55	3. 3	3.10	3.18	3.26	331

VÉNUS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.									S
	82	83	84	85	86	87	88	89	90	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
30°	2.31	2.37	2.43	2.50	2.57	3. 4	3.11	3.19	3.27	330°
31	2.32	2.39	2.45	2.51	2.58	3. 5	3.13	3.20	3.28	329
32	2.34	2.40	2.46	2.53	2.59	3. 6	3.14	3.21	3.29	328
33	2.36	2.42	2.48	2.54	3. 1	3. 7	3.15	3.22	3.29	327
34	2.37	2.43	2.49	2.55	3. 2	3. 8	3.15	3.22	3.30	326
35	2.38	2.44	2.50	2.56	3. 2	3. 9	3.16	3.23	3.30	325
36	2.39	2.45	2.51	2.57	3. 3	3.10	3.16	3.23	3.30	324
37	2.40	2.46	2.52	2.58	3. 4	3.10	3.17	3.23	3.30	323
38	2.41	2.47	2.52	2.58	3. 4	3.11	3.17	3.24	3.30	322
39	2.42	2.48	2.53	2.59	3. 5	3.11	3.17	3.24	3.30	321
40	2.43	2.48	2.54	2.59	3. 5	3.11	3.17	3.24	3.30	320
41	2.43	2.49	2.54	3. 0	3. 5	3.11	3.17	3.24	3.30	319
42	2.44	2.49	2.54	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.23	3.29	318
43	2.44	2.49	2.55	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.23	3.29	317
44	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.23	3.29	316
45	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.22	3.28	315
46	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.11	3.16	3.22	3.28	314
47	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.11	3.16	3.21	3.27	313
48	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.10	3.15	3.21	3.26	312
49	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.10	3.15	3.20	3.26	311
50	2.45	2.50	2.55	2.59	3. 4	3. 9	3.14	3.20	3.25	310
51	2.45	2.50	2.54	2.59	3. 4	3. 9	3.14	3.19	3.24	309
52	2.45	2.50	2.54	2.59	3. 3	3. 8	3.13	3.18	3.23	308
53	2.45	2.49	2.54	2.58	3. 3	3. 8	3.12	3.17	3.22	307
54	2.45	2.49	2.53	2.58	3. 2	3. 7	3.12	3.16	3.21	306
55	2.44	2.49	2.53	2.57	3. 2	3. 6	3.11	3.16	3.20	305
56	2.44	2.48	2.52	2.57	3. 1	3. 6	3.10	3.15	3.19	304
57	2.44	2.48	2.52	2.56	3. 0	3. 5	3. 9	3.14	3.18	303
58	2.43	2.47	2.51	2.55	3. 0	3. 4	3. 8	3.13	3.17	302
59	2.43	2.47	2.51	2.55	2.59	3. 3	3. 7	3.12	3.16	301

VÉNUS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.					S
	82	84	86	88	90	
	h m	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	
60°	2.42	2.50	2.58	3. 6	3 15	300
62	2.41	2.49	2.56	3. 5	3.13	298
64	2.40	2.47	2.55	3. 2	3.10	296
66	2.38	2.45	2.53	3. 0	3. 8	294
68	2.37	2.44	2.51	2.58	3. 5	292
70	2.35	2.42	2.49	2.56	3. 3	290
72	2.33	2.40	2.46	2.53	3. 0	288
74	2.31	2.38	2.44	2.51	2.57	286
76	2.29	2.36	2.42	2.48	2.55	284
78	2.27	2.33	2.39	2.46	2.52	282
80	2.25	2.31	2.37	2.43	2.49	280
82	2.23	2.29	2.34	2.40	2.46	278
84	2.21	2.26	2.32	2.37	2.43	276
86	2.19	2.24	2.29	2.34	2.40	274
88	2.16	2.21	2.26	2.32	2.37	272
90	2.14	2.19	2.24	2.29	2.34	270
92	2.11	2.16	2.21	2.26	2.31	268
94	2. 9	2.13	2.18	2.23	2.28	266
96	2. 6	2.11	2.15	2.20	2.24	264
98	2. 4	2. 8	2.12	2.17	2.21	262
100	2. 1	2. 5	2. 9	2.14	2.18	260
102	1.58	2. 2	2. 7	2.11	2.15	258
104	1.56	2. 0	2. 4	2. 8	2.12	256
106	1.53	1.57	2. 1	2. 4	2. 8	254
108	1.50	1.54	1.58	2. 1	2. 5	252
110	1.47	1.51	1.54	1.58	2. 2	250
112	1.45	1.48	1.51	1.55	1.58	248
114	1.42	1.45	1.48	1.52	1.55	246
116	1.39	1.42	1.45	1.48	1.52	244
118	1.36	1.39	1.42	1.45	1.48	242

VÉNUS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K. 82	84	86	88	90	S
	h m	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	
120°	1.33	1.36	1.39	1.42	1.45	240
122	1.30	1.33	1.36	1.39	1.41	238
124	1.27	1.30	1.33	1.35	1.38	236
126	1.24	1.27	1.29	1.32	1.35	234
128	1.21	1.24	1.26	1.29	1.31	232
130	1.18	1.21	1.23	1.25	1.28	230
132	1.15	1.17	1.20	1.22	1.24	228
134	1.12	1.14	1.16	1.19	1.21	226
136	1. 9	1.11	1.13	1.15	1.17	224
138	1. 6	1. 8	1.10	1.12	1.14	222
140	1. 3	1. 5	1. 7	1. 9	1.10	220
142	1. 0	1. 2	1. 3	1. 5	1. 7	218
144	0.57	0.58	1. 0	1. 2	1. 3	216
146	0.54	0.55	0.57	0.58	1. 0	214
148	0.51	0.52	0.54	0.55	0.56	212
150	0.47	0.49	0.50	0.52	0.53	210
152	0.44	0.46	0.47	0.48	0.49	208
154	0.41	0.42	0.44	0.45	0.46	206
156	0.38	0.39	0.40	0.41	0.42	204
158	0.35	0.36	0.37	0.38	0.39	202
160	0.32	0.33	0.34	0.34	0.35	200
162	0.29	0.29	0.30	0.31	0.32	198
164	0.25	0.26	0.27	0.28	0.28	196
166	0.22	0.23	0.24	0.24	0.25	194
168	0.19	0.20	0.20	0.21	0.21	192
170	0.16	0.16	0.17	0.17	0.18	190
172	0.13	0.13	0.13	0.14	0.14	188
174	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	186
176	0. 6	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	184
178	0. 3	0. 3	0. 3	0. 3	0. 4	182

MARS. — TABLE I.

Époque des passages successifs de Mars à son périhélie, et nombre de jours écoulés, au commencement de chaque année, depuis le moment du dernier passage.

DATE.		NOMBRE DE JOURS.	DATE.		NOMBRE DE JOURS.
1865	1 janv.	194	1883	1 janv.	585
1866	1 janv.	559	»	13 avr. (pass.)	0
»	9 mai (pass.)	0	1884	1 janv.	263
1867	1 janv.	237	1885	1 janv.	629
1868	1 janv.	602	»	28 fév. (pass.)	0
»	26 mars (pass.)	0	1886	1 janv.	307
1869	1 janv.	281	1887	1 janv.	672
1870	1 janv.	646	»	16 janv. (pass.)	0
»	11 fév. (pass.)	0	1888	1 janv.	350
1871	1 janv.	324	»	3 déc. (pass.)	0
»	30 déc. (pass.)	0	1889	1 janv.	29
1872	1 janv.	2	1890	1 janv.	394
1873	1 janv.	368	»	21 oct. (pass.)	0
»	16 nov. (pass.)	0	1891	1 janv.	72
1874	1 janv.	46	1892	1 janv.	437
1875	1 janv.	411	»	7 sept. (pass.)	0
»	4 oct. (pass.)	0	1893	1 janv.	116
1876	1 janv.	89	1894	1 janv.	481
1877	1 janv.	455	»	26 juil. (pass).	0
»	21 août (pass.)	0	1895	1 janv.	159
1878	1 janv.	133	1896	1 janv.	524
1879	1 janv.	498	»	12 juin (pass.)	0
»	9 juil. (pass.)	0	1897	1 janv.	203
1880	1 janv.	176	1898	1 janv.	568
1881	1 janv.	542	»	30 avr. (pass.)	0
»	26 mai (pass.)	0	1899	1 janv.	246
1882	1 janv.	220	1900	1 janv.	611

MARS. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de 2 jours en 2 jours.

t	AR	H	t	AR	H	t	AR	H	t	AR	H
0 j	336°	13	56	9°	15	112 j	40°	15	168 j	71°	15
2	337	13	58	10	15	114	41	15	170	72	15
4	339	13	60	11	15	116	42	15	172	73	15
6	340	13	62	12	15	118	43	15	174	74	15
8	341	13	64	13	15	120	44	15	176	75	15
10	342	13	66	14	15	122	45	15	178	76	15
12	343	14	68	15	15	124	46	15	180	77	15
14	344	14	70	16	15	126	47	15	182	78	15
16	346	14	72	17	15	128	48	15	184	79	15
18	347	14	74	19	15	130	50	15	186	81	15
20	348	14	76	20	15	132	51	15	188	82	15
22	349	14	78	21	15	134	52	15	190	83	15
24	350	14	80	22	15	136	53	15	192	84	15
26	351	14	82	23	15	138	54	15	194	85	15
28	353	14	84	24	15	140	55	15	196	86	15
30	354	14	86	25	15	142	56	15	198	87	15
32	355	14	88	26	15	144	57	15	200	88	15
34	356	14	90	27	15	146	58	15	202	89	16
36	357	14	92	28	15	148	60	15	204	90	16
38	358	14	94	30	15	150	61	15	206	91	16
40	359	14	96	31	15	152	62	15	208	92	16
42	1	14	98	32	15	154	63	15	210	94	16
44	2	14	100	33	15	156	64	15	212	95	16
46	3	15	102	34	15	158	65	15	214	96	16
48	4	15	104	35	15	160	66	15	216	97	16
50	5	15	106	36	15	162	67	15	218	98	16
52	6	15	108	37	15	164	68	15	220	99	16
54	7	15	110	38	15	166	70	15	222	100	16

MARS. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 2 jours en 2 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
224 j	101°	16	282 j	129°	19	340 j	155°	21	398 j	178°	22
226	102	16	284	130	19	342	156	21	400	179	22
228	103	16	286	131	19	344	156	21	402	180	22
230	104	17	288	132	19	346	157	21	404	181	22
232	105	17	290	133	19	348	158	21	406	182	22
234	106	17	292	134	19	350	159	21	408	182	22
236	107	17	294	135	19	352	160	21	410	183	22
238	108	17	296	136	20	354	160	21	412	184	22
240	109	17	298	137	20	356	161	22	414	185	22
242	110	17	300	138	20	358	162	22	416	186	21
244	111	17	302	138	20	360	163	22	418	186	21
246	112	17	304	139	20	362	164	22	420	187	21
248	113	17	306	140	20	364	165	22	422	188	21
250	114	17	308	141	20	366	165	22	424	189	21
252	115	17	310	142	20	368	166	22	426	190	21
254	116	18	312	143	20	370	167	22	428	191	21
256	117	18	314	144	20	372	168	22	430	191	21
258	118	18	316	145	20	374	169	22	432	192	21
260	119	18	318	145	20	376	169	22	434	193	21
262	120	18	320	146	20	378	170	22	436	194	21
264	121	18	322	147	21	380	171	22	438	195	21
266	122	18	324	148	21	382	172	22	440	196	21
268	123	18	326	149	21	384	173	22	442	196	21
270	124	18	328	150	21	386	173	22	444	197	21
272	125	18	330	151	21	388	174	22	446	198	21
274	126	18	332	151	21	390	175	22	448	199	20
276	127	19	334	152	21	392	176	22	450	200	20
278	128	19	336	153	21	394	177	22	452	201	20
280	128	19	338	154	21	396	178	22	454	202	20

MARS. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 2 jours en 2 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
456 j	202°	20	514 j	230°	16	572 j	263°	13	630 j	300°	11
458	203	20	516	231	16	574	264	12	632	302	11
460	204	20	518	232	16	576	265	12	634	303	11
462	205	20	520	233	16	578	267	12	636	304	11
464	206	20	522	234	16	580	268	12	638	305	11
466	207	20	524	235	16	582	269	12	640	307	12
468	208	19	526	236	16	584	270	12	642	308	12
470	209	19	528	237	15	586	272	12	644	309	12
472	210	19	530	238	15	588	273	12	646	311	12
474	210	19	532	239	15	590	274	12	648	312	12
476	211	19	534	241	15	592	276	12	650	313	12
478	212	19	536	242	15	594	277	12	652	314	12
480	213	19	538	243	15	596	278	12	654	316	12
482	214	19	540	244	15	598	279	12	656	317	12
484	215	18	542	245	14	600	281	11	658	318	12
486	216	18	544	246	14	602	282	11	660	320	12
488	217	18	546	247	14	604	283	11	662	321	12
490	218	18	548	249	14	606	285	11	664	322	12
492	219	18	550	250	14	608	286	11	666	323	12
494	220	18	552	251	14	610	287	11	668	325	12
496	221	18	554	252	14	612	289	11	670	326	12
498	222	18	556	253	13	614	290	11	672	327	13
500	223	17	558	254	13	616	291	11	674	328	13
502	224	17	560	256	13	618	292	11	676	330	13
504	225	17	562	257	13	620	294	11	678	331	13
506	226	17	564	258	13	622	295	11	680	332	13
508	227	17	566	259	13	624	296	11	682	333	13
510	228	17	568	260	13	626	298	11	684	334	13
512	229	17	570	262	13	628	299	11			

MARS. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	Valeurs de K. 11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	S
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
0°	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	360°
1	11.42	11.43	11.45	11.45	11.47	11.48	11.49	11.50	11.51	11.51	359
2	11.24	11.27	11.29	11.31	11.34	11.36	11.38	11.40	11.41	11.42	358
3	11. 7	11.11	11.14	11.17	11.21	11.25	11.28	11.30	11.32	11.33	357
4	10.50	10.55	10.59	11. 3	11. 9	11.13	11.17	11.20	11.22	11.25	356
5	10.34	10.39	10.44	10.49	10.56	11. 2	11. 6	11.10	11.13	11.16	355
6	10.18	10.24	10.30	10.35	10.44	10.50	10.56	11. 0	11. 4	11. 7	354
7	10. 2	10.10	10.16	10.22	10.32	10.39	10.45	10.51	10.55	10.58	353
8	9.48	9.56	10. 3	10. 9	10.20	10.28	10.35	10.41	10.46	10.50	352
9	9.34	9.43	9.50	9.57	10. 9	10.18	10.25	10.32	10.37	10.41	351
10	9.21	9.30	9.38	9.45	9.57	10. 7	10.15	10.22	10.28	10.33	350
11	9. 8	9.18	9.26	9.34	9.47	9.57	10. 6	10.13	10.19	10.25	349
12	8.57	9. 6	9.15	9.23	9.36	9.47	9.56	10. 4	10.11	10.16	348
13	8.45	8.55	9. 4	9.12	9.26	9.37	9.47	9.55	10. 2	10. 8	347
14	8.35	8.45	8.54	9. 2	9.16	9.28	9.38	9.47	9.54	10. 0	346
15	8.25	8.35	8.44	8.52	9. 7	9.19	9.29	9.38	9.46	9.53	345
16	8.15	8.25	8.34	8.43	8.57	9.10	9.21	9.30	9.38	9.45	344
17	8. 7	8.16	8.25	8.34	8.49	9. 1	9.12	9.22	9.30	9.37	343
18	7.58	8. 8	8.17	8.25	8.40	8.53	9. 4	9.14	9.22	9.30	342
19	7.50	7.59	8. 8	8.17	8.32	8.45	8.56	9. 6	9.15	9.22	341
20	7.42	7.52	8. 0	8. 9	8.24	8.37	8.48	8.58	9. 7	9.15	340
21	7.35	7.44	7.53	8. 1	8.16	8.29	8.41	8.51	9. 0	9. 8	339
22	7.28	7.37	7.46	7.54	8. 9	8.22	8.33	8.44	8.53	9. 1	338
23	7.21	7.30	7.39	7.47	8. 1	8.14	8.26	8.37	8.46	8.54	337
24	7.15	7.23	7.32	7.40	7.54	8. 7	8.19	8.30	8.39	8.47	336
25	7. 8	7.17	7.25	7.33	7.48	8. 1	8.12	8.23	8.32	8.41	335
26	7. 2	7.11	7.19	7.27	7.41	7.54	8. 6	8.16	8.26	8.34	334
27	6.57	7. 5	7.13	7.21	7.35	7.48	7.59	8.10	8.19	8.28	333
28	6.51	6.59	7. 7	7.15	7.29	7.41	7.53	8. 3	8.13	8.22	332
29	6.46	6.54	7. 1	7. 9	7.23	7.35	7.47	7.57	8. 7	8.15	331

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
30°	6.41	6.49	6.56	7. 3	7.17	7.29	7.41	7.51	8. 1	8. 9	330°
31	6.36	6.43	6.51	6.58	7.11	7.24	7.35	7.45	7.55	8. 3	329
32	6.31	6.38	6.46	6.53	7. 6	7.18	7.29	7.39	7.49	7.58	328
33	6.26	6.33	6.41	6.47	7. 0	7.12	7.24	7.34	7.43	7.52	327
34	6.22	6.29	6.36	6.42	6.55	7. 7	7.18	7.28	7.38	7.46	326
35	6.17	6.24	6.31	6.38	6.50	7. 2	7.13	7.23	7.32	7.41	325
36	6.13	6.20	6.26	6.33	6.45	6.57	7. 7	7.17	7.27	7.35	324
37	6. 9	6.15	6.22	6.28	6.40	6.52	7. 2	7.12	7.21	7.30	323
38	6. 4	6.11	6.17	6.24	6.36	6.47	6.57	7. 7	7.16	7.25	322
39	6. 0	6. 7	6.13	6.19	6.31	6.42	6.52	7. 2	7.11	7.20	321
40	5.56	6. 3	6. 9	6.15	6.26	6.37	6.47	6.57	7. 6	7.14	320
41	5.52	5.59	6. 5	6.11	6.22	6.33	6.43	6.52	7. 1	7. 9	319
42	5.49	5.55	6. 1	6. 6	6.18	6.28	6.38	6.47	6.56	7. 5	318
43	5.45	5.51	5.57	6. 2	6.13	6.24	6.33	6.43	6.52	7. 0	317
44	5.41	5.47	5.53	5.58	6. 9	6.19	6.29	6.38	6.47	6.55	316
45	5.38	5.43	5.49	5.54	6. 5	6.15	6.25	6.34	6.42	6.50	315
46	5.34	5.40	5.45	5.51	6. 1	6.11	6.20	6.29	6.38	6.46	314
47	5.31	5.36	5.41	5.47	5.57	6. 7	6.16	6.25	6.33	6.41	313
48	5.27	5.33	5.38	5.43	5.53	6. 3	6.12	6.20	6.29	6.37	312
49	5.24	5.29	5.34	5.39	5.49	5.59	6. 8	6.16	6.24	6.32	311
50	5.20	5.26	5.31	5.36	5.45	5.55	6. 4	6.12	6.20	6.28	310
51	5.17	5.22	5.27	5.32	5.42	5.51	6. 0	6. 8	6.16	6.23	309
52	5.14	5.19	5.24	5.29	5.38	5.47	5.56	6. 4	6.12	6.19	308
53	5.11	5.16	5.20	5.25	5.34	5.43	5.52	6. 0	6. 8	6.15	307
54	5. 8	5.12	5.17	5.22	5.31	5.39	5.48	5.56	6. 3	6.11	306
55	5. 4	5. 9	5.14	5.18	5.27	5.36	5.44	5.52	5.59	6. 7	305
56	5. 1	5. 6	5.10	5.15	5.24	5.32	5.40	5.48	5.56	6. 3	304
57	4.58	5. 3	5. 7	5.12	5.20	5.28	5.36	5.44	5.52	5.59	303
58	4.55	5. 0	5. 4	5. 8	5.17	5.25	5.33	5.40	5.48	5.55	302
59	4.52	4.57	5. 1	5. 5	5.13	5.21	5.29	5.37	5.44	5.51	301

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K. 11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	S
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
60°	4.49	4.54	4.58	5. 2	5.10	5.18	5.26	5.33	5.40	5.47	300°
61	4.46	4.50	4.55	4.59	5. 7	5.15	5.22	5.29	5.36	5.43	299
62	4.43	4.47	4.52	4.56	5. 3	5.11	5.19	5.26	5.33	5.39	298
63	4.40	4.45	4.49	4.52	5. 0	5. 8	5.15	5.22	5.29	5.36	297
64	4.38	4.42	4.45	4.49	4.57	5. 4	5.12	5.19	5.25	5.32	296
65	4.35	4.39	4.43	4.46	4.54	5. 1	5. 8	5.15	5.22	5.28	295
66	4.32	4.36	4.40	4.43	4.51	4.58	5. 5	5.12	5.18	5.24	294
67	4.29	4.33	4.37	4.40	4.48	4.55	5. 1	5. 8	5.15	5.21	293
68	4.26	4.30	4.34	4.37	4.44	4.51	4.58	5. 5	5.11	5.17	292
69	4.24	4.27	4.31	4.34	4.41	4.48	4.55	5. 1	5. 8	5.14	291
70	4.21	4.24	4.28	4.31	4.38	4.45	4.52	4.58	5. 4	5.10	290
71	4.18	4.22	4.25	4.29	4.35	4.42	4.48	4.55	5. 1	5. 7	289
72	4.15	4.19	4.22	4.26	4.32	4.39	4.45	4.51	4.57	5. 3	288
73	4.13	4.16	4.19	4.23	4.29	4.36	4.42	4.48	4.54	5. 0	287
74	4.10	4.13	4.17	4.20	4.26	4.33	4.39	4.45	4.51	4.56	286
75	4. 7	4.11	4.14	4.17	4.23	4.30	4.36	4.42	4.47	4.53	285
76	4. 5	4. 8	4.11	4.14	4.20	4.27	4.33	4.38	4.44	4.50	284
77	4. 2	4. 5	4. 8	4.11	4.18	4.24	4.30	4.35	4.41	4.46	283
78	3.59	4. 2	4. 6	4. 9	4.15	4.21	4.26	4.32	4.38	4.43	282
79	3.57	4. 0	4. 3	4. 6	4.12	4.18	4.23	4.29	4.34	4.40	281
80	3.54	3.57	4. 0	4. 3	4. 9	4.15	4.20	4.26	4.31	4.36	280
81	3.52	3.55	3.57	4. 0	4. 6	4.12	4.17	4.23	4.28	4.33	279
82	3.49	3.52	3.55	3.58	4. 3	4. 9	4.14	4.20	4.25	4.30	278
83	3.46	3.49	3.52	3.55	4. 1	4. 6	4.11	4.17	4.22	4.27	277
84	3.44	3.47	3.49	3.52	3.58	4. 3	4. 8	4.14	4.19	4.24	276
85	3.41	3.44	3.47	3.50	3.55	4. 0	4. 5	4.11	4.16	4.20	275
86	3.39	3.41	3.44	3.47	3.52	3.57	4. 3	4. 8	4.12	4.17	274
87	3.36	3.39	3.42	3.44	3.49	3.55	4. 0	4. 5	4. 9	4.14	273
88	3.34	3.36	3.39	3.42	3.47	3.52	3.57	4. 2	4. 6	4.11	272
89	3.31	3.34	3.36	3.39	3.44	3.49	3.54	3.59	4. 3	4. 8	271

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
	h m	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	
90°	3.29	3.31	3.34	3.36	3.41	3.46	3.51	3.56	4. 0	4. 5	270°
91	3.26	3.29	3.31	3.34	3.39	3.43	3.48	3.53	3.57	4. 2	269
92	3.24	3.26	3.29	3.31	3.36	3.41	3.45	3.50	3.54	3.59	268
93	3.21	3.24	3.26	3.28	3.33	3.38	3.42	3.47	3.51	3.56	267
94	3.19	3.21	3.24	3.26	3.31	3.35	3.40	3.44	3.48	3.53	266
95	3.16	3.19	3.21	3.23	3.28	3.32	3.37	3.41	3.45	3.50	265
96	3.14	3.16	3.18	3.21	3.25	3.30	3.34	3.38	3.43	3.47	264
97	3.11	3.14	3.16	3.18	3.23	3.27	3.31	3.36	3.40	3.44	263
98	3. 9	3.11	3.13	3.16	3.20	3.24	3.29	3.33	3.37	3.41	262
99	3. 7	3. 9	3.11	3.13	3.17	3.22	3.26	3.30	3.34	3.38	261
100	3. 4	3. 6	3. 8	3.11	3.15	3.19	3.23	3.27	3.31	3.35	260
101	3. 2	3. 4	3. 6	3. 8	3.12	3.16	3.20	3.24	3.28	3.32	259
102	2.59	3. 1	3. 3	3. 5	3.10	3.14	3.18	3.21	3.25	3.29	258
103	2.57	2.59	3. 1	3. 3	3. 7	3.11	3.15	3.19	3.22	3.26	257
104	2.54	2.56	2.58	3. 0	3. 4	3. 8	3.12	3.16	3.20	3.23	256
105	2.52	2.54	2.56	2.58	3. 2	3. 6	3. 9	3.13	3.17	3.20	255
106	2.50	2.52	2.54	2.55	2.59	3. 3	3. 7	3.10	3.14	3.17	254
107	2.47	2.49	2.51	2.53	2.57	3. 0	3. 4	3. 8	3.11	3.15	253
108	2.45	2.47	2.49	2.50	2.54	2.58	3. 1	3. 5	3. 8	3.12	252
109	2.43	2.44	2.46	2.48	2.52	2.55	2.59	3. 2	3. 6	3. 9	251
110	2.40	2.42	2.44	2.46	2.49	2.53	2.56	2.59	3. 3	3. 6	250
111	2.38	2.40	2.41	2.43	2.47	2.50	2.53	2.57	3. 0	3. 3	249
112	2.35	2.37	2.39	2.41	2.44	2.47	2.51	2.54	2.57	3. 0	248
113	2.33	2.35	2.36	2.38	2.41	2.45	2.48	2.51	2.54	2.58	247
114	2.31	2.32	2.34	2.36	2.39	2.42	2.45	2.49	2.52	2.55	246
115	2.28	2.30	2.32	2.33	2.36	2.40	2.43	2.46	2.49	2.52	245
116	2.26	2.28	2.29	2.31	2.34	2.37	2.40	2.43	2.46	2.49	244
117	2.24	2.25	2.27	2.28	2.31	2.35	2.38	2.41	2.44	2.46	243
118	2.21	2.23	2.24	2.26	2.29	2.32	2.35	2.38	2.41	2.44	242
119	2.19	2.20	2.22	2.24	2.26	2.29	2.32	2.35	2.38	2.41	241

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
120°	2.17	2.18	2.20	2.21	2.24	2.27	2.30	2.33	2.35	2.38	240°
121	2.14	2.16	2.17	2.19	2.22	2.24	2.27	2.30	2.33	2.35	239
122	2.12	2.13	2.15	2.16	2.19	2.22	2.25	2.27	2.30	2.33	238
123	2.10	2.11	2.12	2.14	2.17	2.19	2.22	2.25	2.27	2.30	237
124	2. 7	2. 9	2.10	2.11	2.14	2.17	2.19	2.22	2.25	2.27	236
125	2. 5	2. 6	2. 8	2. 9	2.12	2.14	2.17	2.19	2.22	2.24	235
126	2. 3	2. 4	2. 5	2. 7	2. 9	2.12	2.14	2.17	2.19	2.22	234
127	2. 0	2. 2	2. 3	2. 4	2. 7	2. 9	2.12	2.14	2.17	2.19	233
128	1.58	1.59	2. 1	2. 2	2. 4	2. 7	2. 9	2.12	2.14	2.16	232
129	1.56	1.57	1.58	1.59	2. 2	2. 4	2. 7	2. 9	2.11	2.14	231
130	1.53	1.55	1.56	1.57	1.59	2. 2	2. 4	2. 6	2. 9	2.11	230
131	1.51	1.52	1.53	1.55	1.57	1.59	2. 2	2. 4	2. 6	2. 8	229
132	1.49	1.50	1.51	1.52	1.55	1.57	1.59	2. 1	2. 3	2. 5	228
133	1.47	1.48	1.49	1.50	1.52	1.54	1.56	1.59	2. 1	2. 3	227
134	1.44	1.45	1.46	1.48	1.50	1.52	1.54	1.56	1.58	2. 0	226
135	1.42	1.43	1.44	1.45	1.47	1.49	1.51	1.53	1.55	1.57	225
136	1.40	1.41	1.42	1.43	1.45	1.47	1.49	1.51	1.53	1.55	224
137	1.37	1.38	1.39	1.40	1.42	1.44	1.46	1.48	1.50	1.52	223
138	1.35	1.36	1.37	1.38	1.40	1.42	1.44	1.46	1.48	1.49	222
139	1.33	1.34	1.35	1.36	1.38	1.39	1.41	1.43	1.45	1.47	221
140	1.31	1.31	1.32	1.33	1.35	1.37	1.39	1.41	1.42	1.44	220
141	1.28	1.29	1.30	1.31	1.33	1.35	1.36	1.38	1.40	1.42	219
142	1.26	1.27	1.28	1.29	1.30	1.32	1.34	1.36	1.37	1.39	218
143	1.24	1.25	1.25	1.26	1.28	1.30	1.31	1.33	1.35	1.36	217
144	1.21	1.22	1.23	1.24	1.26	1.27	1.29	1.30	1.32	1.34	216
145	1.19	1.20	1.21	1.22	1.23	1.25	1.26	1.28	1.29	1.31	215
146	1.17	1.18	1.18	1.19	1.21	1.22	1.24	1.25	1.27	1.28	214
147	1.15	1.15	1.16	1.17	1.18	1.20	1.21	1.23	1.24	1.26	213
148	1.12	1.13	1.14	1.14	1.16	1.17	1.19	1.20	1.22	1.23	212
149	1.10	1.11	1.11	1.12	1.14	1.15	1.16	1.18	1.19	1.20	211

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
150°	1. 8	1. 8	1. 9	1.10	1.11	1.13	1.14	1.15	1.17	1.18	210°
151	1. 5	1. 6	1. 7	1. 7	1. 9	1.10	1.11	1.13	1.14	1.15	209
152	1. 3	1. 4	1. 4	1. 5	1. 6	1. 8	1. 9	1.10	1.11	1.13	208
153	1. 1	1. 2	1. 2	1. 3	1. 4	1. 5	1. 6	1. 8	1. 9	1.10	207
154	0.59	0.59	1. 0	1. 0	1. 2	1. 3	1. 4	1. 5	1. 6	1. 7	206
155	0.56	0.57	0.58	0.58	0.59	1. 0	1. 1	1. 3	1. 4	1. 5	205
156	0.54	0.55	0.55	0.56	0.57	0.58	0.59	1. 0	1. 1	1. 2	204
157	0.52	0.52	0.53	0.53	0.54	0.56	0.57	0.58	0.59	1. 0	203
158	0.50	0.50	0.51	0.51	0.52	0.53	0.54	0.55	0.56	0.57	202
159	0.47	0.48	0.48	0.49	0.50	0.51	0.52	0.53	0.53	0.54	201
160	0.45	0.46	0.46	0.46	0.47	0.48	0.49	0.50	0.51	0.52	200
161	0.43	0.43	0.44	0.44	0.45	0.46	0.47	0.48	0.48	0.49	199
162	0.41	0.41	0.41	0.42	0.43	0.43	0.44	0.45	0.46	0.47	198
163	0.38	0.39	0.39	0.39	0.40	0.41	0.42	0.42	0.43	0.44	197
164	0.36	0.36	0.37	0.37	0.38	0.39	0.39	0.40	0.41	0.41	196
165	0.34	0.34	0.34	0.35	0.35	0.36	0.37	0.37	0.38	0.39	195
166	0.32	0.32	0.32	0.32	0.33	0.34	0.34	0.35	0.36	0.36	194
167	0.29	0.30	0.30	0.30	0.31	0.31	0.32	0.32	0.33	0.34	193
168	0.27	0.27	0.28	0.28	0.28	0.29	0.29	0.30	0.30	0.31	192
169	0.25	0.25	0.25	0.26	0.26	0.27	0.27	0.27	0.28	0.28	191
170	0.23	0.23	0.23	0.23	0.24	0.24	0.25	0.25	0.25	0.26	190
171	0.20	0.20	0.21	0.21	0.21	0.22	0.22	0.22	0.23	0.23	189
172	0.18	0.18	0.18	0.19	0.19	0.19	0.20	0.20	0.20	0.21	188
173	0.16	0.16	0.16	0.16	0.17	0.17	0.17	0.17	0.18	0.18	187
174	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.15	0.15	0.15	0.15	186
175	0.11	0.11	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.13	0.13	185
176	0. 9	0. 9	0. 9	0. 9	0. 9	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	184
177	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 8	0. 8	183
178	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	182
179	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 3	0. 3	181

JUPITER. — TABLE I.

Époque des passages successifs de Jupiter à son périhélie, et nombre de jours écoulés, au commencement de chaque année, depuis le moment du dernier passage.

DATE.		NOMBRE DE JOURS.	DATE.		NOMBRE DE JOURS.
1865	1 janv.	2929	1882	1 janv.	473
1866	1 janv.	3294	1883	1 janv.	838
1867	1 janv.	3659	1884	1 janv.	1203
1868	1 janv.	4024	1885	1 janv.	1569
»	5 nov. (pass.)	0	1886	1 janv.	1934
1869	1 janv.	57	1887	1 janv.	2299
1870	1 janv.	422	1888	1 janv.	2664
1871	1 janv.	787	1889	1 janv.	3030
1872	1 janv.	1152	1890	1 janv.	3395
1873	1 janv.	1518	1891	1 janv.	3760
1874	1 janv.	1883	1892	1 janv.	4125
1875	1 janv.	2248	»	27 juil. (pass.)	0
1876	1 janv.	2613	1893	1 janv.	158
1877	1 janv.	2979	1894	1 janv.	523
1878	1 janv.	3344	1895	1 janv.	888
1879	1 janv.	3709	1896	1 janv.	1253
1880	1 janv.	4074	1897	1 janv.	1619
»	15 sept. (pass.)	0	1898	1 janv.	1984
1881	1 janv.	408	1899	1 janv.	2349

JUPITER. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de 14 jours en 14 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
0 j	12°	69	364 j	43°	68	728 j	77°	67	1092 j	110°	68
14	13	69	378	44	68	742	78	67	1106	111	68
28	14	69	392	46	68	756	79	67	1120	112	69
42	15	69	406	47	68	770	80	67	1134	114	69
56	16	69	420	48	68	784	82	67	1148	115	69
70	18	69	434	49	68	798	83	67	1162	116	69
84	19	69	448	51	68	812	84	67	1176	117	69
98	20	69	462	52	68	826	86	67	1190	119	69
112	21	69	476	53	68	840	87	67	1204	120	69
126	22	69	490	55	68	854	88	67	1218	121	69
140	24	69	504	56	68	868	90	67	1232	122	69
154	25	69	518	57	68	882	91	67	1246	123	69
168	26	69	532	58	68	896	92	67	1260	124	69
182	27	69	546	60	68	910	93	68	1274	126	70
196	28	69	560	61	68	924	95	68	1288	127	70
210	30	69	574	62	67	938	96	68	1302	128	70
224	31	69	588	64	67	952	97	68	1316	129	70
238	32	69	602	65	67	966	99	68	1330	130	70
252	33	69	616	66	67	980	100	68	1344	131	70
266	35	69	630	67	67	994	101	68	1358	133	70
280	36	69	644	69	67	1008	102	68	1372	134	70
294	37	68	658	70	67	1022	104	68	1386	135	70
308	38	68	672	71	67	1036	105	68	1400	136	71
322	39	68	686	73	67	1050	106	68	1414	137	71
336	41	68	700	74	67	1064	107	68	1428	138	71
350	42	68	714	75	67	1078	109	68	1442	139	71

JUPITER. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 14 jours en 14 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
1456 j	140°	71	1820 j	167°	73	2184 j	193°	74	2548 j	219°	72
1470	142	71	1834	168	73	2198	194	74	2562	220	72
1484	143	71	1848	169	73	2212	195	74	2576	221	72
1498	144	71	1862	170	73	2226	196	73	2590	222	72
1512	145	71	1876	171	73	2240	197	73	2604	223	72
1526	146	71	1890	172	73	2254	198	73	2618	224	72
1540	147	72	1904	173	73	2268	199	73	2632	225	72
1554	148	72	1918	174	73	2282	200	73	2646	226	71
1568	149	72	1932	175	73	2296	201	73	2660	228	71
1582	150	72	1946	176	74	2310	202	73	2674	229	71
1596	151	72	1960	177	74	2324	203	73	2688	230	71
1610	152	72	1974	178	74	2338	204	73	2702	231	71
1624	153	72	1988	179	74	2352	205	73	2716	232	71
1638	154	72	2002	180	74	2366	206	73	2730	233	71
1652	155	72	2016	181	74	2380	207	73	2744	234	71
1666	156	72	2030	182	74	2394	208	73	2758	235	71
1680	157	72	2044	183	74	2408	209	73	2772	236	71
1694	158	73	2058	184	74	2422	210	73	2786	237	70
1708	159	73	2072	185	74	2436	211	73	2800	239	70
1722	160	73	2086	186	74	2450	212	73	2814	240	70
1736	161	73	2100	187	74	2464	213	73	2828	241	70
1750	162	73	2114	188	74	2478	214	72	2842	242	70
1764	163	73	2128	189	74	2492	215	72	2856	243	70
1778	164	73	2142	190	74	2506	216	72	2870	244	70
1792	165	73	2156	191	74	2520	217	72	2884	245	70
1806	166	73	2170	192	74	2534	218	72	2898	247	70

JUPITER. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 14 jours en 14 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
2912 j	248°	70	3276 j	280°	68	3640 j	312°	68	4004 j	344°	69
2926	249	70	3290	281	68	3654	314	68	4018	345	69
2940	250	69	3304	282	68	3668	315	68	4032	346	69
2954	251	69	3318	283	68	3682	316	68	4046	348	69
2968	253	69	3332	285	68	3696	317	68	4060	349	69
2982	254	69	3346	286	68	3710	319	68	4074	350	69
2996	255	69	3360	287	68	3724	320	69	4088	351	69
3010	256	69	3374	288	68	3738	321	69	4102	352	69
3024	257	69	3388	290	68	3752	322	69	4116	353	69
3038	259	69	3402	291	68	3766	324	69	4130	355	69
3052	260	69	3416	292	68	3780	325	69	4144	356	69
3066	261	69	3430	294	68	3794	326	69	4158	357	70
3080	262	69	3444	295	68	3808	327	69	4172	358	70
3094	263	69	3458	296	68	3822	328	69	4186	359	70
3108	265	69	3472	297	68	3836	330	69	4200	1	70
3122	266	68	3486	299	68	3850	331	69	4214	2	70
3136	267	68	3500	300	68	3864	332	69	4228	3	70
3150	268	68	3514	301	68	3878	333	69	4242	4	69
3164	270	68	3528	302	68	3892	334	69	4256	5	69
3178	271	68	3542	304	68	3906	336	69	4270	6	69
3192	272	68	3556	305	68	3920	337	69	4284	8	69
3206	273	68	3570	306	68	3934	338	69	4298	9	69
3220	275	68	3584	307	68	3948	339	69	4312	10	69
3234	276	68	3598	309	68	3962	340	69	4326	11	69
3248	277	68	3612	310	68	3976	342	69			
3262	278	68	3626	311	68	3990	343	69			

JUPITER. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	Valeurs de K. 67	72	78	S	S	Valeurs de K. 67	72	78	S
	h m	h m	h m			h m	h m	h m	
0°	12. 0	12. 0	12. 0	360°	30°	9.30	9.34	9.38	330°
1	11.55	11.55	11.55	359	31	9.25	9.29	9.33	329
2	11.50	11.50	11.50	358	32	9.20	9.25	9.29	328
3	11.45	11.45	11.46	357	33	9.16	9.20	9.24	327
4	11.40	11.40	11.41	356	34	9.11	9.15	9.19	326
5	11.35	11.35	11.36	355	35	9. 6	9.10	9.15	325
6	11.29	11.30	11.31	354	36	9. 1	9. 6	9.10	324
7	11.24	11.25	11.26	353	37	8.57	9. 1	9. 6	323
8	11.19	11.21	11.22	352	38	8.52	8.57	9. 1	322
9	11.14	11.16	11.17	351	39	8.47	52	8.57	321
10	11. 9	11.11	11.12	350	40	8.43	8.47	8.52	320
11	11. 4	11. 6	11. 7	349	41	8.38	8.43	8.48	319
12	10.59	11. 1	11. 3	348	42	8.33	8.38	8.43	318
13	10.54	10.56	10.58	347	43	8.29	8.34	8.39	317
14	10.49	10.51	10.53	346	44	8.24	8.29	8.34	316
15	10.44	10.46	10.48	345	45	8.20	8.25	8.30	315
16	10.39	10.41	10.44	344	46	8.15	8.20	8.25	314
17	10.34	10.36	10.39	343	47	8.11	8.16	8.21	313
18	10.29	10.32	10.34	342	48	8. 6	8.11	8.16	312
19	10.24	10.27	10.29	341	49	8. 1	8. 7	8.12	311
20	10.19	10.22	10.25	340	50	7.57	8. 2	8. 8	310
21	10.14	10.17	10.20	339	51	7.53	7.58	8. 3	309
22	10. 9	10.12	10.15	338	52	7.48	7.53	7.59	308
23	10. 4	10. 7	10.10	337	53	7.44	7.49	7.54	307
24	9.59	10. 2	10. 6	336	54	7.39	7.45	7.50	306
25	9.54	9.58	10. 1	335	55	7.35	7.40	7.46	305
26	9.50	9.53	9.56	334	56	7.30	7.36	7.42	304
27	9.45	9.48	9.52	333	57	7.26	7.32	7.37	303
28	9.40	9.43	9.47	332	58	7.22	7.27	7.33	302
29	9.35	9.39	9.42	331	59	7.17	7.23	7.29	301

JUPITER. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	*Valeurs de* K.			S	S	*Valeurs de* K.			S
	67	72	78			67	72	78	
	h m	h m	h m			h m	h m	h m	
60°	7.13	7.19	7.24	300°	90°	5.12	5.17	5.22	270°
61	7. 9	7.14	7.20	299	91	5. 8	5.13	5.18	269
62	7. 5	7.10	7.16	298	92	5. 4	5. 9	5.15	268
63	7. 0	7. 6	7.12	297	93	5. 0	5. 5	5.11	267
64	6.56	7. 2	7. 7	296	94	4.57	5. 2	5. 7	266
65	6.52	6.57	7. 3	295	95	4.53	4.58	5. 3	265
66	6.48	6.53	6.59	294	96	4.49	4.54	4.59	264
67	6.44	6.49	6.55	293	97	4.45	4.50	4.55	263
68	6.39	6.45	6.51	292	98	4.42	4.46	4.51	262
69	6.35	6.41	6.47	291	99	4.38	4.43	4.48	261
70	6.31	6.37	6.42	290	100	4.34	4.39	4.44	260
71	6.27	6.33	6.38	289	101	4.30	4.35	4.40	259
72	6.23	6.28	6.34	288	102	4.27	4.31	4.36	258
73	6.19	6.24	6.30	287	103	4.23	4.28	4.33	257
74	6.15	6.20	6.26	286	104	4.19	4.24	4.29	256
75	6.11	6.16	6.22	285	105	4.16	4.20	4.25	255
76	6. 7	6.12	6.18	284	106	4.12	4.17	4.21	254
77	6. 3	6. 8	6.14	283	107	4. 8	4.13	4.18	253
78	5.59	6. 4	6.10	282	108	4. 5	4. 9	4.14	252
79	5.55	6. 0	6. 6	281	109	4. 1	4. 5	4.10	251
80	5.51	5.56	6. 2	280	110	3.58	4. 2	4. 6	250
81	5.47	5.52	5.58	279	111	3.54	3.58	4. 3	249
82	5.43	5.48	5.54	278	112	3.50	3.55	3.59	248
83	5.39	5.44	5.50	277	113	3.47	3.51	3.55	247
84	5.35	5.40	5.46	276	114	3.43	3.47	3.52	246
85	5.31	5.36	5.42	275	115	3.40	3.44	3.48	245
86	5.27	5.32	5.38	274	116	3.36	3.40	3.44	244
87	5.23	5.28	5.34	273	117	3.33	3.36	3.40	243
88	5.19	5.25	5.30	272	118	3.29	3.33	3.37	242
89	5.16	5.21	5.26	271	119	3.26	3.29	3.33	241

JUPITER. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.			S	S	Valeurs de K.			S
	67	72	78			67	72	78	
	h m	h m	h m			h m	h m	h m	
120°	3.22	3.26	3.30	240°	150°	1.39	1.41	1.43	210°
121	3.19	3.22	3.26	239	151	1.36	1.38	1.40	209
122	3.15	3.19	3.23	238	152	1.33	1.34	1.36	208
123	3.12	3.15	3.19	237	153	1.29	1.31	1.33	207
124	3. 8	3.12	3.15	236	154	1.26	1.28	1.30	206
125	3. 5	3. 8	3.12	235	155	1.23	1.24	1.26	205
126	3. 1	3. 4	3. 8	234	156	1.19	1.21	1.23	204
127	2.58	3. 1	3. 5	233	157	1.16	1.18	1.19	203
128	2.54	2.57	3. 1	232	158	1.13	1.14	1.16	202
129	2.51	2.54	2.57	231	159	1. 9	1.11	1.12	201
130	2.47	2.50	2.54	230	160	1. 6	1. 7	1. 9	200
131	2.44	2.47	2.50	229	161	1. 3	1. 4	1. 5	199
132	2.40	2.43	2.47	228	162	0.59	1. 1	1. 2	198
133	2.37	2.40	2.43	227	163	0.56	0.57	0.58	197
134	2.33	2.36	2.40	226	164	0.53	0.54	0.55	196
135	2.30	2.33	2.36	225	165	0.49	0.50	0.52	195
136	2.27	2.29	2.32	224	166	0.46	0.47	0.48	194
137	2.23	2.26	2.29	223	167	0.43	0.44	0.45	193
138	2.20	2.23	2.25	222	168	0.40	0.40	0.41	192
139	2.16	2.19	2.22	221	169	0.36	0.37	0.38	191
140	2.13	2.16	2.18	220	170	0.33	0.34	0.34	190
141	2.10	2.12	2.15	219	171	0.30	0.30	0.31	189
142	2. 6	2. 9	2.11	218	172	0.26	0.27	0.27	188
143	2. 3	2. 5	2. 8	217	173	0.23	0.24	0.24	187
144	2. 0	2. 2	2. 4	216	174	0.20	0.20	0.21	186
145	1.56	1.58	2. 1	215	175	0.16	0.17	0.17	185
146	1.53	1.55	1.57	214	176	0.13	0.13	0.14	184
147	1.49	1.52	1.54	213	177	0.10	0.10	0.10	183
148	1.46	1.48	1.50	212	178	0. 7	0. 7	0. 7	182
149	1.43	1.45	1.47	211	179	0. 3	0. 3	0. 3	181

SATURNE. — TABLE I.

Passage de Saturne à son périhélie, et nombre de jours écoulés, au commencement de chaque année, depuis le moment du dernier passage.

DATE.		NOMBRE DE JOURS.	DATE.		NOMBRE DE JOURS.
1865	1 janv.	3228	1883	1 janv.	9802
1866	»	3593	1884	»	10167
1867	»	3958	1885	»	10533
1868	»	4323	»	15 août (pass.)	0
1869	»	4689	1886	1 janv.	139
1870	»	5054	1887	»	504
1871	»	5419	1888	»	869
1872	»	5784	1889	»	1235
1873	»	6150	1890	»	1600
1874	»	6515	1891	»	1965
1875	»	6880	1892	»	2330
1876	»	7245	1893	»	2696
1877	»	7611	1894	»	3061
1878	»	7976	1895	»	3426
1879	»	8341	1896	»	3791
1880	»	8706	1897	»	4157
1881	»	9072	1898	»	4522
1882	»	9437	1899	»	4887

SATURNE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 30 *jours en* 30 *jours.*

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
7200 j	329°	98	8100 j	356°	98	9000 j	25°	96	9900 j	57°	94
7230	330	98	8130	357	98	9030	26	96	9930	58	94
7260	330	98	8160	358	98	9060	27	96	9960	59	93
7290	331	98	8190	359	98	9090	28	96	9990	60	93
7320	332	98	8220	0	98	9120	29	96	10020	61	93
7350	333	98	8250	1	98	9150	30	96	10050	62	93
7380	334	98	8280	2	98	9180	31	96	10080	63	93
7410	335	98	8310	3	98	9210	32	96	10110	65	93
7440	336	98	8340	4	98	9240	33	96	10140	66	93
7470	337	98	8370	5	98	9270	34	96	10170	67	93
7500	338	98	8400	6	98	9300	35	96	10200	68	93
7530	339	98	8430	7	98	9330	36	95	10230	69	93
7560	340	98	8460	7	98	9360	37	95	10260	70	93
7590	341	98	8490	8	97	9390	38	95	10290	72	93
7620	342	98	8520	9	97	9420	39	95	10320	73	93
7650	342	98	8550	10	97	9450	40	95	10350	74	93
7680	343	98	8580	11	97	9480	41	95	10380	75	92
7710	344	98	8610	12	97	9510	42	95	10410	76	92
7740	345	98	8640	13	97	9540	43	95	10440	78	92
7770	346	98	8670	14	97	9570	44	95	10470	79	92
7800	347	98	8700	15	97	9600	46	95	10500	80	92
7830	348	98	8730	16	97	9630	47	94	10530	81	92
7860	349	98	8760	17	97	9660	48	94	10560	82	92
7890	350	98	8790	18	97	9690	49	94	10590	84	92
7920	351	98	8820	19	97	9720	50	94	10620	85	92
7950	352	98	8850	20	97	9750	51	94	10650	86	92
7980	353	98	8880	21	97	9780	52	94	10680	87	92
8010	354	98	8910	22	97	9810	53	94	10710	88	92
8040	354	98	8940	23	97	9840	54	94	10740	90	92
8070	355	98	8970	24	96	9870	55	94			

SATURNE. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	VALEURS DE K.		S	S	VALEURS DE K.		S	S	VALEURS DE K.		S
	92	102			92	102			92	102	
	h m	h m			h m	h m			h m	h m	
0°	12. 0	12. 0	360°	30°	9.45	9.48	330°	60°	7.35	7.40	300°
1	11.55	11.56	359	31	9.40	9.44	329	61	7.31	7.36	299
2	11.51	11.51	358	32	9.36	9.39	328	62	7.26	7.32	298
3	11.46	11.47	357	33	9.31	9.35	327	63	7.22	7.28	297
4	11.42	11.42	356	34	9.27	9.31	326	64	7.18	7.24	296
5	11.37	11.38	355	35	9.23	9.26	325	65	7.14	7.19	295
6	11.33	11.33	354	36	9.18	9.22	324	66	7.10	7.15	294
7	11.28	11.29	353	37	9.14	9.18	323	67	7. 6	7.11	293
8	11.24	11.25	352	38	9. 9	9.13	322	68	7. 1	7. 7	292
9	11.19	11.20	351	39	9. 5	9. 9	321	69	6.57	7. 3	291
10	11.15	11.16	350	40	9. 1	9. 5	320	70	6.53	6.59	290
11	11.10	11.11	349	41	8.56	9. 1	319	71	6.49	6.55	289
12	11. 6	11. 7	348	42	8.52	8.56	318	72	6.45	6.51	288
13	11. 1	11. 3	347	43	8.47	8.52	317	73	6.41	6.47	287
14	10.56	10.58	346	44	8.43	8.48	316	74	6.37	6.42	286
15	10.52	10.54	345	45	8.39	8.43	315	75	6.33	6.38	285
16	10.47	10.49	344	46	8.34	8.39	314	76	6.29	6.34	284
17	10.43	10.45	343	47	8.30	8.35	313	77	6.25	6.30	283
18	10.38	10.41	342	48	8.26	8.31	312	78	6.20	6.26	282
19	10.34	10.36	341	49	8.21	8.26	311	79	6.16	6.22	281
20	10.29	10.32	340	50	8.17	8.22	310	80	6.12	6.18	280
21	10.25	10.27	339	51	8.13	8.18	309	81	6. 8	6.14	279
22	10.20	10.23	338	52	8. 9	8.14	308	82	6. 4	6.10	278
23	10.16	10.19	337	53	8. 4	8. 9	307	83	6. 0	6. 6	277
24	10.11	10.14	336	54	8. 0	8. 5	306	84	5.56	6. 2	276
25	10. 7	10.10	335	55	7.56	8. 1	305	85	5.52	5.58	275
26	10. 2	10. 6	334	56	7.52	7.57	304	86	5.48	5.54	274
27	9.58	10. 1	333	57	7.47	7.53	303	87	5.44	5.50	273
28	9.54	9.57	332	58	7.43	7.48	302	88	5.40	5.46	272
29	9.49	9.52	331	59	7.39	7.44	301	89	5.37	5.42	271

SATURNE. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	VALEURS DE K.		S	S	VALEURS DE K.		S	S	VALEURS DE K.		S
	92	102			92	102			92	102	
	h m	h m			h m	h m			h m	h m	
90°	5.33	5.38	270°	120°	3.38	3.42	240°	150°	1.48	1.50	210°
91	5.29	5.34	269	121	3.34	3.38	239	151	1.44	1.46	209
92	5.25	5.30	268	122	3.30	3.34	238	152	1.40	1.43	208
93	5.21	5.26	267	123	3.26	3.31	237	153	1.37	1.39	207
94	5.17	5.22	266	124	3.23	3.27	236	154	1.33	1.35	206
95	5.13	5.18	265	125	3.19	3.23	235	155	1.30	1.31	205
96	5. 9	5.15	264	126	3.15	3.19	234	156	1.26	1.28	204
97	5. 5	5.11	263	127	3.12	3.15	233	157	1.22	1.24	203
98	5. 1	5. 7	262	128	3. 8	3.12	232	158	1.19	1.20	202
99	4.57	5. 3	261	129	3. 4	3. 8	231	159	1.15	1.17	201
100	4.54	4.59	260	130	3. 0	3. 4	230	160	1.12	1.13	200
101	4.50	4.55	259	131	2.57	3. 0	229	161	1. 8	1. 9	199
102	4.46	4.51	258	132	2.53	2.57	228	162	1. 4	1. 6	198
103	4.42	4.47	257	133	2.49	2.53	227	163	1. 1	1. 2	197
104	4.38	4.43	256	134	2.46	2.49	226	164	0.57	0.58	196
105	4.34	4.39	255	135	2.42	2.46	225	165	0.54	0.55	195
106	4.30	4.36	254	136	2.38	2.42	224	166	0.50	0.51	194
107	4.27	4.32	253	137	2.35	2.38	223	167	0.46	0.47	193
108	4.23	4.28	252	138	2.31	2.34	222	168	0.43	0.44	192
109	4.19	4.24	251	139	2.27	2.31	221	169	0.39	0.40	191
110	4.15	4.20	250	140	2.24	2.27	220	170	0.36	0.37	190
111	4.11	4.16	249	141	2.20	2.23	219	171	0.32	0.33	189
112	4. 8	4.12	248	142	2.17	2.19	218	172	0.29	0.29	188
113	4. 4	4. 9	247	143	2.13	2.16	217	173	0.25	0.26	187
114	4. 0	4. 5	246	144	2. 9	2.12	216	174	0.21	0.22	186
115	3.56	4. 1	245	145	2. 6	2. 8	215	175	0.18	0.18	185
116	3.53	3.57	244	146	2. 2	2. 5	214	176	0.14	0.15	184
117	3.49	3.53	243	147	1.58	2. 1	213	177	0.11	0.11	183
118	3.45	3.50	242	148	1.55	1.57	212	178	0. 7	0. 7	182
119	3.41	3.46	241	149	1.51	1.54	211	179	0. 4	0. 4	181

URANUS. — TABLE I.

Positions successives autour du Soleil, de 75 jours en 75 jours.

DATE.		Æ	DATE.		Æ	DATE.		Æ
1864	15 juil.	85°	1870	12 sept.	115°	1876	9 nov.	144°
»	28 sept.	86	»	26 nov.	116	1877	23 janv.	145
»	12 déc.	87	1871	9 fév.	117	»	8 avr.	146
1865	25 fév.	88	»	25 avr.	118	»	22 juin	147
»	11 mai	89	»	9 juil.	119	»	5 sept.	148
»	25 juil.	90	»	22 sept.	120	»	19 nov.	149
»	8 oct.	91	»	6 déc.	121	1878	2 fév.	150
»	22 déc.	92	1872	19 fév.	122	»	18 avr.	151
1866	7 mars	93	»	4 mai	123	»	2 juil.	151
»	21 mai	94	»	18 juil.	124	»	15 sept.	152
»	4 août	95	»	1 oct.	125	»	29 nov.	153
»	18 oct.	96	»	15 déc.	126	1879	12 fév.	154
1867	1 janv.	97	1873	28 fév.	127	»	28 avr.	155
»	17 mars	98	»	14 mai	128	»	12 juil.	156
»	31 mai	99	»	28 juil.	129	»	25 sept.	157
»	14 août	100	»	11 oct.	130	»	9 déc.	158
»	28 oct.	101	»	25 déc.	131	1880	22 fév.	159
1868	11 janv.	102	1874	10 mars	132	»	7 mai	160
»	26 mars	103	»	24 mai	133	»	21 juil.	161
»	9 juin	104	»	7 août	134	»	4 oct.	162
»	23 août	105	»	21 oct.	134	»	18 déc.	162
»	6 nov.	106	1875	4 janv.	135	1881	3 mars	163
1869	20 janv.	107	»	20 mars	136	»	17 mai	164
»	5 avr.	108	»	3 juin	137	»	31 juil.	165
»	19 juin	109	»	17 août	138	»	14 oct.	166
»	2 sept.	110	»	31 oct.	139	»	28 déc.	167
»	16 nov.	111	1876	14 janv.	140	1882	13 mars	168
1870	30 janv.	112	»	29 mars	141	»	27 mai	169
»	13 avr.	113	»	12 juin	142	»	10 août	170
»	29 juin	114	»	26 août	143			

URANUS. — TABLE I (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 75 jours en 75 jours.

DATE.	Æ	DATE.	Æ	DATE.	Æ
1882 22 août (pass.)	170°	1888 5 août	195°	1894 20 juil.	221°
» 5 nov.	171	» 19 oct.	196	» 3 oct.	222
1883 19 janv.	172	1889 2 janv.	197	» 17 déc.	223
» 4 avr.	172	» 18 mars	198	1895 2 mars	224
» 18 juin	173	» 1 juin	199	» 16 mai	225
» 1 sept.	174	» 15 août	200	» 30 juil.	226
» 15 nov.	175	» 29 oct.	201	» 13 oct.	227
1884 29 janv.	176	1890 12 janv.	202	» 27 déc.	228
» 13 avr.	177	» 28 mars	202	1896 11 mars	229
» 27 juin	178	» 11 juin	203	» 25 mai	230
» 10 sept.	179	» 25 août	204	» 8 août	231
» 24 nov.	179	» 8 nov.	205	» 22 oct.	232
1885 7 fév.	180	1891 22 janv.	206	1897 5 janv.	233
» 23 avr.	181	» 7 avr.	207	» 21 mars	233
» 7 juil.	182	» 21 juin	208	» 4 juin	234
» 20 sept.	183	» 4 sept.	209	» 18 août	235
» 4 déc.	184	» 18 nov.	210	» 1 nov.	236
1886 17 fév.	185	1892 1 fév.	211	1898 15 janv.	237
» 3 mai	186	» 16 avr.	211	» 31 mars	238
» 17 juil.	187	» 30 juin	212	» 14 juin	239
» 30 sept.	187	» 13 sept.	213	» 28 août	240
» 14 déc.	188	» 27 nov.	214	» 11 nov.	241
1887 27 fév.	189	1893 10 fév.	215	1899 25 janv.	242
» 13 mai	190	» 26 avr.	216	» 10 avr.	243
» 27 juil.	191	» 10 juil.	217	» 24 juin	244
» 10 oct.	192	» 23 sept.	218	» 7 sept.	245
» 24 déc.	193	» 7 déc.	219	» 21 nov.	246
1888 8 mars	194	1894 20 fév.	220	1900 4 fév.	247
» 21 mai	194	» 6 mai	221	. .	

URANUS. — TABLE II.

Moyennes valeurs de T, *dépendantes de* S.

S	T	S	S	T	S	S	T	S
	h m			h m			h m	
0°	12. 0	360°	30°	9.54	330°	60°	7.49	300°
1	11.56	359	31	9.50	329	61	7.45	299
2	11.52	358	32	9.45	328	62	7.41	298
3	11.47	357	33	9.41	327	63	7.37	297
4	11.43	356	34	9.37	326	64	7.33	296
5	11.39	355	35	9.33	325	65	7.29	295
6	11.35	354	36	9.29	324	66	7.25	294
7	11.30	353	37	9.25	323	67	7.21	293
8	11.26	352	38	9.20	322	68	7.17	292
9	11.22	351	39	9.16	321	69	7.13	291
10	11.18	350	40	9.12	320	70	7. 9	290
11	11.14	349	41	9. 8	319	71	7. 5	289
12	11. 9	348	42	9. 4	318	72	7. 0	288
13	11. 5	347	43	9. 0	317	73	6.56	287
14	11. 1	346	44	8.55	316	74	6.52	286
15	10.57	345	45	8.51	315	75	6.48	285
16	10.53	344	46	8.47	314	76	6.44	284
17	10.48	343	47	8.43	313	77	6.40	283
18	10.44	342	48	8.39	312	78	6.36	282
19	10.40	341	49	8.35	311	79	6.32	281
20	10.36	340	50	8.31	310	80	6.28	280
21	10.32	339	51	8.26	309	81	6.24	279
22	10.27	338	52	8.22	308	82	6.20	278
23	10.23	337	53	8.18	307	83	6.16	277
24	10.19	336	54	8.14	306	84	6.12	276
25	10.15	335	55	8.10	305	85	6. 8	275
26	10.11	334	56	8. 6	304	86	6. 4	274
27	10. 6	333	57	8. 2	303	87	6. 0	273
28	10. 2	332	58	7.58	302	88	5.56	272
29	9.58	331	59	7.54	301	89	5.52	271

URANUS. — TABLE II (*Suite*).

Moyennes valeurs de T.

S	T	S	S	T	S	S	T	S
	h m			h m			h m	
90°	5.48	270°	120°	3.50	240°	150°	1.54	210°
91	5.44	269	121	3.46	239	151	1.50	209
92	5.40	268	122	3.42	238	152	1.47	208
93	5.36	267	123	3.38	237	153	1.43	207
94	5.32	266	124	3.34	236	154	1.39	206
95	5.28	265	125	3.31	235	155	1.35	205
96	5.24	264	126	3.27	234	156	1.31	204
97	5.20	263	127	3.23	233	157	1.27	203
98	5.16	262	128	3.19	232	158	1.24	202
99	5.12	261	129	3.15	231	159	1.20	201
100	5. 8	260	130	3.11	230	160	1.16	200
101	5. 4	259	131	3. 7	229	161	1.12	199
102	5. 0	258	132	3. 3	228	162	1. 8	198
103	4.57	257	133	3. 0	227	163	1. 5	197
104	4.53	256	134	2.56	226	164	1. 1	196
105	4.49	255	135	2.52	225	165	0.57	195
106	4.45	254	136	2.48	224	166	0.53	194
107	4.41	253	137	2.44	223	167	0.49	193
108	4.37	252	138	2.40	222	168	0.46	192
109	4.33	251	139	2.36	221	169	0.42	191
110	4.29	250	140	2.33	220	170	0.38	190
111	4.25	249	141	2.29	219	171	0.34	189
112	4.21	248	142	2.25	218	172	0.30	188
113	4.17	247	143	2.21	217	173	0.27	187
114	4.13	246	144	2.17	216	174	0.23	186
115	4. 9	245	145	2.13	215	175	0.19	185
116	4. 6	244	146	2.10	214	176	0.15	184
117	4. 2	243	147	2. 6	213	177	0.11	183
118	3.58	242	148	2. 2	212	178	0. 8	182
119	3.54	241	149	1.58	211	179	0. 4	181

NEPTUNE. — TABLE I.

Positions successives autour du Soleil, de 175 *jours en* 175 *jours.*

DATE.	Æ	DATE.	Æ	DATE.	Æ
1864 17 déc.	7°	1877 2 juin	33°	1889 13 mars	60°
1865 10 juin	8	» 24 nov.	34	» 4 sept.	61
» 2 déc.	9	1878 18 mai	35	1890 26 fév.	62
1866 26 mai	10	» 9 nov.	37	» 20 août	63
» 17 nov.	11	1879 3 mai	38	1891 11 fév.	64
1867 11 mai	12	» 25 oct.	39	» 5 août	65
» 2 nov.	13	1880 17 avr.	40	1892 27 janv.	66
1868 25 avr.	14	» 9 oct.	41	» 20 juil.	67
» 17 oct.	15	1881 2 avr.	42	1893 11 janv.	68
1869 10 avr.	16	» 24 sept.	43	» 5 juil.	70
» 2 oct.	17	1882 18 mars	44	» 27 déc.	71
1870 26 mars	18	» 9 sept.	45	1894 20 juin	72
» 17 sept.	19			» 12 déc.	73
1871 11 mars	20	1882 20 déc. (pass.)	46	1895 5 juin	74
» 2 sept.	21	1883 13 juin	47	» 27 nov.	75
1872 24 fév.	22	» 5 déc.	48	1896 20 mai	76
» 17 août	23	1884 28 mai	49	» 11 nov.	77
1873 8 fév.	24	» 19 nov.	50	1897 5 mai	79
» 2 août	25	1885 13 mai	51	» 27 oct.	80
1874 24 janv.	26	» 4 nov.	52	1898 20 avr.	81
» 18 juil.	27	1886 28 avr.	53	» 12 oct.	82
1875 9 janv.	28	» 20 oct.	54	1899 5 avr.	83
» 3 juil.	29	1887 13 avr.	55	» 27 sept.	84
» 25 déc.	30	» 5 oct.	56	1900 21 mars	85
1876 17 juin	31	1888 28 mars	57		
» 9 déc.	32	» 19 sept.	58		

NEPTUNE. — TABLE II.

Moyennes valeurs de T, *dépendantes de* S.

S	T	S	S	T	S	S	T	S
	h m			h m			h m	
0°	12. 0	360°	30°	9.56	330°	60°	7.53	300°
1	11.56	359	31	9.52	329	61	7.49	299
2	11.52	358	32	9.48	328	62	7.45	298
3	11.48	357	33	9.44	327	63	7.41	297
4	11.43	356	34	9.40	326	64	7.37	296
5	11.39	355	35	9.35	325	65	7.33	295
6	11.35	354	36	9.31	324	66	7.29	294
7	11.31	353	37	9.27	323	67	7.25	293
8	11.27	352	38	9.23	322	68	7.21	292
9	11.23	351	39	9.19	321	69	7.17	291
10	11.19	350	40	9.15	320	70	7.13	290
11	11.14	349	41	9.11	319	71	7. 9	289
12	11.10	348	42	9. 7	318	72	7. 5	288
13	11. 6	347	43	9. 3	317	73	7. 1	287
14	11. 2	346	44	8.59	316	74	6.57	286
15	10.58	345	45	8.54	315	75	6.53	285
16	10.54	344	46	8.50	314	76	6.49	284
17	10.50	343	47	8.46	313	77	6.45	283
18	10.46	342	48	8.42	312	78	6.40	282
19	10.41	341	49	8.38	311	79	6.36	281
20	10.37	340	50	8.34	310	80	6.32	280
21	10.33	339	51	8.30	309	81	6.28	279
22	10.29	338	52	8.26	308	82	6.24	278
23	10.25	337	53	8.22	307	83	6.20	277
24	10.21	336	54	8.18	306	84	6.16	276
25	10.17	335	55	8.14	305	85	6.12	275
26	10.13	334	56	8.10	304	86	6. 8	274
27	10. 8	333	57	8. 5	303	87	6. 4	273
28	10. 4	332	58	8. 1	302	88	6. 0	272
29	10. 0	331	59	7.57	301	89	5.56	271

NEPTUNE. — TABLE II *(Suite)*.

Moyennes valeurs de T.

S	T	S	S	T	S	S	T	S
	h m			h m			h m	
90°	5.52	270°	120°	3.53	240°	150°	1.56	210°
91	5.48	269	121	3.50	239	151	1.52	209
92	5.44	268	122	3.46	238	152	1.49	208
93	5.40	267	123	3.42	237	153	1.45	207
94	5.36	266	124	3.38	236	154	1.41	206
95	5.32	265	125	3.34	235	155	1.37	205
96	5.28	264	126	3.30	234	156	1.33	204
97	5.24	263	127	3.26	233	157	1.29	203
98	5.20	262	128	3.22	232	158	1.25	202
99	5.17	261	129	3.18	231	159	1.21	201
100	5.13	260	130	3.14	230	160	1.17	200
101	5. 9	259	131	3.10	229	161	1.14	199
102	5. 5	258	132	3. 6	228	162	1.10	198
103	5. 1	257	133	3. 3	227	163	1. 6	197
104	4.57	256	134	2.59	226	164	1. 2	196
105	4.53	255	135	2.55	225	165	0.58	195
106	4.49	254	136	2.51	224	166	0.54	194
107	4.45	253	137	2.47	223	167	0.50	193
108	4.41	252	138	2.43	222	168	0.46	192
109	4.37	251	139	2.39	221	169	0.43	191
110	4.33	250	140	2.35	220	170	0.39	190
111	4.29	249	141	2.31	219	171	0.35	189
112	4.25	248	142	2.27	218	172	0.31	188
113	4.21	247	143	2.24	217	173	0.27	187
114	4.17	246	144	2.20	216	174	0.23	186
115	4.13	245	145	2.16	215	175	0.19	185
116	4. 9	244	146	2.12	214	176	0.15	184
117	4. 5	243	147	2. 8	213	177	0.12	183
118	4. 1	242	148	2. 4	212	178	0. 8	182
119	3.57	241	149	2. 0	211	179	0. 4	181

NIVEAU D'EAU

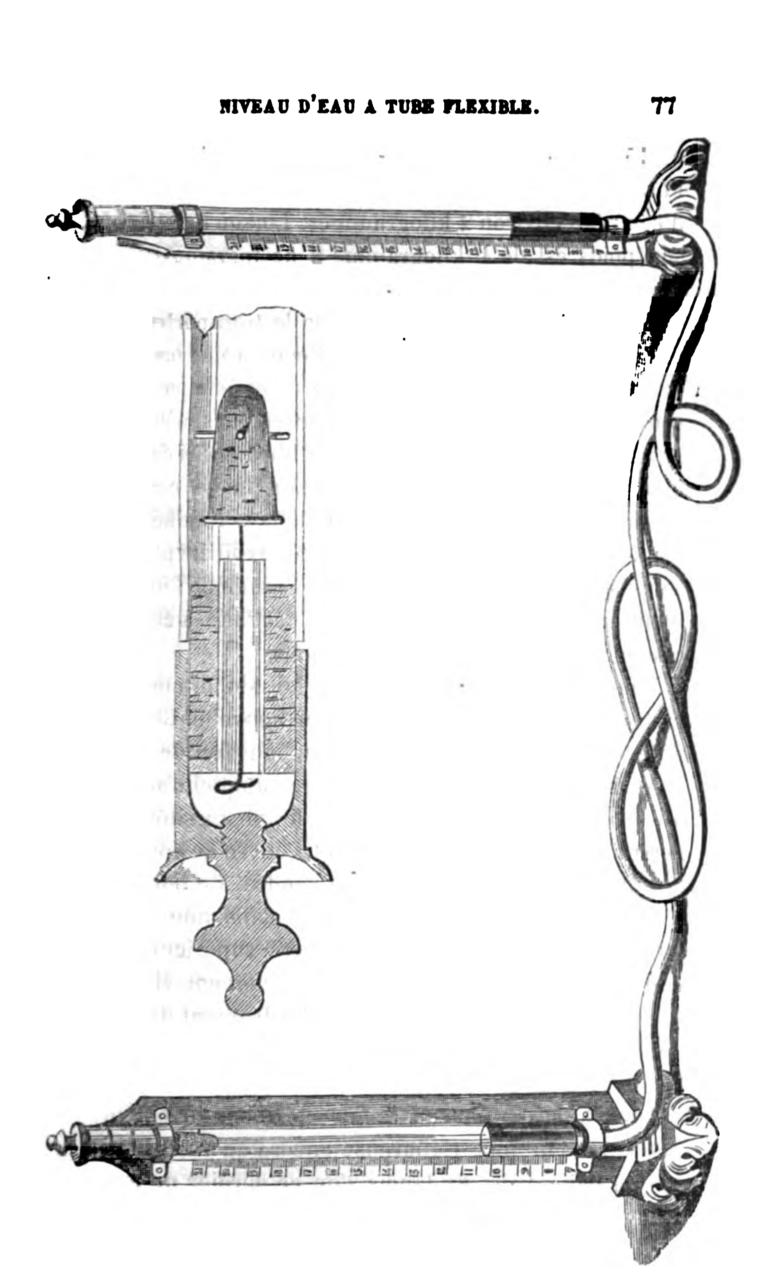
A TUBE FLEXIBLE,

Par M. Amédée DESBORDEAUX,

Membre titulaire.

Le nouvel instrument de précision soumis à l'examen de l'Académie est d'une construction très-simple (V. la page suiv.). Aux deux extrémités d'un tube de caoutchouc, d'une longueur indéterminée, mais le plus ordinairement de 5 mètres, sont adaptées deux fioles en verre, maintenues dans une position verticale au moyen de deux supports en bois, qui se terminent par une base métallique pour leur donner la stabilité nécessaire. Sur chacun de ces supports est appliquée une échelle métrique en cuivre jaune, indiquant exactement la hauteur, à partir du sol, en centimètres et millimètres. Le tube de caoutchouc est rempli d'une eau colorée qui circule dans toute son étendue, et qui s'élève en même temps dans la partie inférieure des deux fioles. La différence de hauteur de l'eau dans chacune des fioles indique, aux deux points opposés, la différence de niveau, qui se lit immédiatement sur les deux échelles métriques.

Pour rendre l'instrument plus portatif, j'ai réduit la hauteur des fioles à 20 centimètres. Cette hauteur permet encore d'apprécier une différence de niveau



de 15 centimètres, ce qui est plus que suffisant pour l'usage ordinaire. Renfermé dans sa boîte, ce niveau d'eau pèse environ 2 kilogrammes. Lorsqu'il est isolé, son poids est de 1 kilogramme 2 hectogrammes, et l'eau renfermée dans le tube pèse 120 grammes.

Lorsqu'on en fait usage et qu'on le transporte d'un endroit à un autre, l'eau peut s'élever à une hauteur différente dans chacune des fioles, et elle pourrait souvent se répandre à l'extérieur si elles n'étaient pas bouchées. D'un autre côté, le libre accès de l'air étant indispensable pour que l'eau puisse circuler librement dans le tube de caoutchouc, il fallait que les fioles fussent débouchées et après avoir été placées sur le sol. On conçoit, dès lors, que l'usage de l'instrument eût été fort incommode, s'il eût fallu à chaque instant ôter et remettre les bouchons.

Pour éviter cet inconvénient, j'ai adopté une fermeture qui présente une disposition nouvelle. Chaque fiole, en effet, est fermée par un bouchon de liége traversé par un petit tube de verre, auquel s'adapte une soupape très-légère, qui se ferme aussitôt que l'eau arrive au haut de la fiole, et s'ouvre de nouveau dès que l'eau commence à redescendre. Ce bouchon à soupape est lui-même renfermé dans une enveloppe métallique, terminée à sa partie supérieure par une vis de pression, qui ferme exactement chaque fiole, lorsqu'on vient à replacer l'instrument dans la boîte, et qui, pendant qu'on en fait usage, permet l'accès de l'air en la faisant tourner en sens contraire.

Avec le niveau d'eau à tube flexible, on obtient une précision plus rigoureuse encore qu'avec le niveau à bulle d'air. Et tandis que ce dernier ne peut

être manié que par des personnes exercées et ayant le coup-d'œil très-juste, l'autre présente un résultat en quelque sorte mécanique. Sous ce rapport, il pourrait être utile aux propriétaires qui voudraient vérifier par eux-mêmes l'exactitude de certains nivellements. Il ne serait pas moins avantageux lorsqu'il s'agirait de poser les tablettes en marbre des cheminées, dont le niveau parfait est indispensable pour assurer la régularité de la marche des pendules. Il est plus que probable qu'il indiquerait quelques légères différences de niveau dans presque tous les billards. Enfin, avec lui on pourrait en peu d'instants tracer autour d'un appartement une ligne de niveau d'une exactitude parfaite, tandis que ce résultat avec un niveau ordinaire présente quelque difficulté; et l'on pourrait également, au moyen des deux fioles opposées l'une à l'autre, trouver un point de repère d'un côté à l'autre d'un mur.

On remarque avec surprise la facilité avec laquelle l'eau circule dans un long tube de caoutchouc, lors même qu'on lui a fait prendre les plus nombreux replis. Toutefois, après que les fioles sont placées sur le sol, il faut attendre quelques instants avant que l'équilibre soit tout-à-fait rétabli entre elles. La rapidité du rétablissement d'équilibre dépend de la grosseur du tube flexible; elle dépend aussi de la nature du liquide employé. Avec le mercure, qui pourrait être substitué à l'eau dans des tubes de plus petite dimension, l'équilibre serait presque instantané. L'huile, au contraire, prendrait son niveau plus lentement que l'eau. Lorsqu'on ajoute à l'eau colorée une petite quantité d'acide sulfurique, en même

temps que cette addition empêche l'altération de la couleur végétale par les moisissures, elle donne lieu à une circulation plus facile que celle de l'eau pure, sans qu'on puisse attribuer ce résultat à la légère différence de poids spécifique. Cette propriété paraît due à la présence de l'acide. Il en est de même, jusqu'à un certain point, de l'encre à écrire; car on sait qu'elle n'est coulante qu'à la condition d'être acide, et c'est précisément la cause de l'altération si prompte des plumes métalliques.

Au reste, si au lieu d'employer de l'eau pure pour remplir l'instrument, comme on pourrait très-bien le faire, on préfère l'eau colorée, mélangée d'un liquide dont le poids spécifique présente une certaine différence, tel que l'acide sulfurique ou l'alcool, il faut que le mélange soit opéré avec le plus grand soin, et que le liquide soit transvasé plusieurs fois de suite avant de le verser dans l'instrument; sans quoi l'on pourrait remarquer souvent entre les deux fioles un défaut de concordance de plusieurs millimètres. L'eau et l'acide sulfurique sont bien loin de se mélanger instantanément, comme on pourrait le croire, et il est essentiel que l'on soit averti de cette cause d'erreur qui pourrait faire douter tout d'abord de la précision du niveau d'eau. Il faut aussi, après que l'eau a été introduite dans le tube, l'agiter pendant un certain temps pour en faire sortir les bulles d'air.

Il serait très-difficile de remplacer, dans la construction de cet instrument, le caoutchouc par une autre matière également flexible, et cependant les tubes de caoutchouc ne sont pas exempts de quelques inconvénients qu'il est bon de signaler :

1° Il suffit que le caoutchouc vulcanisé, le seul qui puisse être employé, soit en contact avec le cuivre, ou même seulement dans son voisinage, pour que ce métal s'altère assez rapidement. La vulcanisation résulte, en effet, principalement de la combinaison du caoutchouc avec le soufre, dont les émanations continuelles produisent avec le cuivre un sulfure de couleur noire. Il est donc indispensable, pour empêcher cette altération, d'appliquer sur l'échelle métrique et sur les autres pièces de cuivre qui entrent dans la construction du niveau, une forte couche de vernis à l'esprit-de-vin.

2° Les tubes de caoutchouc vulcanisé, qui tout d'abord sont très-flexibles, au bout d'un certain temps se fendillent, perdent une partie de leur souplesse, et même deviennent cassants. Il est rare qu'ils puissent se maintenir plus de deux ou trois années sans altération. J'en ai vu plusieurs cependant conserver leurs propriétés pendant plus de dix ans

3° Le caoutchouc vulcanisé, que l'on considère généralement comme imperméable, est réellement poreux et plus ou moins perméable à l'eau. Déjà cette porosité avait été signalée par M. Payen dans la séance de l'Académie des sciences du 24 septembre 1866; et j'ai moi-même eu l'occasion d'en reconnaître l'existence, en remarquant que mes tubes de caoutchouc, après avoir été remplis d'eau et parfaitement bouchés, perdaient au bout d'un certain temps une partie très-notable de cette eau. Dans l'espace de trois mois, un tube renfermant 125 grammes d'eau en a perdu 25, c'est-à-dire la cinquième partie; un autre, dans le même temps, a perdu près de moitié.

D'autres, enfin, n'ont éprouvé que des pertes beaucoup moindres. Plus les tubes sont anciens, plus ils deviennent ordinairement perméables à l'eau. Au reste, cet inconvénient est le moindre de tous, puisqu'il suffit d'ajouter un peu d'eau dans les tubes lorsqu'elle vient à diminuer. Seulement il faut avoir soin que l'eau ajoutée soit du même poids spécifique que celle renfermée dans le tube de caoutchouc.

Telles sont les observations dont j'ai cru devoir accompagner la description de mon niveau d'eau, parce qu'elles m'ont paru propres à en faciliter l'usage, et parce qu'on y remarquera peut-être quelques faits nouveaux ou peu connus.

LES TROYENS

EN ANGLETERRE,

Par M Alexandre BÜCHNER,

Membre titulaire de l'Académie.

MESSIEURS,

En lisant les vieux poètes de l'Angleterre, avant ou après Chaucer on rencontre souvent une de ces singulières traditions fabuleuses qui sont si fréquentes au moyen-âge et qui possédaient alors un crédit universel, bien que toute base historique leur fît défaut.

La tradition dont nous allons parler, c'est l'hypothèse que les premiers habitants civilisés de la Grande-Bretagne étaient des descendants des Troyens, et particulièrement d'Énée et de ses compagnons.

La source locale de ce mythe est bien connue; elle se trouve dans les légendes conservées chez les populations celtiques de la Bretagne, depuis des temps immémoriaux, comme les beaux travaux de M. de La Villemarqué sur les Celtes, et la découverte des *Mabinogion* (1) l'ont prouvé. Affirmer ou nier

(1) Pluriel du mot celtique *Mabinogi*, qui signifie probablement un récit pour la jeunesse. Il en existe deux recueils écrits, l'un du

qu'elles fussent connues en France avant le XII[e] siècle, est également difficile; cependant le développement excessivement rapide que le cycle épique dit *breton* rencontra chez les trouvères, semble favoriser la première hypothèse.

En Angleterre, on en eut connaissance depuis le commencement du XII[e] siècle. A cette époque, un ecclésiastique anglais, Gauthier, archidiacre d'Oxford, fit un voyage dans la Bretagne armoricaine. Il prit intérêt aux traditions populaires qu'il y rencontra, et rapporta en Angleterre plusieurs manuscrits en langue celtique, dont le contenu ne nous est connu qu'indirectement par la Chronique latine dans laquelle Geoffroy Arthur, archidiacre de Monmouth, réunit, vers 1140, les matériaux trouvés par Gauthier. Ce fut à ce dernier ouvrage que s'inspira le trouvère normand, maître Wace, qui le traduisit en français, le mit en vers et l'amplifia considérablement dans son *Brut d'Angleterre* (1).

Les faits les plus saillants, racontés par les auteurs que je viens de nommer, sont l'arrivée et l'établissement d'Énée en Italie, la naissance de son petit-

XIII[e], l'autre du XIV[e] siècle. Ce dernier a été traduit en anglais par lady Guest; Londres, 1837-49.

Parmi les travaux de M. de La Villemarqué, nous citerons : *Contes populaires des anciens Bretons*, 1842; *Bardes bretons du VI[e] siècle*, 1850; *Les romans de la Table-Ronde et les contes des anciens Bretons*, 1859; *La Légende bretonne*, 1859.

(1) Ce poème important, qui contient en germe une grande partie des sujets de la poésie chevaleresque de la France et de l'Allemagne au moyen-âge, a été édité, commenté et annoté avec le plus grand soin par M. Leroux de Lincy (2 vol. Rouen, 1836, 1837, 1838).



fils Brutus, les expéditions de celui-ci en Grèce, en Afrique, en Espagne et en Bretagne, son arrivée dans l'île qui lui devra son nom de Britannia (1), ses luttes contre les géants autochthones et notamment le combat victorieux du Troyen Corinéus (2) contre le monstrueux Géomagot; —enfin la fondation d'une nouvelle Troie sur les bords de la Tamise (3).

(1) Wace, vers 1207 — 12 :

La terre avoit nom d'Albion,
Mais Brutus li canga son nom,
De son nom Bruto nom li mist
Et Bretaigne son nom li fist.
Les Troyens, ses compaignons,
Apela de Bruto Bretons.

(2) Wace, vers 1213 — 18:

Corineus a sa partie,
De la terre à son oes saisie;
Cele partie a apelée
De Corinéo Corinée;
Puis ne sai par quel controvaille
Fu apelée Cornuaille.

Voici ce que Geoffroy de Monmouth dit à ce sujet :

« At Corineus porcionem regni quæ parti suæ cesserat ab appellacione et sui nominis Corineiam vocat.... ; maluit regionem illam quæ nunc *Cornu Britanniæ* vel per corruptionem prædicti nominis *Cornubia* appellatur. »

(3) *Trinovant*, chez Wace; *Troynovant*, chez les vieux poètes anglais; ce sont deux corruptions des formes *Troja nova* et *Trinovantum* qui se trouvent dans la Chronique latine.

Le changement du nom de la capitale en *London* est attribué au roi Lud, peu antérieur à César, et qui fut enterré dans cette ville qui avait été son séjour de prédilection. Les formes intermédiaires sont : *Ludsgate*, *Ludoin*, *Londoyns*, *Londe*. V. Wace, vers 1269—75 ; 3816—34.

Après Brutus vient, dans une descendance plus ou moins directe, une longue série de rois glorieux et célébrés depuis par les poètes anglais. Nous n'en indiquons ici que quelques-uns des plus importants : Locrine, un des fils de Brutus ; Hudibras, contemporain de Salomon ; Lear et Gorboduc, héros de Shakspeare et de Sackville ; Lucius, premier prince chrétien, et enfin le grand Arthur.

C'est ce dernier qui, depuis, est devenu, pour ainsi dire, la pierre angulaire de l'épopée chevaleresque et chrétienne. Déjà Wace lui attribue la fondation de la *Table-Ronde* (1), dont la chronique de Geoffroy de Monmouth ne fait pas encore mention. Peu de temps après, les trouvères français combinent ce mythe avec celui du *Saint-Graal*, d'origine probablement arabe (2), qui se répandait en même temps.

Ces bases jetées, le cycle breton eut une extension rapide en France et en Allemagne. La domination universelle du roi Arthur, la gloire de sa Table-

(1) Wace, vers 9994-10,031 :

Par les nobles barons qu'il ot
Dont cascuns mieldre estre quidot ;
Cascuns s'en tenoit al millor,
Ne nus n'en savoit le pior,
Fit Artus la Roonde Table
Dont Breton dient mainte fable : etc.

(2) Telle est l'opinion répandue en Allemagne. MM. de La Villemarqué et Renan pensent plutôt que le fond de cette légende appartient à la Bretagne encore païenne ; les idées chrétiennes, survenues plus tard, lui auraient donné la forme dans laquelle elle paraît chez les trouvères.

Ronde, les sortiléges de Merlin, les exploits des chevaliers du Saint-Graal, tels que Perceval, les amours de Genièvre et de Lancelot, de Tristan et d'Iseult, devinrent le bien commun des poëtes qui rêvaient pour l'avenir la fondation d'un état unique, basé sur le christianisme et sur la chevalerie.

Nées chez une race vaincue et parties d'un des coins les plus inaccessibles de l'Europe d'alors, comment les fables bretonnes ont-elles pu avoir le succès que nous venons de signaler ?

Nous laissons de côté l'hypothèse d'après laquelle le mythe de la guerre de Troie ne serait que l'expression et le souvenir, plus ou moins transformé, d'une antique lutte entre les races aryenne et sémitique, pour se disputer la domination en Asie-Mineure et sur les bords orientaux de la Méditerranée (1). Ce qu'il y a de plus remarquable dans notre sujet, c'est qu'au moyen-âge plus d'une nation naissante rapprocha son origine de l'existence glorieuse des

(1) Benfey, *Les Sémites à Ilion.* — Quant à une interprétation *allégorique* des poëmes d'Homère, cette idée remonte à l'antiquité elle-même.

Chez les modernes, au XVIIe siècle, cette manière de considérer l'*Iliade* et l'*Odyssée* était aussi fort à la mode. Un Hollandais, Craesius, voyait dans l'*Odyssée* l'histoire des Israélites sous les patriarches, et dans l'*Iliade* la prise de Jéricho.

Voici ce que M. Egger dit de Mme Dacier :

« Son commentaire abonde en réflexions sur la moralité des fictions du poëte, que, selon un vieux préjugé, elle interprète encore par l'allégorie ; en remarques admiratives sur la science profonde qu'il possédait ; en rapprochements plus ou mois hasardés avec l'Écriture sainte. » Il est difficile, dit Rigaut, après avoir lu cette préface, de ne pas voir dans Homère l'élève du roi Salomon.

Troyens, et chercha un titre pour se dire parente des Romains.

Déjà les chroniqueurs des Francs les rattachaient eux-mêmes aux Troyens (1), et les poèmes allemands du moyen-âge répandent cette tradition, notamment le *Aunolied*, chant composé en l'honneur d'un archevêque de Cologne mort en 1075. Dès lors, le souvenir et l'éloge des Troyens reparaissent souvent chez les poètes allemands du moyen-âge. Dans le poème que nous venons de citer, les habitants des bords du *Xanten*, affluent du Rhin, ont voulu, par ce nom, rappeler le souvenir du *Xante*, rivière voisine du Scamandre. Dans d'autres poèmes on raconte que l'empereur Constantin, avant de choisir Byzance pour sa résidence, avait songé à rendre sa première importance à la ville de Troie qui, sur certaines cartes géographiques du moyen-âge, figurait comme une des quatre capitales du monde, à côté de Rome, de Babylone et de Jérusalem. Le mythe troyen pénétra jusque dans la partie la plus nationale et la plus populaire de la poésie épique de l'Allemagne, dans le cycle des *Nibelungen*. Le meurtrier de Sigefroi, Hagen, cette figure héroïque qui projette son ombre sinistre sur toute cette partie des mythes scandinaves et germaniques, possède un château du nom de *Tronje* et passe pour être un descendant de Priam (2). Bientôt

(1) K. L. Roth, *Die Trojanersage der Franken*. Braun, *Die Trojaner am Rhein*.

(2) Son nom même est rapproché de celui d'Hector. En effet, la forme la plus ancienne de ce nom, tel qu'il apparait dans les *Edda*, est Hoegni, qui est le frère et non pas, comme dans les *Nibelungen*, le vassal du roi Gunther ou Gunnar.

les poètes allemands se mirent à traiter exprès ces sujets. Herbort de Fritzlar traduisit la *Destruction de Troie*, de Benoît de Sainte-Maure, et cette traduction forme la base de l'*Énéide* de Henri de Veldeke. Dans ces trois poèmes, les coutumes chevaleresques et les fables merveilleuses, venues de l'Orient, se confondent de la façon la plus étrange avec le sujet antique (1).

D'un autre côté, Chrestien de Troie et son Chevalier au Lion furent le point de départ de Wolfram d'Eschenbach, de Gottfried de Strasbourg et des autres poètes allemands qui prenaient leurs sujets dans le cycle breton. Aujourd'hui encore, ce trouvère français est l'objet du plus grand intérêt pour toute une classe d'érudits d'outre Rhin.

A cette époque, la fable troyenne est partout. En Italie, la maison de Frangipani se vantait encore, au XIII[e] siècle, de son origine troyenne. D'après la Chro-

(1) Les exemples de ce réalisme, qui transporte en pleine antiquité les usages du moyen-âge, sont très-curieux. Chez Benoît, Turnus est un marquis ; la bannière d'Énée flotte sur le château de Montalban, attaqué par un connétable; les murs de Carthage se trouvent couverts d'une substance magnétique qui ferait prisonniers les guerriers ennemis, attirés par leurs armures, etc. D'après Veldeke, cette ville a cent portes. L'épée forgée par Vulcain, il la compare aux armes célèbres dont l'éloge paraît partout dans la poésie du moyen-âge. Il y a, à Berlin, un manuscrit illustré de son poème. Les personnages y paraissent dans le costume de la fin du XII[e] siècle ; le casque de Camille est orné d'une cassette bien fermée, symbole de sa chasteté; la maison de la Sibylle a des colonnes dont les chapiteaux portent des têtes d'animaux fantastiques, propres à l'architecture du moyen-âge ; Énée joue aux échecs, etc. Le poème de Benoît fut aussi traduit par le Hollandais Maerlant, vers 1250.

nique de Geoffroy de Monmouth, la ville de Tours devrait son nom à un neveu de Brutus, Turnus, mort dans une expédition que ces héros auraient entreprise contre l'Aquitaine, après leur débarquement en Bretagne. On voit même les peuples les plus éloignés, et jusqu'aux Turcs, adopter des fables pareilles. Voici, à ce sujet, un curieux passage de Montaigne (II, 36) :

« Qui ne cognoist Hector et Achilles? Non seulement aucunes races particulières, mais la plus part des nations cherchent origine en ses inventions. Mahumed, Second de ce nom, Empereur des Turcs, escrivant à notre Pape Pie Second : « Je m'estonne, dit-il, comment les Italiens se bandent contre moy, attendu que nous avons nostre origine commune des Troyens : et que j'ay comme eux interest de vanger le sang d'Hector sur les Grecs, lesquels ils vont favorisant contre moy (1). »

La cause de cette popularité extrême des Troyens au moyen-âge se trouve, au moins en grande partie, dans l'autorité dont Virgile jouissait alors. Produite au moment où les armes romaines ne rencontraient

(1) Voici ce qu'un historien du XVII[e] siècle, André du Chesne, historiographe de France, dit à ce sujet dans son *Histoire d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande* (Paris, 1666) :

« Au demeurant, quant au troyen Brutus que les Bretons défendent avec tant d'obstination, c'est vrayement grand merveille que chaque Nation, presque d'un commun consentement, s'est estimée fort honorée de tirer son ancien estoc de la Destruction de Troye. En cette manière les Romains ont fait estat d'un Énée pour leur premier parent et autheur, les Francs d'un Francus (*) ou Francion, les Turcs d'un Turcus, les habitants de la mer Adriatique d'un Anténor, et ceux de la Grande-Bretagne d'un Brutus. »

(*) Rousard, *La Franciade*.

plus de résistance sérieuse, l'*Enéide* avait d'abord semblé, aux yeux des vaincus, justifier la supériorité des Romains, issus de cette race troyenne, la plus noble de l'univers; et plus tard, lorsque les nations jeunes furent établies sur les ruines de l'Empire, elles voulurent paraitre moins avoir vaincu les maitres du monde que leur avoir succédé. Leurs princes se disaient volontiers les héritiers de César, dont le nom, légèrement corrompu, désigne encore aujourd'hui le pouvoir suprême sous le nom de *kaiser* (1) en allemand, de *czaar* en russe. Les poètes célébraient volontiers les exploits des Romains; ils représentaient de préférence les Germains comme les alliés les plus dévoués du conquérant de la Gaule.

Une fois entré dans cette voie, on ne s'arrêta plus qu'à la fin, c'est-à-dire à l'origine fabuleuse de la grande capitale, et Virgile, qui avait si bien arrangé et mis d'accord toutes les traditions qui pouvaient s'y rapporter, acquit pour les auteurs de chroniques ou de légendes au moyen-âge, une autorité pareille à celle qu'Aristote exerçait sur ceux qui s'occupaient de philosophie ou d'histoire naturelle. Les papes avaient trouvé leur titre à la domination spirituelle dans les Évangiles : ce fut dans l'*Énéide* que les empereurs trouvèrent l'origine de leur règne sur la

(1) Des témoignages frappants de l'autorité que le nom de César exerçait sur les Germains se trouvent dans un poème légendaire allemand, du commencement du XII[e] siècle, intitulé : *Kaiserchronik*. L'idée fondamentale de ce poème, d'ailleurs plein d'erreurs historiques, est que les empereurs germaniques ne sont que les successeurs légitimes des empereurs romains. Parmi ces derniers, Tarquin-le-Superbe paraît après Néron. Le reste est à l'avenant.

terre. Dès lors, Virgile obtint, au point de vue politique, l'importance qu'il avait déjà dans l'enseignement de la grammaire (1). En même temps, il passait pour posséder tous les secrets des sciences occultes. De son côté, l'Église, loin de s'effrayer de cette réputation de sorcier, ou de repousser le poète de Mantoue comme l'auteur de fables païennes, se plut, au contraire, à lui prêter les qualités d'un prophète et d'un saint, digne d'une inspiration divine qui lui fit pressentir et prédire la naissance du Christ. Ainsi Virgile put devenir le guide qui introduit le plus chrétien des poètes dans les mystères les plus profonds de la foi nouvelle (2).

Lorsqu'on compare tous ces faits, on comprend facilement l'influence immense de Virgile et surtout de l'*Énéide*, sur la poésie du moyen-âge. Partout les esprits se trouvaient préparés à accueillir avec faveur toute fable qui tendait à resserrer les liens de parenté qui, à ce que l'on croyait, rattachaient les jeunes nations aux Troyens par l'intermédiaire des

(1) V. Bernhardi, *Grundriss der roemischen litteratur*, 1862, p. 355.

(2) Ce Virgile imaginaire est depuis longtemps l'objet de la prédilection des érudits français, anglais et allemands. Déjà, au siècle dernier, Warton s'en occupa dans son *Histoire de la poésie anglaise*. Dunlop traite, avec beaucoup de détails, le même sujet dans son *History of Fiction*. Parmi les publications plus récentes, nous ne mentionnons que le travail, si plein de faits, de M. Édelestand Du Méril, *De Virgile l'Enchanteur*, dans ses *Mélanges archéologiques*, Paris, 1850; et la monographie excellente du docteur Th. Creizenach, à Francfort, *Die Aeneis, die vierte Ekloge und die Pharsalia im Mittelalter*, Francfort, 1864.

Romains et même sans eux. C'est pourquoi les fables bretonnes, ayant donné un développement très-riche à ces traditions, durent avoir un succès rapide et général.

Quant à l'Angleterre en particulier, nous avons déjà vu quel fut le point de départ des deux érudits qui, les premiers, répandirent ces fables en dehors de leur lieu de naissance. *Le Brut* de maître Wace, né du produit de leurs travaux, y fut accueilli avec le plus grand intérêt. En peu de temps, quatre auteurs le reproduisirent: Robert de Gloucester et Layamon, en anglo-saxon; Peter Langtoft, un ecclésiastique du Yorkshire, en français; Robert Mannyng, dit de Brunne, d'après le lieu de sa naissance en Lincolnshire, en anglais.

Le plus important de ces poèmes est celui de Layamon (1). Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit

(1) Le prêtre saxon Layamon amplifia *Le Brut* de Wace dans la langue populaire d'alors, qui tient le milieu entre l'anglo-saxon déjà corrompu et l'anglais naissant. D'après les uns, son poème date de 1189; d'après les autres, il ne remonte pas au-delà de 1205. V. Garnett, *Philological Essays*; London, 1859.

Le développement que Layamon donna à l'original fut considérable. *Le Brut* de Wace ne compte que 15,300 vers; le sien en a plus de 32,200. Cependant il faut remarquer que le vers *allitérant* des Anglo-Saxons, dont Layamon se sert encore, sans toutefois lui conserver toute la pureté de sa forme, est plus court que celui employé par le trouvère normand.

Voici, d'ailleurs, ce que Layamon dit lui-même de son procédé d'amplification: « Layamon mit devant lui les livres de saint Bède, de saint Albin et de saint Anstin, de même que celui de maître Wace, et en tourna les feuilles avec délices. Que Dieu le bénisse! De ses doigts il prit une plume et se mit à écrire, à

même les Saxons adopter sans difficulté des fables, en apparence historiques, dans lesquelles leurs ennemis, les Normands, conquérants de leur pays, les représentaient comme des barbares lâches et perfides, vaincus constamment par le noble Arthur et ses preux chevaliers. Cependant le fait est là, et puisqu'il faut tâcher de l'expliquer, j'inclinerais à croire que ce fut l'influence du christianisme qui causa chez un peuple, d'ailleurs fier et indomptable, ce mépris de parvenu pour son propre passé.

Dès lors, on voit l'Angleterre se familiariser de plus en plus avec le mythe troyen comme avec tout ce qui lui vint de l'antiquité et de l'Italie : Boccace trouvera ses imitateurs dans Chaucer, Gower et Hawes; le Dante dans Sackville, Pétrarque dans Surrey, l'Arioste dans Spenser.

Vers la fin du XIV[e] siècle, Lygdate, poète de l'école de Chaucer, chanta les destinées des villes de Thèbes et de Troie. Ces deux poèmes, de même que ceux dont nous avons déjà fait mention, offrent de curieux exemples du réalisme avec lequel les écrivains du moyen-âge introduisaient leurs points de vue dans les sujets les plus éloignés. Les événements guerriers, comme les notions religieuses, y prennent la physionomie de faits contemporains. Amphiaraüs devient un évêque; Hector combat à cheval. Aux siéges on se sert de gros canons; on y emploie le feu grégeois. L'architecture de la ville de Troie a force détails gothiques; sur son théâtre les choses se

réunir les paroles véritables et à faire un quatrième livre de trois autres. »

passent à la façon des mystères et des miracles. Hector mort, on l'enterre dans la cathédrale devant le maître-autel, et des prêtres disent des messes et prient pour le salut de l'âme du héros. Néanmoins Lygdate n'ignore pas l'existence des poèmes homériques; il blâme même leur auteur à cause de sa partialité pour les Grecs, reproche que lui, descendant des Troyens, évite soigneusement.

Loin de s'éteindre avec les progrès du savoir, dus à la Renaissance, le mythe troyen trouva encore plus de faveur chez les poètes de cette époque, et surtout Spenser, le rival de l'Arioste, lui fit une large part dans son grand poème allégorique, la *Reine des Fées*, dont la naissance coïncide à peu près avec la fin du XVI[e] siècle.

Le véritable héros de cette œuvre immense, et cependant inachevée, est le grand roi Arthur, qui ne paraît d'abord que comme chevalier errant. Mêlé à tous les événements du poème, Arthur les relie vaguement entre eux par une espèce d'unité personnelle. Cette glorification d'un héros national et d'origine troyenne ne suffit pas encore au poète : il faut que la fable entière entre dans son œuvre.

Au deuxième livre, le personnage principal, accompagné du chevalier de la Modération, sir Guyon, arrive au château de dame Alma, l'âme humaine, pour le délivrer du siége que les mauvais penchants et désirs y ont mis. Dans ce château se trouvent de vieilles chroniques, dont les chevaliers apprennent le contenu. Ces chroniques rapportent toute l'histoire fabuleuse de l'Angleterre, telle que Geoffroy de Monmouth et Wace la racontent, et le noble Arthur,

qui jusqu'alors ignorait son origine illustre, s'y reconnaît comme le descendant d'une vieille race glorieuse. On y apprend de plus l'histoire de l'empire des Fées, jusqu'à la reine fantastique *Tanaquill*, surnommée *Gloriana*. Par une flatterie adroite, le poète donne à entendre que cet être imaginaire, descendu de ses hauteurs, est devenu la reine Élisabeth, chargée par la Providence de fonder le bonheur et de faire revivre la gloire du peuple britannique. Arthur, personnification de ce peuple, est l'époux que le poète destinait à Gloriana à la fin de son poème.

Dans le même chant, nous rencontrons le nom d'un vieux roi britannique, Hudibras. Spenser en fait un chevalier morose, digne de notre attention pour cette raison que, 70 ans plus tard, le satirique Butler s'emparera de ce personnage pour flétrir en lui les ridicules et les vices des Puritains.

On sait que l'hommage, rendu par Spenser à Gloriana, fut bien reçu à la cour. Le mythe troyen y obtint une espèce de consécration officielle de la part d'une souveraine qui se piquait d'érudition. Mis en rapport direct avec cette princesse, si jalouse de sa dignité, le roi Arthur et ses ascendants durent gagner en considération et en popularité.

Aussi voyons-nous cette fable s'introduire dans un autre poème, presque contemporain et aussi populaire que la *Reine des Fées*, dans le *Polyolbion*, dont les deux parties parurent en 1613 et 1622.

Son auteur, le poète didactique et descriptif Drayton, s'était proposé de donner une description versifiée de l'Angleterre d'alors. Dans trente livres,

son ouvrage interminable contient une espèce de compte-rendu topographique et statistique, auquel se rattachent de très-nombreux épisodes sur des sujets mythologiques, historiques et philosophiques. L'auteur montre à la fois son érudition et sa pédanterie, et la sécheresse de son procédé ne se corrige qu'en partie par la diversité des moyens dont il se sert pour introduire les détails infinis de sa vaste compilation. Entre autres, il fait paraître un grand nombre de personnifications, et dans cette réunion nombreuse d'êtres allégoriques et bavards, ce sont tout naturellement les rivières qui montrent le plus de loquacité. Bien que prolixe outre mesure, Drayton, qui visait à l'exactitude, se serait tenu sur ses gardes contre la fable troyenne, si son authenticité lui avait paru suspecte. Mais, loin de là, il ne laisse échapper aucune occasion d'y faire allusion, et l'extrême considération dont jouissait son poème, contribua puissamment à faire accréditer de plus en plus cette fable.

Mais ce fut par le théâtre qu'elle se répandit le plus. Le public naïf de ce temps dut accueillir avec faveur les sujets qui, sous le prétexte d'une origine illustre, flattaient son amour-propre. Les pièces, tirées de l'histoire romaine en général, et de sa partie relative à l'île d'Albion en particulier, sont très-nombreuses sur le vieux théâtre anglais. On sait combien Shakspeare puisait à cette grande source. Sans parler de Coriolan, de Jules César, d'Antoine et Cléopâtre et du poème épique *Lucrèce*, nous nommons Cymbéline, corruption du nom de Cunobélinus, roi contemporain de Tibère ; Périclès, prince de Tyr ; le roi Lear ; et Troïlus et

Cressida. A côté de lui, ce sont Lodge, qui traite le sujet de Marius et Sylla, et Ben Jonson, qui s'empare de Catilina et de Séjan. Après eux, Beaumont et Fletcher mettent en scène Cléopâtre, Valentinien III avec Aëtius, et la reine britannique Bonduca ou Boadicéa avec son vaillant général Caradoc ou Caractacus. Chapman, le traducteur d'Homère, fait une pièce sur César et Pompée, etc.

Pour trouver le premier emploi scénique d'un sujet pris dans la Chronique de Geoffroy de Monmouth, il faut remonter presque aux origines du théâtre anglais. La première pièce originale, régulièrement conçue d'après les modèles anciens, est due, au moins en partie, à Thomas Sackville, lord Buckhurst, grand personnage politique des premiers temps du règne d'Élisabeth. Elle roule sur la discorde entre deux frères, sujet de prédilection des poètes tragiques depuis le théâtre d'Athènes jusqu'à celui de Racine et de Schiller. En voici la fable. Parmi les premiers descendants du Brut, se trouve le roi Gorboduc; il est (soit dit entre parenthèses) l'aïeul de Brennus, ennemi de Rome, que les chroniqueurs revendiquent pour la gloire de la Grande-Bretagne. Gorboduc, sans songer à l'enseignement terrible laissé par un de ses ancêtres, le roi Lear, abdique la couronne et partage le royaume entre ses deux fils, Ferrex et Porrex. Mal conseillés, les jeunes princes, à peine établis dans leurs États, se font la guerre. Ils se rencontrent dans un combat singulier, et le cadet tue l'aîné. Gorboduc se contente de maudire le vainqueur, mais la reine fait mieux : elle assassine Porrex auquel elle avait toujours préféré

son fils ainé. Le couple royal, resté sans enfants, succombe à la fureur de ses sujets révoltés, et la discorde civile ravagera le royaume pendant cinquante ans.

L'intention de l'auteur de cette pièce intéressante est double. D'un côté, Sackville, érudit, cherche à introduire sur la scène naissante de son pays les formes et la manière des tragiques anciens; de l'autre, il lui importe d'offrir un enseignement politique et des conseils de concorde à un peuple qui sortait à peine des maux des guerres civiles et religieuses. L'intention de gagner son public par des allusions flatteuses, ne parait guère; mais bientôt après elle deviendra un des mobiles pour lesquels les auteurs auront volontiers recours à des sujets de ce genre.

Malgré ses commencements quelque peu classiques, le théâtre anglais prit rapidement un caractère aussi populaire que celui de l'Espagne, et, à ce point de vue, ce sont les deux scènes les plus remarquables de l'Europe moderne. Le genre le plus en vogue auprès du public de Londres était une espèce de mélodrame, assez grossier, auquel Shakspeare sut donner souvent des allures tragiques. Comme la simplicité, dans la construction des théâtres, ne leur permettait pas de flatter les sens du gros du public par des décors féeriques ni par les merveilles dues au machiniste, on les captivait par d'autres moyens. On se servit d'une action riche et variée; on mit en jeu les passions les plus violentes; on fit un fréquent emploi du surnaturel et du merveilleux; on introduisit un peu partout les apparitions, les spectres, les sorcières et les magiciens; enfin on adressa au



public de nombreux compliments qui pouvaient, comme chez Spenser, se combiner avec des éloges hyperboliques, prodigués à l'auguste souveraine.

Un exemple très-curieux de ce genre se trouve dans une pièce de *Greene*, intitulée *Histoire des moines Bacon et Bungay*. Elle est de 1591.

Le poète y met en scène le philosophe naturaliste Roger Bacon, comme un magicien aussi sage qu'habile ; il en fait juste le contraire du Faust, création contemporaine de Marlowe. Après maintes preuves brillantes de son art, qui produisent plus d'un coup de théâtre, le magicien reconnaît la stérilité réelle de ses charmes. Il les abandonne, devient un homme pieux et termine la pièce par une tirade prophétique des plus originales.

« Mon art, y dit-il, me permet de prévoir une époque glorieuse. A cette place, où Brutus a fondé une nouvelle Troie, la plus belle des fleurs épanouira ses feuilles qui projetteront une ombre bienfaisante sur l'île d'Albion. La fleur de Phébus en sera éblouie, l'héliotrope d'Apollon s'inclinera devant elle. L'hyacinthe de Vénus en sera humiliée ; l'œillet de Junon y perdra son éclat ; le laurier de Pallas, si vert qu'il soit, sera flétri, et la splendeur multicolore de Cérès pâlira, — tout se prosternera devant la rose de Diane. »

Une autre pièce du même genre et basée sur la même tradition, est *La Naissance de Merlin*, par Rowley, qu'on aurait voulu, pendant quelque temps, attribuer à Shakspeare. Elle est du commencement du XVIIe siècle.

L'origine troyenne des Anglais étant devenue pro-

verbiale à cette époque, on considérait les ancêtres de Brutus comme des modèles en toute chose, et surtout dans les exercices qu'on appelait chevaleresques, à tort ou à raison. S'agit-il de faire tomber sous la table un convive, réputé pour son intrépidité devant la bouteille, le personnage comique de la pièce s'écriera :

« Je le griserai, quand ce serait un Troyen ! »

Dans une pièce de Ben Jonson : *Chacun selon son humeur*, imitée des *Adelphi* de Térence, paraît un vieux juge plein de bon sens et de bonne humeur, aimant la joie presque autant que la justice ; en un mot, une espèce de personnification du *Merry old England*. Pour reconnaître son mérite par un éloge énergique, un porteur d'eau l'appelle *le plus honnête vieux Troyen de Londres*.

En considérant ces faits, on peut s'expliquer les bizarreries que Shakspeare a introduites dans son drame, si diversement interprété, de *Troïlus et Cressida*.

Bien qu'à cette époque l'*Iliade*, traduite d'ailleurs par Chapman, fût suffisamment connue en Angleterre, Shakspeare adopte néanmoins les points de vue des fables du moyen-âge. Pour la partie amoureuse de l'action, il s'appuie sur un poème de Boccace, *Filostrato*, l'homme renversé par l'amour. D'après le nouvelliste italien, Chryséïs, dont le nom se corrompt autre part en Cressida et en Griseldis, est la fille du prêtre troyen Calchas. Pour différentes raisons elle est livrée aux Grecs, après avoir eu pour amant le jeune prince Troïlus. Désespéré, le fils de Priam se précipite sur ses ennemis, leur tue mille hommes et ne succombe que sous les coups d'Achille.

A côté de cette action, Shakspeare met en scène la partie la plus importante des faits héroïques de l'*Iliade*, mais en montrant une prévention entière contre les Grecs. On sent comme une espèce de parodie quand on le voit faire d'Ajax un brutal maladroit, de Diomède un fanfaron grossier, d'Achille un vantard insolent et poltron. Hector, au contraire, devient un vrai chevalier, digne de s'asseoir à la Table-Ronde du roi Arthur; Achille ne parvient à le tuer qu'en le surprenant désarmé, et à l'aide de nombreux Myrmidons.

Même Schlegel, tout Shakspearomane qu'il est, n'a su comment faire pour louer cette pièce singulière. Si l'on se contente de l'expliquer au lieu de la louer, la tâche devient beaucoup moins ardue. Il faut y voir encore une de ces tentatives heureuses des poètes dramatiques de ce temps, de glorifier leur public dans la personne des ancêtres héroïques que lui a créés la fiction.

Le changement radical qui se produisit en Angleterre à la suite de la révolution puritaine, mit tout naturellement fin à la croyance dans une tradition qui ne trouvait pas de justification dans la Bible des Protestants.

Milton, érudit autant que poète, n'ignore point cette fable. Il y fait même allusion dans la pièce fantastique *Comus* (1). Mais il ne la mentionne, ni dans le *Paradis perdu* ni dans le *Paradis reconquis*, aux endroits où elle aurait pu trouver une place convenable.

(1) Virgin, daughter of *Locrine*,
Sprung of old *Anchise's* line.

Dryden qui, tout en protestant de son admiration pour Shakspeare, a refait et corrigé plus d'une de ses pièces, retoucha aussi *Troïlus et Cressida.* Il en fit une tragédie pure, accompagnée d'un traité en faveur des théâtres ancien et français : *On the Grounds of Criticism.*

L'esprit critique des temps suivants écarta bientôt complètement toutes ces fables. Pour n'en donner qu'un exemple, voici les quelques paroles dédaigneuses que Gibbon leur accorde dans son *Histoire de la décadence romaine :* « Les colonies fabuleuses des Égyptiens et des Troyens, des Scandinaves et des Espagnols, dit-il, qui flattaient l'orgueil et amusaient la crédulité de nos ancêtres grossiers, ont peu à peu disparu devant les lumières de la science et de la philosophie. »

Cependant il en est resté, et jusqu'à nos jours, un témoignage curieux. Nous voulons parler de deux statues dans l'hôtel-de-ville de la Cité de Londres, qui présentent le troyen Corinéus et son adversaire, le grand Géomagot. Voici ce qu'un écrivain anglais, donnant une description de ces statues, dit à leur sujet :

« Corinéus et Gog Magog étaient deux braves géants doués de forces prodigieuses, qui défendaient vaillamment l'honneur et la liberté de leur pays. La Cité de Londres, en les plaçant dans *Guildhall*, en voulut faire un emblème pour signifier qu'elle défendait ses priviléges, ses droits et ses franchises avec la force et l'intrépidité des géants. Quelque fantastique que soit leur origine, il est certain, et les archives en font foi, que Corinéus et Gog Magog

ont joué un rôle important dans plusieurs cérémonies. Quand Philippe II d'Espagne et Marie Tudor firent leur entrée dans la capitale, les deux géants, qui étaient alors d'un bois léger, furent portés au-devant du cortége et déposés aux deux côtés du pont de Londres. Au couronnement de la reine Élisabeth, la foule vit, au-dessus de la porte du *Temple-Bar*, les deux statues de Corinéus et de Gog Magog, entre lesquels un immense tableau rappelait les cérémonies dans lesquelles ils avaient déjà figuré. Les géants de Guildhall furent consumés dans le grand incendie de 1666. Le peuple en fut consterné. On s'empressa de leur ériger de nouvelles statues, et cette fois on les fit en pierre. Ces statues ont chacune quinze pieds de haut. »

Un recueil périodique anglais, *L'Écho britannique*, de l'année 1835, les décrit de la manière suivante :

« Les deux géants ont le front couronné de lauriers, de longues barbes, de longues ceintures pendantes, des sandales pour chaussures, une lance à la main et une épée au côté. Tous deux ont une espèce de cotte de mailles et sont barbouillés de jaune, de vert et de bleu. Leurs regards semblent s'abaisser avec une certaine fierté dédaigneuse sur les spectateurs qui les contemplent. La seule différence remarquable entre leurs personnes, c'est que l'un a sur les épaules un arc et un carquois, tandis que l'autre appuie sa main gauche sur un bouclier. »

Ainsi, c'est par l'intermédiaire de ces deux images que le souvenir des Troyens s'est perpétué chez le peuple, à Londres. Seulement la tradition biblique, à laquelle le grand Géomagot doit sans doute son

nom chez les chroniqueurs, a pris tout-à-fait le dessus. La foule désigne maintenant les deux compagnons d'armes par les noms de Gog et de Magog. Le nom et le mérite du vaillant Corinéus ne sont plus connus et appréciés que par les antiquaires.

Les temps les plus récents ont fourni deux preuves remarquables de la popularité dont Gog et Magog jouissent encore.

Dickens, le plus original des romanciers actuels de l'Angleterre, les a introduits dans un de ses ouvrages, *Master Humphrey's Clock*. Après un des dîners annuels, donnés par le Lord Mayor dans la grande salle de banquet de *Guildhall*, un des convives s'endort dans une galerie. Se réveillant au milieu de la nuit, il voit la place éclairée d'une lumière surnaturelle. Les deux géants ont quitté leurs piédestaux et, assis confortablement sur la balustrade de la grande croisée gothique, à l'extrémité ouest de l'édifice, ils conversent sur les temps passés. Leur entretien, moitié burlesque, moitié terrible, renferme un de ces épisodes saisissants, par lesquels Dickens sait si bien augmenter l'intérêt de ses romans.

Plus récemment encore, le *Punch*, ce Charivari de Londres, s'est emparé de Gog et de Magog qu'on venait de redorer pour la réception solennelle du prince de Galles après son mariage.

On sait que la Cité de Londres possède toujours des immunités qui la distinguent des autres parties de la capitale. Entre autres, elle exerce sa police comme elle l'entend et, à ce qu'il paraît, elle s'y entend mal; car, à la fête dont nous parlons, le cortége princier, à peine entré dans l'enceinte sacrée,

faillit y être écrasé par la foule, et l'on eut des malheurs à déplorer. Dès lors, *Punch* habille Gog et Magog en *Policemen*, entourés d'une multitude turbulente qu'ils dominent de toute la hauteur de leurs piédestaux et de leurs tailles. Avec des chapeaux ronds d'aujourd'hui, ceints de leurs vieux lauriers, la tunique de service jointe aux cottes de mailles, les massues et les glaives changés en bâtons de *Constables*, les deux gardiens de la ville produisent un effet fort comique. Les barbes tordues, la bouche entr'ouverte, roulant les yeux, ils s'adressent réciproquement le reproche de leur inutilité, accompagné de grimaces effroyables.

Tel a été le sort définitif de cette fable intéressante de l'origine troyenne des Anglais, sort bizarre, moitié sérieux, moitié risible.

Née chez la race la plus poétique du moyen-âge, accueillie avec faveur par une nation jeune et par conséquent vaine et crédule, exploitée avec plus ou moins d'art par les poètes, oubliée ensuite, ou écartée par la critique, elle devient enfin, pour un romancier, le prétexte de raconter une touchante histoire, et pour le caricaturiste, l'occasion de produire une charge excellente.

ÉTUDES

SUR LES

ANTIQUITÉS JURIDIQUES D'ATHÈNES.

LA RESTITUTION DE LA DOT

A ATHÈNES (1),

Par M. Exupère CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble,
membre correspondant.

Le sujet que nous nous proposons d'aborder dans cette nouvelle étude sur les antiquités juridiques d'Athènes a déjà plus d'une fois attiré l'attention des historiens du droit. Est-il possible, en effet, de traiter de l'organisation de la famille athénienne sans rechercher quelle fut, au point de vue pécuniaire, la situation de la femme ou de ses représentants au jour de la dissolution du mariage? — Aussi, sans

(1) Ce mémoire a été lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 16 novembre 1866; mais il a paru trop exclusivement juridique pour être inséré dans le *Recueil des savants étrangers*. L'Académie s'est bornée à faire imprimer, dans les *Comptes-rendus* de ses séances, une analyse soigneusement faite, à l'exactitude de laquelle nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage (*Comptes-rendus des séances de l'année* 1866, p. 375 à 379).

parler des auteurs d'ouvrages généraux sur le droit attique, tels que Samuel Petit (1), Platner (2), Meier (3), de Pastoret (4), Wachsmuth (5) et M. Schœmann (6), M. Van Stégeren (7), M. Jules Cauvet (8), M. Van den Es (9) et M. Albert Desjardins (10), dans leurs dissertations spéciales sur la condition des femmes à Athènes, ont résumé brièvement les règles les plus importantes de la législation sur ce point intéressant.

Mais, dans toutes les monographies que nous venons d'énumérer, la question de la restitution de la dot ne se présentait que comme une question secondaire. — Peut-être n'a-t-elle pas été suffisamment examinée sous toutes ses faces. Quelques points de vue ont été omis; certaines distinctions indispen-

(1) *Leges atticæ*, Ed. Wesseling. Leyde, 1742, p. 548 et suiv.

(2) *Der Process und die Klagen bei den Attikern*, Darmstadt, 1824, *passim*.

(3) *Der attische Process*, Halle, 1824, *passim* et p. 419 à 422.

(4) *Histoire de la Législation*, Paris, t. VI (1824), p. 417 et suiv.

(5) *Hellenische Alterthumskunde*, Halle, t. II (1846), p. 177 à 179.— Pendant que nous rédigions ce mémoire, M. Wachsmuth est mort à Leipzig, le 23 janvier 1866.

(6) *Griechische Alterthümer*, 2e édit. Berlin, 1861, t. I, p. 532 et suiv.

(7) *De conditione civili feminarum atheniensium*, Zwoll, 1839, p. 134 à 139.

(8) *De l'organisation de la famille à Athènes*, Paris, 1845, p. 25 à 31.

(9) *De jure familiarum apud Athenienses*, Leyde, 1864, p. 56 à 63.

(10) *De la condition de la femme dans le Droit civil des Athéniens*, Paris, 1865, p. 11 à 16.

sables pour concilier des textes qui, sans elles, seraient contradictoires, ont été négligées; plusieurs passages des orateurs grecs ont été laissés de côté, et les grammairiens n'ont pas été suffisamment mis à contribution. — Ce sont ces lacunes et ces omissions que nous allons essayer de combler.

Nous croyons être arrivé, sans autre secours que celui des textes, et en laissant de côté les simples conjectures, à rétablir d'une façon suffisamment harmonieuse un corps complet de doctrine sur la restitution de la dot à Athènes. — Preuve nouvelle que la législation de cette illustre république n'était pas aussi imparfaite qu'on le dit quelquefois! Pour pouvoir discerner aussi nettement qu'elle l'avait fait les différentes nuances et les divers aspects d'un sujet en apparence fort simple, il faut que la science du jurisconsulte soit depuis longtemps sortie de cette période de tâtonnements et d'essais par lesquels elle se forme péniblement.

C'est à raison même du grand nombre de textes par nous recueillis, que nous nous sommes décidé à écrire cette étude : aussi, nous permettra-t-on de nous effacer le plus souvent pour laisser les documents originaux parler à notre place. — Un éminent académicien, qui a fait à nos premiers travaux l'honneur d'une appréciation bienveillante, et dont l'indulgence et les encouragements nous soutiennent dans nos laborieuses recherches, M. Egger, nous a reproché de ne point donner à ces études tous les développements qu'elles peuvent comporter (1). —

(1) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Comptes-rendus pour l'année* 1865, p. 432.

Nous osons à peine l'avouer, mais nous agissons avec préméditation, et l'on nous pardonnera d'en indiquer rapidement le motif au début de cette monographie exposée à la même critique.

Pourquoi la législation grecque n'est-elle pas plus connue parmi nous ? Cet oubli dédaigneux dans lequel nous la laissons ne tiendrait-il pas à ce que les ouvrages que notre pays lui a consacrés manquent trop souvent de cette précision substantielle que l'on rencontre dans beaucoup de livres devenus classiques en Allemagne ? Et, si les esprits cultivés de l'Allemagne sont depuis longtemps familiarisés avec les notions élémentaires de cette science, ne doivent-ils pas cet heureux résultat à des publications remarquables par une sage et discrète sobriété ?

C'est après avoir longuement réfléchi sur ces questions que nous avons tracé notre programme. — Notre seule ambition est de reconstituer, aussi complètement que le permettent les fragments dont nous disposons, une sorte de Recueil des lois athéniennes, un *Corpus Juris attici*, laissant à de plus habiles le soin de commenter philosophiquement nos textes, et de les entourer de toutes les explications qu'une science plus étendue que la nôtre pourra suggérer. Nous voulons nous borner à fournir des documents aux futurs historiens de la législation d'Athènes, ne pouvant, à raison de nos forces et du peu de loisirs que nous laissent nos travaux habituels, écrire complètement cette histoire.

Tous nos vœux seront donc réalisés, si, par le rapprochement plus ou moins heureux des passages que nous aurons rencontrés dans les auteurs grecs,

par leur classification systématique, nous arrivons à « jeter un nouveau jour sur quelqu'une des questions les plus difficiles du droit attique » (1); et, toutes les fois qu'un juge autorisé viendra nous donner ce sympathique témoignage, nous nous croirons encore trop largement récompensé de nos peines.

I.

La femme athénienne, au moment du mariage, apportait le plus habituellement à son époux une dot destinée à faire face aux dépenses de la famille. — Le mariage était, il est vrai, parfaitement valable, alors même qu'il n'y avait aucune constitution de dot (2); mais l'usage d'en fournir était si répandu, que la dot nous est habituellement présentée comme un des éléments à l'aide desquels on parvenait à distinguer l'union légitime et régulière du concubinat (3).

Plutarque nous dit bien que Solon, pour conserver au mariage toute sa grandeur et toute sa dignité, défendit aux femmes d'avoir plus de trois vêtements, ἱμάτια τρία, et que le grand législateur prohiba tout apport d'une dot au mari, à l'exception de celle qui se composerait de quelques meubles de peu d'impor-

(1) M. Egger, Académie des Inscriptions, *loc. cit.*, p. 432.

(2) « Dotem dici moris quidem erat, neque tamen adeo necessarium, ut nullæ absque ea justæ nuptiæ essent. » (Schœmann, *Antiquitates juris publici Græcorum*, Greifswald, 1838, p. 343.)

(3) Voir cependant Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 39. Didot, p. 254.

tance : σκεύη μικροῦ νομίσματος (1). — Cette proscription, si elle eût été respectée, aurait singulièrement diminué l'intérêt de notre sujet ; car la restitution d'une semblable dot ne doit pas donner lieu à de nombreuses contestations.

Mais, hâtons-nous de le dire, en admettant même, ce qui nous paraît fort douteux, que la loi attribuée à Solon par son biographe ait été réellement promulguée, toujours est-il qu'elle tomba bientôt en désuétude. — Les orateurs nous parlent à chaque instant de dots plus ou moins considérables, à l'occasion desquelles des procès sont pendants devant les tribunaux. Ici, c'est la mère du grand orateur qui apporte à son premier mari cinquante mines ; au second, quatre-vingts mines (2) ; là, c'est la sœur d'Onétor, dont la dot est d'un talent (3) ; la sœur de Démosthène, dont la dot s'élève jusqu'à deux talents (4). — Nous pourrions, sans beaucoup d'utilité, multiplier ces exemples (5) ; qu'il nous suffise de constater, avec Isée, que lorsqu'une jeune fille avait seulement une dot de vingt mines (représentant environ, eu égard à la différence des temps, une dot de

(1) *Vita Solonis*, ch. xx. — Platon, dans son *Traité des Lois*, était encore plus radical que Solon ; il défendait à celui qui mariait sa fille de lui donner une dot ; à celui qui l'épousait d'en recevoir une (livre V, ch. xii, p. 742, C).

(2) Démosthène, *C. Aphobum*, I, §§ 4 et 5, R. 814.

(3) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 20, R. 869.

(4) Démosthène, *C. Aphobum*, I, § 5, R. 814.

(5) Cf. Démosthène, *C. Bœotum*, II, § 20. R. 1014. — *C. Spudiam*, § 3, etc.

huit mille francs), on ne se disputait guère l'honneur de devenir son mari (1).

Aussi, le poète Ménandre s'indigne-t-il contre ces prétendants, qui ne s'occupent ni de la beauté, ni des vertus, ni des ancêtres de leur future épouse; qui ne s'inquiètent que de sa fortune. « On porte la dot au changeur, dit-il, pour que l'essayeur voie si les écus sont de bon aloi, ces écus qui dans cinq mois ne seront plus à la maison ! Quant à celle qui, pendant toute sa vie restera assise au foyer domestique, on ne la soumet à aucune épreuve; on la prend au hasard; elle peut être ignorante, irascible, babillarde; qu'importe (2) ? »

Une fille sans dot, ἄπροικος παρθένος, contractant mariage dans certaines classes de la société, c'était là un fait assez notable pour que les orateurs aient cru devoir nous le signaler tout particulièrement (3) !

Le mari recevait donc de la femme ou de ses représentants légaux une dot, consistant soit en choses fongibles, soit en choses non fongibles. — Une chose est *fongible*, on le sait, lorsqu'elle peut être remplacée dans la restitution qui doit en être faite, par une autre chose de même espèce et de même qualité : *Una alterius vice fungitur.* — Une chose est *non fongible* lorsqu'elle a été considérée par les parties dans son individualité propre, et doit être restituée, non point

(1) Isée, *De Hagniae hereditate*, § 40, D. 316.

(2) *Fragments*, éd. Grotius, p. 230.

(3) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 29, D. 253, § 38, D. 254. — Lysias, *De bonis Aristophanis*, § 25, D. 180. — Démosthène, *C. Bœotum*, II, § 20, R. 1014, etc.

par équivalent, mais comme corps certain et déterminé.

Si la dot se composait de choses fongibles, elle devenait au moment même du mariage la propriété du mari ; le droit de la femme se transformait en un droit de créance, protégé par certaines actions, entouré de certaines garanties, que nous étudierons bientôt.

Si, au contraire, la dot était composée de corps certains, sans distinction entre les meubles et les immeubles, la propriété continuait d'appartenir à la femme ; le mari avait seulement un droit de jouissance et, au jour de la dissolution du mariage, c'était en nature que la restitution devait se faire, soit à la femme devenue veuve, soit à ses héritiers.

A côté de la dot, il y avait les biens paraphernaux, ceux que la femme n'avait pas constitués en dot : μὴ ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα, et dont la femme conservait tout à la fois la propriété, l'administration et la jouissance. — C'est sur ces biens paraphernaux que la femme pouvait contracter des obligations valables (1). — Il est vrai que sa capacité avait été singulièrement restreinte par la loi, puisqu'on ne lui permettait point de s'obliger au-delà de la valeur d'un médimne de blé (2) ; mais, dans cette mesure, ses engagements étaient réguliers, et pouvaient s'exécuter sur sa fortune paraphernale. — Il ne saurait être question ici de restitution, la femme étant toujours restée saisie de cette classe de biens.

(1) Schœmann, *Griechische Alterthümer*, I, p. 532, 533.

(2) Isée, *De Aristarchi hereditate*, § 10, D. 306. — Cf. Aristophane, *Ecclesiazusæ*, v. 1024 et 1025.

Il y avait enfin les biens compris dans les donations en faveur du mariage (ἕνεκα τοῦ γάμου), que des tiers avaient pu faire à la femme. — Si celle-ci n'avait pas eu la précaution de les constituer formellement en dot, ils appartenaient définitivement au mari, qui n'était jamais tenu de les restituer (1).

L'obligation de restituer n'existait donc que pour les biens constitués en dot : ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα : — la dot de corps certains se restituant en nature, la dot de choses fongibles se restituant par équivalent.

II.

Cette distinction que nous venons de présenter, quant aux droits du mari sur la dot, entre les corps certains et les choses fongibles, n'est point admise par M. Desjardins, dans le mémoire qu'il vient de publier sur la condition de la femme d'après le droit civil des Athéniens. — « Tant que dure le mariage, dit-il, la dot appartient au mari ; aussi, se confond-elle avec ses biens.... Quand la fortune du mari est confisquée, la dot de la femme est comprise dans la confiscation. Le mari dispose librement de la dot, puisqu'elle est comprise dans ses biens (2). » Et l'auteur cite immédiatement, comme preuve à l'appui de ses affirmations, l'exemple d'un mari aliénant seul la maison que sa femme avait constituée en dot (3).

Si M. Desjardins n'avait en vue que des dots con-

(1) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 35, D. 254.
(2) *Loc. cit.*, p. 13 et 14.
(3) Isée, *De Dicæogenis hereditate*, § 29. D. 270.

sistant en argent ou en autres choses fongibles, nous aurions déjà quelques critiques à diriger contre les formules qu'il emploie et qui ne nous paraissent pas toutes suffisamment exactes. Nous verrons notamment que la confiscation ne faisait pas échec aux droits de la femme. — Mais la pensée de l'auteur porte tout à la fois, cela est évident, et sur la dot de choses fongibles, et sur la dot de corps certains, puisqu'il mentionne l'hypothèse où la femme avait apporté à son mari une maison. — Or, il nous est impossible d'admettre qu'il y eût translation de la propriété des corps certains de la femme au mari.

Démosthène fournit un imposant argument en faveur de notre opinion. — Evergus et Mnésibule, se prétendant créanciers du client du grand orateur, se rendent chez leur débiteur pour y pratiquer une saisie. Parmi les objets qu'ils veulent emporter, il en est qui ont été constitués en dot par la femme. Celle-ci leur défend d'y toucher. — Qu'ils emmènent les moutons, les esclaves, les bergers de son mari; elle se gardera bien de faire aucune observation. Mais si l'on s'attaque à sa dot : « Laissez ces meubles, dit-elle, et n'emportez rien de ce qui m'appartient. » Τὰ δὲ σκεύη ἐᾶτε, καὶ μηδὲν ΤΩΝ ΕΜΩΝ φέρετε (1).

Et qu'on ne nous dise pas que, dans ce passage, il s'agit de biens paraphernaux, dont nous avons nous-même admis l'existence à Athènes. Les meubles sur lesquels la saisie porte injustement avaient été, le texte nous le dit, constitués en dot par la femme : ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα.

(1) *C. Evergum et Mnesibulum*, § 57. R. 1156.

Un texte d'Isée peut nous fournir un second argument dans le même sens. — Le mari de l'épiclère ne devenait pas propriétaire des biens de sa femme. « Aristomène et Apollodore, s'ils eussent épousé leur nièce, n'auraient pas eu, dit l'orateur, un droit de libre disposition sur les choses recueillies par elle dans la succession (1). » — A combien plus forte raison ce droit de libre disposition devait être refusé au mari; au mari dont les droits semblaient moins respectables et moins dignes de faveur que ceux des parents, assez puissants pour rompre une union bien assortie et se substituer à l'époux.

Que répondre cependant au passage d'Isée qu'invoque M. Desjardins? — Nous croyons qu'il n'est rien moins que décisif. L'orateur se place, en effet, dans une hypothèse où la dot avait été constituée en argent: ἐπὶ τετταράκοντα μναῖς. Seulement le débiteur, au lieu de payer en écus, s'était libéré par le moyen d'une dation en paiement: Ἀντὶ δὲ τῆς προικὸς, τὴν οἰκίαν αὐτῷ τὴν ἐν Κεραμεικῷ παρέδωκε (2). — La différence est grande entre ce cas et celui où l'immeuble aurait été constitué directement en dot, et, s'il était besoin de le démontrer à notre collègue, nous le renverrions à l'article 1553 de notre Code Napoléon, d'après lequel la propriété de l'immeuble donné en paiement de la dot constituée en argent appartient au mari et non pas à la femme.

La restitution de la dot de corps certains devait donc se faire en nature et en conservant aux choses

(1) *De Aristarchi hereditate*, § 12, D. 307.

(2) Isée, *De Dicæogenis hereditate*, § 26, D. 270.

leur individualité (1). — Aussi, quand Ménéclès se sépare de sa jeune femme, il lui remet les vêtements et les bijoux qu'elle a apportés, et non point leur valeur : Ὁ Μενεκλῆς... τὰ ἱμάτια, ἃ ἦλθεν ἔχουσα παρ' ἐκεῖνον, καὶ τὰ χρυσίδια, ἃ ἦν, δίδωσιν αὐτῇ (2).

III.

En principe, l'obligation, pour le mari ou pour ses représentants, de restituer la dot constituée au profit de la femme ne prenait naissance qu'au jour où le mariage venait à se dissoudre.— Par exception, elle

(1) Notre honorable collègue, M. Gide, dans son *Étude sur la condition privée de la femme*, Paris, 1867, p. 93, est de l'avis de M. Desjardins. « Pendant le mariage, le mari n'était pas seulement administrateur de la dot, il en était le maître..... » L'auteur, citant M. Bœckh, s'appuie sur ce que le fonds dotal était inscrit au cens sous le nom du mari et non sous celui de la femme. = Nous opposerons d'abord à M. Gide les arguments que nous avons fait valoir contre M. Desjardins ; nous ajouterons ensuite que M. Bœckh lui-même reconnait que le droit du mari était seulement un droit d'usufruit : « Der Ehegatte erhielt die Mitgift eben desshalb, damit er die Nutzniessung davon hatte » (*Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., Berlin, 1851, t. Ier, p. 666). Nous remarquerons enfin que, si le mari était tenu de payer les impôts, c'est que tout usufruitier doit acquitter les charges qui sont une dette des fruits (*Code Napoléon*, art. 608). — Ce que dit M. Bœckh est donc parfaitement d'accord avec ce que nous avons écrit. — Nous pouvons joindre à son autorité celle d'un professeur de l'Université de Cambridge, M. Whiston : « The portion was not considered the property of the husband himself, but rather of his wife and children » (Smith, *Dictionary of greek antiquities*, 2e édition, p. 436).

(2) Isée, *De Meneclis hereditate*, § 9, D. 244.

se formait encore dans une circonstance offrant quelques traits d'analogie avec notre séparation de biens.

La législation athénienne admettait trois causes de dissolution du mariage : l'une, qu'elle avait empruntée au droit naturel et que nul Code ne peut empêcher, c'est-à-dire la mort naturelle de l'un des deux époux ; — les deux autres qui appartenaient au droit positif et que nous ne reconnaissons plus aujourd'hui : la mort civile et le divorce.

Quant à ce que nous appelons la séparation de biens, cette cause de restitution se rencontrait lorsque la fortune du mari avait été confisquée et allait être vendue aux enchères publiques, comme conséquence d'une condamnation prononcée contre l'époux, mais n'enlevant au condamné ni le droit de cité, ni la liberté.

Nous devons toutefois répondre ici à une grave objection. — M. Van den Es, dans son beau travail sur *Le droit de famille à Athènes,* se refuse à admettre cette restitution de la dot antérieure à la dissolution du mariage : « Dos, licet nunquam in dominium ma-« riti cedit, non repetitur nisi matrimonio soluto. » Mais, comme des textes nombreux l'obligent à reconnaitre que, lorsque les biens d'un débiteur étaient confisqués (ἀπογραφόμενα δημοσία), la dot devait être restituée, il en conclut que la confiscation était une cause nécessaire de dissolution pour le mariage : « Bonorum publicationem, ignominiæ genus, se-« quitur matrimonii solutio (1). »

Si M. Van den Es se bornait à dire que la *bonorum*

(1) *De jure familiarum apud Athenienses*, p. 50.

publicatio pouvait être pour la femme une cause légitime de divorce, nous ne verrions nul inconvénient à admettre sa solution. Mais nous ne pouvons nous résigner à reconnaître qu'elle produisit à Athènes un effet aussi exorbitant que celui de dissoudre de plein droit l'union conjugale.

Sans doute, si la *bonorum publicatio* n'avait été attachée par le législateur qu'à des faits d'une gravité exceptionnelle, on comprendrait à la rigueur que la loi, pour mieux punir le coupable, eût brisé son mariage. — Mais il en était tout autrement. Les débiteurs du fisc se voyaient tous, sans exception, atteints par cette mesure à laquelle on voudrait faire produire de si déplorables conséquences; — non pas seulement ceux qui avaient été, pour leurs crimes, condamnés à des amendes qu'ils ne pouvaient payer; — non pas seulement ceux qui, après avoir géré des fonctions publiques entraînant le maniement des deniers de l'État, se trouvaient, à l'expiration de leur charge, comptables envers le Trésor par infidélité ou par négligence; — mais encore ceux-là qui, présumant trop de leur crédit, s'étaient rendus adjudicataires de biens vendus par le fisc, et ne pouvaient en payer le prix à l'échéance; — bien plus encore, ceux-là même qui, sans être personnellement débiteurs, avaient obéi à un sentiment de généreuse bienveillance en cautionnant un débiteur du fisc: οἱ ἐγγύας ἐγγυήσαντες πρὸς τὸ δημόσιον (1). — Or, comment admettre que ces fautes aient paru assez graves au législateur athénien pour qu'il se soit attribué le

(1) Andocide, *De mysteriis*, § 73, D. 60.

droit de briser, en se fondant uniquement sur elles, un mariage dont la femme eût désiré le maintien : *bene concordans matrimonium*, comme disaient les Romains ?

La *publicatio bonorum* donnait à la femme le droit de réclamer la restitution de sa dot, nous devons en convenir ; mais il ne faut pas en conclure que le mariage était dissous. Il y avait seulement une restitution anticipée, rendue nécessaire par les circonstances et sans laquelle les droits de la femme eussent été sacrifiés à ceux du Trésor public.

Nous admettons donc, en résumé, que quatre circonstances donnaient à la femme ou à ses représentants juridiques le droit d'exiger que la dot fût restituée : la mort naturelle, la mort civile, le divorce et la confiscation des biens du mari.

Nous allons les reprendre successivement, en entrant pour chacune d'elles dans quelques détails.

IV.

La mort naturelle de l'un ou de l'autre des époux mettait fin au mariage ; et la dot, ayant alors rempli sa destination, devait être, en principe, restituée par le mari ou par ses héritiers. Tel est le droit attique dans sa simplicité. Mais, pour être complètement exact, nous devons distinguer certaines hypothèses et bien préciser les dispositions particulières qui régissaient chacune d'elles. — Les règles de la restitution n'étaient pas, en effet, les mêmes pour tous les cas qui pouvaient se présenter, et nous allons

essayer de les ramener, s'il se peut, à une classification méthodique.

La mort du mari peut précéder celle de la femme, de même que la mort de la femme peut précéder celle du mari.

Que le mariage se dissolve par la mort du mari ou par la mort de la femme, l'union peut avoir été stérile, ou bien les enfants qui en étaient issus sont décédés avant leurs parents. — On peut supposer, au contraire, que les époux ont une postérité actuellement existante.

Enfin, dans le cas de décès du mari avant la femme, il est permis de prévoir l'hypothèse où, nonobstant l'inexistence d'enfants survivants, la grossesse de la veuve laisse espérer que le défunt aura un héritier dans la ligne directe descendante.

Comment, dans chacun de ces cas, la restitution devait-elle s'accomplir? — C'est ce que nous allons successivement examiner.

§ 1.—Lorsque le mariage se dissolvait par la mort du mari, la femme, restée veuve avec des enfants issus de l'union dissoute, avait le choix entre deux partis.

Elle pouvait d'abord continuer de demeurer avec ses enfants dans le domicile conjugal; mais elle renonçait par cela même à exiger la restitution de sa dot, qui devenait la propriété des enfants, à la charge par eux de subvenir à tous les besoins de leur mère (1).

(1) Quel était alors le κύριος de la femme? — Voir Van den Es, *De jure familiarum apud Athenienses*, p. 158, et notre *Étude sur*

« Ma mère demeure avec moi, dit l'adversaire de Phénippe; elle vit dans ma maison; elle m'a, il est vrai, apporté sa dot; mais cette dot, je ne la fais pas entrer dans l'inventaire de mon passif, parce que je n'en suis pas comptable et que je ne suis pas obligé de la restituer; j'en suis devenu le maître absolu; je laisse seulement à ma mère la jouissance de tout ce qui m'appartient, car ainsi le veulent les lois (1). »

L'enfant qui négligeait d'obéir aux prescriptions du législateur, et refusait dans cette situation de subvenir aux besoins de sa mère, était exposé à une action publique que le premier citoyen venu avait le droit de mettre en mouvement. Nous voulons parler de la κακώσεως γονέων γραφή (2). — Cette action, qui était de la compétence de l'archonte Éponyme, et qui était privilégiée en ce que le demandeur pouvait donner à sa plaidoirie tous les développements qu'il jugeait nécessaires, ἄνευ ὕδατος (3), si elle était reconnue bien fondée, entraînait contre le coupable la peine de l'atimie; — non point cette atimie complète, qui atteignait tout à la fois la personne et les biens du condamné; — mais une atimie du degré

les Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale. Paris, 1867, p. 20.

(1) Démosthène, *C. Phænippum*, § 27, R. 1047 — Telle était aussi la situation que la loi faisait au fils de la femme épiclère... Κρατεῖν τῶν χρημάτων, τὸν δὲ σῖτον μετρεῖν τῇ μητρί (Démosthène, *C. Stephanum*, II, § 20, R. 1135. — Cf. Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 50, D. 256).

(2) Otto, *De Atheniensium actionibus forensibus publicis*, Dorpat, 1852, p. 51 et suiv.

(3) Harpocration, v° Κακώσεως. Ed. Bekker, p. 105.

inférieur, qui, tout en respectant la fortune, frappait seulement le citoyen (1).

En l'absence même de toute poursuite et de toute condamnation, le fils dénaturé était exposé à certaines incapacités des plus graves dans un pays où l'on attachait un si grand prix à la vie publique. Il ne pouvait être, par exemple, ni orateur, ni archonte. Car, dans l'examen préalable (δοκιμασία) auquel le candidat à ces honorables fonctions était soumis, on recherchait notamment s'il n'avait pas refusé à sa mère la nourriture et le logement : εἰ τὴν μητέρα, ἢ μὴ τρέφει, ἢ μὴ παρέχει οἴκησιν (2).

— La veuve pouvait encore, et c'est le second parti qui lui était offert, abandonner la maison de son mari et aller se replacer sous l'autorité de son κύριος. — Celui-ci, si la femme n'avait pas immédiatement obtenu le remboursement de la dot qu'elle avait apportée à son mari, intentait une action en restitution de dot (προικὸς δίκη), et, à défaut de restitution, pour procurer à la femme des ressources alimentaires, il formait contre les héritiers du mari une demande en paiement des intérêts de la dot indûment conservée. L'action s'appelait alors σίτου δίκη. « Σῖτος, dit en effet avec raison Saumaise, *est proprie* τόκος *dotis non restitutæ* (3). »

C'est ce que nous apprennent les discours de Démosthène et d'Isée.

(1) Andocide, *De Mysteriis*, § 74, D. 60.

(2) Eschine, *C. Timarchum*, § 28, D. 34.—Pollux, *Onomasticon*. VIII, 86. — Cf. Halbertsma, *De magistratuum probatione apud Athenienses*, Daventry, 1841, p. 22.

(3) *De modo usurarum*, Leyde, 1639, p. 160-162. — Harpocration, v° σῖτος.

Après la mort de Cléomédon, son mari, dont elle avait eu quatre enfants, la fille de Polyarate quitte la maison conjugale (ἀπολιποῦσα τὸν οἶκον) en emportant sa dot (κομισαμένη τὴν προῖκα); et elle retombe sous l'autorité de ses frères, Ménexène et Bathylle, qui lui font bientôt contracter un second mariage (1).

Isée est plus explicite encore.—Nicodème soutient qu'il a marié sa sœur à Pyrrhus. Pour prouver l'invraisemblance de cette affirmation, l'orateur met dans la bouche de son client toute une série de questions auxquelles Nicodème ne pourra répondre, et qui nous révèlent de la façon la plus claire les usages du droit athénien. « Je désire d'abord, dit-il, être renseigné sur ce point : quelle dot Nicodème a-t-il donnée à sa sœur, au moment où, à l'en croire, il la mariait à Pyrrhus, dont la fortune n'était pas inférieure à trois talents?—Et, de plus, cette mariée a-t-elle mis fin au mariage par le divorce, ou bien, pour quitter le domicile conjugal, a-t-elle attendu la mort de son mari?—Quel est celui qui a restitué à Nicodème la dot de sa sœur, après la mort de l'homme auquel il affirme l'avoir mariée? — Si cette dot ne lui a pas été restituée, a-t-il intenté dans les vingt ans, contre les détenteurs de l'hérédité de Pyrrhus, une action en paiement d'intérêts ou une action en restitution du capital de la dot?—A défaut d'action, devant quels témoins est-il venu, pendant un espace de temps aussi long, réclamer aux héritiers de Pyrrhus la dot de sa sœur (2)? »

(1) Démosthène, *Adv. Bœotum*, II, § 6, R. 1010.
(2) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, §§ 8 et 9, D. 250-251.

Enfin Démosthène reproche à son tuteur Aphobus, qui s'était mis en jouissance de la dot de sa mère, de ne lui en avoir pas payé régulièrement les intérêts : « Οὐ γὰρ διδόντος τούτου σῖτον τῇ μητρί, τὴν προῖκ' ἔχοντος » (1).

Ces deux actions privées, προικὸς δίκη et σίτου δίκη étaient l'une et l'autre, comme l'action publique, γονέων κακώσεως γραφή, de la compétence de l'archonte Éponyme.—Nous ne savons en quel lieu se jugeait la προικὸς δίκη; quant à la δίκη σίτου, elle était portée devant le tribunal de l'Odéum. C'est ce que nous apprennent Démosthène (2) et Pollux : Τὰς δ' ἐπὶ τῷ σίτῳ δίκας, dit ce dernier, ἐν Ὠδείῳ ἐδίκαζον (3).

§ 2. — Le droit d'option, que nous venons de reconnaître à la femme veuve avec des enfants déjà nés, était également accordé à la veuve qui, lors de la dissolution du mariage, se trouvait enceinte. —Le législateur athénien, appliquant une règle que l'on retrouve dans presque tous les Codes : « Infans conceptus pro nato habetur », permettait à la femme de se retirer chez son κύριος ; mais il l'autorisait aussi, si elle le jugeait à propos, à demeurer dans la maison du mari.

Ὁ ἄρχων, dit la loi, ἐπιμελείσθω... τῶν γυναικῶν, ὅσαι μένουσιν ἐν τοῖς οἴκοις τῶν ἀνδρῶν τῶν τεθνηκότων,

(1) Démosthène, *C. Aphobum*, I, § 15, R. 818.

(2) *C. Neæram*, § 52, R. 1362.

(3) *Onomasticon*, VIII, 33.—Cf. Schœmann, *De sortitione judicum apud Athenienses*, p. 43, et *Opuscula academica*, Berlin, 1856, t. I, p. 226.

φάσκουσαι κυεῖν (1). « Que l'archonte Eponyme veille sur les femmes qui, se déclarant enceintes, continuent d'habiter les maisons de leurs maris décédés. »

On a voulu cependant soutenir, en exagérant la portée de quelques-unes des expressions de la loi que nous venons de rappeler, ὅσαι μένουσιν..., que la femme devait alors nécessairement rester dans la la maison du mari (2).—Mais rien ne nous autorise à restreindre ainsi les droits de la veuve : de ce que le législateur plaçait cette femme d'une façon toute particulière sous la surveillance de l'archonte, pouvons-nous raisonnablement en conclure qu'elle était dans une condition plus défavorable que si elle se fût trouvée en présence d'enfants déjà nés (3) ?

§ 3. — S'il n'y avait pas de descendants issus du mariage, ou tout au moins simplement conçus, la femme n'avait plus qu'un seul parti à prendre. Elle devait abandonner la maison conjugale, se retirer chez son κύριος, et exiger des héritiers du mari la restitution de sa dot, soit par la προικὸς δίκη, soit par la σίτου δίκη, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

§ 4. — Nous avons supposé jusqu'ici le mariage dissous par la mort du mari. — Nous devons envisager maintenant le cas où il prenait fin par la mort de la femme.

(1) Démosthène, *C. Macartatum*, § 75, R. 1076.
(2) Meier et Schœmann, *Der attische Process*, p. 421.
(3) Van den Es, *De jure familiarum apud Athenienses*, p. 59.

Deux hypothèses seulement, et non plus trois, doivent être ici prévues : celle où il y avait des enfants issus du mariage ; celle où il n'y en avait pas.

S'il y avait des enfants issus du mariage et que ces enfants eussent atteint l'âge de la majorité légale, le mari devait leur restituer la dot de leur mère, et les mêmes actions, προικὸς δίκη et σίτου δίκη, leur appartenaient pour parvenir à ce résultat.

Mais s'ils étaient encore en minorité au moment de la dissolution du mariage, le mari conservait provisoirement la dot ; il avait sur elle une sorte de droit d'usufruit légal, c'est-à-dire qu'il en percevait les revenus et les intérêts, tout en étant, par compensation, soumis à l'obligation de nourrir, entretenir et élever les enfants sur les produits de la dot par lui retenue.

« Bœotus, dit Mantithée, me reproche d'avoir été nourri et élevé, de m'être marié dans la maison de mon père, alors que rien de pareil n'a eu lieu pour lui. Rappelez-vous, citoyens, que j'ai perdu ma mère étant encore enfant, et que les revenus de sa dot (restée entre les mains de notre père) étaient plus que suffisants pour faire face aux dépenses de ma nourriture et de mon éducation (1). »

La restitution de la dot n'avait lieu, dans ce cas, que lorsque les enfants avaient atteint leur majorité.

§ 5. — S'il n'y avait point d'enfants issus du mariage, le mari ne gardait point pour lui la dot de sa femme. Il devait la restituer à celui qui l'avait con-

(1) Démosthène, *C. Bœotum*, II, §§ 50-51, R. 1023.

stituée au nom de la femme, ou, à défaut de celui-ci, à ses héritiers ou représentants. — « La loi, dit Isée, décide que la dot doit faire retour à celui qui l'a constituée, s'il arrive malheur à la femme avant qu'elle ait eu des enfants (1). »

V.

Les cas dans lesquels un citoyen d'Athènes pouvait être privé de sa liberté étaient peu nombreux. Le législateur, qui prononçait si fréquemment la peine de mort pour des crimes qui n'ont à nos yeux qu'une gravité fort contestable, n'osait point enlever à la légère un bien qui lui paraissait beaucoup plus précieux que la vie.

A partir de Solon (nous ne voulons point ici nous occuper de la législation antérieure à cet illustre sage), on ne peut guère citer qu'un seul cas où l'homme libre devint esclave. — Nous ne parlons bien entendu, que des Athéniens; nous n'avons en vue ni les affranchis, ni les métèques, pour lesquels existaient certaines causes de servitude, étrangères à celle que nous examinons maintenant.

La loi prévoyait l'hypothèse où un citoyen, fait prisonnier par les ennemis, avait été arraché à la captivité par l'un de ses compatriotes, qui lui faisait l'avance de sa rançon. Si l'ex-prisonnier ne remboursait pas son libérateur dans les délais convenus, il devenait son esclave : Οἱ νόμοι κελεύουσι τοῦ λυσαμένου

(1) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, §§ 36 et 38, D. 254.

ἐκ τῶν πολεμίων εἶναι τὸν λυθέντα, ἐὰν μὴ ἀποδιδῷ τὰ λύτρα (1).

Nous pourrions, il est vrai, mentionner encore quelques autres cas où le même résultat semble s'être produit, notamment celui où un Athénien était condamné à la suite d'une ὑποβολῆς γραφή. — Mais l'authenticité des textes sur lesquels on se fonde, n'étant point admise par tous les commentateurs (2), nous devrions, en les adoptant ici, indiquer les raisons de nos préférences; ce qui nous écarterait du sujet spécial que nous nous sommes proposé de traiter.

La perte de la liberté entrainant nécessairement la dissolution du mariage, la dot de la femme devait être restituée.

VI.

Le divorce pouvait avoir lieu, à Athènes, soit par la seule volonté du mari, soit par la seule volonté de la femme, soit par un accord mutuel des époux, soit même par la volonté d'un étranger.

§ 1. —La faculté de divorcer pour le mari (ἀπόπεμψις) ne paraît pas avoir été restreinte par le législateur à certains cas limitativement déterminés. — A côté de répudiations qui peuvent se justifier par des causes sérieuses (l'adultère de la femme, particulièrement, orsqu'il avait été juridiquement constaté, rendait

(1) Démosthène, *Adversus Nicostratum*, § 11, R. 1250.

(2) V. notamment Meier, *De bonis damnatorum*, Berlin, 1819, p. 19 à 20.

obligatoire la séparation) (1), nous en trouvons d'autres qu'il serait plus difficile d'expliquer. — C'est Hipponicus qui renvoie sa femme parce qu'il la soupçonne seulement d'avoir des relations tout à la fois adultères et incestueuses avec son frère Alcibiade (2); — c'est Protomachus qui divorce, afin de pouvoir s'enrichir par un mariage avec une opulente épiclère, et qui croit avoir suffisamment pourvu aux intérêts de sa première femme en la faisant épouser par l'un de ses amis (3).

Le seul frein existant à la multiplicité des divorces était précisément, Isée nous l'apprend, dans l'obligation pour le mari de restituer la dot qui lui avait été apportée (4). — Et même, il arrivait quelquefois que la femme, à raison des fautes dont elle s'était rendue coupable envers son mari, par exemple à raison de son inconduite, était privée du droit d'exiger la restitution (5).

(1) Démosthène, *C. Neæram*, § 86, R. 1374.

(2) Lysias, *C. Alcibiadem*, § 28, D. 166.

(3) Démosthène, *C. Eubulidem*, § 41, R. 1311. — Cet exemple nous paraît répondre d'une façon péremptoire à l'observation suivante de M. Desjardins : « Il est probable que, de part et d'autre, une juste cause était nécessaire. Autrement, celui qui, déjà marié, voulait épouser une ἐπίκληρος n'aurait eu qu'à répudier sa femme. » (*Loc. cit.*, p. 10.)

Phrastor, qui avait épousé la fille de Neæra, croyant épouser la fille de Stéphane, divorce : 1° parce qu'il a été trompé sur l'état civil de sa femme; 2° parce qu'elle a des mœurs légères (Démosthène, *C. Neæram*, § 54, R. 1362).

(4) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 28, D. 253.

(5) Nous n'avons ici d'autre autorité que M. Schömann : « Hatte aber die Frau durch ihr Betragen einen gesetzlichen Grund zur

C'était là toutefois l'exception. La restitution, telle était la règle du droit commun. Νόμος κελεύει, ἐὰν ἀποπέμπῃ τὴν γυναῖκα, ἀποδιδόναι τὴν προῖκα (1).

§ 2. — Le divorce, lorsqu'il avait lieu par la volonté de la femme (ἀπόλειψις), devait reposer sur quelque cause plus ou moins sérieuse (2). — On ne s'expliquerait point sans cela la nécessité imposée par la loi à la femme de s'adresser à l'archonte pour obtenir de lui l'autorisation de quitter son mari.

Dans ce cas, aussi bien que dans celui où le divorce avait lieu par la volonté du mari, la femme ne pouvait point exiger la restitution des objets qui lui avaient été donnés en faveur du mariage : ἕνεκα τοῦ γάμου. C'est ce que nous apprend un texte d'Isée (3), dont nous avons plus haut généralisé la solution. — Mais de ce que la loi avait cru devoir s'expliquer sur une certaine nature de biens, il ne faut pas conclure que la dot restait au mari. Elle devait être restituée, et Démosthène nous en fournit la preuve.

Aphobus avait été condamné à indemniser le grand orateur du préjudice qu'il lui avait causé en gérant mal la tutelle qui lui avait été confiée. Démosthène,

Scheidung gegeben, z. B. durch Ehebruch, so war ihr Mitgift verwirkt. » (*Griechische Alterthümer*, 1861, I, p. 533.)

(1) Démosthène, *C. Neæram*, § 52, R. 1362.

(2) « Il n'est point honorable pour une femme de se séparer de son mari. »

. . . . . οὐ γὰρ εὐκλεεῖς ἀπαλλαγαὶ
γυναιξίν. . . . . (Euripide, *Médée*, v. 236-237.)

(3) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 35, D. 254.

pour obtenir le paiement des dommages et intérêts qui lui étaient dus et qu'il réclamait en vain, fut obligé de pratiquer une saisie sur les biens de son débiteur récalcitrant. Aphobus s'entendit alors avec Onétor, son beau-frère, pour paralyser la procédure que le créancier venait de commencer. « J'ai marié ma sœur à Aphobus, dit Onétor, et je lui ai constitué une dot. Aujourd'hui ma sœur a demandé et a obtenu le divorce... ἀπολελοιπυίας τῆς ἀδελφῆς. Le moment de la restitution est donc arrivé. Mais Aphobus ne se conforme pas à ses obligations et je ne puis recouvrer la dot... τὴν προῖκα... κομίσασθαι δ' οὐ δυνάμενος. L'immeuble sur lequel vous dirigez des poursuites est hypothéqué à la sûreté de notre créance et nous garantit la restitution. Vous ne pouvez donc pas vous faire payer sur lui au détriment de la dot (1). »

Si Démosthène conteste la vérité des faits rappelés par Onétor, il respecte, quant au droit, l'argumentation de son adversaire.

§ 3. — Après les explications qui précèdent, nul ne peut mettre en doute que la restitution se produisît également lorsque le divorce avait lieu par consentement mutuel.

Voici d'ailleurs, s'il en était besoin, le témoignage d'Isée : — Ménéclès, déjà avancé en âge et n'espérant plus avoir d'enfants, ne veut pas condamner sa jeune femme à ignorer plus longtemps les joies de la maternité. Malgré leur affection réciproque, et non sans un vif chagrin, les deux époux se séparent amiable-

(1) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 8, R. 866.

ment. Immédiatement après cette séparation, Méneclès s'empresse de restituer à son ancienne compagne la dot qu'elle lui avait apportée au moment du mariage. Μενεκλῆς τήν τε προῖκα ἐπιδίδωσιν αὐτῇ,... καὶ τὰ ἱμάτια... καὶ τὰ χρυσίδια (1).

§ 4.—Nous avons dit enfin que le divorce pouvait résulter de la seule volonté d'un tiers.

Tantôt ce tiers était le père de la femme. — Polyeucte se brouille avec son gendre Léocrate, et, pour se venger de son nouvel ennemi, il ne trouve rien de mieux que de lui enlever sa femme et de la marier à Spudias. Ἀφελόμενος τὴν θυγατέρα, δίδωσι Σπουδίᾳ (2).

Quelquefois, c'était un simple parent.—Lorsqu'une femme mariée perdait son père, et que, à défaut d'enfants mâles, elle se trouvait appelée à recueillir sa succession, le plus proche parent avait le droit de venir dissoudre le mariage et d'épouser l'épiclère (3).

Mesure que nous ne saurions trop blâmer si nous la jugions au point de vue de notre civilisation ! — Nous avouerons même que toutes les considérations religieuses que l'on invoquait pour la justifier ne nous touchent que fort médiocrement. Il faut que le désir de ne pas voir une famille s'éteindre ait été bien puissant chez les Athéniens, pour qu'ils aient permis à un étranger de désunir deux époux, sans s'in-

(1) Isée, *De Meneclis hereditate*, § 9, D. 254.
(2) Démosthène, *C. Spudiam*, § 4, R. 1029.
(3) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 64, D. 258.

quiéter de leurs protestations ni de leurs résistances. Mieux valait encore, croyons-nous, l'extinction du culte domestique, si respectable qu'il pût être, que sa conservation au prix d'atteintes portées tout à la fois à la liberté privée et à l'intérêt social.

Isée nous révèle, en effet, un trait de mœurs assez curieux, qui prouve que le but de la loi était parfois manqué. Une femme, pour laquelle son mari avait, au su de tous, la plus vive affection, fut appelée à recueillir l'hérédité paternelle. Les plus proches parents se mirent en possession des biens de la succession, au mépris des droits de la fille; et, lorsque, plus tard, le mari, prenant en main les intérêts de sa femme, vint réclamer : « Si vous ne savez pas vous contenter de ce que vous avez déjà, lui fut-il répondu, et s'il vous faut de plus la succession de votre beau-père, nous allons user de notre droit et vous séparer de votre femme » (1). La loi était si formelle que le malheureux époux dut s'incliner devant cette indigne spéculation, et que, pour conserver la femme qu'il aimait, il laissa les usurpateurs jouir paisiblement des biens héréditaires.

L'esprit qui avait présidé à la rédaction de la loi qui nous occupe ne permet pas de supposer qu'on laissât la dot au mari pour le consoler de son veuvage anticipé. — Le plus proche parent pouvait certainement exiger tout à la fois, la restitution de la dot et la restitution de la femme.

(1) Isée, *De Aristarchi hereditate*, § 19, D. 308.

VII.

La restitution de la dot se produisait en dernier lieu, lorsque les biens du mari étaient confisqués pour être vendus au compte du Trésor public. — La femme pouvait alors, comme tout autre créancier, réclamer du fisc le montant de sa dot consistant en choses fongibles. C'est pour cette hypothèse même que l'*Etymologicon magnum* nous dit formellement : Ἐξῆν δὲ τῇ γυναικὶ πρῶτον τὴν ὀφειλομένην προῖκα ζητεῖν (1). « Il était permis à la femme de venir au premier rang réclamer ce qui lui était dû à titre de dot. »

Cette réclamation avait lieu au moyen d'une procédure spéciale que les lexiques désignent sous le nom d'ἐνεπίσκημμα (2). — Cette action, dont la connaissance appartenait aux Σύνδικοι (3), se différenciait des actions ordinaires, en ce que le demandeur (dans notre hypothèse, la femme représentée par son κύριος) devait, au début de l'instance, déposer une somme égale au cinquième de celle qu'elle soutenait lui être due. — L'obligation de faire ce dépôt, connu sous le nom de παρακαταβολή, avait pour

(1) 340. 44.

(2) L'un des Lexiques de Séguier, édités par M. Bekker (*Anecdota græca*, t. I, Berlin, 1814, p. 250), définit ainsi l'ἐνεπίσκημμα : προφώνησις γυναικὸς, δημευομένης οὐσίας, περὶ προικὸς, ὀφειλούσης αὐτὴν ἐξ αὐτῆς λαμβάνειν.

(3) Schœmann, *De comitiis Atheniensium*, Greifswald, 1819, p. 316.

cause le désir d'empêcher des réclamations plus ou moins mal fondées ; car, outre qu'il était quelquefois difficile au créancier de se procurer des écus en quantité suffisante, la παρακαταβολή n'était pas restituée au demandeur lorsque son action ne triomphait point des résistances du Trésor public (1).

Pour justifier sa réclamation, le κύριος de la femme faisait entendre les témoignages, soit des personnes qui avaient assisté à la constitution de dot, soit de celles qui avaient figuré au contrat d'affectation hypothécaire des biens du mari à la garantie de la dot. Il devait même fournir des cautions (ἐγγύης καταβολή) pour assurer au Trésor public la restitution des sommes qui allaient être payées par lui ; précaution prise pour le cas où, plus tard, on découvrirait que les exigences de la femme ne reposaient pas sur des bases sérieuses, et que les juges avaient été induits en erreur par de faux témoignages ! (2)

Malgré la faveur qui s'attachait à la créance de la femme, il arrivait fréquemment que ses demandes, même parfaitement légitimes, n'étaient point accueillies. La dot n'était pas restituée. « Nous sommes dépouillés de la dot qui nous revenait, » s'écrient les clients de Lysias : Ἐστερημένοι δὲ τῆς προικός ἐσμέν (3). C'est ce qui avait lieu le plus souvent, quand la pénurie du Trésor public était grande (4), et le plus sage parti à prendre alors était de se

(1) Harpocration, v° παρακαταβολή, éd. Bekker, p. 146.

(2) *Etymologicum magnum*, 340, 37.

(3) Lysias, *De bonis Aristophanis*, § 9, D. 179.

(4) Lysias, *De bonis Aristophanis*, § 11.

taire, si l'on ne voulait par ses exigences s'exposer à quelque grave accusation.— Bien plus, même en temps ordinaire, la cause de ceux qui cherchaient à amoindrir les ressources du fisc ne semblait point digne d'encouragement. Aussi n'était-il pas rare de voir le demandeur sacrifier une partie, souvent fort considérable de sa créance, afin de faciliter le recouvrement du surplus (1).

— Nous venons de parler de la dot de choses fongibles. — Quant aux biens dont la femme était demeurée propriétaire et sur lesquels le mari n'avait eu qu'un simple droit d'usufruit, le fisc devait les restituer en nature.

Mais il pouvait arriver qu'ils eussent été compris à tort dans la confiscation. Par quel moyen la femme était-elle remise en possession? Au moyen d'une action privée, désignée sous le nom d'ἀπογραφῆς δίκη (2).—Cette action, sur laquelle nous ne pouvons donner beaucoup de détails, était-elle, comme le dit M. Meier (3), de la compétence des Onze (οἱ Ἕνδεκα)?—Nous hésitons beaucoup à le croire, et il nous semblerait plus rationnel d'en attribuer la connaissance aux Σύνδικοι.—Celui qui était convaincu

(1) Lysias, *De bonis publicis*, §§ 6 et 10, D. 175.

(2) Harpocration, v° ἀπογραφή, n'indique pas, il est vrai, cette hypothèse comme rentrant dans la δίκη ἀπογραφῆς. — Mais nous croyons, avec M. Meier (*De bonis damnatorum*, p. 208), qu'il y a lieu de l'y comprendre : « Hanc actionem... tum quoque locum puto habuisse, cum quis inter bona proscripti, aut errore aut dolo malo, aliquid, quod e suis bonis esset, descriptum esse contendebat. » (*Loc. cit.*, p. 209.)

(3) *De bonis damnatorum*, p. 209.

d'avoir compris à tort les biens de la femme dans la confiscation, était condamné à une amende de mille drachmes, et déchu pour l'avenir du droit d'ἀπογράφειν (1).

VIII.

Nous avons déjà, dans le cours de nos explications, rencontré quelques-unes des garanties que la loi accordait à la femme athénienne pour la restitution de sa dot, notamment la προικὸς δίκη, la σίτου δίκη, la δίκη ἀπογραφῆς et l'ἐνεπίσκημμα. — Il nous reste à parler maintenant d'une sûreté particulière connue sous le nom d'ἀποτίμημα.

La femme mariée ne paraît pas avoir eu, à Athènes, ainsi que cela a lieu dans notre droit français, une hypothèque légale ou tacite sur les biens de son mari (2); mais, à défaut de garantie résultant de la loi seule, elle avait le plus souvent une hypothèque conventionnelle, et c'est cette hypothèque que l'on désignait sous le nom d'ἀποτίμημα. Αἱ δὲ πρὸς τὴν προῖκα ὑποθῆκαι, dit Pollux, ἀποτιμήματα ἐκαλεῖτο (3).

(1) Démosthène, *Adv. Nicostratum*, § 1, R. 1246.

(2) M. J. Cauvet (*loc. cit.*, p. 29) émet une opinion contraire. Mais le texte d'Harpocration nous semble formel dans le sens que nous avons adopté : οἱ προσήκοντες εἰώθεσαν αἰτεῖν παρὰ τοῦ ἀνδρὸς ὥσπερ ἐνέχυρόν τι τῆς προικὸς ἄξιον (v° ἀποτιμηταί. — Cf. Suidas.

(3) *Onomasticon*, III, 36. —Cf. VIII, 142.—V. aussi Hesychius : Ἀποτιμήματα· αἱ πρὸς τὰς φερνὰς ὑποθῆκαι ; éd. Alberti, p. 491.

Au moment de la célébration du mariage, le κύριος de la femme, qui faisait au nom de celle-ci la constitution de dot (τίμησις ἐν προικί), devait prévoir le cas où, lors de la dissolution du mariage par l'une des causes que nous avons indiquées, le mari insolvable ne pourrait restituer les sommes par lui reçues. — Pour se prémunir contre cette éventualité dangereuse pour la fortune de la femme, le κύριος exigeait du mari une garantie hypothécaire fournie, soit sur ses propres biens, soit même sur les biens d'un tiers.

Cette affectation, qui (ainsi le voulait la législation hypothécaire d'Athènes) ne pouvait avoir pour objet que des immeubles (οἰκίαν ἢ χωρίον) (1), n'avait pas besoin d'être constatée par des actes écrits; elle se produisait le plus ordinairement en présence de témoins, qui, au jour de la dissolution du mariage, venaient déclarer l'existence de la convention à laquelle ils avaient assisté.

Le législateur athénien, dont la sollicitude fut toujours si grande lorsqu'il s'agissait de porter à la connaissance des tiers les droits réels qui frappaient les immeubles (2), avait laissé la femme sous l'empire du droit commun d'après lequel les hypothèques

(1) Voir cependant M. Cauvet (*loc. cit.*, p. 29). — Mais, indépendamment des textes nombreux relatifs au droit commun que l'on trouvera dans notre *Étude sur le Crédit foncier à Athènes*, p. 12 et suiv., il nous suffit de rappeler ici les expressions employées par Harpocration et Suidas : « ἐνέχυρον οἰκίαν ἢ χωρίον, τῆς προικὸς ἄξιον, disent-ils l'un et l'autre (v° ἀποτιμηταί).

(2) Voir notre *Étude sur le Crédit foncier à Athènes*. Paris, 1866, p. 6 et suiv.

devaient être rendues publiques. — La femme mariée était donc, comme tous les autres créanciers, obligée de révéler son hypothèque conventionnelle par le moyen des ὅροι (1).

Nous possédons encore quelques-uns de ces monuments qui se sont conservés au milieu des ruines de l'Attique. — Ceux qu'il nous a été donné de connaître se différencient des ὅροι ordinaires, en ce que le nom de l'archonte, qui servait à l'application de la maxime: *Prior tempore*, *potior jure*, ne s'y rencontre pas toujours. Peut-être avait-on pensé que cette énonciation était inutile, les intéressés pouvant toujours arriver à se renseigner par d'autres moyens sur la date précise du mariage.

Il ne serait pas impossible, toutefois, de se fonder sur ce silence des ὅροι pour soutenir que l'hypothèque de la femme était privilégiée et passait avant celle de tous les autres créanciers (2). — A l'appui de cette première argumentation, on pourrait de plus invoquer le témoignage de l'*Etymologicon magnum*: Ἐξῆν δὲ τῇ γυναικὶ πρῶτον τὴν ὀφειλομένην προῖκα ζητεῖν, καὶ ἔπειτα τῷ δανειστῇ (3). « La femme avait le droit de venir au premier rang réclamer ce qui lui était dû à titre de dot; après elle venaient les créanciers à titre de prêt. »

(1) On en trouve la preuve dans l'*Etude* déjà citée, p. 14, note 2, ainsi que dans l'inscription que nous reproduisons à la fin de notre Mémoire.

(2) Die hypothekarisch versicherte Mitgift durfte nicht durch Privatgläubiger des Ehemanns bei Concursen, und auch nicht bei öffentlicher Gütereinziehung gefährdet werden. » (Wachsmuth, *Hellenische Alterthumskunde*, 2e éd., t. II, p. 178-179.)

(3) 340, 44.

Cependant le résultat serait tellement contraire à l'esprit général de la législation d'Athènes que nous croyons devoir le repousser. — A quoi bon, en effet, toutes ces mesures ingénieuses pour assurer le crédit foncier à Athènes, si la rétroactivité de l'hypothèque de la femme pouvait faire tomber les droits les plus solidement établis? — Nous croyons donc que l'hypothèque de la femme datait seulement du jour du mariage, et qu'elle devait s'incliner devant toutes les hypothèques qui avaient été constituées antérieurement (1).

Démosthène, dans son premier plaidoyer contre Onétor, va nous fournir la confirmation de cette proposition. — Onétor marie sa sœur à Aphobus; mais il craint que les biens de celui-ci ne soient hypothéqués au profit de son ex-pupille Démosthène, et, par précaution, il garde le capital de la dot entre ses mains, et se contente d'en payer les intérêts à son beau-frère (2).—N'est-ce pas la meilleure preuve que l'hypothèque de la dot eût dû s'incliner devant l'hypothèque antérieure de la tutelle, et que, par conséquent, elle n'était point privilégiée?

Il est vrai que, plus tard, lorsque Démosthène dirigea des poursuites contre les biens d'Aphobus, Onétor se présenta comme s'il eût réellement payé la dot, et soutint qu'il avait sur l'ancien pupille un droit de préférence (3). — Mais rien ne nous dit que les craintes originaires d'Onétor fussent fondées et

(1) M. J. Cauvet, *loc. cit.*, p. 29.

(2) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 7, R. 866.

(3) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 8, R. 866.

que les créances de Démosthène ne fussent pas de simples créances chirographaires. — D'autre part, quelques-unes des prétentions d'Onétor étaient empreintes d'une si grande mauvaise foi, qu'il serait périlleux de se fonder uniquement sur elles pour en faire sortir un droit de préférence que toute l'économie de la législation athénienne semble condamner. La vérité doit se trouver plutôt dans cette réserve que l'adversaire du grand orateur n'avait cessé de montrer, et qui l'avait décidé à ne point se dessaisir de la dot.

Ainsi donc, la femme n'avait qu'une simple hypothèque conventionnelle, soumise à la condition de la spécialité, et ne pouvant être opposée aux tiers que lorsqu'elle s'était révélée par des inscriptions.

Plus d'un économiste contemporain ne ménagerait point l'éloge à la loi qui modifierait en ce sens notre Code Napoléon, et donnerait par là les satisfactions les plus grandes aux exigences du crédit public.

IX.

La dissolution du mariage, et la confiscation des biens du mari, voilà, nous l'avons dit, quelles étaient les causes qui faisaient naître l'obligation de restituer la dot.

Mais la restitution devait-elle avoir lieu aussitôt que ces causes existaient? — Nous croyons qu'il faut encore distinguer ici entre le cas où la dot comprenait des corps certains et celui où elle était composée de choses fongibles.

Pour la dot de corps certains, la restitution devait être immédiate. Puisque le mari avait dû la conserver en nature, il l'avait à sa disposition, et l'octroi d'un terme, sans offrir aucun avantage, ne présentait que des inconvénients.

Mais il en était autrement lorsque la dot consistait en choses fongibles. Le mari pouvait, en effet, ne pas avoir chez lui des sommes ou des quantités suffisantes pour indemniser la femme. — La sœur de Démosthène, par exemple, avait une dot de deux talents. Eût-il été d'un bon père de famille de garder improductive cette somme représentant plus de quarante mille francs de notre monnaie? Le mari l'employait à des placements plus ou moins productifs, dont les intérêts permettaient de faire face aux dépenses de la famille. Mais le jour de la dissolution du mariage pouvait ne pas coïncider avec le jour des échéances, et il était convenable de donner au mari le temps de poursuivre les débiteurs qui avaient traité avec lui.

Nous croyons donc que le mari (ou ses héritiers) jouissait d'un délai pour la restitution de la dot de choses fongibles. — Si, immédiatement après le divorce accompli, Ménéclès rembourse les vingt mines qui formaient la dot de sa femme, l'orateur nous fait remarquer que cela tient à une circonstance particulière, son ex-beau-frère ayant à sa disposition de l'argent qu'il venait de recevoir (1).

On n'avait pas voulu, toutefois, que la concession d'un terme au mari fût une cause de préjudice pour

(1) Isée, *De Meneclis hereditate*, § 9, D. 244.

la femme. Celle-ci avait le droit d'exiger les intérêts de sa dot, et le taux choisi par le législateur était plus élevé que celui des prêts ordinaires. — Les intérêts se calculaient, en effet, sur le pied de neuf oboles par mois (ἐπ' ἐννέ' ὀβολοῖς); ils étaient donc de dix-huit pour cent par an (1).

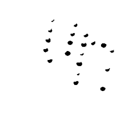
La convention des parties pouvait, il est vrai, alléger l'obligation du mari et diminuer le taux des intérêts. — Nous voyons Timocrate, le premier mari de la femme d'Aphobus, stipuler d'Onétor qu'il ne restituera pas actuellement la dot de sa femme, mais qu'il en paiera les intérêts sur le pied de cinq oboles par mois (dix pour cent par an) (2).

La femme ou ses héritiers ne devaient point, après la dissolution du mariage, rester dans une inaction trop prolongée, s'ils désiraient conserver le droit d'exiger la restitution. La loi athénienne avait en effet soumis à une prescription de vingt ans les actions désignées sous les noms de προικὸς δίκη et de σίτου δίκη (3). — Quant à l'ἐνεπίσκημμα et à la δίκη ἀπογραφῆς, nous avons peine à croire qu'elles fussent recevables pendant un si long espace de temps. La faveur qui s'attachait toujours aux intérêts du fisc avait dû faire abréger le délai à l'expiration duquel la déchéance était encourue.

(1) Démosthène, *C. Neæram*, § 52. R. 1362. — *C. Aphobum*, I, § 17, R. 818.

(2) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 7, R. 866.

(3) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 9, D. 251.



INSCRIPTION

extraite du *Corpus Inscriptionum Græcarum* de Bœckh, t. II, p. 1037, n° 2261 u.

ΟϹΤΑΙϹΟΙΚΙΑΙϹΤΩΝΑΠΟΤΕΤΙ
ΜΗΜΕΝΩΝΝΙΚΗϹΑΡΕΤΗΕΙϹΤΗ
ΝΠΡΟΙΚΑΚΑΘΙΕΡΩΜΕΝΩΝΚΑΙΑ
ΝΑΚΕΙΜΕΝΩΝΤΗΙΟΥΡΑΝΙΑΙΑ
ΦΡΟΔΙΤΕΙΤΗΙΕΝΑϹΠΙΔΙΥΠΟΝΙ
ΚΗϹΑΡΕΤΗϹΤΗϹΓΥΝΑΙΚΟϹΤ
ΗϹΝΑΥΚΡΑΤΟΥϹΚΑΙΚΑΤΑΤΑϹΔΙ
ΑΘΗΚΑϹΤΑϹΚΕΙΜΕΝΑϹΕΝΤΩΙ
ΙΕΡΩΙΤΗϹΑΦΡΟΔΙΤΗϹΚΑΙΠΑΡΕ
ΥΝΟΜΙΔΕΙΤΩΙΑΡΧΟΝΤΙΚΑΙΠ
ΑΡΑΤΩΙΘΕϹΜΟΘΕΤΕΙΚΤΗϹΙ
ΦΩΝΤΙ

[῞Ορ]ος ταῖς οἰκίαις τῶν ἀποτετιμημένων Νικησαρέτῃ εἰς τὴν προῖκα, καθιερωμένων καὶ ἀνακειμένων τῇ Οὐρανίᾳ Ἀφροδίτῃ τῇ ἐν Ἀσπίδι, ὑπὸ Νικησαρέτης τῆς γυναικὸς τῆς Ναυκράτους, καὶ κατὰ τὰς διαθήκας τὰς κειμένας ἐν τῷ ἱερῷ τῆς Ἀφροδίτης καὶ παρ' Εὐνομίδῃ τῷ ἄρχοντι καὶ παρὰ τῷ θεσμοθέτῃ Κτησιφῶντι.

TRADUCTION.

« Tablette appliquée sur les maisons faisant partie « des biens hypothéqués pour garantir la restitution de « la dot de Nicésarète. Nicésarète, femme de Naucratès, « a fait consacrer et dédier ces biens à Vénus Aphrodite « d'Aspis ; l'hypothèque résulte de conventions dé- « posées dans le temple d'Aphrodite, chez l'archonte « Eunomis, et chez le thesmothète Ctésiphon. »

BOISGUILLEBERT,

Par M. J. DENIS,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, membre titulaire.



Un jour (c'était en 1697, au plus fort de la guerre que Louis XIV, à cause du désordre de ses finances, soutenait à grand'peine contre Guillaume et contre la Ligue d'Augsbourg), un inconnu se présente chez le contrôleur-général Pontchartrain, « le prie de l'écouter, et tout de suite lui dit qu'il va le prendre pour un fou, qu'ensuite il verra qu'il mérite attention, et qu'à la fin il demeurera content de son système. » Pontchartrain, ajoute Saint-Simon que je ne fais ici que copier, « rebuté de tant de donneurs d'avis qui lui étaient passés par les mains, et qui était tout salpêtre, se mit à rire, lui dit brusquement qu'il s'en tenait au premier (à savoir qu'il le prenait pour un fou), et lui tourna le dos. » C'est ainsi que ce contrôleur-général, qui savait mieux le Code et la Coutume que les finances, et qui, depuis qu'il était au ministère, ne vivait que d'expédients ruineux, éconduisit le seul homme qui, avec Vauban, aimait assez la France pour méditer sérieusement sur les moyens de la tirer de l'abime où elle s'enfonçait; cet homme était Boisguillebert, petit magistrat de Rouen, le vrai père de l'Économie politique.

Non moins légère parfois que Pontchartrain, la

France se montre ingrate pour ses enfants les plus dévoués: c'est ainsi que jusqu'à nos jours elle a laissé dans l'ombre et dans l'oubli le nom de cet inventeur et de cet excellent citoyen. Voltaire lui donne à peine quelques lignes, pleines d'erreurs, dans sa liste des écrivains du XVIIe siècle; les Dictionnaires et les Biographies ne le connaissent guère mieux. Mais les économistes et les historiens commencent à lui rendre justice; et peu à peu ce nom obscur reprendra la place qu'il mérite parmi les plus nobles et les plus purs, à côté de celui de Vauban, dont il est inséparable. Boisguillebert me parait, avec Descartes, l'auteur français du XVIIe siècle qui eut le plus d'invention et d'initiative.

« Son admirable livre du *Détail de la France*, dit Michelet dans sa grande Histoire, précéda de dix ans la *Dîme Royale* de Vauban et les Mémoires que Fénelon envoyait de Cambrai à Versailles. Dans ces mémoires, que voulait Fénelon? Soulager le peuple en relevant la noblesse, faire le traité des moutons et des loups. Il voulait dans le *Télémaque* pacifier la société en l'immobilisant en castes invariables, dont chacune porterait tel habit; *Salente* est copiée sur le pensionnat de St-Cyr. Tout cela fut écrit visiblement pour une société de grands seigneurs. Fénelon en est de naissance. C'est à la noblesse qu'il parle. Avec plus de douceur et de désintéressement, ses idées diffèrent peu de celles de Saint-Simon et de Boulainvilliers. Boisguillebert parle au peuple, à tous. C'est là sa première et redoutable originalité. » C'est, en effet, la voix de la nation qui s'élève au milieu de la misère universelle. La noblesse et les privilégiés, qui

commençaient à sentir eux-mêmes le poids d'un despotisme autrefois si brillant, mais ruineux aujourd'hui, murmuraient dans le secret leurs plaintes et leurs espérances. Boisguillebert cria publiquement, et prêta au peuple sa parole hardie, comme Jurieu avait fait dans *Les Soupirs de la France esclave :* le magistrat catholique confirmait par de tristes réalités les sinistres avertissements du ministre protestant. Nous reviendrons plus tard sur le côté révolutionnaire de Boisguillebert, si contraire aux habitudes du XVIIe siècle. Examinons d'abord ses écrits, principalement son *Détail de la France*, au point de vue de notre histoire et de l'économie sociale.

La guerre durait depuis huit ans (1689-1697) contre la Hollande, l'Angleterre et l'Empire coalisés; nos finances, absurdement conduites, étaient à bout; la misère était générale, et commençait à effrayer parce qu'elle atteignait la noblesse et le roi lui-même. On l'attribuait qui à une cause, qui à une autre. Les uns accusaient les guerres incessantes du règne de Louis XIV; d'autres, les dépenses de ses fêtes et de ses somptueux bâtiments; ceux-ci, l'énormité de l'impôt; ceux-là, l'enlèvement des métaux précieux par l'étranger. Tout cela avait de l'apparence et même quelque vérité. Mais personne ne voyait ou n'osait dire la cause permanente de l'horrible misère qui pesait sur le pays. Boisguillebert l'expliqua en deux mots. La consommation est défendue, la consommation est impossible.

Jamais acte d'accusation plus formidable n'a été dressé contre l'ancien régime; non que Boisguillebert ait contre Louis XIV et ses ministres les préjugés et

la passion de Fénelon, de Saint-Simon et de Boulainvilliers. Il accepte ou paraît accepter la royauté avec le despotisme si étendu et si lourd qui en était sorti par l'œuvre de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, comme si c'était la forme naturelle et normale de la Constitution française ; il n'attaque point la noblesse comme institution ; il peut avoir contre le clergé les préventions et les défiances de la magistrature et du Tiers-État, mais à peine les laisse-t-il échapper en un mot et comme en passant ; magistrat, il est naturellement exempt de la rage et des fureurs de Saint-Simon contre les robins, dont il ne voit peut-être pas la part dans les maux qu'il met si courageusement à nu ; mais cette absence de passions politiques ou personnelles est ce qui donne plus de poids et de force à ses accusations, ce qui en rend la portée plus redoutable. Car, n'attaquant ni telle ou telle personne, ni telle ou telle classe de la société, il s'en prend à la constitution de cette société, telle que l'avaient faite l'erreur et l'ignorance plus encore que le mauvais vouloir. Il a vu par une intuition de génie, ce qu'Aristote seul avait connu parmi les anciens et ce que les modernes ne soupçonnaient pas, le rapport étroit et profond du régime économique et de la justice dans les États ; et le premier il s'est attaché à démontrer qu'une fausse constitution économique est le principe le plus fécond et le plus irrésistible d'iniquité et de ruine. Partant de cette idée toute simple et qui était, à ce qu'il semble, au-dessus de l'esprit de nos ministres des finances, que tous les biens du monde sont inutiles s'ils ne se consomment pas, ou bien que consommation et revenu sont la même chose, et que par con-

séquent la ruine de la consommation est la ruine de la production et du revenu, Boisguillebert montre avec la plus saisissante évidence que la taille, telle qu'elle était établie, était une véritable défense de consommer, et que les Aides et les Douanes rendaient la consommation impossible.

La Taille, qui n'était autre chose qu'un impôt sur les biens en général, semble avoir été dans l'origine et dans l'intention de son auteur, universelle et proportionnelle. Au moins Boisguillebert interprète-t-il ainsi cette ordonnance de Charles VII : « Voulons égalité être gardée entre nos sujets ès charges et faix qu'ils ont à supporter, sans que l'un porte ou soit contraint à porter les faix et charges d'un autre, sous ombre de privilége et de cléricature ou autrement (1). » A ces conditions la taille n'aurait pas été un impôt onéreux; et Boisguillebert, qui ne la fait monter qu'à trente-six millions pour 1697, estime qu'elle aurait pu être facilement doublée, triplée et quadruplée sans trop accabler les sujets. Mais le mal, c'est d'abord que cet impôt n'était pas universel. Il n'y avait guère, en effet, que le tiers de la France qui y contribuât; ensuite, il était si mal réparti qu'il était proportionnel en raison inverse des moyens ou de la richesse. Telle ferme de 4,000 livres de rente payait dix écus, tandis qu'une autre de 400 livres en payait cent; la première, dix fois plus forte, était dix fois moins imposée; ce qui

(1) Cette interprétation de Boisguillebert est sans doute erronée. Il ne s'agit pas ici, je pense, des priviléges des nobles ni de ceux de tant de fondations ecclésiastiques, mais de ceux des roturiers qui, à titre de clercs ou à tout autre titre, se prétendaient exempts de l'impôt.

revient à dire que le riche payait cent fois moins que le pauvre.

Ces iniquités s'expliquent par la mécanique de la répartition. Le Conseil fixait la somme à laquelle chaque généralité était imposée, et les intendants celle que devait fournir chaque élection de la généralité et chaque paroisse de l'élection. Or, dès que l'arrêt du Conseil était arrivé, chacun faisait sa cour aux intendants pour que sa paroisse fût favorablement traitée, sans aucun égard aux ressources qu'elle pouvait avoir. Les personnes puissantes et en crédit faisaient soulager leurs paroisses aux dépens des autres, et cela, malgré les efforts de quelques intendants bien intentionnés, mais dont la justice avait dû céder devant la puissance de tel ou tel seigneur. Chaque paroisse imposée en bloc, c'était aux collecteurs à imposer les particuliers. Quand la paroisse avait été bien traitée, il fallait d'abord reconnaître les services du seigneur auprès de l'intendant; car ses services n'étaient pas gratuits, et si la taille n'allait pas dans le Trésor public, elle allait en partie dans son coffre particulier. Dans tous les cas, on épargnait et considérait d'abord les fermiers du seigneur de la paroisse, puis ceux des gentilshommes de quelque considération, puis ceux qui étaient à des personnes de justice, jusqu'aux procureurs et aux sergents. Les collecteurs se faisaient faire la cour comme on l'avait faite aux intendants. Ils se vengeaient de ceux qu'ils n'aimaient pas ou qu'ils jalousaient. Ils ménageaient leurs parents et amis, riches ou pauvres; ils prenaient de l'argent des riches, et la moindre corruption était les bons repas auxquels ils se laissaient inviter. Plus

on était pauvre et sans protection, plus on était chargé. Le fardeau retombait tout entier sur les paysans, sur les artisans èt sur les marchands, en un mot sur les personnes qui n'avaient que leurs bras ou leur petite industrie pour vivre, selon que l'on croyait pouvoir en être payé, sans s'inquiéter si on les ruinait de fond en comble.

Toute cette cérémonie de la répartition demandant du temps, et la taille ne rentrant pas, les receveurs qui avaient érigé en revenant-bon et en revenus ordinaires, les courses d'huissiers et les contraintes contre les paroissiens, faute de paiement dans le temps prescrit, ne manquaient pas de jouer leur rôle. Le recouvrement commençait, et les collecteurs, responsables pour leurs paroisses comme les Curiales aux plus mauvais temps de l'Empire romain, se mettaient, non sans trembler, en campagne. Comme il n'y avait pas de corvée plus désagréable et que les collecteurs se sentaient peu rassurés, ils se présentaient tous ensemble, c'est-à-dire sept ou huit par paroisse, chez chaque taillable, et on les voyait battre ainsi le pavé une partie de l'année, au lieu de s'occuper de leurs affaires qui n'en allaient pas mieux, sans presque rien recevoir que des injures et des malédictions. Les contribuables cachaient toute montre d'aisance par la cessation du commerce et de la consommation, et ne payaient que sou par sou après contraintes et exécutions. Malheur à celui qui payait trop bien et trop vite! Il était sûr de voir, l'année d'après, sa charge doubler et tripler et d'être ruiné.

Cependant (car on ne sait lesquels étaient le plus à plaindre, des collecteurs ou de leurs victimes), les malheureux collecteurs étaient accablés de frais par

les receveurs. Pour empêcher les huissiers d'en venir d'abord à des exécutions sur la paroisse, on les régalait et on leur graissait la patte. Si enfin l'argent ne rentrait pas (et cela arrivait souvent), les huissiers faisaient amener tous les bestiaux de la paroisse, sans s'inquiéter si les personnes auxquelles ils appartenaient avaient ou non acquitté leur taille. Il fallait encore de l'argent aux huissiers pour qu'ils n'emmenassent pas les bêtes trop loin et qu'ils ne les fissent pas vendre sans délai.

La plupart du temps, la chose se terminait par l'emprisonnement des collecteurs qui n'avaient pas pu compléter les rentrées. Ou bien ils obtenaient, à force d'argent donné aux huissiers, de n'être détenus que dans quelque hôtellerie ; ou bien, si le geôlier les réclamait et avait quelque crédit auprès des autorités, ils étaient jetés dans les prisons malsaines des villages, payant quatre deniers par jour pour coucher sur la paille et n'étant nourris qu'à leurs frais. Il fallait donc que leurs femmes ou leurs enfants fissent des trois et quatre lieues pour leur apporter des vivres. Ils ne sortaient guère de prison que ruinés de bourse et de santé. Aussi fuyait-on comme la peste cette charge honorifique de collecteur : beaucoup proposaient d'abandonner tous leurs biens aux financiers et à l'État pour échapper à cette corvée : on était assez généreux et assez honnête pour ne pas les écouter, et ils étaient condamnés à ruiner leurs concitoyens en se ruinant eux-mêmes après avoir essuyé toute sorte d'avanies.

Boisguillebert a bien raison de conclure qu'une guerre continuelle serait moins à charge aux peuples qu'un impôt, même modéré, comme il était en France, mais exigé d'une pareille façon. Qu'en résultait-il ?

Outre les animosités et les haines qui exaspéraient les habitants d'une paroisse les uns contre les autres, quiconque avait quelque chose le cachait avec soin afin de ne pas voir ses impôts et ses misères augmenter; on n'osait plus consommer; on évitait d'avoir des bestiaux; on ne mettait plus d'engrais sur les terres; les médiocres étaient abandonnées et demeuraient en friche; les meilleures étaient mal et à demi cultivées; chaque année, faute de consommation et de production, réduisait une partie de la paroisse à la mendicité; le reste n'en était que plus accablé l'année d'après. La ruine multipliait la ruine. Imaginez, dit Boisguillebert, un roulier qui a cent mille livres pesant à transporter de Lyon à Paris, et qui, au lieu de mettre quarante chevaux à sa voiture, n'en mettrait que trois: il les créverait tous les uns après les autres sans arriver au terme de son voyage: c'est l'image de la France et de ses conducteurs.

Les sages, tout en déplorant le mal, nous disent que c'est un mal irrémédiable. Les sages sont des sots. Qu'ils comparent les villes qui ont obtenu un tarif et celles qui n'en ont point. Les dernières périssent. Les autres, quoique n'ayant obtenu qu'à des conditions onéreuses le droit de se taxer elles-mêmes, reprennent vie et fleurissent. Témoin Honfleur, et Pont-Audemer, à qui l'on a imposé, outre l'argent qu'elles donnent au roi, de bâtir chacune un port: ces lieux misérables où on laissait toutes les maisons en ruine, quand ils étaient soumis à la taille ordinaire, n'ont pas plus tôt joui de la concession du tarif, qu'ils ont recouvré l'abondance et la prospérité, et que l'on y a plus bâti en quatre ans que dans les trente

années précédentes. Pourquoi n'accorde-t-on pas le tarif à toutes les villes qui le demandent? C'est que cela ne ferait pas les affaires des traitants, qui ne peuvent s'enrichir qu'autant que les recouvrements sont difficiles, parce que, outre les revenant-bon des contraintes et des exécutions, ils se font faire des remises par le Gouvernement. Ils vont criant partout que le tarif accordé aux villes ruine les campagnes, et on les croit malgré l'expérience.

Je n'ai encore reproduit que la moitié du sombre tableau tracé par Boisguillebert, en en conservant, autant que possible, les traits et les couleurs. Les Aides et les Douanes achevaient ce que Boisguillebert appelle l'œuvre de destruction et d'anéantissement commencée par la Taille.

Les Aides n'étaient autre chose que des droits tant sur les vins ou liqueurs qui se vendaient en détail, que sur ceux qui se vendaient en gros dans les villes ou les bourgs fermés, droits qui avaient varié du 16ᵉ, au 12ᵉ, au 8ᵉ et au 4ᵉ denier, c'est-à-dire de 6,25 à 9,30, à 11,50, à 23 pour cent : c'est à ce taux qu'ils étaient, au moins pour la Normandie, à l'époque où écrivait Boisguillebert. Ces droits, qui ne sont guère bien établis encore de nos jours, auraient été supportables et n'auraient point suffi pour arrêter la consommation, s'ils n'avaient pas été poussés plus loin. Mais l'imagination des traitants et partisans était toujours en travail pour perfectionner l'impôt et pour lui faire rendre le plus qu'il pourrait. Le quart en sus et la jauge venant s'ajouter au denier quatre, l'impôt alla bientôt presque au tiers de la marchandise; et comme le débit des vins et liqueurs se faisait prin-

cipalement dans les villes et lieux clos de murs, les droits d'entrée pour le roi, pour les hôpitaux et pour les villes, venant s'ajouter aux précédents, composaient des sommes qui excédaient beaucoup la valeur de la marchandise, surtout pour les petits crûs. Les droits dans le détail étaient vingt fois plus forts, au dire de Boisguillebert, que la valeur de la denrée en gros. Aussi les ouvriers étaient-ils réduits ou à ne boire que de l'eau claire, ce qui anéantissait les vignobles, ou à vendre leurs manufactures (ou objets manufacturés) beaucoup plus cher, ce qui anéantissait le commerce étranger. Les débitants essayaient mille moyens de fraude : nouvelle source de vexations intolérables pour eux. Les fermiers des Aides avaient obtenu des édits et déclarations portant que les procès-verbaux de leurs commis feraient foi en justice. Ces commis, auxquels on laissait le tiers des amendes et confiscations, et qui étaient à la fois juges et parties dans les contestations relatives à l'objet de leur surveillance, tenaient entre leurs mains la fortune de tous les hôteliers de leur district. Ils ne permettaient la vente et le débit des vins qu'à ceux à qui ils les vendaient eux-mêmes. Ils étaient toujours sur les bras des débitants, visitant les caves trois ou quatre fois par jour pour s'assurer de combien les futailles étaient diminuées. Ils exterminaient toutes les hôtelleries et auberges trop éloignées de leur résidence : de sorte qu'on faisait souvent des sept et huit lieues sans trouver où apaiser sa faim et sa soif. Voilà pour les vexations contre les débitants. Quant aux particuliers qui veulent faire eux-mêmes leurs provisions, il leur faut

passer par toute sorte de formalités gênantes : aller chercher leurs déclarations au bureau prochain, prendre une attestation de la quantité de vin en voiture ; si l'on est éloigné, perdre une journée à attendre les commodités du commis. Une fois en route, quand les voituriers arrivent à un lieu clos, ils doivent s'arrêter à la porte, attendre au vent et à la pluie que MM. les commis et jaugeurs aient le temps de faire leur office. Si les jaugeurs ne s'accordent pas avec les lettres de déclaration, présents au commis ou confiscation de la marchandise et de la voiture. Quand on aurait juré d'exterminer de France le commerce des vins, on ne s'y serait pas pris autrement. Aussi les vignerons, ne pouvant plus vendre leurs denrées, arrachent les vignes en maint endroit ; et comme le terrain n'est point propre le plus souvent à d'autres cultures, ils le laissent en friche. De cette manière, toute contrée périt, aussi bien celle qui produit des vins que celle qui, produisant d'autres denrées, ne peut les écouler en échangeant son superflu contre ce qui lui manque.

Même résultat si l'on examine les douanes, qui ne permettent à la France de commercer ni avec l'Étranger, ni avec elle-même. La Normandie avait de fort belles fabriques de chapeaux ; on double les droits : les ouvriers passent la plupart à l'étranger et la fabrique est à peu près ruinée. Les cartes à jouer, le papier, les pipes à tabac, les baleines pour vêtement, tous objets dont la France fournissait une partie de l'Europe et de l'Amérique, ont le même sort. Mais le comble de l'absurde, ce sont les douanes intérieures et toutes les entraves qui en

résultent pour le commerce. Elles sont si bien entendues qu'on meurt de faim à quelques lieues d'un endroit où les blés pourrissent ou bien sont prodigués à d'autres usages que la nourriture, faute de pouvoir les exporter. Quels recours pouvait-on avoir contre les fermiers des douanes ou contre ceux des aides ? Ils avaient obtenu des juges particuliers qu'ils choisissaient et nommaient eux-mêmes, au lieu de la justice ordinaire. Aussi, leurs violences étaient-elles inconcevables et ne pourraient se comparer qu'aux rapines de Verrès et autres proconsuls romains. « Sous prétexte des droits du roi, s'écrie Boisguillebert, ils traitent la France en pays ennemi et qu'on ne reverra jamais, dans lequel il n'est pas extraordinaire de démolir une maison de 10,000 écus pour en tirer, en vendant le bois et le plomb, 20 ou 30 pistoles (4 ou 600 francs), que le propriétaire doit au fisc et qu'il ne peut payer. »

Et l'on s'étonne de la langueur du pays, de la misère universelle ! Tous les remèdes qu'on y apporte sont insuffisants ou pernicieux. Qu'a produit la vaisselle d'argent, réduite en monnaie ? Qu'aurait produit toute celle du royaume ? Voyez si les flottes du Pérou remédient à la misère de l'Espagne ! On a donc recours aux moyens extraordinaires, entre autres à de nouvelles créations d'offices. Voilà sur quels misérables et funestes expédients vivent nos ministres, qui ne savent remédier à la pauvreté du roi qu'en élargissant les plaies du royaume. Car les nouveaux offices diminuent le nombre des personnes imposables, et il faut que leur taille retombe sur des malheureux qui n'en peuvent déjà plus et

qu'elle abîme sans ressource. Quant à remonter à la source du mal et à en parler, ce n'est pas un moindre crime, aux yeux de nos ministres, que de discuter la religion en Turquie. Mais il n'est plus temps de se taire : le mal est arrivé aux dernières limites, il faut qu'on sache d'où il peut provenir pour savoir d'où pourra sortir la guérison. Et ici, comme le dit Michelet, « Boisguillebert montre un grand courage. Il dénonce hardiment les financiers et les traitants qui ruinaient le pays pour leur profit et non pour le roi, dont l'intérêt ne peut point se séparer de celui des peuples. Et derrière les traitants il voit, il montre la main des princes et des personnes de cour qui partageaient avec eux. Plus loin encore, en remontant dans le passé, il voit l'Église. Elle a abusé de la piété et du zèle des princes pour se faire donner la plus grande partie du domaine qui jadis dispensait d'impôts. Elle a enlevé la dîme aux rois qui ont été obligés d'y suppléer par la taille : qui dit cela? Le peuple. Dans ces mémoires, s'écrie Boisguillebert, 15,000,000 d'hommes parlent contre trois cents personnes qui s'enrichissent de leur ruine! » Le principal remède, le plus simple, celui qui en quelques heures peut rétablir les millions de bien qu'une administration absurde anéantit, c'est de rendre la taille générale, de l'étendre à tous, princes, nobles, clergé, d'y joindre un impôt uniforme par feux ou par cheminées, de supprimer les aides et les douanes intérieures, et de rendre par là le mouvement au pays, à la France le droit de commercer avec la France.

Boisguillebert n'est pas le seul écrivain, avec Vauban,

qui se soit ému des misères de son temps, et qui ait aspiré à une réforme. Mais nous ne trouvons en général, dans ces réformateurs de la fin du XVII[e] siècle, que des déclamations ou des critiques aussi vagues que passionnées du gouvernement de Louis XIV, le tout accompagné de plans politiques plus ou moins mêlés de préjugés et parfois, il faut le dire, d'enfantillages: témoin, la république plus puérile encore qu'idéale de Salente. Il est beaucoup parlé dans ces écrivains d'opposition de la tyrannie des traitants, plus insupportable encore et plus révoltante que celle du roi. Il y a même dans Saint-Simon et dans Duguet, des choses éloquentes sur ces odieux financiers, qui « se nourrissaient de la substance et des larmes du peuple, et qui en exprimaient jusqu'au sang et jusqu'au pus. » Mais rien ne nous fait pénétrer dans cette administration si dévorante et si absurde. Avec Boisguillebert nous voyons, nous touchons tous les ressorts de cette affreuse machine et la nécessité de ses résultats si désastreux pour le peuple; par la simple analyse des faits, et comme le dit le titre de son livre, par le *Détail de la France*, il nous en apprend plus que les plus éloquentes invectives. C'est là ce qui le distingue de Fénelon, de Duguet, de Boulainvilliers et de Saint-Simon. Sans haine contre Louis XIV qu'il respecte et dont rien ne prouve qu'il ne fût un sujet obéissant et dévoué, sans passion contre ses ministres dont il se plaît à reconnaître les bonnes intentions en déplorant les erreurs auxquelles ils sont presque fatalement condamnés, sans prévention enfin ni pour ni contre aucun ordre de la société, il attaque le système éco-

nomique de la France en lui-même, et s'étonne, non pas qu'il ait produit tant de misères, mais qu'il n'en ait pas produit davantage. On voudrait sans doute que son livre fût moins confus et moins diffus, d'un langage plus net et moins embarrassé, et qu'il eût plus souvent une autre éloquence que celle des faits. Son ouvrage y eût certainement gagné, et aurait eu plus d'effet sur l'opinion. Mais il est incomparable pour la connaissance précise des choses. Tous les écrivains du XVII[e] siècle, qui ont touché aux matières politiques et sociales, s'en tiennent à des idées générales et de convention ; dans leur délicatesse littéraire, ils semblent craindre de souiller leur beau langage en s'abaissant au détail, ou plutôt ils ne le voient pas et ils s'enferment dans un idéalisme pompeux et magnifique, qu'il ne faut pas trop sonder, de peur d'y trouver le néant. La *Politique sacrée* de Bossuet ne diffère pas en cela des ouvrages oubliés du P. Lemoyne, de Sénaut et de tant d'autres, sur les qualités d'un roi. Au lieu de démonter un à un tous les ressorts de la machine politique, au lieu de faire l'analyse et l'anatomie des fonctions sociales et de leurs rapports, on imagine tout d'abord un prince idéal qu'on surcharge de toutes les vertus, même de celles qui lui seraient le plus inutiles, pour ne pas dire le plus nuisibles : le peuple, ses droits, sa vie laborieuse, ses besoins et ses misères, tout s'éclipse et disparaît devant ce soleil de la royauté. On est ébloui, et rien de plus. Boisguillebert a horreur de la spéculation : les choses de politique et d'administration sont choses pratiques, et la pratique seule peut les éclairer. Un agriculteur, un artisan, un commer-

çant, l'homme qui a interrogé et pratiqué ces différents corps d'état, en sait plus sur les sources de la vie et de la prospérité des peuples, que les ministres et leurs conseillers, gens spéculatifs et qui n'ont jamais vu de près la réalité. Aussi, avec quel mépris et quelle indignation Boisguillebert ne traite-t-il pas la science des financiers, de ces faiseurs de systèmes ou de ces proposeurs d'avis, qui ignorent ou veulent ignorer que la richesse du roi est inséparable de celle des peuples, et qui s'inquiètent peu que tout soit anéanti, pourvu que le trésor du roi se remplisse et qu'ils fassent eux-mêmes fortune à l'ombre des intérêts sacrés du prince! Avec quelle ironie il parle de ces profonds politiques qui veulent à toute force que le blé soit à bas prix, comme s'il poussait sans travail et sans avances d'argent, ainsi que les champignons ou que les truffes! C'est à MM. de Chevreuse et de Beauvilliers que s'adresse directement cette dernière attaque de Boisguillebert; mais elle s'adresse aussi indirectement à tous ces spéculatifs improvisés, si nombreux dans le monde, dont l'ignorance voit le suprême bien de l'État dans ce qui fait réellement la ruine de l'agriculture et par suite de l'État tout entier. Nulle part, que je sache, les mots d'observation et d'analyse ne sont prononcés dans les écrits de Boisguillebert; mais c'est à l'observation et à l'analyse seules qu'il a recours dans ses travaux économiques. Il se sépare en cela de tous les écrivains dogmatiques du XVII[e] siècle, qui procèdent toujours *à priori* et par arguments, à la façon des orateurs.

Que résulte-t-il de cet amour de la pratique et de la réalité, qui conduit à la seule méthode raisonnable

et féconde dans les spéculations politiques ? C'est que, même à ne considérer dans Boisguillebert que la partie polémique et critique, il nous fait connaître le XVIIe siècle sous un jour tout nouveau. Il faut le dire et ne pas craindre de le répéter à satiété, le grand siècle, comme on le nomme, a fait illusion à la plupart des historiens et des moralistes, et cette illusion dure encore. Ce n'est pas seulement sur sa prospérité qu'on se trompe, séduit par les magnificences de la cour et par le luxe de certaines classes, et, je l'avoue, par le mouvement industriel et commercial qui signale les premières années du règne personnel de Louis XIV. On ne s'aperçoit pas, en effet, que ce mouvement ne pouvait durer longtemps et qu'il devait nécessairement faire place à la plus profonde misère, si la prohibition, au lieu d'être une mesure transitoire de quelques années, devenait un système; si la manie de tout réglementer, au lieu de disparaître, prenait tous les jours des proportions plus excessives; si le pays continuait à être divisé de lui-même par des douanes intérieures; si enfin les impôts continuaient à être affermés à des compagnies puissantes contre lesquelles les ordonnances et la probité des ministres échouaient toujours à la longue. Mais on se trompe surtout sur le degré de civilisation de cette époque. Les manières, sans doute, étaient polies, les mœurs galantes, les sentiments fins et délicats, les relations privées pleines de charmes et de douceur; mais le sens de la justice et de l'humanité est absent du gouvernement et de l'administration, parce que l'individu est impitoyablement immolé aux intérêts bien ou mal entendus de l'État, ou plutôt de la royauté

et même de la personne du roi. Il semblait que tout le monde acceptât comme une vérité d'Évangile cette insolente parole de Louis : « L'État, c'est moi. » Si je voulais citer quelques parties de la correspondance de Colbert, particulièrement au sujet de sa fameuse marine à rames de la Méditerranée, ou bien quelques passages des *Larmes* de Chambrun, ministre protestant, on serait étonné qu'une inhumanité si brutale pût subister dans une société si polie et à tant d'égards si éclairée. Mais il n'est pas nécessaire de sortir de notre auteur ni des exemples que j'ai déjà cités. Vous avez payé votre taille; vous répondrez solidairement pour les gens de la commune qui ne l'ont pas acquittée. Le roi ne peut perdre ses droits, et vos bestiaux seront vendus pêle-mêle avec ceux des autres. Vous avez été nommé collecteur à votre corps défendant : il faut que vous fournissiez aux gens du roi l'argent que vous n'avez pas reçu; sinon, vous pourrirez sur la paille d'une prison humide, et encore faudra-t-il que vous vous nourrissiez à vos frais, quoique l'État vous prenne et votre temps et votre liberté. Vous ne pouvez apporter le montant de votre taille, cette maison que vous possédez et qui est peut-être tout votre avoir paiera pour vous. Le bois et le plomb qui entrent dans sa construction feront bien la valeur de votre cote. Je ne sais pas si l'on a jamais poussé plus loin l'absurde dans la violation du droit individuel et de l'humanité. Et c'était le bon temps, le grand règne! Ah! nous devons nous féliciter que la philosophie du XVIIIe siècle et la Révolution, que les aveugles ne cessent de maudire, aient balayé, pour notre dignité d'hommes comme pour

notre tranquillité, ce régime du droit divin avec ses courtisans, ses courtisanes de haut parage et ses habiles à travailler un royaume en finances !

Mais le *Détail de la France* n'est pas seulement négatif et critique : il est surtout remarquable par l'affirmation et le clair pressentiment de la plupart des principes de la science économique. Nul n'a mieux expliqué que Boisguillebert la fonction de la monnaie dans les échanges, et quelle est son utilité relative. Boisguillebert parle quelquefois comme si l'argent produisait la richesse ; mais il ne faut pas s'y tromper : s'il insiste sur les prodigieux effets que produit l'argent en circulant, il n'ignore pas qu'en lui-même l'argent n'est rien, et que c'est indirectement par le travail qu'il paie et qu'il surexcite, qu'il est le principe de la richesse. Après avoir défini la richesse, une ample jouissance des besoins de la vie, l'économiste normand décrit ainsi le rôle du numéraire : « L'argent n'est absolument d'aucun usage par lui-même, n'étant propre ni à se nourrir, ni à se vêtir, et nul de tous ceux qui le recherchent avec tant d'avidité, et à qui, pour y parvenir, le bien et le mal sont indifférents, n'est porté dans cette poursuite qu'afin de s'en dessaisir aussitôt, pour se procurer les besoins de son état ou de sa subsistance. » L'argent « n'est donc tout au plus et n'a jamais été qu'un moyen de recouvrer les denrées, parce que lui-même n'est acquis que par une vente précédente de denrées, cette intention étant généralement, tant dans ceux qui le reçoivent que dans ceux qui s'en dessaisissent : en sorte que si tous les besoins de la vie se réduisaient à trois ou quatre espèces, l'échange se

faisant immédiatement et troc pour troc, ce qui se pratique même encore en bien des contrées, les métaux, aujourd'hui si précieux, ne seraient d'aucune utilité. » Ce n'est donc que « comme garant tout au plus des échanges et de la tradition réciproque que l'argent a été appelé dans le monde, lorsque la corruption et la politesse eurent multiplié les besoins de la vie, de trois ou quatre espèces, qu'ils étaient dans son enfance, jusqu'à plus de deux cents où i's se trouvent aujourd'hui : ce qui fait que, n'y ayant pas moyen que le commerce et le troc s'en fassent de main en main, comme dans ces temps d'innocence, et le vendeur d'une denrée ne trafiquant pas le plus souvent avec le marchand de celle dont il a actuellement besoin et pour le recouvrement de laquelle il se dessaisirait de la sienne, l'argent alors vient au secours et la recette qu'il en fait de son acheteur lui est une procuration, avec garantie, que son intention sera effectuée en quelque lieu que se trouve le marchand, et cela pour autant et sur un prix courant et proportionné à ce qu'il s'est dessaisi les mains de la denrée dont il était propriétaire ; voilà donc l'unique fonction de l'argent..... Il faut bien faire une réflexion, savoir que cette fonction est si peu singulière à l'argent, quelque idée qui régne au contraire, qu'il n'en fait pas la dixième partie, et même la cinquantième dans les temps d'opulence, qui n'est autre chose qu'un grande consommation, c'est-à-dire une très-grande richesse. Le papier, le parchemin, et même la parole en font, encore une fois, cinquante fois plus que lui ; ainsi, on a grand tort, dans les occasions de misère, de mettre la cause des désor-

dres sur son compte et d'alléguer pitoyablement qu'il a passé en la plus grande partie dans les pays étrangers. ».

Ce n'est point dans l'argent que la vraie richesse d'un peuple consiste; mais, comme Boisguillebert l'explique judicieusement, dans les produits utiles aux besoins et aux commodités de la vie. Il insiste, avec non moins de raison, sur l'importance, disons mieux, sur la dignité de l'agriculture, parce qu'elle est la source des matières premières, et que c'est d'elle que tous les arts et métiers reçoivent le mouvement et la vie. « L'excroissance des fruits de la terre, dit-il ingénieusement, fait travailler les avocats, les médecins, les spectacles et les moindres artisans. » S'élevant avec force contre une erreur très-naturelle, commune aux âmes charitables, qui est que le vil prix des denrées et surtout des grains est un bonheur pour le peuple, il montre que c'est, sans le vouloir, souhaiter la famine. Car il doit y avoir une proportion entre le prix de revient et le prix de vente, entre les avances faites, plus le travail donné à la terre, et ce que l'agriculteur retire de ses produits: sans quoi il serait ridicule d'espérer qu'il voulût bien donner sa peine inutilement et se ruiner pour nourrir les autres.

Il est surtout un point sur lequel Boisguillebert aime à revenir, point qui est de la plus haute importance : c'est la nécessité des échanges entre les producteurs et la solidarité naturelle qui les unit. Ayant remarqué qu'il y a plus de deux cents métiers qui travaillent dans les États civilisés pour satisfaire les besoins de la vie, Boisguillebert ajoute : « Il est nécessaire que

ces deux cents métiers fassent un échange continuel entre eux pour s'aider réciproquement de ce qu'ils ont de trop, et recevoir en contre-échange les choses dont ils manquent, et cela, non-seulement d'homme à homme, mais même de pays à pays et de royaume à royaume : autrement, l'un périt par l'abondance d'une denrée ou sa disette, pendant qu'un autre homme ou une autre contrée est dans la misère d'une façon tout opposée. C'est ce divorce qui forme la misère générale, tandis que le commerce réciproque qui aurait pu se faire aurait formé deux perfections de deux très-grandes défectuosités. »

Les riches méprisent le menu peuple et s'inquiètent assez peu qu'il trouve sa vie ou qu'il ne la trouve pas, pourvu qu'eux-mêmes ils aient leurs aises. Boisguillebert leur apprend que si le petit-peuple, soit par son extrême misère, soit par les gênes mises au commerce des denrées, n'est pas à même de consommer, les propriétaires de fonds et les rentiers sont gênés par cela même, parce que le menu peuple, vu son nombre, est celui qui consomme le plus et qui par là fait prospérer l'agriculture, principe premier de la richesse et des revenus. Les hommes puissants, et qui ont du crédit, s'imaginent avoir beaucoup gagné en faisant favoriser les paroisses où sont leurs terres, au détriment des autres paroisses ; Boisguillebert leur apprend qu'en tuant les autres, ils se blessent eux-mêmes, et que, pour un léger gain, ils se ruinent sans le savoir ; car si les terres des paroisses sacrifiées ne nourrissent plus le fermier et par suite le propriétaire, elles perdent aussitôt de leur prix, et cette dépréciation atteint

de proche en proche les autres propriétés, quelles qu'elles soient, par une sorte de contagion invincible. Un peuple s'imagine qu'en frappant de taxes énormes les marchandises étrangères, il enrichit son propre commerce, et il ne s'aperçoit pas que, s'il n'achète pas aux étrangers, les étrangers à leur tour ne lui achètent plus, et que tout son surplus lui devient non seulement inutile, mais dommageable, parce que les produits de son agriculture et de son industrie, n'ayant point de débouché, perdent de leur valeur; et ainsi l'espèce de proportion qui doit être entre les prix des marchandises, pour que les différents producteurs y trouvent leur compte, venant à se rompre, porte la perturbation dans tout le corps de l'État.

« Il y a encore, dit Boisguillebert, une attention à faire, qui est que ce désordre durera éternellement si ce trafic ou cet échange, si nécessaire et si utile, ne se fait avec un profit réciproque de toutes les parties, c'est-à-dire tant des vendeurs que des acheteurs, soit que le commerce se fasse par le canal de l'argent ou par troc de denrée à denrée; et celui qui prétend faire autrement, non-seulement ruine son correspondant, mais se détruit lui-même. Si le premier laboureur, trafiquant uniquement avec le pasteur, ne lui avait pas voulu donner assez de blé pour se nourrir, pendant qu'il eût exigé de lui tout son vêtement nécessaire, tiré des dépouilles des bêtes, non-seulement il l'aurait fait mourir de faim, mais il aurait lui-même péri dans la suite de froid, en détruisant le seul ouvrier de ce besoin si pressant, savoir le vêtement.

« Et cette harmonie d'une nécessité, si indispensable alors entre ces deux hommes, est de la même obligation entre plus de deux cents professions qui composent aujourd'hui le maintien de la France. Le bien et le mal qui arrivent à toutes en particulier est solidaire à toutes les autres, comme la moindre indisposition survenue à l'un des membres du corps humain attaque bientôt tous les autres et fait par suite périr le sujet, si on n'y met ordre incontinent. »

Ainsi, selon Boisguillebert, la condition économique de l'ordre comme de la richesse sociale, c'est l'échange d'homme à homme, de peuple à peuple, sur le pied de l'égalité, de manière que les deux parties contractantes y trouvent leur avantage. Mais comment pourra s'établir et se maintenir cette égalité, l'homme ne cherchant que son intérêt et croyant trouver son profit dans le détriment d'autrui? La nature y a pourvu. Laissez pleine liberté aux échanges, et du choc des intérêts sortira l'équilibre, la justice : « Il est nécessaire, dit Boisguillebert, que chacun, tant en vendant qu'en achetant, trouve également son compte, c'est-à-dire que le profit soit justement partagé entre l'une et l'autre de ces deux situations..... Mais c'est à la nature seule à y mettre cet ordre et à y entretenir la paix ; toute autre autorité gâte tout en voulant s'en mêler, quelque bien intentionnée qu'elle soit. »

Boisguillebert était donc ennemi de ces mille réglements qu'on avait mis autour du commerce français, et qui, au lieu d'être des lisières, comme on l'espérait, pour le soutenir dans sa marche, n'étaient que des entraves qui paralysaient ses mouvements. Aussi,

confondant Colbert avec ses maladroits imitateurs, il le juge en toute circonstance avec une sévérité qui touche à l'injustice. D'ailleurs, les principes au nom desquels il condamne le grand ministre et le système restrictif et probitif qui, à tort ou à raison, paraissait son œuvre, sont aussi vrais qu'ils sont humains. Ils étaient absolument neufs à son époque. Si on les compare à ceux de Duguet et de Fénelon, pour ne pas parler de Saint-Simon et de Boulainvilliers, Boisguillebert paraîtra un homme qui pense au milieu d'enfants qui bégaient. Duguet, quoique d'une imagination fleurie, plutôt que forte et solide, ne va pas jusqu'à donner dans les utopies du *Télémaque*; mais il ne serait pas opposé à quelque bonne loi somptuaire, c'est-à-dire à quelque chose d'aussi chimérique et d'aussi puéril, que ce beau réglement de Mentor (pour n'en citer qu'un seul), qui condamnait comme fripon tout marchand ayant mis dans le commerce plus de la moitié de son bien. C'est ainsi que Fénelon entendait le commerce; pour l'assurer et le rendre honnête, il supprimait tout d'abord le crédit qui en est l'âme. Les docteurs en théologie, qui se mêlaient d'économie comme de tant d'autres choses, se montraient tout aussi éclairés. Je ne veux point rappeler leur étrange décision, rendue en Sorbonne une douzaine d'années après la publication du *Détail de la France*, par laquelle le roi était déclaré propriétaire de tous les biens de ses sujets et, par conséquent, maître d'en user et abuser selon son bon plaisir. Mais nous voyons ces savants docteurs, dans plusieurs assemblées du clergé, condamner de par saint Thomas tout intérêt comme usuraire. C'était aussi

l'opinion de Bossuet, qui a même laissé un petit écrit sur ce sujet. Ces graves théologiens étaient si profondément versés dans les questions d'économie, qu'aucun d'eux ne s'avisait de cette vérité élémentaire, que l'intérêt de l'argent n'est ni plus ni moins légitime, ni plus ni moins contraire à la justice et à l'humanité, que la rente d'un champ ou d'une maison.

Il est vrai qu'on rencontre dans Fénelon, dans Massillon, comme dans Labruyère, c'est-à-dire dans les écrivains illustres de la fin du XVII[e] siècle, un sentiment qui est trop étranger à leurs prédécesseurs. Les conseils pour la *Direction de la conscience d'un roi* respirent une humanité inconnue à Pascal et à Bossuet. Jamais on n'a écrit de pages plus vivement senties sur la communauté humaine ou sur la solidarité qui unit entre eux les hommes et les peuples. Mais ce qui n'est dans Fénelon qu'un sentiment, est déjà dans Boisguillebert une vérité qui a la valeur d'une donnée et d'une théorie scientifiques.

Les *Conseils pour la direction d'un roi* frappent sensiblement le cœur et l'imagination; et cependant ils laissent la même impression vague que le traité de Nicole *sur la paix parmi les hommes*. De même qu'en lisant l'opuscule de Nicole, nous voyons bien que rien n'est plus désirable que la concorde, mais sans apercevoir les moyens de l'établir, parce que les causes qu'il assigne à nos inimitiés et à nos luttes sont le plus souvent chimériques; de même, tout en nous faisant vivement sentir les liens qui unissent naturellement les hommes et qui ne devraient cesser de les unir, Fénelon laisse subsister la cause éternelle qui nous divise, je veux dire ce faux préjugé

du sens commun, que le bien et le profit de l'un ne peuvent se faire que par le mal et au détriment de l'autre. Or, touchez tant que vous le voudrez les cœurs par de belles paroles de charité et d'amour ; il n'y a point de raisons de sentiment, il n'y a point de raisons mystiques qui puissent prévaloir contre ce fatal préjugé. Boisguillebert s'est élevé le premier contre cette erreur universellement répandue ; il a le premier mis en lumière que le commerce n'était essentiellement et par nature qu'un échange où les deux parties centractantes doivent trouver leur compte, mais qu'il ne pouvait être utile à l'un et à l'autre qu'autant qu'il se pratiquait librement ; et qu'enfin pour mettre dans les cœurs l'humanité et la concorde, il fallait d'abord laisser la solidarité s'établir entre les intérêts par le cours naturel des choses. Seul il donne un fondement solide à ces sentiments d'humanité qui charmaient l'imagination et le cœur de Fénelon ; ce fondement, c'est la solidarité naturelle des intérêts entre les individus d'une même nation et entre les différents peuples. Il retrouve et il démontre cette vérité que Sully avait entrevue lorsque ce ministre disait à Henri IV, pour s'opposer à l'introduction du mûrier dans notre pays : « En premier lieu, Sire, Votre Majesté doit mettre en considération qu'autant qu'il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les ait voulu diversement faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont point (choses) communes ou pour le moins de telle bonté aux autres lieux, afin que par le commerce et trafic de ces choses, dont

les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conversation et société humaine soient entretenues entre les nations, tant éloignées pussent-elles être les unes des autres, comme ces grands voyages aux Indes orientales et occidentales en servent de preuve. » Voilà ce qui n'occupait guère la pensée de Balzac, de Pascal et de Bossuet, et ce que ne soupçonnaient pas davantage les génies déjà plus humains de la fin du XVII[e] siècle, les Labruyère, les Duguet, les Fénelon et les Saint-Simon. Voilà ce que devaient vulgariser nos économistes français du XVIII[e] siècle, que l'on a trop sacrifiés à Adam Smith et à l'école anglaise; car ils sont les seuls chez qui la science économique soit véritablement est pleinement l'économie politique et non je ne sais quelle routine empirique étrangère à la justice, au bien ou au mal des sociétés. Or, Boisguillebert est incontestablement le devancier et le promoteur des belles conceptions des physiocrates. C'est de lui sans doute que le docteur Quesnai a tiré une partie de ses idées, en leur imprimant plus de profondeur et de précision scientifique et surtout plus de netteté incisive. On ne fait donc que rendre justice à Boisguillebert en disant que cet obscur magistrat de Rouen, à qui Pontchartrain tournait le dos comme à un rêveur et à un fou, est le père de la science économique, à peine soupçonnée de l'antiquité et du moyen-âge.

Notre inventeur, comme il devait bien s'y attendre, prêcha dans le désert, et la paix qui se fit l'année même où fut publié le *Détail de la France* ne changea rien à la situation économique du pays. Cependant, Chamillard, successeur de Pontchartrain

et plus incapable que lui, s'il est possible, montra du moins quelque bonne volonté et sembla penser à mettre sérieusement à l'étude la grave question soulevée par Boisguillebert. Il fit ordonner en 1701 l'établissement d'un conseil général du commerce, composé de quatre conseillers d'État, de deux maîtres des requêtes et de douze des principaux commerçants du royaume.

Les délégués du commerce remirent bientôt au Conseil des mémoires, où sont franchement débattus les avantages et les inconvénients de la liberté commerciale. Nous avons encore neuf de ces mémoires. Un seul, celui des délégués de Rouen, se prononce pour le système prohibitif. Les autres (ceux des délégués de Dunkerque, de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux, de Bayonne, du Languedoc, de Lyon et de Lille) sont hostiles au régime de Colbert, et sans traiter la question générale de la production et des finances comme Boisguillebert, confirment une partie de ses vues. « Il faut, y est-il dit, revenir de la maxime de M. de Colbert, qui prétendait que la France peut se passer de tout le monde. C'est aller contre la nature et contre les décrets de la Providence, qui a distribué des dons différents aux peuples différents pour les obliger à entretenir un commerce réciproque, à se rechercher, à s'entr'aider par un échange mutuel des biens qu'ils possèdent, et à former des relations d'amour au lieu de ces haines qu'entretient la guerre commerciale des tarifs. Voilà l'origine du commerce et ce qui le perfectionne. Ce n'est plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers, et de ne tirer

d'eux que de l'argent. Les étrangers nous renvoient guerre pour guerre. Nous repoussons leurs marchandises, ils repoussent les nôtres, et nos manufactures n'en souffrent pas moins que notre agriculture qui n'a plus de débouchés pour le surplus de ses denrées. C'est la liberté qui est l'âme et l'élément de tout commerce; c'est le défaut de liberté qui cause l'extrême abaissement où le commerce est actuellement réduit. Qu'on favorise nos produits par des taxes modiques sur ceux des étrangers; on le conçoit. Mais lorsqu'une manufacture est née viable, qu'elle peut écouler ses produits sur les marchés soit du dedans, soit du dehors, elle n'a pas besoin d'être appuyée par des impositions et de grands droits. Que si elle ne peut s'établir et subsister avec des droits modiques, elle doit être considérée comme voulant s'enrichir aux dépens du public. » Tous les délégués étaient d'ailleurs unanimes pour que les commerçants fussent entourés de plus de considération et moins en butte aux vexations des fermiers de l'État et des gens de justice. Le député de Bordeaux disait à ce sujet que, pour échapper à de telles avanies, tous ceux qui avaient amassé quelque fortune se retiraient des affaires : de sorte que le commerce était fait par des jeunes gens sans fonds, sans crédit, sans expérience, ce qui causait journellement des banqueroutes. Ces députés du commerce auraient sans doute approuvé la pensée de Vauban qui, vers la même époque, proposait « d'accorder la noblesse à tout marchand, lequel en commerce aurait gagné 200,000 écus bien prouvés, à condition de continuer le même commerce, sa vie durant. »

Mais Chamillart et ses commis en savaient sans doute plus long sur le commerce que Vauban, que Boisguillebert, que les principaux commerçants eux-mêmes, et tandis que les hommes les plus entendus réclamaient la liberté, le gouvernement français prohiba l'entrée de la plupart des marchandises anglaises et frappa de droits exorbitants celles dont l'importation était autorisée. Cependant, cette même année 1701, la guerre s'était rallumée à l'occasion de la succession d'Espagne, et bientôt la misère et la détresse devinrent plus générales et plus profondes que dans la guerre précédente. Boisguillebert revint à la charge et lança son *Factum de la France* (1707).

Ce nouveau mémoire avait été précédé de quelques mois par la publication de la *Dîme royale* de Vauban, dont je dirai quelques mots, afin de faire comprendre les circonstances dans lesquels Boisguillebert ne craignit pas de publier son second ouvrage, ainsi que le rapport des travaux économiques du glorieux maréchal et du modeste magistrat, ces deux frères d'armes dans la défense du bien public. Vauban, qui depuis longues années travaillait à sa *Dîme royale*, non-seulement avait pu profiter du livre de Boisguillebert, mais, si nous en croyons Saint-Simon, il avait voulu voir, entretenir l'auteur, et « peu attaché à ses propres vues, il avait retouché et perfectionné son ouvrage sur ceux de l'auteur du *Détail de la France*. » Il le citait avec éloge dans sa Préface. « La vie errante que je mène depuis quarante ans et plus, dit-il, m'ayant donné occasion de voir et visiter plusieurs fois et de plusieurs façons, la plus grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul avec mes

domestiques, et tantôt en compagnie de quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions et de remarquer le bon et le mauvais du royaume, d'en remarquer l'état et la situation, et celui du peuple, dont la misère ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. Ce qu'ayant fait avec beaucoup de soin, j'ai trouvé qu'elle répondait parfaitement à ce qu'en a écrit l'auteur du *Détail de la France,* qui a développé et mis au jour fort naturellement les abus et mal-façons qui se pratiquent dans l'imposition et la levée des tailles, des aides et des douanes provinciales. Il serait à souhaiter qu'il en eût fait autant des affaires extraordinaires, de la capitation et du prodigieux nombre d'exempts (ou privilégiés) qu'il y a présentement dans le royaume, qui ne lui ont guère moins causé de mal que les trois autres qu'il nous a si bien dépeints. Il est certain que ce mal est poussé à l'excès et que si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité d'où il ne se relèvera jamais, les grands chemins de la campagne et les rues des villes et bourgs étant pleins de mendiants, que la faim et la nudité chassent de chez eux ». Confirmant pleinement le *Détail de la France* pour tout ce qui touche à la critique de l'administration, la *Dîme royale* nous offre cette analyse résumée de la répartition de la richesse dans le royaume. « Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai très-bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement ; que des neuf autres parties, il y en a

cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'elles-mêmes sont réduites, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que, des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques ou laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles ; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise ; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient de ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre. » Vauban rappelle plutôt qu'il ne développe ce que Boisguillebert dit de la taille, des aides et des douanes. Il s'accorde avec lui sur presque tous les principes économiques, mais en y insistant moins, à savoir : que le travail est le principe de la richesse, et l'agriculture le travail par excellence; que les taxes indirectes nuisent à l'entretien du peuple, au commerce et à la consommation ; que la liberté de l'industrie et du commerce est un bien et que toutes les entraves qu'on y apporte sont un grand mal ; qu'il est insensé de pousser à l'accroissement des classes improductives de la société (prêtres, officiers de justice, etc.) ; et qu'enfin on doit toujours se tenir en-deçà plutôt qu'au-delà des limites que la raison commande à l'impôt. Mais il est

un point sur lequel Vauban est plus net que Boisguillebert lui-même. L'impôt, tel que l'entend celui-ci, doit sans doute être universel et proportionnel. Mais cela n'est énoncé qu'incidemment dans le *Détail de la France*, et comme perdu, noyé dans ce livre diffus. Vauban fait, de cette universalité et de cette proportion, le principe nécessaire de toute justice distributive dans l'État. Il le jette en tête de sa *Dîme royale* et dès la préface; il y revient à tout propos, comme à un axiôme incontestable, comme à la règle suprême de toute équité et de toute bonne administration. C'est, selon lui, « une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions, de contribuer à proportion de leur revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux puisse raisonnablement s'en dispenser, et tout privilége qui tend à l'exemption de cette contribution est injuste et abusif, et ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public. » Mais je ne veux point faire l'analyse de la *Dîme royale*; ce qui précède suffit pour faire entendre les rapports de cet ouvrage et du *Détail de la France*.

La Dîme royale fut, de plus, l'occasion de la publication courageuse du second mémoire de Boisguillebert. Ceux qui profitaient des abus furent effrayés du livre de Vauban, surtout à cause de l'autorité que la haute position du général pouvait donner à ses idées. Leurs clameurs émurent les ministres et le roi; Vauban reçut le prix de son patriotisme: il fut disgrâcié. Que les dures paroles que Saint-Simon prête au roi soient vraies ou fausses, que Vauban soit mort du chagrin de sa disgrâce ou de maladie, peu importe. Il est constant que la *Dîme royale* fut prohibée par

un arrêt du Conseil du 14 février 1707, comme contenant plusieurs choses contraires à l'ordre et usage du royaume; arrêt qui fut renouvelé le 19 mars, parce que le livre n'en était que plus recherché.

Boisguillebert aurait pu se tenir pour averti et garder un silence prudent. Mais il parait avoir été une de ces généreuses natures que l'obstacle irrite et que le danger attire. Il ne put se contenir et lança son *Factum de la France* et son *Supplément au Détail*, qui ne tardèrent pas à lui valoir la vengeance d'en haut.

Le *Factum de la France* n'était théoriquement que le *Détail* refondu; mais il en différait au point de vue pratique en ce que l'auteur, sans renoncer à la réforme de la taille et à la suppression des aides et douanes, proposait de remplacer provisoirement ces deux impôts par une capitation générale et perceptible en argent, du dixième du revenu de tous les biens meubles et immeubles. Il en différait surtout par le ton. Quoiqu'on trouve dans le *Détail* de terribles phrases telles que celle-ci : « Dans ces Mémoires, 15,000,000 d'hommes parlent contre trois cents contredisants qui s'enrichissent de leur ruine; » cependant ce premier ouvrage est, en général, écrit avec une certaine mesure qui sent l'homme d'étude et de science, et non le mécontent et le tribun. Mais le *Factum* respire la fureur du désespoir et une âpreté révolutionnaire que le XVIIe siècle n'avait encore vue que dans les pamphlets de Jurieu. « Vous ne lirez rien de si éloquent dans les hommes de 89, dit Michelet, non pas même dans Mirabeau, que la préface du FACTUM de Boisguillebert en 1707. Il y a là à la

fois l'amertume du grand inventeur méconnu, l'esprit désespéré de la Sibylle qui revient une seconde fois à ses oracles: ce sont les menaces de Cassandre, mais avec la sombre menace du temps nouveau qui vient en vengeur. » Voici la substance de cette préface. On s'est ri de mon premier livre et je m'y attendais : « Il y avait encore de l'huile dans la lampe. » Les entrepreneurs d'avis pouvaient encore se payer grassement de leurs maudites inventions et acheter la protection des puissances. « Aujourd'hui, tout a pris fin, faute de matière... Comme la France a la gangrène, ou si l'on veut la pierre dans les reins, il faut, pour la guérison, user d'incisions dans le vif et d'opérations très-violentes dans les parties les plus nobles, les remèdes ordinaires n'étant plus de saison et se trouvant beaucoup au-dessous de la force du mal.......... Le peuple, dont je ne suis que l'avocat, propose de fournir à tous les besoins ordinaires ou extraordinaires de l'État, pourvu que la saisie qui est sur ses biens soit levée..... Que l'on suspende un peu l'idée de ridicule et d'extravagance que peut jeter une pareille proposition dans l'esprit d'une infinité de monde. Que l'on songe que le grand saint Augustin et Lactance n'ont pas acquis beaucoup d'honneur à traiter de fou et d'insensé un évêque nommé Virgile, qui, dans leur siècle, vint annoncer les antipodes. Colomb reçut le même traitement de toutes les cours de l'Europe, avant d'être écouté et aidé par quelques particuliers en Espagne. Copernic, au siècle dernier, fut menacé du feu par toute la théologie sur l'exposition de son système, quoique aujourd'hui le plus universellement reçu..... Eh bien! pour tempérer la

grande vocation qu'on aurait à traiter mes discours de visions, le procès va rouler entre les laboureurs et marchands, de qui seuls partent toute sorte de paiements, tant envers le prince que le propriétaire, et ceux qui n'ont d'autre peine et d'autre fonction que de recevoir. Le peuple donc s'engage à payer, mais à certaines conditions. Déclarerez-vous, croyant montrer par là votre sagesse et vos lumières, que ces paiements sont impossibles? Mais vous feriez comme un homme qui, ayant une lettre de change sur un riche marchand, aurait l'extravagance de lui en faire signifier la protestation, après que l'autre lui aurait dit qu'il est prêt d'en faire le paiement et l'aurait même sommé de le recevoir. » Que tout ce beau monde, que ces « défenseurs de préjugés si illustres et de si prétendus grands hommes, fassent aux propositions de l'auteur des objections qui, mises par écrit, ne soient pas une extravagance achevée à faire horreur au ciel et à la terre, et qui puissent trouver quelqu'un pour les signer: alors l'auteur consent à passer lui-même pour extravagant et à être mis aux petites-maisons. Ce n'est pas ici une vision, ce n'est même pas un problème : ce sont des principes clairs comme le jour, des faits constants qu'on ne peut s'empêcher de voir, à moins d'avoir le cœur si corrompu, qu'un mort même, venant de l'autre monde pour attester la vérité de ces paroles, ne vous convertirait pas. »

Malgré la violence et l'emportement du ton, le *Factum* aurait peut-être passé impunément si Boisguillebert n'y eût ajouté une courte brochure, le *Supplément au Détail de la France*. Chamillart l'avait fait venir plusieurs fois à sa campagne de l'Étang; il avait

travaillé avec lui ; il ne niait pas l'utilité ni même la possibilité de la réforme proposée : il n'en contestait que l'à-propos. Comment entreprendre une telle révolution financière, au plus fort d'une guerre si lourde et si désastreuse ? Boisguillebert, impatienté de ces objections de l'impuissance et de la nullité, répliqua par ces vives et sanglantes apostrophes : « Faut-il attendre la paix pour faire labourer les terres dans toutes les provinces, où la plupart demeurent en friche par le bas prix du blé qui n'en peut supporter les frais, et où l'on néglige pareillement l'engrais de toutes les autres ? Faut-il attendre la paix... pour faire payer les propriétaires de fonds par ceux qui les font valoir, desquels, nul maître ne recevant rien, ou il ne fait nul achat dans les boutiques, ou, ne satisfaisant pas les crédits précédents, les marchands sont obligés de faire banqueroute ? Faut-il attendre la paix pour faire cesser d'arracher les vignes pendant que les trois quarts du peuple ne boivent que de l'eau, à cause des effroyables droits sur les liqueurs, qui excèdent de trois et quatre fois le prix de la marchandise ? (C'est-à-dire) faut-il attendre que toutes les vignes soient arrachées pour donner permission aux peuples de les cultiver..., appeler un médecin pour guérir un mort ? Faut-il attendre la paix pour ordonner que les tailles seront justement réparties dans tout le royaume, et que l'on ne mette pas de grandes récoltes (fermes) à rien, pendant qu'un misérable qui n'a que ses bras pour vivre, lui et toute sa famille, voit, après la vente de ses chétifs outils ou instruments dont il gagne sa vie, enlever les portes et les sommiers de sa maison pour satisfaire au surplus d'un

impôt qui excède quatre fois ses forces? Faut-il attendre la paix pour sauver la vie à deux ou trois cent mille victimes qui périssent au moins tous les ans de misère, surtout dans l'enfance...? Faut-il attendre la paix pour mettre le roi en état de payer les officiers à point nommé, afin que ceux-ci soient en pouvoir de faire leurs recrues et de bonne heure? Faut-il attendre la paix pour donner assez de secours au roi, afin que par un engagement considérable on fasse des soldats volontaires et l'on ne mène plus des forçats liés et garrottés à l'armée, comme on fait aux galères et même au gibet? Faut-il attendre la paix pour purger l'État des billets de monnaie qui, par le déconcertement qu'ils apportent dans le commerce, coûtent quatre fois plus par an que la valeur de toutes les sommes pour lesquelles on en a créé, quatre fois plus que la guerre étrangère?... » Sully avait une bien autre guerre sur les bras, et en quelques années il rétablit les finances par des changements plus considérables et plus difficiles que ceux qu'on demande. Mais Sully était Sully; et nos ministres sont entourés de gens qui ont besoin que le feu soit aux quatre coins du royaume, d'incendiaires qui se font amplement payer pour de pareils services.

A cette terrible Philippique, les ministres, même Chamillart qui était bon homme, furent outrés : le *Factum de la France* fut condamné et prohibé par un arrêt du 13 mars 1707, et l'auteur exilé au fond de l'Auvergne. C'était la ruine de Boisguillebert, qui n'avait d'autre bien que sa charge. Saint-Simon et d'autres amis s'employèrent pour parer le coup; ils obtinrent que Boisguillebert fit le voyage d'Auvergne

seulement, pour obéir à un ordre émané qui ne pouvait plus se retenir, et qu'il serait rappelé dès qu'on serait informé de son arrivée au lieu prescrit. Boisguillebert en fut quitte pour une absence de deux mois, pour une verte mercuriale à son retour et pour une suspension de ses fonctions, qui n'eut pas d'effet. Il n'écrivit plus rien, mais il resta convaincu jusqu'à sa mort qu'il n'avait exposé que des idées justes et utiles. Il se contenta de donner, en 1712, une nouvelle édition de tous ses Mémoires sous le titre de *Testament politique de Vauban*, dans l'espoir que le nom de ce grand homme servirait de passe-port à la vérité.

En effet, il ne faut pas séparer les noms de Boisguillebert et de Vauban : ils sont tous les deux, au XVII[e] siècle, les devanciers du XVIII[e] et de la Révolution. Tâchons cependant d'assigner à chacun sa place et de montrer en quoi ils diffèrent et se complètent. Quoique convenant en général sur l'ensemble de la réforme qu'ils demandaient, Vauban et Boisguillebert ne font pas précisément la même œuvre. Vauban suppose connu le *Détail de la France* qu'il se contente d'approuver et de résumer, et tout son effort est de montrer ce qu'il faudrait faire et comment il le faudrait faire. Sa *Dîme royale* est un véritable projet, avec calculs et devis, à l'adresse du roi. Le *Détail de la France*, le *Factum*, l'opuscule sur les blés, et la dissertation sur la nature de la richesse sont plutôt des critiques violentes, quoique justes, du système de l'administration française, la première protestation de la science ou du bon-sens économique contre l'esprit fiscal. Plus intéressantes et plus instructives que la *Dîme royale*, les œuvres de

Boisguillebert auraient été moins utiles à un ministre qui eût voulu commencer la réforme de notre régime financier; en contenant plus de principes, elles contiennent moins de notions exactes et précises sur les moyens à prendre pour établir la juste répartition et la facile levée de l'impôt. Voulez-vous connaître l'état économique de la France à la fin du XVIIe siècle, voir les commencements et les premiers principes de la science nouvelle, dont Boisguillebert fut, comme il se nomme lui-même, le Christophe Colomb : prenez le *Détail* et le *Factum de la France.* Voulez-vous, au contraire, vous rendre compte de la possibilité de la réforme demandée par Vauban et par Boisguillebert : lisez la *Dîme royale.* La réforme n'y est plus une simple vue spéculative, elle y est toute préparée; le plan en est tout dressé; il ne reste qu'à l'appliquer Boisguillebert s'adresse surtout au public, à la nation. Fonctionnaire et tout dévoué au roi comme à la France, Vauban s'adresse surtout au gouvernement. Aussi le ton des deux écrivains est-il fort différent. Vauban reste toujours calme et respectueux; à peine laisse-t-il échapper quelques fortes paroles contre les traitants et sous-traitants qui, « après mille friponneries punissables, marchent la tête levée dans Paris avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'État. » Boisguillebert, avec le même respect pour la royauté, n'a pas la même retenue; il essaie en vain de maîtriser son indignation pour ne laisser parler que les faits et la logique. Quoi qu'il fasse, il est plein de passion, ironique, incisif, mordant, souvent même éloquent dans sa diffusion et dans son style plus que négligé. Il a l'accent

âpre d'un mécontent et d'un opposant. Ce qui caractérise Vauban dans ses écrits comme dans sa vie, c'est l'amour de l'ordre, mais de l'ordre fondé sur la justice, avec la plus haute rectitude de jugement. Ce qui caractérise Boisguillebert, c'est la haine vigoureuse du désordre, de l'injustice, de l'absurdité. L'un a l'accent d'un tribun, de l'homme du Tiers-État las de l'oppression; l'autre, celui d'un conseiller et d'un serviteur dévoué du gouvernement, qui dit la vérité avec fermeté, mais sans passion et uniquement parce que c'est son devoir de la dire.

Ni l'un ni l'autre ne pensent d'ailleurs, comme Fénelon ou Saint-Simon, à modifier la constitution politique de l'État, à limiter en rien l'autorité du roi et la toute-puissance des ministres. Et cependant ils sont autrement révolutionnaires que Saint-Simon, que Fénelon, que Boulainvilliers. Quel changement plus radical pouvait-on introduire dans l'état social de la France, que la suppression des priviléges et l'égalité? C'était là qu'allait l'universalité proportionnelle de l'impôt. Lorsque le comte de Boulainvilliers, sous la Régence, se mêle de questions économiques et financières, lui aussi il cherche à supprimer ou à modifier la taille; mais il veut pourtant qu'on en conserve un tiers sur les roturiers. Pourquoi? Est-ce parce que c'est juste ou utile? Nullement. C'est afin de rappeler aux roturiers qu'ils « ne sont que les valets de l'État; les nobles seuls sont citoyens. » La taille était la ligne de démarcation la plus profonde entre la noblesse et la roture. Il y avait encore deux peuples dans l'État : la noblesse, exempte de tailles, qui prétendait descendre de la

nation victorieuse et tenir ses priviléges de la conquête, et la roture, riche ou pauvre, mais taillable et corvéable à volonté, qui descendait du peuple vaincu ou des serfs affranchis, à beaux deniers comptant, par la noblesse ou par le roi. Les destructeurs de la féodalité, Louis XI, Richelieu, Louis XIV, l'avaient laissée subsister en partie, et quoi qu'on dise, l'unité de la nation française était loin d'être accomplie. Sans parler de ces douanes intérieures qui séparaient sur chaque point du royaume la France de la France, et qui, par le plus monstrueux assemblage, ajoutaient les maux de la division du moyen-âge à ceux de la centralisation moderne, déjà poussée à l'excès, le roturier, sur qui retombaient toutes les charges, et qui n'avait que son travail ou ses bras, pouvait-il se considérer comme appartenant à la même nation que les privilégiés, qui n'avaient qu'à se laisser vivre sans rien faire en dévorant le travail d'autrui ? Louis XIV avait bien soumis tout le monde à la capitation à cause des nécessités de la guerre, mais il s'était formellement engagé, la guerre une fois terminée, à supprimer cet impôt, qui égalait la roture et la noblesse, comme s'il n'était qu'une suspension indispensable, mais contraire à la justice, des droits et priviléges des seigneurs. Or, le principe qui est, sous tous les projets de Boisguillebert, celui que Vauban met en tête de son ouvrage, comme la simple expression de la justice éternelle, c'est que tout le monde, princes, ducs et pairs, noblesse, haute magistrature et clergé, contribue chacun pour sa part aux besoins de l'État, proportionnellement à ses revenus ou à ses facultés.

Tout privilége est injuste, abusif, et ne peut ni ne doit être toléré. Boisguillebert et Vauban étaient donc, je le répète, révolutionnaires à leur manière; mais tandis que Saint-Simon, Boulainvilliers et Fénelon, ces révolutionnaires à reculons, tentaient de ressusciter ce qu'on pourrait d'un passé cher à leur imagination, Vauban et Boisguillebert lui portaient le dernier coup, en effaçant tout privilége entre les différents citoyens, toute inégalité entre les provinces. Ils achevaient réellement l'œuvre ébauchée par Richelieu et Louis XIV. Aussi, je ne comprends pas ce mot de Saint-Simon : « Il n'y eut que les impuissants et les désintéressés pour Vauban et Boisguillebert. je veux dire l'Église et la noblesse; car, pour les peuples, ils ignorèrent qu'ils avaient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorèrent. » Certes, la noblesse et le clergé, si Saint-Simon ne se trompe pas, étaient bien aveugles ou bien généreux ce jour-là. Quant aux bons bourgeois, s'il ne s'agit que des gens de robe intéressés dans les affaires de finances, ils auraient en effet déploré le salut des peuples qui eussent échappé à leurs rapines. Mais le reste de la bourgeoisie eût applaudi; et la robe elle-même n'eût pas tant tenu à être exempte des impôts, si la taille n'avait pas été comme la marque de la flétrissure et de la servitude. Mais comment le roi ne comprit-il pas que cette universalité et cette proportion de l'impôt, outre sa justice et ses avantages, était le complément logique de tout son règne de vile bourgeoisie, comme l'appelle Saint-Simon? C'est qu'il était le premier des gentilshommes du royaume, le

roi des gentilshommes, et qu'une noblesse sans priviléges n'eût pas été une assez digne décoration de son trône. Si l'égalité dans les charges de l'État eût rabaissé la noblesse au rang de la bourgeoisie, tout le monde étant peuple, Louis n'aurait plus été que le roi de la roture. Son amour du despotisme n'alla pas jusque-là : il ne put effacer dans son cœur et dans son esprit les préjugés du gentilhomme.

Ce fut peut-être un bonheur pour la France. Plusieurs générations, il est vrai, eurent encore à souffrir horriblement du régime fiscal, le plus absurde et le plus odieux qui ait existé depuis les proconsuls romains des derniers jours de la République. L'industrie et l'agriculture continuèrent à languir, tous les germes de prospérité publique à avorter ou plutôt à demeurer en réserve. Mais le mal trouvait sa limite en lui-même ; les prodigalités de la cour s'arrêtaient, faute d'argent. Supposez que l'on eût sincèrement mis en pratique les principes de Boisguillebert, au lieu de les appliquer à demi, comme fit Desmarets, successeur de Chamillart : on eût vu sans aucun doute, comme le proclamait notre économiste, toutes les forces vives du pays, débarrassées enfin des entraves qui les étouffaient, prendre un essor inattendu, le travail se ranimer avec une prodigieuse énergie, toutes les terres rendre tout ce qu'elles pouvaient porter; l'industrie, ravivée tant par le commerce intérieur que par le commerce étranger, atteindre à une hauteur où elle n'était jamais arrivée, même sous les beaux jours si courts du ministère de Colbert. Mais pour qui les arts, les métiers, la terre eussent-ils travaillé, et si j'ose le dire, sué à l'envi!

Toutes les richesses de la nation ne seraient-elles pas restées à la merci d'un homme et de sa cour? Plus le pays eût produit, plus les dépenses improductives et folles se fussent accrues. Tout fût venu se perdre dans ce gouffre sans fond des fantaisies royales, et bientôt ce n'est plus de langueur que la France eût été malade, c'est d'épuisement, à moins d'adopter pour loi fondamentale du royaume, cette proposition extravagante de Saint-Simon, de déclarer les rois éternellement mineurs et les dettes de la royauté éteintes avec la vie du roi. Voilà ce que ne voyait pas Vauban qui, tout patriote qu'il était, confondait un peu trop, comme Louis XIV, le royaume avec la royauté. Boisguillebert semble avoir eu le pressentiment de ce danger, lorsqu'il donne sans cesse en exemple la Hollande et l'Angleterre, où les peuples, selon son expression, disposent d'eux-mêmes. Mais il s'enferme trop dans les questions purement financières et économiques. Aussi, quoiqu'il puisse paraître plus avancé que Voltaire, Montesquieu et Rousseau à certains esprits qui font bon marché des formes politiques, je crois que son œuvre, si l'on regarde la réalité et non la théorie pure, n'a vraiment de prix qu'autant que prévalent les principes politiques de la philosophie du XVIIIe siècle. La liberté industrielle et commerciale, dont il a si bien vu la portée, et dont Montesquieu et Rousseau ne tiennent pas assez de compte, ne peut avoir sa fécondité salutaire, qu'autant que le peuple tient lui-même et tient bien réellement les cordons de la bourse : autrement dit, hors de la liberté politique, elle ne me paraît que la liberté d'arriver plus rapide-

ment et plus savamment à un épuisement complet et irrémédiable. Je n'entends point, par ces réserves, ravir à Boisguillebert l'invention d'une des sciences les plus fécondes et les plus utiles ; je dis seulement, pour terminer, qu'elle ne mérite le grand nom d'économie politique, qu'autant qu'elle s'unit aux principes libéraux de la Révolution.

NOTICE

SUR

LÉON THIESSÉ,

PAR M. BERVILLE,

Membre correspondant.

J'ai connu beaucoup l'homme honorable et bon, le littérateur distingué dont j'entreprends d'esquisser la vie. Mêmes relations sociales, mêmes amitiés, mêmes affiliations, même foi politique et littéraire, fréquente communauté de travaux, tout nous a rapprochés d'abord, tout a par la suite entretenu notre liaison, que durant trente-six ans aucun nuage n'a troublée. Lui donner un souvenir, c'est donc acquitter une dette d'affection en même temps que de justice. Du reste, je n'abuserai point des droits que cette affection pourrait me donner : je ne viens point écrire une histoire, mais tracer un précis sommaire : il suffira, j'ose l'espérer, pour faire apprécier son talent et pour recommander sa mémoire.

Léon Thiessé naquit à Rouen en 1794. Son père, avocat estimé, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents et du Tribunat, où il avait connu mon excellent beau-père Andrieux, portait dans la poli-

tique des idées franchement libérales, dans la société des manières ouvertes et bienveillantes Léon fit de bonnes études au collége de Rouen. A peine venait-il de les terminer que déjà la vocation littéraire se déclarait en lui. Un poème sur les catacombes de Paris, une élégie sur la mort de Jacques Delille, qu'alors des pygmées littéraires n'affectaient pas ridiculement de mépriser, furent en 1813 ses premiers essais. Il fit aussi quelques vers latins et traduisit avec une élégante fidélité une des plus jolies pièces d'Arnault, *La Feuille de chêne.* Venu à Paris pour suivre la carrière des lettres, il y fut accueilli par l'ex-tribun Bailleul, homme obligeant, ancien collègue de son père, et qui faisait alors, avec son frère l'imprimeur, le *Journal du Commerce*, feuille assez peu répandue, et qui pourtant devint pour les deux frères une occasion de fortune. Les journaux alors étaient à la discrétion d'une police arbitraire. Il arriva que le *Constitutionnel*, le seul journal libéral de l'époque et dont le débit avait été immense dès le premier jour de sa publication, se vit supprimer pour quelque peccadille. Il fallut aviser à le faire revivre au moyen d'une métamorphose. On y parvint en achetant, au prix d'une action donnée à chacun des frères Bailleul, le *Journal du Commerce,* qui, héritant des abonnés du *Constitutionnel,* d'inconnu qu'il était, devint en un jour le plus achalandé des journaux de Paris.

Lié avec des journalistes, Thiessé se trouva naturellement attiré vers la presse périodique. A cette époque, des écrivains que gênait la censure imagi-

nèrent, pour l'éluder, de publier des recueils qui, ne paraissant qu'à des époques irrégulières, échappaient aux définitions de la loi. Le signal fut donné par les auteurs du vieux *Mercure de France*, qu'ils rajeunirent sous le titre de *Minerve française*, et qui, grâce à son nouveau mode de publication, put paraître sans être censurée. La récente liberté de ses allures, le talent de ses rédacteurs, entre lesquels on comptait Étienne et Benjamin Constant, lui valurent tout d'abord un succès qui alla croissant de jour en jour. Thiessé suivit leur exemple : il publia les *Lettres normandes*, que d'abord il rédigea presque seul, et qui, sans égaler la *Minerve* en distinction littéraire, méritèrent et reçurent un favorable accueil.

C'est par là que se fit notre connaissance. Vers ce temps, je venais d'obtenir à l'Académie française le prix proposé pour l'éloge de Rollin, et cette heureuse chance avait donné au nom du jeune lauréat une notoriété de quelques jours. Thiessé, qui cherchait à compléter sa rédaction, me proposa d'en faire partie. J'acceptai. Je donnai quelques articles à son recueil. Plus tard, je fus son défenseur en Cour d'assises. A quelle occasion ? Le voici.

Une loi, peu sage, puisque, sous couleur d'honorer un prince infortuné, elle attisait des ressentiments qu'il eût fallu éteindre, établissait une commémoration funèbre, le jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Arrivant le 21 janvier 1820, Thiessé, dans sa feuille, blâma cette loi comme impolitique. L'article, qu'après plus de quarante ans je viens de relire avec des yeux certes bien détachés de toute prévention, n'offrait rien d'offensif ni dans le fond ni

dans la forme. Un fatal incident vint l'empoisonner. A quelques jours de là, le duc de Berry fut assassiné par le fanatique Louvel. A l'instant, la contre-révolution éclata en cris de rage, ardente à saisir ce prétexte d'attaquer un ministre dont la modération lui était odieuse. Tout libéral fut pour elle un complice de Louvel, qui n'avait point de complices; et ce qui la veille était innocent se trouva soudain coupable. L'auteur de l'article et son imprimeur Foulon se virent traduits devant un jury, sous le triple grief d'attaque *formelle* à l'inviolabilité du roi, d'outrage à la morale publique et de provocation à la désobéissance aux lois.

Foulon chargea de sa défense mon confrère et mon ami Blanchet. Thiessé aurait désiré avoir pour défenseur Dupin l'aîné, que plusieurs procès politiques avaient dès lors rendu célèbre. A sa prière, je fis une démarche auprès de l'éminent avocat, qui, cela se comprend, aima mieux réserver son talent et son autorité pour des luttes plus éclatantes. A son défaut, Thiessé remit sa cause entre mes mains. Alors le jury était nommé par le pouvoir, qui savait le composer de manière à ne pas souvent perdre ses procès. Les inculpés furent pourtant absous sur les deux chefs les plus graves, mais ils n'évitèrent pas une condamnation sur le chef de *provocation à la désobéissance aux lois*. Cette condamnation, du reste assez légère, et qui pour Thiessé se réduisit à un mois de prison qu'il obtint de passer dans une maison de santé, ne le rendit pas fort malheureux et n'arrêta point la publication des *Lettres normandes*. Mais, en ces temps de réaction,

leur existence ne pouvait plus guère se prolonger. Une loi survint qui, faisant bon marché des garanties constitutionnelles, rétablissait la censure et l'étendait aux écrits semi-périodiques. En présence de cet arbitraire, la *Minerve* dut renoncer à paraître et les *Lettres normandes* l'accompagnèrent dans la tombe.

En cessant cette publication, Thiessé ne donna point sa démission de journaliste. Il continua d'écrire dans le *Constitutionnel*, qui avait repris son premier titre, lorsque, sous le ministère de Serre, la presse eut quelques jours de liberté, et où je me retrouvai son collaborateur, à côté de M. Barrière, l'élégant et ingénieux collecteur des Mémoires sur la Révolution française. Si mon nom se trouve associé au sien sur le titre de l'ouvrage, c'est par le vœu de M. Barrière, à qui en appartient la pensée et la plus grande part d'exécution. Thiessé concourut aussi à ce travail, ainsi qu'à la collection des Mémoires dramatiques, autre publication de M. Barrière. Il donna également des soins à la collection des classiques français, entreprise par les libraires Baudouin. Lorsque d'autres libraires, Lecointe et Durey, firent paraître à leur tour une collection de *résumés historiques,* il composa pour eux, en 1824 celui de l'histoire de Pologne, en 1825 celui de l'histoire de Normandie, en 1826 celui de l'histoire de la Révolution française, qui comptent parmi les meilleurs. Dans ces travaux, qui auraient pu n'être que mercantiles, Thiessé apportait les aptitudes et la conscience du vrai littérateur. Aussi put-il à bon droit se fonder sur ces titres pour se présenter, en

cette même année 1826, à la Société philotechnique, qui se fit un honneur de l'inscrire au nombre de ses membres. Me sera-t-il permis de rappeler, à titre d'affectueux souvenir, que c'est sur mon rapport que son admission fut prononcée ?

Dans cette Société, qui comptait sur son tableau les noms d'Andrieux, de C. Delavigne, de Pongerville, de Philippe Dupin, Thiessé se fit bientôt une place distinguée. Il y occupa pendant un semestre le fauteuil de la présidence, et lorsque la retraite regrettée du respectable Villenave laissa vacantes les fonctions de secrétaire-perpétuel, c'est à lui qu'elles furent confiées.

Parmi ces préoccupations de la politique, de l'histoire, de la critique littéraire, son goût pour la poésie ne s'était pas éteint. Il s'exerçait à traduire en vers les plus beaux morceaux de la *Pharsale*. Un instant même il se sentit porté vers la littérature dramatique. J'ai souvenir d'avoir, en compagnie de juges plus compétents que moi, d'Andrieux, de Picard, je crois même de Lemercier. assisté chez lui à la lecture d'une tragédie tirée de nos annales. L'auteur reçut de ces maîtres des conseils mêlés d'encouragements. Pourtant, je n'ai pas appris que sa pièce ait été présentée au théâtre. Mais en 1828, il fit jouer à l'Odéon une tragédie des *Francs-Juges*, et si le succès n'en fut pas éclatant, il fut au moins de ceux dont un débutant peut encore s'honorer. On applaudit avec justice un style ferme et pur, des caractères bien dessinés, une situation touchante qui rappelait, sans le répéter, le quatrième acte de *Mahomet*. Je crois néanmoins que l'auteur s'était trompé sur sa

donnée dramatique. Sans doute, l'idée de rendre odieux le sombre et sanglant tribunal qui effraya quelque temps la Germanie est la première qui se présente à l'esprit. Mais il faut se méfier des premières idées, qui ne sont pas toujours les plus fécondes. Dans cette donnée, point de nœud, de suspension, de péripétie; partant point d'intérêt, point de dénouement. Mais qu'en des temps barbares, un puissant oppresseur soit sur le point d'accabler l'innocent sans appui; qu'au moment où le crime va se consommer un mystérieux vengeur vienne frapper le persécuteur et sauver la victime, là je reconnais les conditions du drame; je crains, j'espère, je suis ému. Instruit par des réflexions nouvelles, sans doute, dans un second ouvrage, l'auteur eût fait mieux encore; mais de graves événements politiques vinrent faire diversion aux jeux de la littérature.

1830 était arrivé. N'ayant pu dominer ni corrompre les élections, la royauté était décidément entrée en lutte avec le pays. Des ordonnances venaient de briser la liberté électorale et la liberté de la presse. La liberté résista. Quarante-quatre journalistes protestèrent : Thiessé fut de ce nombre (1). C'était jouer sa tête; la Révolution triomphante l'en récompensa par des fonctions publiques.

La sous-préfecture de Brest, l'une des premières de France, lui fut d'abord offerte. Appelé bientôt à la préfecture des Deux-Sèvres, il administra ensuite le département du Jura et plus tard celui des Basses-Alpes. Dans ces diverses résidences, l'homme se fit

(1) Voir les *Mémoires* de M. Véron.

aimer, le fonctionnaire se fit estimer. Son administration fut partout éclairée et bienveillante. Dans ses rapports, toujours lumineux, la forme littéraire n'ôtait rien à la solidité du fond. Cependant, en 1843, sa mise à la retraite fut prononcée. Quel en fut le motif? Je n'ai pu le savoir. Ce ne fut point un blâme de sa conduite administrative, car la retraite fut accompagnée d'une pension, que le pouvoir n'est pas dans l'usage d'accorder aux fonctionnaires dont il est mécontent. Quelques-uns en ont accusé la trop grande simplicité de ses manières, qui, convenables dans un simple particulier, n'étaient peut-être pas au niveau de ce qu'exigent les nécessités de la représentation dans le premier magistrat d'un département. Rendu à la vie privée, dans des conditions qui lui assuraient l'aisance avec la liberté, Thiessé revint à la littérature, sa vieille amie. Il reparut en 1844 à la Société philotechnique, qui fut heureuse de le revoir après quinze ans d'absence, et qui lui décerna la présidence pour le premier semestre de 1846. Il apporta plus d'une fois d'agréables tributs à ses séances publiques ; il enrichit d'intéressantes communications ses séances particulières, dans lesquelles il récita plusieurs fois des fragments de sa traduction de *Lucain*, doublement remarquables et par un style mâle et ferme, et par un sentiment vrai de l'original. Du reste, Thiessé non plus que son confrère Bignan, qui comme lui s'est exercé sur la *Pharsale*, ne se proposait pas de tout traduire dans cette œuvre d'un génie grand, mais inégal dans sa grandeur. Il comptait s'attacher aux morceaux d'élite et lier ces fragments par une version en prose. Le

temps lui a manqué pour achever ce travail, qui, à juger d'après ce que nous avons entendu, fût devenu son principal titre de gloire.

En 1833 il écrivit, à la prière d'une honorable famille, une élégante biographie d'Étienne, l'académicien et le député. Nous étions loin de penser que cet écrit dût être son dernier ouvrage. L'auteur avait à peine accompli sa soixantième année. Sa santé n'avait point faibli, son esprit n'avait point décliné, son ardeur au travail était toujours la même; lorsqu'au mois d'avril 1854, atteint par l'épidémie cholérique qui sévissait alors dans Paris, il fut ravi en vingt-quatre heures à sa famille, aux lettres et à l'amitié.

Jeune encore, Thiessé s'était uni à une femme d'une aimable figure et d'un aimable caractère. Il en eut deux enfants: un fils, dont la constitution délicate inspira longtemps des craintes heureusement dissipées aujourd'hui; une fille qui promettait d'être charmante et qui mourut avant d'avoir atteint l'adolescence.

DES AFFINITÉS

DE

LA LANGUE BASQUE

AVEC LES IDIOMES DU NOUVEAU-MONDE,

PAR M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

M. le docteur Pruner-Bey a déjà donné, dans le *Bulletin* de la Société d'anthropologie, un savant mémoire sur l'affinité de la langue basque avec celles du Nouveau-Monde. Dans le présent travail, composé avant que nous eussions eu connaissance de celui de M. Pruner-Bey, nous nous efforcerons surtout de comparer le Basque aux idiomes du groupe Algique. La question des ressemblances existant entre l'idiome Euskarien et les dialectes américains a plus d'une fois attiré l'attention du monde savant. G. de Humboldt signale un certain nombre de rapports entre les groupes linguistiques, mais il ne les regarde pas comme fort probants. Ils proviennent surtout, dit-il, de ce que les langues se sont arrêtées juste au même point de développement linguistique. Ce seul fait serait déjà assez étrange. Dès les premiers âges de l'humanité, chacune des principales souches linguistiques en est arrivée à un point de dévelop-

pement spécial que toutes les autres ou ont dépassé ou n'ont jamais atteint ; et voici deux groupes d'idiomes qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, ont conservé une presque identité dans le mode de structure grammaticale. D'ailleurs, les autres familles de langues que nous connaissons n'ont jamais suivi une marche absolument régulière, ni uniforme. L'enfance des idiomes, on peut l'affirmer hardiment, a été aussi diverse de race à race, que peut l'être leur maturité. Les idiomes sémitiques, par exemple, beaucoup en avance sur tous les autres dialectes connus, quant à leur mode de flexion interne des voyelles, laissent bien loin derrière eux, à cet égard, les idiomes indo-européens les plus développés. Au contraire, sous le rapport de la déclinaison, ils se montrent fort en retard et n'atteignent pas au même point que les langues ouraliennes, chez lesquelles le pronom est susceptible de flexion casuelle. Nous sommes donc fondé à croire que la seule similitude de génie grammatical des deux idiomes, lorsqu'elle s'étend à un grand nombre de points et n'est d'ailleurs point contrebalancée par des différences importantes, constitue à elle seule une grave probabilité en faveur de l'unité originelle de ces mêmes idiomes. Du reste, la ressemblance qui existe entre le Basque et certains dialectes américains n'est pas, comme nous l'allons voir, bornée au seul génie grammatical.

On peut affirmer que, parmi toutes les familles américaines, la famille *Algique,* comprenant le Delaware, l'Algonquin, le Chippeway, l'Illinois, l'Abénaki, etc., est celle qui nous offre le plus d'affinité avec le Basque. Cela est un fait important à signaler. Ce

sont précisément les deux groupes de langues parlées sur les côtés opposés de l'Atlantique qui paraissent se rapprocher le plus l'un de l'autre.

D'abord, quant au système phonétique, les langues canadiennes, ainsi que le Basque, ne font point usage du son *F*. Elles répugnent également à toute liaison, les consonnes muettes et liquides, dans laquelle les liquides se trouveraient à la fin d'un mot.

Dans les idiomes canadiens, ainsi qu'en Basque, nous retrouvons généralement la structure agglomérante, l'emploi des postpositions; mais tout cela n'est pas le plus important. Il existe un procédé uniforme dans la manière de former les mots composés, lequel semble à peu près étranger aux autres familles linguistiques de l'Ancien-Monde. Lorsque deux mots s'unissent pour former un composé, souvent la partie radicale de la seconde de ces formations s'efface. Par exemple, en Basque, *hilhun*, crépuscule, pour *hil egun* (litt. *mortua dies*). — *Hemeretzi*, dix-neuf, pour *hamar* (decem) et *bederatzi* (novem). — *Orzanz*, tonnerre (litt. bruit du nuage), de *ortz*, nuage et *azanz*, bruit. — *Odotsa* (même significat.) de *odeï*, *odoï*, nuage, et *otsa*, bruit. De même en Delaware, *lenapé*, un indigène, un Indien, de *lenni*, indigène, et *apé*, marcher debout; litt., la créature qui se tient debout, l'homme. — *Pilapé*, jeune garçon, de *pilsitt*, castus, et *lenapé*, homme. De même encore dans un très-grand nombre d'idiomes de l'Amérique du Nord. Par ex. : en Dacotah, *tintata*, vers la prairie; de *tinta*, prairie, et *yata*, vers. — En Obbjibeway, *totoshabo*, vin; de *toto*, lait, et *shominabo*, grappe (litt., lait de la grappe). — En Artèque, *camopalli*, couleur

brune, de *camotli*, patate, et *tlapalli*, couleur (litt., couleur de patate).

On trouve des exemples de ce mode de formation dans les langues les plus diverses, mais seulement à l'état de très-rares exceptions, par ex.: en latin *nolo*, pour *non volo; malo*, pour *magis volo;* en français (dans le langage vulgaire), *mamzelle*, pour *mademoiselle;* en grec, ζώγρεω, prendre vivant, pour ζῶον αγρεω; en latin encore, *manubrium,* hache, pour une vieille forme, *manus haberium*, ce que l'on tient à la main.—En Allemand, *beim, zum*, chez, auprès, pour *bei dem; zu dem.* —En Flamand ou Néerlandais, *vant*, du, pour *van het.* — En Espagnol, *usted*, pour *vuestra merced; ucencia*, pour *vuestra eccelencia.* — En Arabe, *Raçoullah*, prophète de Dieu (pour *Raçoul el Allah*). — En Japonais, *anata*, je, moi; *konata*, tu, toi; *sonata*, il, lui pour *ano kata*, *kono kata*, *sono kata* (litt., cette place; cette place-ci; cette place-là), *koyé*, cabane, pour *ko iyé* (litt., petite maison).

Dans les patois de l'Amérique du Nord, la plupart des mots sont formés ainsi. En Basque, ce procédé d'élimination, quoique moins souvent employé, l'est encore infiniment plus que dans les autres idiomes de l'Ancien-Monde, et s'il n'est pas aussi général qu'en Delaware, cela tient sans doute à l'influence indo-européenne.

Il y a, toutefois, encore une distinction à établir entre l'Eskuara et les langues algiques. Le premier de ces idiomes, n'emploie guère le procédé d'élimination que pour les composés des deux substantifs ou d'un nom et d'un adjectif. Au contraire, les dialectes américains s'en servent pour former des

membres de phrase ou parfois des phrases entières, ou pour unir, comme nous l'avons vu en Dakotah, un substantif à une postposition, par ex. : Lenapé *kitannitowit*, toi qui es l'être suprême ; de *kitchi*, grand ; *manitou*, esprit et *wit*, désinence verbale ; *kitagichgouk*, espèce de serpent qui ne sort que la nuit ; de *kitamen*, craindre, *gichouk*, soleil et *achgouk*, serpent ; *kouligatchiz*, nom d'amitié que l'on donne aux animaux domestiques, aux jeunes chats, aux jeunes chiens ; de *k'*, tu, toi ; *woulit*, joli, jolie ; *achgat*, patte et *chiz*, finale diminutive (litt., toi, la jolie petite patte). Il est vraisemblable, qu'ici encore, le contact avec les peuples indo-européens a dû déterminer les Basques à restreindre l'emploi du procédé en question, tandis que chez les nations barbares du Nouveau-Monde, il a conservé son extension primitive.

Très-probablement, les règles de composition ont été la conséquence du penchant qui porte les sauvages à restreindre le nombre de leurs radicaux, comme s'ils craignaient de charger leur mémoire et par conséquent, à multiplier le nombre des mots composés. Au contraire, les races qui ont toujours vécu dans un état de civilisation relative, ont aussi gardé un nombre considérable, non-seulement de racines, mais encore de radicaux, et se sont bornées à leur joindre des désinences dérivatives. L'usage de procéder par mots composés, rendant le discours prolixe outre toute mesure, on dut chercher un moyen de l'abréger et l'on n'en trouva point de meilleur que d'éliminer une partie de ces mêmes composants. En un mot, tandis que l'homme civilisé



emploie une quantité considérable de mots isolés, susceptibles d'entrer dans toutes les phrases, l'homme sauvage se tient à un certain nombre de combinaisons verbales, susceptibles de rendre les idées les plus usuelles. On remarquera, en effet, que le Basque comme les idiomes américains, est fort pauvre en radicaux, et qu'il supplée volontiers à cette lacune, au moyen de composés. Nombre d'idées, rendues dans les dialectes indo-européens par les dérivés, le sont en Basque au moyen de radicaux combinés, ex. : *belhaun*, genou, de *belhar*, front et *oin*, pied, *yartegi*, banc (litt., demeure où l'on s'asseoit), de *yar*, sedere et *tegi*, domus; *araistegi*, prison, de *har*, *hartu*, capere, captus, et *tegi*, domus.

Les idiomes canadiens admettent comme l'Eskuara la distinction entre le genre *rationnel*, et le genre irrationnel. En Basque, par ex., la désinence inessive *bailthan* est spéciale aux êtres doués de raison; les désinences *tan*, *ean*, *etan*, le sont aux objets non doués de cette faculté, ou même aux êtres raisonnables, mais alors désignés *in genere*, non *in specie*. Ainsi, l'on pourra dire *gizonetan*, in homine, mais il faudra toujours dire *Yinkoabailthan*, in Deo; *Mariabailthan*, in Maria.

Dans les langues américaines, comme en Basque, le genre rationnel serait plutôt ce que l'on peut appeler le genre noble, par opposition au genre inanimé ou ignoble, mais il comprend un plus grand nombre de mots qu'en Basque. Tous les objets animés, rationnels ou non, et certains objets inanimés, à raison de leur noblesse ou de leur utilité, sont classés par les Canadiens dans le genre animé. D'autres idiomes

14

américains se rapprochent plus à cet égard du Basque : ainsi, l'Iroquois classe dans le genre noble, Dieu, les anges et tout ce qui est mâle dans l'espèce humaine seulement.

Une différence à signaler entre les idiomes canadiens et l'Eskuara, c'est que chez les premiers la distinction générique n'a pas lieu pour les noms au singulier. Ceci, du reste, se retrouve dans beaucoup d'autres dialectes du Nouveau-Monde, par ex. : en Dakotah, où les noms du genre noble seuls prennent le signe du pluriel, qui est *pi;* en Quiché, les noms d'objets inanimés ne prennent jamais la finale en *ab, ob, ib, ub*, qui marque le même nombre.

Les idiomes algiques, eux, possèdent une double désinence plurielle, celle en *al*, *ar* ou *an* pour le genre ignoble, et celle en *ak*, *ek* ou *k* pour le genre noble. Ex. : En Lenapé, *tcholens,* oiseau et *tcholensak* oiseaux. Cette finale *ak* ou *ek* est la désinence générale du pluriel en Basque. Par ex. : *gizon*, homme et *gizonak*, les hommes. On pourrait supposer qu'à l'origine, cette finale *ak*, *ek* du pluriel était réservée en Basque aux noms du genre noble.

La déclinaison ne se retrouve guère dans les dialectes américains, tandis qu'elle est très-développée en Basque. Je serais porté à croire que, dans ce dernier idiome, elle n'est pas primitive, quelque extension qu'elle ait prise par la suite. Il ne faut pas oublier qu'en effet, cette déclinaison se fait en grande partie au moyen de l'article *a* final et l'on peut supposer qu'ici il y a eu influence indo-européenne. On sait que le Hongrois a pris du Polonais le

pronom *a* ou *az* et en a fait une sorte d'article dont les autres idiomes finnois sont dépourvus.

Un caractère assez général des langues américaines, c'est de posséder des termes différents pour les degrés de parenté suivant le sexe de la personne qui parle ou dont l'on parle. Ainsi, en Algonkin, *kanis* signifie frère de frère seulement et non frère de sœur; *tikik*, au contraire, signifie exclusivement sœur de la sœur. Ceci se retrouve scrupuleusement conservé en Basque, mais pour un seul cas. Une femme y désigne sa sœur du nom d'*Akispa*; la sœur d'un homme est *Arreba*. Il est vraisemblable qu'à l'origine, ce procédé était plus usité en Eskuara.

Enfin, l'on sait que dans les idiomes algiques, les noms se conjuguent et prennent un grand nombre de flexions qui, dans les idiomes de l'Ancien-Monde, seraient propres au verbe. Ainsi, *Zabie*, Xavier et *Zabieban*, Xavier qui était, Xavier que j'ai connu, mais qui est mort et *Zabiegoban*, feu Xavier que je n'ai pas connu. La plupart des désinences du nom se peuvent également donner au verbe; par ex.: la finale *tok* qui marque doute, possibilité. En Basque, nous retrouvons quelque chose de tout semblable. La finale *tze*, par ex., qui est le signe habituel de l'infinitif. *Laguntzea*, accompagner (de *lagun*, compagnon), se trouve aussi prise comme finale nominale. *Sagarra*, pomme et *Sagartze*, pommier. Le nom prend une finale de futur. Par ex. : *Emazte*, femme et *Emaztegaia*, femme future, fiancée. Le signe de l'imparfait sert exactement, comme en Algonkin, à rendre l'idée de *défunt, feu*, lorsqu'il est uni à un nom. Ex. : *aita*, père; *aitazena*, feu le père, et *zen*, il était,

il fut. De même en algonkin, pour la finale *ban* ; ex. : *Micen,* Michel ; *Miceniban*, défunt Michel ; *ni sakiton*, je l'aime et *ni sakitonaban,* je l'aimais. On sait que dans quelques autres idiomes du Nouveau-Monde, le nom prend régulièrement les signes du passé et du futur (en Guarani, par ex.). Le système de numération canadien rappelle, à plus d'un égard, le système basque. Ainsi, en Etchemin, le nombre 9, *pechkokem,* semble être en relation étroite avec *bechkon*, un, comme en Basque *bat*, un avec *bederatsi*, neuf. Nous aurions peut-être quelques raisons de croire que ce procédé a été dès l'origine suivi par tous les peuples Lenapés.

On a été tenté de retrouver chez les Basques, une tendance au système quinaire, dans ce fait que, à partir de cinq et jusqu'à neuf inclusivement, les noms de nombre sont marqués d'une finale *i* ou *tsi* dont les autres sont dépourvus. On pourrait trouver quelque chose d'analogue en Algonkin, où ces mêmes nombres sont marqués par la finale *8as8i*.

Le système vigésimal, si souvent uni au système quinaire, existe en Basque. Par ex. : *birrogei* 40 (litt., 2 fois 20). —*Birrogei eta hamar*, 50 (litt., 40+10). — *Hirrurogei*, 60, etc. (litt., 3 fois 20). Il existe également dans les idiomes de la famille Maya-Quiché. Par ex. : en Maya, 20, *kal* ou *hunkal;* 80, *cankal* (litt., 4 fois 20) ; *uackal*, 120 (6 fois 20). — Mais comme il se rencontre également en Breton, par ex. : *tri ugent*, 60 (litt., 3 fois 20).—*Nao ugent*, 180 (litt., 9 fois 20) ; qu'on en retrouve des vestiges dans le Français quatre-vingts, quinze-vingts, et que d'un autre côté il manque en Algonkin, où il est remplacé par le système décimal, nous n'osons pas tirer des conclusions de cette coïncidence.

Les pronoms personnels en Basque et en Algonkin offrent, je ne dirai pas une grande ressemblance mais une identité presque absolue. On en pourra juger par le tableau suivant :

	BASQUE.	ALGONKIN.
Je.	*Ni.*	*Ni.*-Lenapé *n'.*-Chippeway, *nin*, etc.
Tu.	*Hi* (pour *Ki*).	*Ki.*-Lenapé *k'.*-Chippeway *kin*, etc.
Il.	*Hau.*	*O.*
Nous.	*Gu.*	*Ki*

Ces affinités existent à un degré plus ou moins prononcé dans toutes les langues algiques. Dans les idiomes du groupe Chichimèque ou Aztèque, la 1re personne est toujours marquée par un *n* initial. Enfin, en Quiché et en Maya, la 1re personne du pluriel est *ku* ou *ca.* Quant à la finale *t*, qui exprime la 1re personne du singulier, nous en parlerons plus loin.

Dans les langues algiques (et généralement dans tous les idiomes américains), les personnes se préposent au verbe comme dans la conjugaison syncopée de l'Eskuara, par ex. : en Lenapé. *n' pendamen,* j'entends ; *k' pendamen*, tu entends ; de même, en Basque *nathor*, je viens ; *hathor*, tu viens ; *noua* je m'en vais ; *houa*, tu t'en vas (conjugaison intransitive syncopée).

Un des caractères des langues canadiennes, c'est d'être exclusivement pronominales ; je m'explique, le Lenapé dira, par ex.: *noch*, mon père ; *koch*, ton père, mais il ne pourrait rendre l'idée de *père* isolée et non accompagnée du pronom. Cela se retrouve dans beaucoup d'autres dialectes de l'Amérique du Nord.

Les missionnaires qui voulurent traduire les prières chrétiennes en langue Huronne, étaient obligés de rendre ainsi le *Gloria Patri ;* gloire à *notre* Père, et à *son* Fils, et à *leur* Saint-Esprit. Les idiomes méridionaux, quoique plus libres dans leur allure, accolent toujours le pronom plus ou moins intimement au nom. En Pokonchi, par ex., le nom est intercalé dans le pronom : *tziquïn*, oiseau, et *kitziquintak*, leur oiseau (*ki-tak,* leur).

Le Basque incorpore également le pronom au verbe, au moins à certains temps, par ex. : *zen* ou *zan*, il était et *nintzan*, j'étais. On remarquera qu'en Algonkin, le pronom prend quelquefois comme en Basque, un *n* euphonique, par ex. : Basque, *hintzan*, tu étais, pour *ki zan ;* en Algonkin, *nind apinaban*, pour *ni apinaban*. Enfin, à la conjugaison transitive du Basque, le pronom régime direct ne peut pas s'isoler du verbe. L'Eskuara dira bien : *yaten dot ogia*, litt., je le mange, le pain ; mais il manque d'une forme propre à rendre notre phrase simple, *je mange le pain*. Les Basques sont si habitués à cette fusion du régime et du verbe, qu'ils la regardent comme exprimée dans les autres idiomes. Un Basque auquel on demande en Français : *as-tu fermé la porte*, vous répondra toujours : *j'ai fermé* et non *je l'ai fermée.*

On reconnaît là cette répugnance des races barbares pour les idées abstraites, cette tendance à ne considérer les objets qu'au point de vue concret, tendance qui parfois s'unit à une richesse excessive dans l'expression des moindres nuances de la pensée.

On s'est plu à voir une distinction radicale entre

le Basque et les idiomes américains, dans ce fait que l'Eskuara fait toute sa conjugaison au moyen de l'auxiliaire *être* et *avoir*, tandis que les dialectes canadiens ne connaissent point le verbe substantif. Aussi, M. Duponceau déclare-t-il n'avoir pu traduire dans aucune langue de cette famille la phrase biblique : « Je suis celui qui suis. » Cette divergence, après examen, semblera peut-être moins tranchée qu'on ne croirait au premier coup-d'œil. Il est douteux qu'il y ait, à proprement parler, des verbes en Basque. *Niz*, que l'on traduit par *je suis*, est le médiatif régulier de *ni*, je ou moi veut dire littéralement *par moi*, *de moi* ; *gare*, nous sommes, n'est, suivant toutes les apparences, que pour *gura* et forme l'allatif de *gu*, nous. Son sens véritable est donc *à nous*, *vers nous*. Il conviendrait, sans doute, de traduire l'expression *ethorten naiz*, je viens, par *in τῷ venire per me*. La présence du radical *iz* dans *izan* semble, il est vrai, contredire cette hypothèse et accuser la présence du radical *être*. Il serait possible d'abord qu'*iz* ne fût qu'une finale prise comme radical. Cet étrange procédé n'est peut-être pas sans exemple en Basque, et le mot *gaï*, *gaïa*, matériaux, ce qui est propre à devenir (par ex. : dans *emaztegaïa*, femme future, fiancée), pourrait bien se rattacher à la flexion *ka*, par, vers. Je ne sais si l'on ne trouverait pas quelque chose d'analogue en Turc pour le verbe substantif, dont certaines formes se rapprochent des suffixes possessives. Si même l'on admet que la syllabe *iz* constitue un radical verbal il est bien difficile de ne le pas rapprocher du radical sanscrit *as* (*asmi*, je suis) et de n'y pas voir un de ces emprunts sans

nombre faits par l'Eskuara aux dialectes indo-européens. Il est donc permis de croire que le système de conjugaison actuelle du Basque n'est pas le système primitif, qu'il a été précédé par un autre tout différent. L'adoption du verbe auxiliaire aurait été de la part des Basques une tentative pour rapprocher leur idiome de ceux des nations voisines. Bancroft nous parle de je ne sais plus quel dialecte des États-Unis, lequel s'est forgé, à l'exemple de l'Anglais, un verbe *être* dont il était à l'origine dépourvu. L'emploi du pronom de la 3[e] personne, pour former le verbe auxiliaire, n'est sans doute pas dans la langue maya ou yucatèque, plus ancienne que la conquête espagnole. On voit que bien des idiomes (peut-être tous) n'ont pas senti à l'origine le besoin d'exprimer la notion du verbe par excellence. Ils n'en sont arrivés à ce point que par suite d'un perfectionnement plus ou moins lent. Quelques langues américaines, telles que le Péruvien et le Sioux ou Dacotah possédaient d'ailleurs le verbe substantif. Dans ce dernier idiome même, il s'emploie avec le participe pour former une sorte de conjugaison analogue à la conjugaison descriptive du Magyar et du Lapon, ainsi qu'à la conjugaison intransitive du Basque.

Un point de contact très-digne d'être signalé entre l'Eskuara et les dialectes américains, c'est la distinction si tranchée entre les conjugaisons transitive et intransitive, par ex. : en Algonkin, *ni sakidjike*, j'aime, et *ni sakiha,* je l'aime. En Maya, ces deux conjugaisons ont des pronoms différents. Il y a toutefois ceci à remarquer. Chez les peuples du Nouveau-Monde, la conjugaison intransitive renferme tous les verbes

non munis d'un régime direct, qu'ils soient par leur nature actifs ou neutres, ou passifs; en Basque, elle ne contient que les verbes passifs ou neutres.

Quant aux verbes actifs, ils sont toujours forcément accompagnés d'un régime direct et rentrent par conséquent dans la classe transitive.

Enfin, le pronom-régime, soit direct, soit indirect fait dans les deux groupes d'idiomes partie intégrante du verbe; ce qui rend la conjugaison extraordinairement compliquée.

Nous remarquerons que le pronom de la 1re personne incorporé, en Basque, se présente sous une forme toute spéciale. Il consiste en un *t* final; ex. : *dut*, je l'ai; *zaït*, il m'est, il est pour moi. Dans un dialecte du sud des États-Unis, dont nous ne nous rappelons plus le nom (le Chikassais ou le Cherokee, je crois), le *t* initial marque le pronom de la 1re personne. Il a probablement aussi en Basque, existé primitivement sous sa forme isolée.

L'imparfait, nous l'avons déjà dit dans les langues canadiennes, consiste dans la particule finale *ban*, ex. : *ni sakihaban*, je l'aimais, qui signifie également mort, défunt; ex. : *Zabieban*, défunt Xavier. En Basque, la 3e personne du singulier de l'imparfait indicatif est *zen*, *zan* qui a le même son de *feu*, *défunt*, ex. : *aita zena*, défunt le père; *ethorten zen* se rend littéralement par *defunctum*, *in* τῳ *venire*, il venait. La 1re et la 2e personne du même temps semblent provenir de la fusion du pronom personnel avec ce radical, par ex. : *nintzan*, j'étais pour *niz zan*, litt. *per me defunctum*: le désir d'éviter la réunion des deux sifflantes paraît avoir été la cause de l'inter-

calation de l'*n* dont nous avons cité quelques exemples au sein des langues canadiennes. Quant à la 3ᵉ personne *zen*, elle nous offre un radical dépourvu de tout pronom. Cette omission du pronom de la 3ᵉ personne du singulier se retrouve à chaque pas dans les dialectes du Nouveau-Monde, par ex. : en Groenlandais, *angekog*, grand, et il est grand. En Mexicain *tlapia*, un gardien et il garde. En Algonkin, *ni sakidjike*, j'aime, et *sakidjike*, il aime. Du reste, les langues sémitiques et touraniennes nous offrent plus d'un exemple de ce procédé, par ex. : en Turc, *sever*, amans ou amat. En Basque et en Algonkin, la 2ᵉ et la 3ᵉ personne du pluriel possèdent un signe spécial qui n'existe pas pour la 1ʳᵉ personne du même nombre. Si sur ce point l'accord est remarquable, les désinences toutefois n'offrent point d'analogies, quant au son, dans les deux groupes de langues. Elles sont *te* ou *de* en basque, ex. : *zerate*, vous êtes ; *dira* ou *dirade*, ils sont ; mais *gera*, nous sommes ; 8*a* en Algonkin ; ex. : *ki sakitona8a*, vous les aimez ; *o sakitona8a*, ils les aiment ; mais *ni sakitonanan*, nous les aimons.

La finale locative *ko* ou *go* a en Basque une valeur future, ex. : *izango naiz.* futurus sum ; pro τῳ esse sum. Nous trouvons en Chippeway, la syllabe *go* marque du futur, mais intercalée entre le pronom et le verbe, ex. : *ninôndom*, j'entends, et *ningônondom*, j'entendrai. Peut-être, du reste, cette analogie n'est-elle que le fruit du hasard ; le *go* devient *ga* en Algonkin, ex. : *ninga sakiha*, je l'aimerai.

Nous serions bien téméraire sans doute, en prétendant établir la moindre analogie entre la finale

sociative *ki* du Basque qui, quelquefois a une valeur de temps présent, par ex. : *hettziareki erran dut*, il m'a dit en arrivant (litt., avec l'arrivée), et le *ki*, *gi* marque du passé dans les dialectes algiques, par ex. : en Chippeway *nin gi nôndom,* j'ai entendu ; en Algonkin *ni sakiha*, je l'aime, et *nin gi sakiha*, je l'ai aimé. On concevrait cependant que le sociatif puisse assez indifféremment se transformer en signe de présent ou de passé.

L'optatif basque est marqué par la syllabe *za* ou *da* intercalée avec *n* final, par ex. : *yan degu*, nous l'avons mangé et *yan dezagun*, que nous le mangions. L'Algonkin fait usage pour le conditionnel de la syllabe *da*, également intercalée, ex. : *ninda sakiha*, je l'aimerais. Mais je soupçonnerais la forme américaine de se rattacher plus directement à l'optatif du verbe *être* en Basque, marqué par la syllabe *ad*, *di*, intercalée, ex. : *niz*, je suis, et *nadin*, que je sois, *hadin*, que tu sois.

Certaines conjonctions sont unies au verbe sous forme de simples finales dans ces deux groupes de langues, ex. : en Basque, *nizalarik*, tandis que je suis ; *nizalakoz,* parce que je suis ; en Algonkin, *sakihâtch*, s'il l'aime.

En Basque, ainsi qu'en Algonkin, certaines formes verbales peuvent être à la fois transitives et intransitives, par ex. : en Eskuara, *nuzu*, je suis (forme respectueuse), et *nuzu*, vous m'avez (vous singulier et respectueux) ; en Algonkin, *sakiha*, il est aimé et avec le pronom *ni sakiha*, je l'aime. Ceci nous fait voir que les dialectes canadiens pas plus que le Basque n'ont senti bien nettement la distinction entre le

passif et l'actif; *ni sakiha*, se doit rendre littéralement par *moi*, *il est aimé*; c'est-à-dire, *je l'aime*. En Basque, nous trouvons quelque chose de tout-à-fait semblable. Le cas nommé actif et qui le plus généralement est une forme du sujet, peut aussi remplir le rôle d'un véritable ablatif, ex. : *nik egin dut*, je l'ai fait (ego factum habeo) et *nik egina*, ce que j'ai fait (ego factum, per me factum).

On conçoit combien la conjugaison doit être compliquée en Basque et dans les idiomes américains. A tout cet enchevêtrement de personnes accolées au verbe, ils ajoutent une grande variété de mode. L'infinitif, qui en Basque est remplacé par une sorte de nom verbal, ne paraît point exister du tout dans les dialectes canadiens.

Les conjonctions isolées se rencontrent assez rarement dans ces idiomes, souvent elles consistent en désinences ajoutées au verbe ainsi que nous l'avons dit ; quant aux prépositions, elles se placent le plus souvent après le mot et deviennent ainsi de vraies postpositions. Cette règle est plus fidèlement observée dans certains groupes d'idiomes américains que dans les langues algiques.

En Algonkin et dans un grand nombre de dialectes du Nouveau-Monde, l'adjectif précède le nom et ce dernier seul prend la marque du pluriel. Ex. : *matchi animotch*, un mauvais chien et *matchi animotchak*, de mauvais chiens. En Basque, l'adjectif peut, il est vrai, précéder ou suivre le substantif; mais lorsqu'ils sont unis, l'un des deux seul revêt la forme plurielle. Ex. : *gizon guziak*, tous les hommes et non pas *gizonak guziak*. On trouverait cependant à cette

règle, en Basque, quelques exceptions peut-être plus apparentes que réelles. Les langues touraniennes, ou du moins un assez grand nombre d'entre elles, nous offrent la même particularité, mais chez elles, elle s'étend plus loin encore, puisque la désinence du temps ne s'applique qu'au dernier des participes qui se suivent dans une phrase.

Un des caractères les plus étranges de la langue basque, c'est sa faculté de former à l'infini des mots composés ou surcomposés, en ajoutant et combinant l'article final *a* et les désinences du participe en *tu*, de l'infinitif du nom verbal en *tze*; ex. : *errege*, roi; *erregea*, le roi; *erregearen*, du roi; *erregearentze*, devenir celui du roi; de là *erregearentzea*, *erregearentzearena*, etc., et ainsi de suite, nous le répétons, jusqu'à l'infini. L'emploi de l'article final a puissamment contribué à développer ce procédé au sein de la langue, et bien qu'il soit peut-être d'origine argo-européenne, il donne à l'Eskuara une physionomie nullement indo-européenne. On dirait qu'en philologie, comme en chimie, le mélange a parfois pour effet de donner naissance à des composés doués de propriétés différentes de celles que nous rencontrons chez les composants. Les langues américaines, non pourvues de l'article, ne jouissent pas ou du moins ne nous ont pas paru jouir de cette faculté de former des surcomposés; mais elles peuvent, ce qui les rapproche un peu de l'Eskuara, verbiser beaucoup de noms et d'adjectifs surtout, en préfixant un pronom. C'est ce que nous remarquons en Mexicain, en Iroquois, dans les langues algiques. En Algonkin, par exemple, rien de plus facile que de transformer un

nombre ordinal en verbe. Ex. : *nitam*, premier, et *nitamicin*, je suis le premier.

Le pronom y joue en quelque sorte le rôle de l'article basque. La même particularité se remarque, du reste, dans un certain nombre d'idiomes touraniens. Bien que les affinités lexicographiques soient difficiles à saisir dans les langues des Sauvages, que les radicaux s'y modifient, s'y perdent avec une facilité incomparablement plus grande qu'ils ne font dans les idiomes sémitiques ou indo-européens, nous pouvons citer cependant quelques mots et des plus importants, communs au Basque et aux dialectes canadiens. Ex. : Basque, *agam*, nourrice ; Algonkin, *ogema*, *okomis*, mère-aïeule et *ga*, mère ? — Basque, *ora*, chien ; Narangansett, *aroùm*. — Basque, *chorî*, oiseau ; Lenapé, *tcholens*. — Basque, *hume*, enfant ; Sankhikhan ou, Etchemin, *amomon*. — Basque, *anaï*, frère (prob. d'un radial *kan* ; avec suppression du *k* initial et *i* euphonique) ; Algonkin, *kanis*, frère de frère. — Basque, *okhitu*, vieux, usé ; Algonkin, *kete*, vieux, ancien. — Basque, *bat*, un et *Bakhar*, unique (radic., *ba*, *bat* ou *bakt* ?) ; Ménomène, *pékots*, un ; Knistineau, *pyak* ; Canadien propre, *bégou* ; Sankhikhan, *bechkon*, etc. — Basque, *bortz*, cinq ; Sankhikhan, *parénach*. — Basque, *eskua*, main ; Lenapé, *nachk* (avec *n* préfixe) ? — Basque, *as*, roc, rocher, Lenapé, *achsin*, pierre. Il y a en Sanscrit un radical assez analogue pour signifier *pierre*. Il existe, dit-on également, bon nombre de radicaux communs au Basque et au Péruvien, mais nous ne pouvons rien décider à cet égard.

Nous avons eu recours, pour la comparaison des

langues américaines avec le Basque, tout particulièrement aux *Etudes philologiques sur quelques langues sauvages d'Amérique*, par M. N. O., ancien missionnaire (Montréal, 1866). Cet ouvrage est d'une importance sans pareille pour quiconque veut s'occuper des idiomes canadiens. Nous nous sommes efforcé de chercher tous les points de contact existant entre eux et l'Eskuara. Leur nombre est trop considérable, je crois, pour qu'on puisse se refuser prudemment à admettre une origine commune entre toutes ces langues. Sans doute, elles présentent entre elles des différences énormes; mais il ne faut pas juger de la philologie américaine par celle des Sémites ou des Indo-Européens. Est-ce que nous ne voyons pas les groupes de langues centro-asiatiques, par exemple, le Mongol et le Tongouse, l'Ostyak et le Japonais, offrir les dissemblances les plus frappantes si nous les comparons les uns aux autres? Néanmoins, tout le monde est d'accord pour les ranger dans une seule famille, la famille touranienne, et leur parenté éclate surtout par l'affinité de leur génie grammatical. Cela est si vrai que la syntaxe du Finnois et du Turc, dialectes bien divers par le vocabulaire, est restée presque identique et cela jusque dans les moindres détails. On peut, assure-t-on, traduire une page entière du Finnois en Turc en faisant usage du même nombre de mots exactement et placés dans le même ordre. Certainement, le Basque, si l'on fait abstraction de ce qu'il doit à l'influence indo-européenne prolongée pendant des siècles, a bien une physionomie tout américaine. Que l'on supprime chez lui l'article final, l'emploi du verbe auxiliaire, que l'on donne plus

d'extension aux procédés de brisure des radicaux, à l'emploi d'un langage spécial pour chaque sexe, au moins dans l'expression des rapports de parenté et je ne vois pas trop quelle différence essentielle l'on trouvera entre le Basque, par exemple, et le Delaware. Nous croyons en un mot que, par l'ensemble de ses caractères, le Basque se rattache directement aux dialectes canadiens et, par eux, à tous les idiomes du Nouveau-Monde ; car ils ont à peu près tous la même physionomie grammaticale, s'ils diffèrent énormément entre eux par le vocabulaire. Duponceau remarque, à cet égard, que le Delaware et l'Araucanien, le Mexicain et le Groenlandais, etc., parlés aux extrémités les plus éloignées du continent américain, semblent cependant coulés dans le même moule, si nous considérons la grammaire. En un mot, la souche, que nous nous proposons d'appeler *Vasco-américaine*, nous offre, mais avec plus d'intensité encore, le même spectacle que nous a déjà offert la souche touranienne. Il est à remarquer que les affinités sont surtout frappantes entre le Basque et les idiomes algiques; les peuples qui les parlent sont placés juste vis-à-vis de la France et de l'Espagne, de l'autre côté de l'Atlantique, et c'est à eux par conséquent que l'on pourrait le plus raisonnablement attribuer une origine européenne. Plus, au contraire, nous nous éloignons des rives du St-Laurent, plus les affinités linguistiques s'effacent, plus aussi les idiomes tendent à passer de la synthèse à l'analyse. Ainsi, nous voyons les langues de l'Amérique centrale en arriver à n'être plus pour ainsi dire que de simples idiomes agglomérants. Le travail de dé-

composition est plus frappant encore en Othomi, lequel ne saurait être mieux comparé pour sa physionomie générale qu'au Chinois et aux dialectes monosyllabiques de l'extrême Orient. Najera avait même, je crois, signalé un certain nombre de termes chinois en Othomi; mais la liste qu'il en donne prouve bien peu de chose. Des idiomes monosyllabiques, même n'ayant entre eux aucune affinité réelle, offrent toujours bon nombre de termes analogues. Nous nous efforcerons d'ailleurs de prouver, dans notre *Notice sur quelques familles de langues du Mexique*, que l'Othomi se rattache au *Mazahni*, déjà moins empreint de monosyllabisme, ainsi qu'à la langue franchement incorporante, désignée du nom de Matlatzinca ou Pirinda, et qu'il rentre ainsi dans le cadre des idiomes purement américains. L'Amérique du Nord, depuis le Canada jusqu'au détroit de Panama, nous offre donc le même spectacle pour ainsi dire que l'Europe, si nous la traversons d'orient en occident. A mesure que nous avançons, nous trouvons des idiomes de moins en moins dominés par l'esprit de synthèse. Le Français, par exemple, et l'Anglais sont infiniment plus analytiques que l'allemand et celui-ci l'est plus que les idiomes slaves. Nous avons donc quelque lieu de croire que les rives du St-Laurent ou celle des États de la Nouvelle-Angleterre, ont bien pu jouer dans l'histoire de la race cuivrée, le même rôle que la Bactriane ou la Médie dans celle de la race Japhétique.

Tel est l'exposé des preuves fournies par la philologie en faveur de l'origine occidentale des Américains ; si quelques-unes de ces analogies peuvent

paraître douteuses, le plus grand nombre ne l'est point, et le lecteur voudra bien nous pardonner quelques erreurs de détail que l'état encore si peu avancé des études américaines rendait presque inévitables. Passons maintenant aux données fournies par l'ethnographie et la science anthropologique.

La race cuivrée n'offre pas une très-grande fixité ; elle n'est pas, nous disait un savant anthropologiste, aussi nettement caractérisée que la race noire ou la race jaune. Néanmoins, les peuples indigènes du Nouveau-Monde se ressemblent tous en un point : ils ont la chevelure raide, noire, cassante ; la coupe du cheveu examinée au microscope est plus ou moins arrondie, au lieu d'affecter la forme ovale propre aux peuples caucasiques, ou d'être en ellipse allongée comme chez le Nègre. Ce caractère de la chevelure (et on peut, à ce sujet, consulter le mémoire si curieux de M. le docteur Pruner-Bey) se retrouve chez les peuples mongoliques ; mais il existe également chez le Basque. Les habitants des Pyrénées ne s'y trompent point et reconnaissent parfaitement un vrai Basque à sa chevelure toujours un peu raide et cassante. Le cheveu criniforme se retrouve, dit-on, chez un certain nombre d'habitants du Valois que l'on s'accorde à reconnaître comme les descendants des premiers peuples de l'Europe et les frères des Ibères. Nous n'insisterons pas sur quelques autres caractères typiques ; par exemple, la sévérité du regard contrastant avec l'expression gracieuse du bas du visage, chez le Basque comme chez certaines tribus américaines, l'œil fendu en amande et parfois très-légèrement rélevé à l'angle antérieur, ainsi que

nous l'avons pu remarquer chez un certain nombre de Labourdins (ce caractère ne paraît point exister dans la Soule. Les Souletins, à en juger par leurs traits physiques, sont des Celtes, bien qu'ils aient adopté l'usage de l'Eskuara. Tous ces caractères, en effet, se retrouvent au sein de trop de races différentes pour offrir beaucoup d'importance.

L'usage de la couvade, en vertu duquel sitôt qu'une femme accouchait, le mari se devait mettre au lit, a existé, nous dit Chabo, dans quelques cantons du pays basque-espagnol où il était sans doute fort ancien. On le retrouva chez les indigènes des Antilles, chez les Brésiliens, où il a le caractère d'une véritable institution religieuse. Malheureusement, on le rencontre, malgré son étrangeté, un peu partout, et dès lors, il perd beaucoup de son importance ethnographique. Les anciens ont signalé son existence chez les Tibaréniens du Caucase, et il n'est pas inconnu, dit-on, aux *Miao-tseu*, les montagnards aborigènes de l'Empire chinois (1).

Je ne crois pas qu'il convienne de s'étayer beaucoup sur certains usages funéraires communs aux aborigènes de l'Europe et aux races américaines; les Brésiliens, par exemple, comme les premiers habitants de la Scandinavie, donnaient, affirme-t-on, au cadavre, en l'ensevelissant, la même posture qu'a le fœtus dans le sein de sa mère.

On sait que, chez les peuples primitifs, l'émigration est la principale cause de la perte de la civilisation. Les Germains, au temps de Tacite, étaient

(1) Voir, à cet égard, les Œuvres du docteur Virey.

sans doute moins avancés que les Argos du XVe siècle avant notre ère. Si nous nous réglons sur ce principe, nous serons fortement tentés de chercher sur les rives de l'Atlantique l'origine des races du Nouveau-Monde. A mesure que l'on s'avance de l'est à l'ouest, les germes de civilisation se montrent de moins en moins développés. On ne retrouve plus, par exemple, chez les peuples habitant à l'ouest des montagnes rocheuses, l'usage des Totems ou signes héraldiques des tribus, les cérémonies d'initiation pour les jeunes gens, ni l'existence d'une double classe de chefs, les uns commandant pendant la paix, les autres pendant la guerre. Ajoutons que les instruments de l'âge de pierre en Europe ressemblent singulièrement à ceux que se fabriquent encore aujourd'hui certaines tribus américaines, et que, sous ce rapport, l'affinité est plus grande entre notre Occident et le Nouveau-Monde qu'elle ne serait par exemple entre l'Afrique ou l'Australie et l'Europe. Nous ne parlerons ici qu'en passant de l'âge de cuivre, qui paraît avoir existé en Europe comme époque intermédiaire entre l'âge de pierre et l'âge de bronze. Cet âge de cuivre se retrouve en Irlande et dans le nord de l'Espagne. Or, les peuples de l'Amérique les plus civilisés ne l'avaient point dépassé, et à l'exception de quelques tribus du Groënland, qui autant que je me rappelle fabriquaient diverses armes au moyen du fer métorite, nul peuple américain n'employait ce dernier métal.

Que l'on ne s'étonne pas, du reste, de voir l'Amérique peuplée au moyen de colons européens de l'âge de pierre ou de cuivre. Toutes les îles de la

Polynésie ont reçu des colonisateurs qui n'étaient pas plus avancés en fait d'industrie. Les Néo-Zélandais, lesquels n'employaient que la pierre, le bois, l'os ou l'arête de poisson, contruisaient bien des pirogues pouvant contenir cinquante personnes. Les aborigènes de l'Europe pouvaient certainement en faire autant. Que l'on suppose une de ces embarcations contenant deux ou trois familles, transportée par les vents jusqu'en Amérique, cela n'a rien d'extraordinaire. Ne savons-nous pas qu'une petite embarcation chargée de vins, qui faisait le commerce entre les diverses îles Canaries fut entraînée par une bourrasque jusqu'à la Trinitad, *bar lo vento*, dans les Antilles, ou l'équipage aborda encore vivant ? Ne sait-on pas qu'Alvarès Cabral, parti pour explorer les côtes africaines, fut jeté par la tempête sur les rives brésiliennes dont il fit ainsi la découverte involontaire ? Et pour prendre un exemple plus frappant, au milieu du dernier siècle, une barque esquimaude fit naufrage sur la côte d'Écosse, où son propriétaire vécut plusieurs années. On a de bonnes raisons de le croire : ces Indiens dont parle Strabon et qui avaient été jetés par les vents à l'embouchure du Weser, n'étaient sans doute, eux aussi, que des Groënlandais, bien que quelques auteurs se soient plu à y voir des Slaves ou des Vendes.

Ces émigrants arrivant en petit nombre, sans être accompagnés d'animaux domestiques autres que le chien (il est à remarquer du reste que, d'après les recherches les plus récentes, c'était le seul serviteur que possédassent les hommes de l'âge de pierre dans le nord de l'Europe), n'ayant pas songé à

emporter avec eux de graines alimentaires, durent demander à la chasse et à la pêche tous leurs moyens de subsistance. Ils ne tardèrent pas, par conséquent, à retomber dans l'état sauvage. En revanche, trouvant le nouveau continent tout-à-fait inhabité, n'ayant point à lutter contre le principal obstacle qui arrête le cours des immigrations, c'est-à-dire contre d'anciens possesseurs du sol, ils durent se répandre avec la plus grande rapidité sur toute la surface de l'Amérique. Celle-ci, en quelques siècles, en quelques années peut-être, se trouva peuplée par une race homogène, depuis le Labrador jusqu'au cap Horn. L'accroissement de la population chez les premiers émigrants dut être fort rapide, comme cela arrive toujours en pareil cas. Les espèces animales et l'espèce humaine elle-même, en vertu d'une loi mystérieuse de la nature, tendent toujours à se propager d'autant plus vite que l'espace à occuper est plus considérable. C'est ainsi qu'au Brésil, la fécondité des mariages est supérieure dans les districts à demi déserts à ce qu'elle est dans les provinces plus populeuses; c'est ainsi que tous les États de l'Amérique voient le chiffre de leurs habitants décupler en moyenne chaque demi-siècle. C'est ainsi encore, pour entrer dans un autre ordre d'idées, que les animaux domestiques abandonnés par les Espagnols dans les îles et sur quelques points du continent américain, formaient déjà d'immenses troupeaux, très-peu d'années après la découverte.

Lorsqu'il s'agit d'un grand continent entouré par de vastes mers et où l'on n'abordait guère qu'à la suite

d'accidents ou de naufrages, les premiers arrivants comptent seuls quant à la population.

En effet, avant que de nouvelles embarcations, chargées d'émigrants des deux sexes, aient pu aborder en Amérique, de longs siècles peut-être s'étaient déjà écoulés, et les tribus primitives avaient eu le temps de se répandre un peu partout. L'imperfection des connaissances nautiques chez les anciens ne leur avait pas permis d'entretenir des relations suivies avec le Nouveau-Monde, en admettant, ce qui est probable, que quelques navigateurs grecs ou phéniciens l'aient touché sur divers points. Ils ne pouvaient donc ni y porter de colonies ni y faire d'invasions qui fussent de nature à altérer d'une manière sensible le sang des anciens habitants. Les naufragés qui y furent jetés par la suite s'empressèrent de faire ce que l'on a toujours fait en pareille circonstance : au lieu de se retirer dans les bois pour y vivre à l'écart, ils cherchaient asile chez les tribus les plus voisines : s'ils y étaient bien accueillis, ils se mariaient avec des femmes indigènes, et ne tardaient pas à se fondre complètement avec leurs nouveaux compatriotes. Tout au plus reconnaissaient-ils l'hospitalité reçue en répandant chez ceux qui les avaient accueillis quelques idées nouvelles, quelques germes de civilisation, ou bien se constituaient-ils en castes savantes et sacerdotales. On sait l'histoire de ce naufragé anglais qui, jeté sur la côte d'Australie, s'était constitué chef de la tribu voisine, et lui avait appris à construire avec plus de soin ses huttes et à confectionner des vêtements plus confortables. Autant le contact de la civilisation est funeste au barbare lors-

que les hommes de la race la plus avancée sont réunis en groupe compacte, autant il lui est avantageux lorsque l'homme civilisé se présente seul ou en petits groupes. Nous n'aurions pour notre part, nulle répugnance à attribuer à quelques naufragés bouddhiques, japonais, chinois ou indous, une certaine influence sur le développement de la civilisation mexicaine. Il n'y a que quelques années, une jonque japonaise fut jetée sur les côtes de la Californie, et le même fait s'est produit plus d'une fois depuis la découverte.

Il est assez probable que les rives de l'Atlantique ont reçu également, mais à une époque fort reculée, des colons indo-européens et peut-être même celtes. Nous expliquerons volontiers par là la présence de quelques radicaux aryaques dans les langues algiques. Ex. : Breton, *skota*, échauder, brûler; *skout*, *skoutaï*, feu, dans la plupart des idiomes lenapés. — *Sakih*, aime-le, aimer en Algonkin; *sakya*, amour en Sanscrit. — Lenapé, *wigwam*, maison; Skr. *viç* pour *vik*, est un radical signifiant habiter, d'où le grec οἶκος pour ϝοῖκος (forme archaïque); le latin *vicus*, etc., etc., etc.

L'opinion plus généralement admise qui fait descendre soit en totalité, soit en partie, les Américains de colons asiatiques, nous semble difficilement soutenable. Les idiomes américains n'ont offert jusqu'à ce jour que de bien faibles analogies avec ceux de l'extrême Orient, tandis que leur génie grammatical les rapproche singulièrement de l'Eskuara. D'un autre côté, l'affinité surprenante qu'au point de vue philologique nous présentent les races du Nouveau-

Monde est un indice bien puissant en faveur de leur unité originelle. On conçoit, en effet, qu'un peuple conquérant et civilisé comme les Romains ait pu imposer sa langue à la plupart des nations de l'Occident. On ne s'expliquerait point qu'un tel phénomène ait pu se produire au sein de tribus ennemies, isolées et presque sans contact les unes avec les autres. Si l'influence de la civilisation aztèque n'a pas été assez puissante pour faire disparaître la multitude de dialectes en vigueur sur le plateau de l'Anahuac, comment veut-on que des peuplades grossières et ignorantes aient propagé leurs idiomes chez d'autres peuplades de race asiatique et effacé ainsi tous les vestiges d'une colonisation venue de l'Orient? Si donc les idiomes américains se rattachent à un groupe unique, c'est que les nations chez lesquelles ils sont en vigueur ont, elles aussi, une commune origine. D'ailleurs, les colons asiatiques n'auraient-ils pas apporté avec eux leur système graphique, l'usage de certains animaux domestiques? Mais, dira-t-on, ils venaient de la Sibérie, ont passé par le détroit de Behring et étaient à peu près aussi barbares que les indigènes! Remarquons d'abord qu'il n'existe qu'une seule population commune aux deux continents, ce sont les Tchouktchis pêcheurs, lesquels sont Esquimaux par leur langue, leur type physique et leur manière de vivre. On ne doit pas les confondre avec les Tchouktchis nomades, qui possèdent des troupeaux de rennes comme les autres races de la Sibérie et se rattachent d'ailleurs par leur langage à la souche Touranienne. Les races de l'Amérique, au contraire, n'ont jamais su domestiquer le

renne. L'ethnographie nous apprend donc que ce sont les Américains qui ont passé en Asie, non les Asiatiques en Amérique. D'ailleurs, les régions arctiques ne paraissent avoir été peuplées qu'assez tard. Ainsi la Laponie n'était, suivant toutes les apparences, qu'un véritable désert jusque vers le IX[e] ou le X[e] siècle de notre ère. On en juge par le peu de progrès que, vers cette époque, les Lapons avaient fait dans l'éducation du renne. Un troupeau qui aujourd'hui semblerait insignifiant, constituait alors, à en juger par certains documents suédois, une véritable fortune. Tout nous porte à croire que les Esquimaux ont exécuté leurs grandes migrations vers le nord à une époque assez récente. On attribue, en grande partie, à l'invasion des *Skraelingars* (les Esquimaux d'aujourd'hui) la destruction des établissements scandinaves. Jusqu'au XIII[e] siècle de notre ère, la plupart des terres arctiques de l'Amérique n'auraient été que de vastes solitudes où jamais le pied de l'homme ne s'était posé. Avant donc que des Sibériens soient parvenus jusqu'au détroit de Behring, l'Amérique avait eu tout le temps de se peupler.

On objectera, peut-être, la ressemblance du type de certains peuples américains avec celui des Mongols. Mais, d'abord, on a exagéré l'importance de ces ressemblances : les Eskimaux, que l'on a voulu ranger dans un même groupe avec les Lapons et les Samoïèdes sous le nom d'Hyperboréens, forment vraiment une famille à part, baptisée aujourd'hui du nom de Paraboréenne. En outre, la langue eskimaude est tout aussi américaine que l'Iroquois ou le Chippeway et ne se rattache en rien à l'Asie.

Enfin la ressemblance purement extérieure que l'on a cru saisir entre le type eskimau et le type hyperboréen, n'est elle-même sans doute que le résultat du séjour de tous ces peuples au milieu des glaces polaires. Ce qui est certain, c'est que les Eskimaux du Labrador, habitants d'une patrie un peu moins affreuse, sont plus grands de taille que leurs congénères du nord et se rapprochent plus des Peaux-Rouges. Enfin les Brésiliens, dont certaines tribus ont en effet des traits presque mongols et qui, frappés de leur ressemblance avec les Chinois débarqués à Rio-Janéiro, appelaient ces derniers leurs oncles, sont, de tous les Américains, ceux qui vivent le plus loin de l'Asie, ceux par conséquent à qui l'on doit être le moins porté à attribuer une origine asiatique.

Le type américain est à beaucoup d'égards une sorte d'intermédiaire entre le type caucasique et le type européen. On aurait donc (puisque l'hypothèse du mélange de races ne peut guère être soutenue) autant de raisons, au point de vue physique, pour rattacher les indigènes du nouveau monde à l'Europe qu'à l'Asie ; mais l'ethnographie nous enseigne, qu'en général plus les races s'éloignent de leur centre de dispersion, plus leurs traits tendent à s'altérer. Ainsi, les Aryens d'Europe ont conservé leur type primitif moins pur que ceux de la Perse ou de l'Inde. Le Grec est plus Aryen de traits que le Celte. Le Caffre n'est qu'à moitié nègre et se rapproche bien plus du blanc que l'habitant de la Guinée. Les Finnois, les Permiens, les Ostiaks sont à peine Mongols. Pour trouver le type jaune dans toute sa pureté, c'est-à-dire dans toute sa laideur,

il faut aller chez les Tongoouzes, les Bouruètes, les Elcuthes. Si donc les Américains descendaient de ces peuples, ils auraient le type mongol aussi prononcé qu'eux, ce qui n'est pas. Au contraire, on a trouvé dans les cavernes de l'âge de pierre de notre Europe, à côté de certains crânes au type mongolique ou demi-mongolique, d'autres crânes presque américains. Si les Basques d'aujourd'hui diffèrent notablement des Peaux-Rouges, ils en diffèrent un peu moins que les Celtes ou les Germains. D'ailleurs, le grand nombre de racines aryennes, sanscrites ou zendes que nous trouvons en Basque, prouve que ce peuple s'est, depuis les époques les plus antiques, mêlé à des races indo-européennes. Suivant toutes les apparences, la race Eskuara est une race de métis. Ne voyons-nous pas mille exemples de faits analogues? Les Hongrois ne sont guère Tartares que par leurs pères; par leurs mères, ils sont surtout Slaves ou Germains. De même, les Turcs Ottomans descendent la plupart d'un croisement de peuples Mongols et de Persans, de Grecs ou d'Arméniens. Là où ce croisement n'a pas été aussi persistant, comme dans certains cantons de l'Asie-Mineure, le Turc ressemble beaucoup au Kalmouk.

Enfin l'on sait que, par suite des fréquentes razzias exécutées par les Araucaniens sur le territoire des blancs, et d'où ils ramènent de nombreuses captives, leur type tend à se modifier et à s'embellir. Partout, en un mot, où des peuples de races jaune, noire ou cuivrée se sont trouvés en contact avec la race caucasique, le type blanc a toujours tendu à prédominer. C'est une suite

du penchant qui entraînait les Turcs et les Hongrois à s'emparer de femmes européennes, plus belles à leurs yeux que leurs propres compagnes. Ne voyons-nous pas aujourd'hui, sur beaucoup de points de l'Amérique, les Négresses et les Indiennes rechercher la compagnie des blancs, et le type caucasique effacer les autres petit à petit, malgré le nombre minime des Créoles de race européenne? Le même fait a parfaitement pu se produire à l'égard des Basques actuels. Ces derniers auraient, en grande partie, conservé la langue de leurs ancêtres sans conserver la pureté de leur sang. N'est-il pas probable aussi que le type américain s'est, dans une certaine mesure du moins, formé sur place, qu'il est à certains égards le produit d'un ciel, d'un climat fort différent de celui de l'Europe? On sait que ces influences climatériques sont infiniment plus puissantes sur un peuple barbare et sauvage que sur un peuple civilisé. Un voyageur français, qui a longtemps habité la Californie, nous affirme que l'on peut, sans trop de difficulté, juger, à l'inspection d'un Indien, de la localité qu'habite sa tribu. Les peuplades qui occupent les plaines bien arrosées et fertiles en gibier sont vigoureuses, assez belles, et montrent une certaine industrie dans la confection de leurs instruments de guerre ou de chasse. Au contraire, les tribus des districts miniers, généralement stériles et arides, se distinguent par leur état de dégradation physique et intellectuelle, le peu de développement de leur front, la petitesse de leur taille et leur laideur repoussante. Si l'influence du climat américain a pu, s'exerçant sur des hommes

civilisés, créer un type *Yankee* différent à certains égards du type anglo-saxon, quels n'ont pas dû être ses effets sur de misérables hordes de chasseurs? Ainsi donc, l'on conçoit fort bien, *à priori*, que le type vasco-américain primitif, se rapprochant sans cesse de celui des Indo-Européens en Europe, s'en éloignant au contraire tous les jours chez les tribus du Nouveau-Monde, ait fini par se perdre complètement; qu'un beau jour, les données fournies par l'anthropologie, ainsi que cela est arrivé si souvent, ne se soient plus du tout trouvées d'accord avec celles qu'indique la philologie. Ajoutons que les races primitives de l'Europe ne paraissent pas avoir manifesté des aptitudes pastorales aussi prononcées que la race Touranienne. Dans les plus anciennes couches où se rencontrent les débris des habitations lacustres, les ossements d'animaux domestiques sont rares, ceux d'animaux sauvages très-fréquents et indiquent l'existence dans ces lieux d'hommes vivant à peu près exclusivement de chasse, ainsi que les Peaux-Rouges. Mais cet état, qui se conserve aujourd'hui encore en Amérique, prit fin de bonne heure en Europe, même avant la fin de l'âge de pierre, et les hommes devinrent surtout pasteurs ou agriculteurs.

ESQUISSES
PSYCHOLOGIQUES,

Par M. Emm. CHAUVET,
Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Rennes, membre correspondant.

DE LA FACULTÉ DE CROIRE.

I.

CE QUE LA FACULTÉ DE CROIRE EST A L'INTELLIGENCE.

Je définis l'intelligence la faculté de penser, et je distingue, sans les séparer, dans la faculté de penser : 1° la faculté de connaître ; 2° la faculté de croire.

La faculté de connaître nous représente les objets quels qu'ils soient, matériels ou spirituels, périssables ou éternels, présents, passés ou futurs, réels ou fictifs, possibles ou non, c'est-à-dire conformes ou non aux lois et aux types de la nature. Ainsi, elle nous représente les montagnes, les fleuves, les mers sur la terre, et les purs esprits dans le ciel. Ainsi, elle nous représente cet arbre qui naît, grandit et meurt, et Dieu qui existait avant les siècles, qui existera après les siècles. Ainsi, elle nous représente l'heure qui sonne, et celle qui l'a précédée, et celle qui la suivra. Ainsi, elle nous représente les person-

nages de l'histoire et ceux de la fable. Ainsi, elle nous représente le cheval de la nature, comme le premier venu, et le cheval de la fantaisie, comme Pégase. Cette représentation est à la fois certaine et incompréhensible. On ne concevra jamais comment un esprit, par une idée inétendue, se représente une chose étendue, par exemple, un portique; et cependant le moyen de douter que nous n'ayons en nous-mêmes cette représentation, et mille autres de toute nature (1).

La faculté de croire est la faculté de donner pleinement son adhésion, ou de la refuser pleinement, ou enfin, par une sorte de moyen terme, de ne la donner ou de ne la refuser qu'en partie. Cette tour que je vois à deux pas de moi, est-ce bien une tour? *Oui.* Voilà la croyance sous une de ses formes. Cet autre objet que j'aperçois très-vaguement à 200 mètres, est-ce un arbre? *Vraisemblablement.* Voilà la croyance sous une autre forme. Cette pièce de monnaie que je lance en l'air tombera-t-elle du côté de la figure ou de l'autre côté? *Je ne sais.* Voilà la croyance sous une troisième forme.

Or, je dis que ces deux facultés de connaître et de croire sont les deux puissances élémentaires et constitutives de la faculté de penser, c'est-à-dire de l'intelligence. Et ce qui le prouve, c'est que dans toute pensée complète, dans toute opération intellectuelle complète, vous trouvez invariablement l'une auprès de l'autre, ou plutôt combinées ensemble, une certaine connaissance et une certaine croyance.

(1) Bossuet, *Traité du libre arbitre*, ch. IV.

Dans la perception sensible, il y a d'abord connaissance, cela va sans dire. Je me représente un certain corps, avec telle ou telle de ses propriétés, selon celui de mes sens qui est en exercice, avec toutes ses propriétés, si tous mes sens sont ouverts. Mais n'y a-t-il que la connaissance dans la perception sensible ? Je crois que ce corps est bien un corps, je crois qu'il existe, je crois qu'il est situé dans tel ou tel point de l'espace, à ma droite ou à ma gauche : il y a donc croyance aussi. Otez la croyance, ce qui vous reste, ce n'est pas une perception, ce n'en est que la moitié.

J'ai conscience de penser, ou de sentir, ou de vouloir. Là encore je trouve une connaissance. Je me représente ma pensée, ma sensation, ma détermination volontaire. Est-ce tout ? Je crois que cette pensée est la mienne et que je pense. Je crois que cette sensation est la mienne et que je sens. Je crois que cette détermination volontaire est la mienne et que je me détermine volontairement. Soit que je pense, ou que je sente, ou que je me détermine, je crois que j'existe. En un mot, je crois. Je crois aussi véritablement que je connais ; et la conscience sans la croyance est le commencement d'une opération, non une opération entière.

J'ai la révélation de la puissance divine, de la sagesse divine, de la justice divine, ou enfin de quelque autre attribut de la Divinité. Est-ce une simple connaissance ? Mon esprit se borne-t-il à concevoir la puissance, la sagesse, la justice parfaites, sans se prononcer sur le point de savoir s'il existe un être parfaitement puissant, parfaitement sage, parfaite-

ment juste ? Tout au contraire, il se prononce de la manière la plus immédiate et la plus absolue. Il croit donc en même temps qu'il connait ; et la raison, comme la conscience, comme les sens, implique à la fois la connaissance et la croyance : si elle commence toujours par la première, elle finit toujours par la seconde.

Et ce n'est pas seulement dans les facultés proprement dites que la croyance s'ajoute à la connaissance, pour achever la pensée ou l'acte intellectuel ; c'est aussi dans les opérations logiques.

C'est dans l'abstraction et la généralisation. Car si je suis réaliste à la manière de Platon, je crois que les qualités abstraites, les espèces et les genres, existent dans une sphère supérieure ; si je le suis à la manière d'Aristote, je crois qu'elles existent dans la nature, c'est-à-dire dans la multitude des individus ; si je suis conceptualiste, je crois qu'elles existent dans l'esprit ; si je suis nominaliste, je crois qu'elles existent dans le langage ; et si je suis embarrassé de choisir entre ces opinions diverses, je refuse de donner mon adhésion à aucune, ce qui est encore une démarche de la faculté de croire.

C'est dans l'induction immédiate et médiate. Car je ne conçois pas seulement que tout effet a une cause, mais je le crois ; car je ne conçois pas seulement que tous les corps sont pesants, mais je le crois.

C'est enfin dans le raisonnement proprement dit, car je crois à la vérité de la conclusion comme je crois à la vérité des prémisses.

Ainsi, partout la croyance avec la connaissance, et pas une faculté intellectuelle où l'on ne discerne sans effort ces deux éléments distincts.

Ils se trahissent, d'ailleurs, très-visiblement dans les formules dont nous nous servons pour exprimer les résultats de toutes les facultés intellectuelles en exercice. En effet, ces formules sont ou affirmatives, ou négatives, avec ou sans restriction, ou dubitatives. Celui qui dit : *ce corps existe*, ou *ce corps n'existe pas*, croit; celui qui dit: *il est probable que ce corps existe*, ou *il est probable que ce corps n'existe pas*, croit encore; et mettre un point interrogatif au bout de sa phrase : *ce corps existe-t-il?* c'est marquer qu'on se sert de la faculté de croire pour suspendre son adhésion. La faculté de croire, pour le répéter encore, vient donc invariablement à la suite de la faculté de connaître; elle est la seconde puissance essentielle de l'intelligence, comme celle-ci en est la première.

Du reste, en signalant cette dualité de l'intelligence, je n'introduis pas une nouveauté. Je ne pense pas qu'elle ait été suffisamment mise en lumière, mais elle a été parfaitement connue de la plupart des philosophes de l'antiquité et des temps modernes; et, pour ne citer que deux exemples, elle a fort attiré l'attention des Stoïciens chez les Grecs, de Descartes et de ses disciples chez nous.

Les Stoïciens mettent tous leurs soins à distinguer ce qu'ils appellent la φαντασία, c'est-à-dire la représentation, c'est-à-dire la connaissance, de ce qu'ils appellent la συγκατάθεσις, c'est-à-dire l'assentiment, c'est-à-dire la croyance; et selon eux, la pensée n'existe que par le concours de la φαντασία et de la συγκατάθεσις.

La représentation a son principe au dehors, dans

l'objet représenté ; l'assentiment vient de nous-mêmes, *in nobis positam et voluntariam,* dit Cicéron, traduisant cette partie de la philosophie stoïcienne.

L'assentiment vient de nous-mêmes, mais il est déterminé par l'objet. Il est déterminé par un objet évident, ou bien par la claire représentation d'un objet, par une représentation évidente. En un mot, il a son principe en nous, et sa raison dans l'évidence. Comme le poids que vous mettez dans l'un de ses plateaux fait pencher la balance, ainsi l'évidence entraîne l'esprit. L'homme ne peut s'empêcher de désirer ce qui est conforme à sa nature ; il ne peut non plus, quand il rencontre l'évidence, lui refuser son assentiment.

Il y a donc des représentations évidentes, auxquelles nous donnons notre assentiment, et que nous saisissons comme avec la main, des représentations compréhensibles, καταληπτικαί.

La représentation compréhensible, c'est la compréhension, κατάληψις, c'est la pensée complète et parfaite.

La représentation compréhensible, la compréhension a-t-elle été si fortement saisie par l'esprit qu'aucun effort de raisonnement ne puisse l'en arracher, c'est la science.

On peut se figurer tous ces degrés de l'assentiment par les différentes positions de la main : la main étendue, voilà la simple représentation ; la main fermée, voilà la compréhension ; la main droite fortement serrée par la gauche, voilà la science.

Chrysippe paraît avoir insisté plus que tout autre sur cette force innée par laquelle l'âme donne son

assentiment aux représentations évidentes. Sans doute, l'assentiment présuppose la représentation et l'évidence, *non fieri possit, nisi commota viso*, et en ce sens il procède d'une cause étrangère, *vi extrinsecus excitata;* mais il n'en est pas moins spontané et personnel. Son principe est en nous-mêmes. La représentation, l'évidence sollicitent, ou, si l'on veut, commandent l'assentiment; c'est nous qui le donnons, et nous seuls pouvons le donner.

Il en est ici de l'âme comme d'un cylindre en mouvement. Il est déterminé à se mouvoir par une impulsion extérieure, mais il se meut par sa vertu propre. Il reçoit le mouvement du dehors, mais il a en lui la mobilité. De même, l'objet qui frappe nos sens imprime et grave son image dans notre âme, mais l'assentiment dépend de nous seuls; il naît en nous et de nous. Excitée par l'objet, notre âme approuve, juge, croit par son énergie naturelle.

L'assentiment est donc un élément essentiel de la pensée. Point de perception sans assentiment; les sens ne sont que des facultés d'approuver et de croire, *sensus ipsos assensus esse.* Point de mémoire sans assentiment, point de notions, point d'arts. Celui qui n'approuverait rien ne pourrait rien savoir, rien faire. Il serait comme s'il n'était pas. Oter à l'homme l'assentiment, c'est lui ôter la pensée et l'action, la science et la vertu; c'est lui ôter la vie, c'est lui ôter l'âme (1).

(1) Voir principalement Cicéron, *Acad.*, I, XI; II, VI, XII, XIV, XXXIII; *De fato*, XVIII, XIX; et aussi Diogène Laërce, VII; Plutarque, *De plac.*, passim; Sext. emp., *Advers. math.*, VII, 248.

Telle est la théorie stoïcienne. Je l'expose, je ne la discute pas. Je n'examine pas si l'assentiment est un fait volontaire, comme les Stoïciens paraissent le penser, ou seulement un fait actif; je n'examine pas si l'assentiment, déterminé par l'évidence de la représentation ou de l'objet représenté, est toute la croyance, ou seulement le degré supérieur de la croyance ; je constate uniquement que les Stoïciens ont vu et noté le fait que je voyais et notais tout à l'heure : à savoir que l'intelligence est double, et qu'il y a lieu d'y distinguer, outre la faculté de connaître, la faculté de croire.

Quant à la théorie de Descartes, acceptée et reproduite presque littéralement par ses disciples, notamment par Mallebranche, je la trouve indiquée, à propos de l'origine de l'erreur, dans le passage suivant de la quatrième Méditation, que je prends la liberté d'abréger, en le citant.

« Ensuite de quoi, venant à me regarder de plus près et à considérer quelles sont mes erreurs, je trouve qu'elles dépendent du concours de deux causes : à savoir *de la faculté de connaître*, qui est en moi, et *de la faculté d'élire,* ou bien de mon libre arbitre, c'est-à-dire de mon *entendement* et ensemble de ma *volonté.* Car, par l'entendement seul, *je n'assure ni ne nie aucune chose*, *mais je conçois seulement les idées des choses que je puis assurer ou nier.* Or, en le considérant ainsi précisément, on peut dire qu'il

Et pour la théorie stoïcienne de l'intelligence en général, voir mon *Histoire des théories de l'Entendement dans l'antiquité*, p. 420-456.

ne se trouve jamais en lui aucune erreur, pourvu qu'on prenne le mot d'erreur en sa propre signification. Et encore qu'il y ait peut-être une infinité de choses dans le monde dont je n'ai aucune idée en mon entendement, on ne peut pas dire pour cela qu'il soit privé de ces idées comme de quelque chose qui soit dû à sa nature, mais seulement qu'il ne les a pas, parce qu'en effet il n'y a aucune raison qui puisse prouver que Dieu ait dû me donner une plus grande et plus ample faculté de connaître que celle qu'il m'a donnée. Je ne puis pas aussi me plaindre que Dieu ne m'ait pas donné un libre arbitre ou une volonté assez ample et assez parfaite, puisqu'en effet je l'expérimente si ample et si étendue qu'elle n'est renfermée dans aucunes bornes. Car elle consiste seulement en ce que nous pouvons faire une même chose ou ne la faire pas, c'est-à-dire *affirmer ou nier*, poursuivre ou fuir une même chose; ou plutôt elle consiste seulement en ce que, pour *affirmer ou nier*, poursuivre ou fuir les choses que l'entendement nous propose, nous agissons de telle sorte que nous ne sentons point qu'aucune force extérieure nous y contraigne.

« De tout ceci, je reconnais que ni la puissance de vouloir, laquelle j'ai reçue de Dieu, n'est point d'elle-même la cause de mes erreurs, car elle est très-ample et très-parfaite en son genre; ni aussi la puissance d'entendre et de concevoir, car ne concevant rien que par le moyen de cette puissance que Dieu m'a donnée pour concevoir, sans doute que tout ce que je conçois, je le conçois comme il faut, et il n'est pas possible qu'en cela je me trompe.

« D'où est-ce donc que naissent mes erreurs ? C'est à savoir de cela seul que la volonté étant beaucoup plus ample que l'entendement, je ne la contiens pas dans les mêmes limites, mais je l'étends aussi aux choses que je n'entends pas ; auxquelles étant de soi indifférente, elle s'égare fort aisément et choisit le faux pour le vrai et le mal pour le bien : ce qui fait que je me trompe et que je pèche.

« Par exemple, examinant ces jours passés si quelque chose existait véritablement dans le monde, et connaissant que de cela seul que j'examinais cette question, *il suivait très-évidemment* que j'existais moi-même, je ne pouvais m'empêcher de juger *qu'une chose que je concevais si clairement était vraie ;* non que je m'y trouvasse forcé par quelque cause extérieure, mais seulement parce que *d'une grande clarté qui était dans mon entendement a suivi une grande inclination en ma volonté ;* et je me suis porté à *croire* avec d'autant plus de liberté que je me suis trouvé avec moins d'indifférence. Au contraire, à présent je ne connais pas seulement que j'existe en tant que je suis quelque chose qui pense, mais il se présente aussi à mon esprit une certaine idée de la nature corporelle ; ce qui fait que je doute si cette nature qui pense qui est en moi, ou plutôt que je suis moi-même, est différente de cette nature corporelle, ou bien si toutes deux ne sont qu'une même chose ; et je suppose ici que je ne connais encore aucune raison qui persuade plutôt l'un que l'autre ; d'où il suit que je suis entièrement indifférent *à le nier ou à l'assurer, ou bien même à m'abstenir d'en donner aucun jugement.*

« Et cette indifférence ne s'étend pas seulement aux choses dont l'entendement n'a aucune connaissance, mais généralement aussi à toutes celles qu'il ne découvre pas avec une parfaite clarté au moment que la volonté en délibère; car, *pour probables que soient les conjectures qui me rendent enclin à juger quelque chose*, la seule connaissance que j'ai que ce ne sont que des conjectures et non des raisons certaines et indubitables, suffit pour me donner occasion de juger le contraire; ce que j'ai suffisamment expérimenté ces jours passés, lorsque j'ai posé pour faux tout ce que j'avais tenu auparavant pour très-véritable, pour cela seul que j'ai remarqué qu'on en pouvait en quelque façon douter. Or, *si je m'abstiens de donner mon jugement sur une chose, lorsque je ne la conçois plus avec assez de netteté et de distinction*, il est évident que je fais bien et que je ne me suis pas trompé; mais *si je me détermine à la nier ou assurer*, *alors je ne me sers pas comme je dois de mon libre arbitre*; et si j'assure ce qui n'est pas vrai, il est évident que je me trompe; même aussi, encore que je juge selon la vérité, cela n'arrive que par hasard, et je ne laisse pas de faillir et d'user mal de mon libre arbitre; car la lumière naturelle nous enseigne que *la connaissance de l'entendement doit toujours précéder la détermination de la volonté.* »

Ce passage, encore long malgré plus d'un retranchement, n'a peut-être pas toute la netteté que nous désirerions relativement à notre sujet, parce que Descartes n'expose sa théorie de la pensée que subsidiairement, à l'occasion de sa théorie de l'erreur. On y voit cependant d'une manière assez claire que

la formation de la pensée a lieu par le concours de deux facultés différentes : 1° la faculté de connaître, ou entendement, qui se borne à concevoir les idées des choses ; 2° la faculté d'élire, ou volonté, ou libre arbitre, dont le rôle est d'affirmer ou de nier, et le devoir de n'affirmer et ne nier que sur des idées claires et distinctes, c'est-à-dire évidentes. Or, je retrouve là la double puissance élémentaire que j'attribue à l'intelligence, et, singulièrement, je ne puis ne pas reconnaître dans la volonté qui affirme ou qui nie, avec ou sans l'évidence, la faculté de croire. — La faculté de croire se confond-elle en effet avec la volonté ? Ne s'exerce-t-elle que par affirmation et négation ? Ne regarde-t-elle, et ne doit-elle regarder qu'à l'évidence ? Ce sont des questions que nous allons retrouver et résoudre tout à l'heure : présentement, il me suffit de constater que pour Descartes comme pour nous l'intelligence n'est pas seulement la faculté de connaître, mais aussi, et essentiellement, la faculté de croire.

Ainsi, soit que nous nous interrogions nous-mêmes, ou les philosophes anciens et modernes, la réflexion et l'observation historique nous conduisent au même résultat : il y a dans notre intelligence, avec la faculté de connaître, la faculté de croire, et celle-ci n'est ni moins certaine, ni moins nécessaire que celle-là.

Maintenant, quel est le véritable rapport de la faculté de croire à la faculté de connaître ?

On peut répondre à cette question par trois thèses différentes : 1° la faculté de croire n'est, comme le

pensent Descartes, et même les Stoïciens, que la volonté appliquée aux représentations, aux idées; 2° ou bien la faculté de croire est une puissance différente à la fois de la volonté et de la faculté de connaître, comme l'assurent quelques philosophes contemporains; 3° ou bien la faculté de croire est le complément indispensable à la fois et inséparable de la faculté de connaître.

Or, les deux premières thèses sont des suppositions toutes gratuites, et la dernière la vérité.

C'est se tromper grossièrement que de confondre la faculté de croire avec la volonté, même en admettant l'incomplète et inexacte définition de Descartes, pour lequel croire est uniquement affirmer ou nier. En effet, n'affirme pas qui veut, ne nie pas qui veut. Lorsque je touche un corps, je ne suis pas maître d'affirmer ou de nier qu'il soit là, sous ma main, étendu et resistant. Que je le veuille ou non, il faut bien que je dise : il est, puisqu'il est; il est étendu, puisqu'il est étendu; il est résistant, puisqu'il est résistant. J'affirme ou je nie sans ma volonté, souvent même contre ma volonté, par conséquent par une puissance qui, quelle qu'elle puisse être, n'est toujours pas ma volonté. La faculté de croire est donc essentiellement différente de la faculté de vouloir.

Mais elle n'est pas essentiellement différente de la faculté de connaître, quoiqu'elle en demeure distincte aux yeux de l'analyse. Je répète que j'entends par la faculté de croire la faculté de donner ou de refuser son adhésion, de la donner ou de la refuser tout entière, ou seulement en partie. Et je dis que cette faculté-là est véritablement inséparable de celle

de connaître. Je dis qu'on ne croit pas, sans avoir commencé par connaître; je dis qu'on ne connaît pas, sans finir par croire; je dis enfin que c'est la connaissance qui détermine la croyance.

On ne croit pas, sans avoir commencé par connaître; car, s'il en était autrement, on croirait donc, et l'on ne saurait ce que l'on croit.

On ne connait pas, sans finir par croire; car, si je vois un objet distinctement, je suis convaincu qu'il existe, et je dis : il est; si je le vois confusément, j'incline à penser qu'il existe, et je dis: il y a beaucoup à parier qu'il est; et si je ne le vois pas du tout, à cause de la distance, ou de l'obscurité, je ne sais s'il existe ou n'existe pas, et je dis : peut-être est-il, peut-être n'est-il pas. Or, dans ces trois cas, qui se présentent nécessairement, tantôt l'un, tantôt l'autre, à la suite de toute connaissance, il y a également croyance, quoique à des degrés différents.

Enfin, c'est bien la connaissance qui détermine la croyance, car, d'où vient que, voyant un objet, j'ai aussitôt la conviction qu'il existe? Évidemment, de ce que je le vois. Je le vois, donc il existe : voilà le raisonnement que je fais à mon insu, voilà le raisonnement sous-entendu, par la vertu duquel je passe instantanément de la simple connaissance à la croyance. Et d'où vient que, voyant mal un objet, je ne suis pas bien sûr qu'il existe? De ce que je le vois mal; d'où il résulte que je puis me tromper, et le confondre avec un autre. Et d'où vient que, ne le voyant pas du tout, je suspends entièrement mon adhésion, et me maintiens en équilibre entre l'affirmation et la négation? De ce que je ne le vois pas

du tout; d'où il résulte que je ne puis savoir s'il existe, ni s'il n'existe pas. La raison de la croyance, à tous ses degrés, est donc dans la connaissance. Donc, la faculté de croire est intimement unie à la faculté de connaître, au sein d'une faculté complexe, celle de penser, ou l'intelligence. Ces deux facultés de connaître et de croire sont aussi indissolublement liées, aussi réellement distinctes, que le recto et le verso d'une feuille de papier. L'une est l'endroit de l'intelligence, l'autre en est l'envers.

II.

COMMENT LA FACULTÉ DE CROIRE SE DIVISE.

La faculté de connaître comprend un certain nombre de facultés particulières; la faculté de croire comprend un certain nombre de degrés.

Il y a des cas où nous croyons fermement, absolument, inébranlablement. Nous affirmons, ou nous nions, sans hésitation comme sans restriction. Notre foi est entière, notre conviction est invincible. C'est de cette façon que je crois au plaisir ou à la douleur que je ressens, à l'existence du corps que je vois ou que je touche, aux axiomes et aux principes en général. Ce premier degré de la croyance, le plus haut qu'elle puisse atteindre, je l'appelle la Certitude.

Il y a des cas où nous croyons à demi, c'est-à-dire en hésitant et en faisant nos réserves. Nous n'affirmons pas formellement, nous ne nions pas formellement, mais nous penchons du côté de l'affirmation,

ou du côté de la négation, selon les circonstances. Par exemple, si je pense à Homère, et si je considère toutes les raisons par lesquelles Vico, dans son livre *de la Science nouvelle*, a essayé de montrer qu'Homère n'a jamais vécu, il pourra se faire que ces raisons ne me persuadent qu'à moitié, et alors je ne croirai pas de manière à dire catégoriquement : Homère a vécu, ou : Homère n'a pas vécu, mais seulement de manière à dire plus timidement : il y a bien des motifs de penser qu'Homère n'a peut-être pas vécu. Ce second degré de la croyance, je l'appelle l'Opinion, faute d'un mot meilleur.

Enfin, il y a des cas où notre faculté de croire, au lieu de donner son adhésion en tout ou en partie, la refuse et demeure en suspens. Non-seulement elle n'affirme pas et ne nie pas, mais elle n'incline pas plus vers l'affirmation que vers la négation, pas plus vers la négation que vers l'affirmation. Elle se tient en équilibre à égale distance de ces deux contraires. Sa seule démarche est de s'abstenir. Par exemple, si je considère les étoiles du ciel, et si cette pensée me vient à l'esprit : sont-elles en nombre pair ou en nombre impair ? ma faculté de croire ne se prononcera pas ; elle ne se décidera pas pour l'une ou l'autre hypothèse ; elle restera entre elles indifférente et pour ainsi dire impartiale. Ce dernier degré de la croyance, qui se marque par son abstention même, je l'appelle le Doute.

Peut-être un autre exemple, souvent employé en cette matière, fera-t-il mieux comprendre cette échelle à trois échelons que monte et descend à chaque instant la faculté de croire.

Supposez une urne, et dans cette urne des boules blanches sans mélange de boules d'une autre couleur : si j'avance la main pour en tirer une, j'ai d'avance la certitude d'amener une boule blanche.

Supposez dans l'urne quatre-vingt-dix boules blanches et dix boules rouges : si j'avance la main pour en tirer une, j'ai d'avance l'opinion que j'amènerai une boule blanche.

Supposez dans l'urne cinquante boules blanches et cinquante boules rouges : si j'avance la main pour en tirer une, je suis d'avance dans le doute si j'amènerai une boule blanche ou une boule rouge. Voilà la certitude, voilà l'opinion, voilà le doute ; et voilà la croyance au degré supérieur, moyen et inférieur. Et comme il est impossible de rien concevoir au-dessus du premier degré, ni rien au-dessous du dernier, il est bien clair que ces trois degrés mesurent la croyance tout entière.

On pourrait, si l'on voulait, comparer l'âme croyante à une balance, et les degrés par lesquels elle passe, aux différentes situations des plateaux. Si, l'un des plateaux restant vide, l'autre est chargé de poids, la balance sera complètement emportée du côté de celui-ci : c'est l'image de la certitude, dans laquelle l'esprit ayant des raisons d'affirmer, sans en avoir de nier, affirme absolument ; ou bien ayant des raisons de nier, sans en avoir d'affirmer, nie absolument. Si les deux plateaux sont inégalement chargés, la balance penchera du côté où sont les poids les plus lourds : c'est l'image de l'opinion, dans laquelle l'esprit a plus de propension pour affirmer ou pour nier, selon qu'il y a plus de raisons

d'affirmer, ou plus de raisons de nier. Enfin, si les plateaux sont chargés de poids exactement égaux, ou s'ils sont entièrement vides l'un et l'autre, la balance restera en équilibre : c'est l'image du doute, dans lequel l'esprit demeure également éloigné de l'affirmation et de la négation, n'ayant aucun motif de préférer l'une à l'autre.

Inutile d'insister davantage sur ces trois degrés; s'il restait dans l'esprit du lecteur quelque ombrage sur leur nature respective, la suite de cette étude ne manquerait pas de le dissiper. Je passe à un autre point, et je demande quelle est la cause déterminante de chacun de ces degrés, et pourquoi la faculté de croire tantôt affirme ou nie dans la certitude, tantôt hésite dans l'opinion, et tantôt s'abstient dans le doute.

Cela vient des différents caractères des objets que nous connaissons. En effet, si nous considérons les objets, non pas en eux-mêmes, mais par rapport à la connaissance, nous trouverons qu'ils ont tour à tour trois caractères, savoir : l'évidence, la probabilité, la simple possibilité.

Ainsi, pour reprendre les mêmes exemples, l'extraction d'une boule blanche, lorsqu'il n'y a dans l'urne que des boules blanches, est un événement évident; l'extraction d'une boule blanche, lorsqu'il y a dans l'urne un grand nombre de boules blanches et un petit nombre de rouges, est un événement probable ; enfin, l'extraction d'une boule blanche, lorsqu'il y a dans l'urne autant de rouges que de blanches, est un événement possible et rien de plus.



Ce plaisir ou cette douleur que je ressens; ce corps que je vois, que je touche; ces axiomes, ces principes, que je conçois: voilà encore des choses évidentes. Homère est la personnification de la poésie grecque à une certaine époque: voilà encore une chose probable. Les étoiles sont en nombre pair: voilà encore une chose qui n'est que possible.

On passerait en revue tous les objets qui arrivent à notre connaissance, et on trouverait qu'ils y arrivent ou évidents, ou probables, ou possibles. Et si l'on prenait la peine d'y réfléchir, on trouverait encore qu'il ne peut pas se faire qu'ils y arrivent avec un caractère qui ne serait ni l'évidence, ni la probabilité, ni la possibilité.

Or, ne comprend-on pas d'abord que les trois degrés de la faculté de croire correspondent précisément à ces trois caractères: la certitude à l'évidence, l'opinion à la probabilité, et le doute à la possibilité? Ne comprend-on pas que la faculté de croire est déterminée à chacun de ses états, par chacun de ces caractères? N'est-il pas naturel et même nécessaire que je sois certain de l'existence d'un objet que je connais évident? N'est-il pas naturel et même nécessaire que je n'aie qu'une simple opinion sur l'existence d'un objet que je ne connais que plus ou moins probable? N'est-il pas naturel et même nécessaire que je doute de l'existence d'un objet que je connais seulement possible?

La faculté de croire se détermine donc par les caractères des objets connus, répondant par la certitude à l évidence, par l'opinion à la probabilité, par le doute à la simple possibilité. La voilà ramenée à

ses causes. Quels sont ses effets, et, si je puis ainsi dire, ses effets philosophiques?

L'esprit d'exclusion est assurément la maladie la plus ordinaire aux philosophes. La nature des choses a beau les mettre en présence de plusieurs faits, de plusieurs principes, de plusieurs états, de plusieurs caractères, etc., par je ne sais quel aveuglement volontaire, ils ne voient jamais qu'un seul fait, un seul principe, un seul état, un seul caractère. C'est ainsi qu'ils ont toujours réduit, en logique, toutes les méthodes à une seule méthode ; en morale, tous les principes d'action, motifs ou mobiles, à un seul principe d'action. C'est ainsi que, dans la question qui nous occupe, ils n'ont presque jamais vu qu'un seul des trois degrés de la faculté de croire, les uns la certitude, les autres l'opinion, les autres le doute.

De là trois systèmes, également exclusifs, également faux. Ceux qui n'ont vu que la certitude, qui pensent que l'esprit humain est assez puissant pour arriver à la certitude sur toutes choses, même les plus élevées, même les plus ardues, ont fondé une doctrine qui tranche tous les problèmes par de hautaines affirmations ou par des négations non moins superbes : c'est le dogmatisme.

Ceux qui n'ont vu que l'opinion, dont la mesure est la probabilité, qui pensent que l'esprit humain, dans son imperfection, ne peut dépasser la sphère moyenne des conjectures, qu'il doit mettre une restriction à toutes ses affirmations, à toutes ses négations, ont fondé une doctrine où tous les problèmes reçoivent des solutions, mais des solutions qui ne

sont que plus ou moins vraisemblables : c'est le probabilisme.

Ceux qui n'ont vu que le doute, qui pensent que l'esprit humain, radicalement vicieux, loin de pouvoir légitimement affirmer ou nier, ne peut même pas légitimement conjecturer, ont fondé une doctrine qui écarte tous les problèmes, même les plus simples, comme insolubles : c'est le scepticisme.

Telles sont les trois grandes aberrations où les philosophes ont été conduits en mutilant la faculté de croire, en la réduisant arbitrairement à l'un de ses trois degrés, à l'exclusion des autres.

III

LA CERTITUDE, L'ÉVIDENCE, LE DOGMATISME.

La certitude est la faculté de croire s'exerçant avec sa plus grande intensité; c'est la croyance à son *maximum*. Certitude veut dire adhésion complète, absolue, inébranlable, foi invincible, conviction à toute épreuve. C'est ainsi que je suis certain de mon existence personnelle, sans que le plus habile sophiste du monde soit capable de me faire hésiter sur ce point, et dire : peut-être je me trompe, peut-être je crois exister et n'existe pas, peut-être je suis une ombre, une chimère un rien. C'est ainsi que je suis certain de l'existence de mon corps et de celle des corps étrangers, sans que tous les raisonnements de Berkeley et des idéalistes de tous les temps et de toutes les espèces puissent m'inspirer la moindre inquiétude et me faire chanceler un seul instant. La

certitude est comme une tour de granit et d'airain, contre laquelle toutes les flèches s'émoussent, toutes les machines se brisent impuissantes.

Ce caractère de la certitude se montre manifestement dans les formules par lesquelles elle s'exprime. Ces formules sont toujours l'affirmation ou la négation, sans rien qui en restreigne la portée. Or, je ne sache rien de plus absolu et qui marque mieux la ferme décision, que l'affirmation simple, que la négation simple. Cela est, cela n'est pas; voilà des paroles qui n'admettent pas de contradiction et où l'on reconnaît d'abord, où l'on sent la solide assiette d'un esprit qui se repose avec confiance dans la certitude, comme dans un port, à l'abri des flots et des vents.

Définir ainsi la certitude, c'est en déterminer la nature. En effet, cette question que l'on fait ordinairement est déjà résolue d'une manière implicite : la mesure de la certitude est-elle plus ou moins grande, selon les cas et selon les personnes? Si la certitude est l'adhésion complète, parfaite, elle ne peut donc ni augmenter ni diminuer, elle est toujours égale à elle-même. Elle est ou elle n'est pas; mais du moment qu'elle est, elle est sans restriction, sans limites, elle est entière, elle est absolue. Il en est de la certitude comme de l'existence : on n'existe pas plus ou moins; comme de la vérité : une chose n'est pas plus ou moins vraie. D'ailleurs, si elle comportait des degrés et des nuances, elle ne pourrait s'exprimer ni par l'affirmation simple, ni par la négation simple, lesquelles sont de leur nature tout-à-fait impropres à marquer des degrés ou des nuances.

Mais la meilleure preuve que la certitude est toujours entière et toujours égale, est dans l'observation de soi-même. Nous sentons-nous plus certains de notre existence aujourd'hui qu'hier? Nous sentons-nous plus certains d'une chose que d'une autre chose dont nous nous sentons certains aussi? Sentons-nous la certitude croître ou décroître en nous? Avons-nous d'abord une demi-certitude que deux et deux font quatre, puis trois quarts de certitude, puis une certitude entière? Ou bien avons-nous d'abord une certitude entière, puis trois quarts de certitude, puis une demi-certitude? Ces questions sont ridicules, tant il est vrai que la certitude est sans haut ni bas, sans plus ni moins, toujours entière, toujours égale.

La certitude n'a pas de degrés: a-t-elle des espèces? Il semble bien. En effet, si j'ouvre les logiques, je trouve une première distinction, celle de la certitude immédiate ou directe, et de la certitude médiate ou indirecte. Et si je cherche sous ces dénominations le sens qu'on y a mis, voici ce que j'apprends. La certitude immédiate ou directe est celle que nous obtenons d'une manière intuitive, c'est-à-dire sans travail et sans recherche, par la seule application de nos facultés intellectuelles aux objets. J'ai la certitude immédiate ou directe du corps que je touche, et que je connais à l'instant même où je le touche. La certitude médiate ou indirecte est celle que nous obtenons d'une manière discursive, c'est-à-dire par un travail, à la suite d'une recherche, moyennant l'exercice des laborieuses opérations de notre esprit, abstraction, généralisation, nduction, déduction. J'ai la certitude médiate ou

indirecte que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, par la grâce d'une démonstration qui n'est pas très-compliquée, il est vrai, mais qui pourrait l'être.

Ce n'est pas tout. Outre cette distinction, j'en trouve une autre dans les logiques, celle de la certitude physique, de la certitude morale et de la certitude métaphysique. Et lorsque je vais encore chercher le sens sous les mots, voici ce que j'apprends. La certitude physique est celle qui se rapporte aux objets de la nature : je suis certain qu'il y a là une table sous ma main, des bancs devant mes yeux. La certitude morale est celle qui se rapporte à l'âme et à ses modifications de toute sorte : je suis certain que j'éprouve tel plaisir, telle douleur, que je prends telle ou telle détermination. La certitude métaphysique est celle qui se rapporte à Dieu et à ses attributs : je suis certain qu'il existe un être infiniment puissant, dont le monde est l'ouvrage; un être infiniment sage, qui gouverne tout par sa providence.

Or, ces distinctions une fois constatées, je demande ce qu'elles valent? sont-elles réelles? si elles sont réelles, sont-elles profondes?

Réelles, elles le sont incontestablement. On ne peut nier que, dans l'exercice des facultés proprement dites, la certitude n'ait lieu sans se faire attendre; que, dans l'exercice des opérations logiques, elle n'ait lieu qu'après avoir été laborieusement et quelquefois longtemps cherchée. Ici, la distinction des deux certitudes, immédiate et médiate, directe et indirecte, n'est pas moins véritable que celle des

facultés qui saisissent d'abord leur objet, et des opérations qui le poursuivent, avant de l'atteindre, par tous les circuits et les détours de la logique. D'autre part, on ne peut nier que la certitude ne soit relative, tantôt aux corps, tantôt à l'âme, tantôt à Dieu. Là, la distinction des trois certitudes, physique, morale, métaphysique, n'est pas moins véritable que celle de la nature, de l'homme et de leur divin Créateur. Voilà donc des distinctions réelles.

Mais je doute qu'il faille ajouter : voilà des distinctions profondes. En effet, si je compare la certitude qui naît instantanément en moi lorsque j'exerce mes sens ou ma raison, à la certitude qui ne se produit qu'après un temps écoulé, lorsque je procède par induction ou par déduction, je trouve qu'en elles-mêmes ces deux certitudes ne diffèrent pas; elles ne diffèrent que par le mode d'acquisition, c'est-à-dire d'une manière superficielle. En d'autres termes, ma certitude n'est pas d'une nature dans un cas, d'une autre nature dans l'autre cas; elle est toujours de même nature. C'est donc la même certitude qui se montre dans des circonstances différentes.

De même, si je compare entre elles la certitude physique, la certitude morale et la certitude métaphysique, je m'aperçois que ces certitudes-là ne diffèrent pas en elles-mêmes, mais seulement par les objets auxquels elles se rapportent, c'est-à-dire d'une manière superficielle. En d'autres termes, ma certitude n'est pas d'une nature lorsque je vois un corps, d'une autre nature lorsque je ressens un plaisir, d'une troisième nature lorsque je conçois un

attribut divin; elle est toujours de même nature. C'est donc la même certitude qui se montre à l'occasion d'objets différents.

Par conséquent, à la considérer en elle-même, et dans son essence, la certitude n'a pas plus d'espèces que de degrés, et comme elle est égale, elle est identique.

Je reconnais toutefois à ces distinctions un mérite considérable, c'est de consacrer une vérité souvent contestée par des esprits étroits et systématiques, à savoir que toutes les facultés de l'intelligence, sans exception, peuvent nous conduire à la certitude sur toute sorte d'objets. A ceux qui n'auraient foi qu'au raisonnement déductif, j'opposerais la certitude immédiate et directe; à ceux qui prétendraient, avec M. A. Garnier, par exemple, que l'induction n'engendre jamais que des vraisemblances, j'opposerais la certitude médiate et indirecte. Et pour ce qui concerne les facultés proprement dites, les facultés mères, qui s'exercent sur les objets mêmes, j'accablerais chacune des écoles qui n'accepte le témoignage que d'une seule, sous le poids des deux certitudes méconnues. Il est trop clair, en effet, que l'intelligence aboutit à la certitude par toutes ses facultés et ses opérations, puisque tous les philosophes qui ont traité de la certitude sans parti pris, ont constaté autant de sortes de certitudes qu'il y a d'opérations et de facultés.

Aussi bien, comment en serait-il autrement, si l'intelligence est une et naturellement indivisible? Ceux qui élèvent une faculté, qu'ils préconisent, au-dessus des autres, qu'ils condamnent, sont dupes

de la plus singulière illusion : ils s'imaginent que chaque faculté est un pouvoir à part, isolé, indépendant au sein de l'intelligence. Or, rien de plus faux. Chaque faculté, c'est l'intelligence même, s'exerçant dans de certaines conditions, sur un certain objet. Qu'est-ce que la conscience ? L'intelligence qui a le sentiment d'elle-même. Qu'est-ce que les sens ? L'intelligence qui perçoit les corps par l'intermédiaire d'organes appropriés. Qu'est-ce que la raison ? L'intelligence qui saisit immédiatement les attributs divins manifestés dans la nature et dans l'âme. Qu'est-ce que telle ou telle opération ? L'intelligence qui s'applique aux idées qu'elle vient d'acquérir, pour les modifier de quelque manière. Toujours l'intelligence. Comment donc aboutirait-elle à la certitude dans un cas, c'est-à-dire par une faculté, et pas dans un autre cas, c'est-à-dire par une autre faculté ? Évidemment, elle arrive à la certitude dans tous les cas, ou dans aucun, par toutes les facultés, ou par aucune.

Maintenant, gardons-nous bien, en fuyant une erreur, de tomber dans l'erreur contraire. L'intelligence va à la certitude par toutes ses facultés, par toutes ses opérations, mais elle n'y va pas toujours. En effet, elle est imparfaite, et par conséquent peut faire fausse route. Ne fût-elle pas faillible, elle serait encore enfermée dans des bornes qui lui font un étroit horizon. Malebranche, dans le III[e] livre de la *Recherche de la vérité*, insiste avec raison sur l'essentielle limitation de l'intelligence.

« Ce qu'on trouve d'abord dans la pensée de l'homme, c'est qu'elle est très-limitée ; d'où l'on peut tirer deux conséquences très-importantes : la première,

que l'âme ne peut connaître parfaitement l'infini ; la seconde, qu'elle ne peut même pas connaître distinctement plusieurs choses à la fois. »

Dans une autre partie du même ouvrage, dans le VIe livre, Malebranche expose les moyens d'augmenter l'étendue et la capacité de l'esprit; mais tout ingénieux et efficaces que soient ces moyens, notre esprit n'en demeure pas moins très-peu capable et très-peu étendu. Il y a donc des objets trop vastes pour qu'il les embrasse, il y a donc des problèmes trop complexes pour qu'il les résolve, et par conséquent, dans des cas fort nombreux, il doit se résigner à rester au-dessous de la certitude, dans une opinion simplement vraisemblable, ou même dans le doute et l'ignorance. C'est-à-dire que l'homme doit se résigner à n'être que l'homme.

Telle est la certitude. Mais d'où vient-elle ? Lorsque nous sommes certains, pourquoi le sommes-nous ? Lorsque nous ne sommes pas certains, pourquoi ne le sommes-nous pas? J'ai déjà répondu. Lorsque nous sommes certains, c'est que l'objet de notre connaissance est évident, et lorsque nous ne le sommes pas, c'est qu'il n'est pas évident. La raison et le principe de la certitude, c'est l'évidence.

En effet, si nous analysons l'évidence, comme nous venons d'analyser la certitude, nous y retrouverons tous les mêmes caractères, avec cette différence qu'ici ils sont la cause, et que là ils étaient l'effet. Mais il faut d'abord définir l'évidence, si toutefois il est possible de définir une chose si simple, et que tout le monde entend si bien.

L'évidence est la qualité qu'ont les objets de se montrer à nous d'une manière claire et distincte. C'est ce qu'exprime le mot français, formé de la préposition latine *e* et du verbe latin *videri*, dont le sens est : *ce qui paraît de soi-même ;* c'est encore ce qu'exprime le mot grec ἐνάργεια, formé de ἐν et ἄργος, dont le sens est : *ce qui est en soi-même éclatant de blancheur.* L'évidence est une sorte de lumière intelligible répandue sur les objets de nos connaissances, et qui fait que l'esprit les saisit avec une parfaite netteté et une parfaite sécurité.

Nicole, dans le 1er discours de la Logique de Port-Royal, n'entend pas autrement l'évidence, comme le prouve ce qu'il oppose à la doctrine des Académiciens.

« Ce que les Académiciens disaient, qu'il était impossible de trouver la vérité, si on n'en avait des marques, comme on ne pourrait reconnaître un esclave fugitif qu'on chercherait, si on n'avait des signes pour le distinguer des autres, au cas qu'on le rencontrât, n'est qu'une vaine subtilité. *Comme il ne faut point d'autres marques pour distinguer la lumière des ténèbres, que la lumière même qui se fait assez sentir, ainsi il n'en faut point d'autres pour reconnaître la vérité, que la clarté même qui l'environne, et qui soumet l'esprit et le persuade malgré qu'il en ait ;* de sorte que toutes les raisons de ces philosophes ne sont pas plus capables d'empêcher l'âme de se rendre à la vérité, lorsqu'elle en est fortement frappée, qu'elles sont capables d'empêcher les yeux de voir, lorsque, étant ouverts ils sont frappés par la lumière du soleil. »

On voit dans cet intéressant passage que l'évidence est une sorte d'éclat, de clarté, qui brille dans l'objet de la connaissance, et qui frappe l'esprit ; on y voit en outre que cet éclat, que cette clarté subjugue l'esprit, illuminé, quoi qu'il en ait, et forcé de se rendre. Cette violence qu'elle nous fait est en effet un des caractères de l'évidence, et celui-là même par lequel Malebranche la distingue des simples lueurs de la vraisemblance. L'évidence, selon lui, se reconnaît particulièrement à ceci, qu'on ne peut y résister sans sentir une peine intérieure, et des reproches secrets de la raison.

Ainsi l'évidence est une sorte de lumière spirituelle qui éclaire les objets en rapport avec notre intelligence, une lumière qui fait sur nous une telle impression, que nous ne pouvons lui refuser notre acquiescement. Les scolastiques l'avaient reconnu avant nous, et ils avaient défini l'évidence avec une énergique concision : *fulgor quidam mentis assensum rapiens.*

Quelle est la nature de l'évidence ? Est-elle tantôt moins grande, tantôt plus grande ? Se montre-t-elle en une mesure variable selon les objets qui apparaissent, et selon les intelligences qui les perçoivent ? Non. L'évidence est absolue, et n'a ni plus ni moins. Deux objets évidents le sont au même degré. Si l'un est moins évident que l'autre, c'est qu'il n'est pas évident, mais seulement vraisemblable. L'évidence est la parfaite clarté, et l'on conçoit que la parfaite clarté ne peut ni augmenter, car alors elle n'était donc pas parfaite, ni diminuer, car alors elle ne le serait donc plus.

Aussi les écrivains qui se piquent de bien écrire, et les orateurs qui ont la prétention de bien parler, ne mettent-ils jamais ni le signe du comparatif ni celui du superlatif devant le mot évident.

D'ailleurs, réfléchissons-y, et nous reconnaîtrons que partout où nous trouvons l'évidence, nous la trouvons pleine et entière, sans concevoir qu'il puisse n'en être pas ainsi. Toutes les choses qui nous sont évidentes nous sont également évidentes, sans que nous puissions noter la plus légère différence, nos pensées et nos sensations, notre existence et celle des corps, les axiomes de la géométrie et ses théorèmes après démonstration. Bref, l'évidence est partout et toujours égale à elle-même, et si je ne craignais d'abuser du mot, je dirais que cela est évident.

Égale, elle est encore identique. Ses prétendues espèces ne sont pas des espèces, et pour s'en convaincre, il suffit d'y songer l'espace de cinq minutes.

Les logiciens distinguent d'abord une évidence immédiate ou directe, et une évidence médiate ou indirecte. L'évidence immédiate ou directe est celle qui se montre dès le premier instant, comme dans la sensation le corps senti ; l'évidence médiate ou indirecte est celle qui se montre plus ou moins tardivement, comme dans le raisonnement la vérité déduite. Les logiciens distinguent ensuite l'évidence physique, l'évidence morale et l'évidence métaphysique. L'évidence physique est celle qui brille dans les corps; l'évidence morale, celle qui brille dans nos âmes; et l'évidence métaphysique, celle qui brille dans les attributs divins, partout présents, dans la nature comme dans le cœur de l'homme.

Or, ces distinctions ne manquent pas de réalité, mais elles manquent de profondeur. L'évidence qui paraît d'abord, grâce à l'exercice instantané d'une faculté, est de même nature que l'évidence qui paraît plus tard, grâce à l'exercice successif et prolongé d'une opération. L'évidence qui paraît dans un phénomène matériel est de même nature que celle qui paraît dans un phénomène spirituel, et l'évidence qui paraît dans la création est de même nature que celle qui paraît dans le Créateur. Toutes les différences signalées ici sont dans les circonstances, c'est-à-dire dans les facultés en exercice, dans les objets connus, mais non dans l'évidence elle-même, qui ne change jamais de nature, et demeure constamment semblable à soi.

Mais ces distinctions prouvent du moins que l'évidence ne se rencontre pas dans certains objets à l'exclusion des autres, mais dans tous, qu'ils soient de la nature, ou de l'homme, ou de Dieu. Elles font voir que l'évidence ne se révèle pas, par faveur spéciale, à telle ou telle faculté à l'exclusion des autres, mais à toutes, qu'elles soient intuitives ou discursives. En sorte que l'esprit peut voir l'évidence partout, et par toutes ses facultés.

Disons mieux: l'esprit humain pourrait voir l'évidence partout, et par toutes ses facultés, s'il était parfait, et s'il était infini. Par le fait, il cherche souvent l'évidence sans la trouver. Quelquefois ses facultés sont mal disposées, comme un œil malade, ou mal dirigées, comme un œil qui ne regarderait pas du côté des objets et de la lumière : alors l'évidence lui échappe par sa faute ou par accident.

Quelquefois les objets sont trop vastes, trop élevés, trop éloignés de sa portée: alors l'évidence lui échappe par la force même des choses. Dans le premier cas, il faut qu'il se corrige et qu'il attende; dans le second, il faut qu'il se résigne à ignorer ce qu'il ne peut savoir.

On remarque, sans doute, qu'il y a un constant parallélisme entre la certitude et l'évidence. Cela devait être; et, loin de chercher à le dissimuler, je l'ai au contraire mis en relief à dessein. Oui, cela devait être, car, si la certitude naît de l'évidence, c'est à l'évidence qu'elle emprunte ses divisions, ses caractères; et tout ce qu'elle est secondement, il faut que celle-ci le soit premièrement.

On remarque aussi la conclusion identique où nous conduisent et l'étude de la certitude et celle de l'évidence. L'esprit humain peut connaître avec certitude, par toutes ses facultés, beaucoup de choses qui lui apparaissent avec évidence; mais il en est beaucoup aussi qu'il connaît sans certitude, parce qu'elles lui apparaissent sans évidence; et enfin, il en est peut-être un bien plus grand nombre qu'il ne connaît pas du tout, parce qu'elles ne lui apparaissent pas du tout.

Or, ceci est la condamnation du dogmatisme.

Que l'on conçoive bien ce que j'entends par dogmatisme. Ce n'est pas une doctrine qui affirme les choses évidemment vraies, qui nie les choses évidemment fausses, et qui évite de se prononcer sur celles dont la vérité ou la fausseté ne se montre pas d'une manière claire et distincte. Une telle doctrine est la sagesse même, et loin de la blâmer, je l'approuve de tout mon cœur et de tout mon esprit.

J'appelle dogmatisme cette doctrine altière qui, par une confiance insensée dans les forces et les ressources de l'esprit humain, croit pouvoir résoudre tous les problèmes, éclaircir tous les mystères, dénouer tous les nœuds, dissiper tous les nuages, sonder tous les abîmes; qui croit pouvoir mettre une théorie à côté de chaque fait, de chaque objet, et embrasser l'univers dans une explication universelle; qui égale ainsi la science humaine à la science divine, et l'homme à Dieu. J'appelle dogmatisme, pour le définir par des exemples, la doctrine d'un Plotin, à Alexandrie, d'un Spinoza, en Hollande, d'un Hegel, dans l'Allemagne contemporaine. Voilà le dogmatisme que je repousse au nom de la certitude et de l'évidence, enfermées dans des bornes étroites, et sur le compte duquel je serais heureux d'édifier complètement le lecteur,

Ce qui caractérise essentiellement le dogmatisme, c'est de s'élancer d'abord, comme par un bond prodigieux, jusqu'à Dieu même, pour redescendre ensuite pas à pas du ciel sur la terre. Il est évident que celui qui connaîtrait Dieu parfaitement n'ignorerait rien sur le monde. Comme Dieu est le principe des êtres, il les verrait dans leur principe, et il pourrait ainsi les décrire les yeux fermés. C'est cette pensée qui a égaré les dogmatistes de tous les temps. Ils ont voulu se donner d'abord la science de Dieu pour en déduire ensuite la science des choses.

Il y a donc dans tout dogmatisme deux parties distinctes: une théologie, c'est la première; une cosmologie, c'est la seconde.

Or, il y a une manière très-simple de détruire de

fond en comble une doctrine ainsi faite, c'est de prouver que la cosmologie est fausse, et d'en conclure que la théologie, dont elle est rigoureusement déduite, est fausse par conséquent.

Et comment prouver que la cosmologie est fausse? d'une manière bien simple encore. En la mettant en regard des faits et de l'expérience; en faisant voir que le monde du dogmatiste n'est pas le vrai monde et, pour prendre un point plus particulier, que l'homme du dogmatiste n'est pas le vrai homme, celui dont le cœur bat dans notre poitrine, dont la pensée retentit dans notre conscience.

On démontre ainsi, sans grand effort, que le dogmatisme, quel qu'il soit, et quelque nom qu'il porte, est erroné du premier au dernier mot. Et comment ne le serait-il pas? Est-ce que ce n'est pas une prétention insoutenable, celle de connaître Dieu d'abord, et le monde ensuite? Est-ce que nous pouvons savoir quelque chose de Dieu autrement que par le monde, où il se montre et se voile à la fois à nos regards? Est-ce que le vrai chemin n'est pas précisément l'opposé de celui que suit le dogmatiste; est-ce qu'il ne monte pas du monde, qui est si près de nous, à Dieu, qui en est si loin?

Or, en procédant du monde à Dieu, on arrive à une doctrine fort différente du dogmatisme, c'est-à-dire a une doctrine très-solide, mais très-bornée. Elle n'est ni une science complète du monde, ni une science complète de Dieu. Elle comprend, sur ces grands objets, un petit nombre de notions, avec d'immenses lacunes, qu'elle n'a même pas l'espoir de combler.

Que savons-nous de la nature, après tous ces pro-

digieux progrès des sciences physiques et naturelles ? La manière constante dont se produisent sous nos yeux ses principaux phénomènes. Rien de plus. Lisez les plus profonds traités, vous n'y apprendrez pas ce que c'est que la lumière, ce que c'est que la chaleur, ce que c'est que l'électricité, ce que c'est que le magnétisme : les plus savants n'en savent rien. Ils sont réduits à se payer de mots, absolument comme ceux qui n'ont pas la prétention de savoir quelque chose. Pendant combien de temps nous a-t-on parlé très-sérieusement de fluides impondérables, matériels sans les qualités de la matière ? Ils s'étaient même singulièrement multipliés, ces fluides, et, après avoir pénétré dans notre organisation, pour lui donner la vie, ils n'avaient pas dédaigné de s'insinuer dans l'intérieur de nos meubles les plus modestes, pour leur donner le mouvement, et bientôt la parole. Aujourd'hui, on paraît y avoir renoncé, même pour expliquer l'électricité, la chaleur et la lumière. *Sic transit gloria mundi !* On suppose partout répandu un éther dont la nature est inconnue, qui vibre on ne sait comment, sous l'action ignorée du soleil ou de quelque autre corps, et dont les vibrations, en frappant l'œil, lui font voir la lumière, en frappant la main, lui font sentir la chaleur. Certes, je suis plein de respect pour cette nouvelle hypothèse, dont je vois les physiciens fort contents, je la trouve beaucoup plus belle que l'ancienne ; mais je me répète tout bas le mot de Fontenelle : « Les théories ne sont qu'une manière plus douce d'être ignorant. »

Et si nous sommes si mal instruits de cette nature actuelle, au sein de laquelle nous vivons actuelle-

ment, combien sommes-nous plus ignorants encore de son passé, sur lequel nous faisons de si merveilleuses suppositions, avec l'aide de la géologie et surtout de la paléontologie, science née d'hier, mais qui grandit vite, et que j'ai regret de voir baptisée d'un nom si barbare! Combien nous sommes plus ignorants encore de son avenir, à moins qu'après avoir fait les mondes avec ces flocons de matière nébuleuse qui voyagent dans l'espace, on ne fasse de la matière nébuleuse avec les mondes!

Sommes-nous beaucoup plus avancés sur nous-mêmes, sur l'homme? J'ai bien peur qu'il n'y ait encore là, même là, plus d'une énigme dont le mot n'est pas trouvé, et ne le sera pas de si tôt. Quest-ce que la vie? Un mouvement mécanique? ou la propriété particulière de chaque organe? ou un principe indépendant? ou l'action inconsciente de l'âme? Ces questions sont débattues depuis des siècles, sans jamais recevoir de solution définitive; et naguère encore, Montpellier et Lyon rompaient des lances dans le champ-clos du vitalisme et de l'animisme; Paris regardait; et rien ne se décidait. — Qu'est-ce que la volonté? est-elle toujours libre? La liberté elle-même, qu'est-elle? Comment demeure-t-elle entière sous l'influence toute-puissante du tempérament et du climat? Comment s'éclaire-t-elle des lumières de la raison, sans rien perdre de son autonomie? Et mille autres problèmes, auxquels on répond par des conjectures, lesquelles suscitent des conjectures contraires, dans un combat sans trève, où le vainqueur de la veille est presque toujours le vaincu du lendemain.

Connaissant si mal la nature, si mal l'homme, comment connaîtrions-nous bien Dieu ? Ah ! sans doute, quelques-uns de ses attributs, surtout ceux qu'on appelle dans l'école intellectuels et moraux, brillent à nos yeux d'un éclat qui fait pâlir le soleil, dans les merveilles de la nature, ou se font profondément sentir au milieu de notre cœur, dans la douleur et la joie, dans une généreuse pensée, dans le commandement de la conscience : Fais cela ! Mais que ces quelques notions sur Dieu sont loin de satisfaire notre esprit, et de répondre aux questions qu'il se pose comme par une nécessité naturelle ! Quelle est la véritable nature de Dieu, et pour ainsi dire, son essence ? Ce n'est pas un corps : est-ce donc un esprit ? Sans doute, mais qui diffère infiniment de l'esprit humain, et par conséquent dont nous n'avons aucune idée, ainsi que l'a remarqué Fénelon. Quand, comment, pourquoi a-t-il créé le monde ? Et qu'est-ce que créer ? faire quelque chose de rien, oui ; mais qui osera dire qu'il comprend cela ? Ce monde, le crée-t-il éternellement, ou pendant un temps ? le crée-t-il infiniment ou entre deux bornes ? le crée-t-il le meilleur possible ou seulement très-bon ? Questions effrayantes, à donner le vertige aux plus fermes esprits ! Combien de fois les ai-je agitées dans ma pensée, et combien de fois me suis-je écrié, dans un indéfinissable tourment d'esprit : Mystère ! mystère ! mystère !

Voilà notre science, voilà la science humaine, et l'on voit combien elle est petite par l'étendue, surtout si on la compare au dogmatisme qui, n'ignorant rien de Dieu, n'ignore rien du monde et a ré-

ponse à tout. Elle est petite, mais elle a du moins cela de bon qu'elle use raisonnablement de la raison, et que si elle ne résout que quelques problèmes à peine, du moins elle les résout d'une manière sensée. Elle a encore un avantage, dont il ne faut pas lui faire un mérite, car il lui vient de Dieu. non de l'homme, mais dont il faut tenir compte, car il en fait le prix : les problèmes qu'elle résout sont précisément ceux que nous avons le plus grand besoin de résoudre.

En effet, je distingue deux catégories de questions: celles qui n'ont qu'un intérêt spéculatif, celles qui ont un intérêt moral. Je ne saurais me passer d'avoir une réponse à ces dernières. Il faut que je sache si mon âme est spirituelle et séparable d'avec mon corps ; il faut que je sache si la vie présente n'est que le prologue d'un drame sublime qui se joue sur un autre théâtre ; il faut que je sache si le monde a une cause, l'homme un juge, l'infortuné un père ; il faut que je sache si je suis destiné à la pourriture et aux vers, ou à la résurrection et à la gloire. Otez-moi ces connaissances, et me voilà dans la vie comme un aveugle dans un labyrinthe aux mille détours, sans un fil pour diriger ses pas, sans une voix pour l'avertir ou pour l'encourager. Donnez-les moi, tout me devient clair et facile, et je m'avance d'un pied sûr, dans un chemin tracé, vers un but connu et désiré. Or, ces questions capitales, vitales, la science humaine, la science raisonnable les résout ; celles qu'elle ne résout pas sont celles qui n'importent pas.

Et, en effet, qu'ai-je besoin de savoir comment Dieu s'y prend pour créer le monde ? S'il a com-

mencé de le créer il y a six mille ans, ou six millions d'années, ou plus encore ? S'il l'a renfermé dans un petit espace, ou répandu sans mesure dans les plaines sans limites d'un vide sans fin ? S'il l'a fait bon, ou très-bon, ou tellement bon qu'il ne pouvait être meilleur ? Qu'ai-je besoin de pénétrer dans les impénétrables profondeurs de son ineffable essence ? Je puis ignorer tout cela, je puis adorer sans comprendre, je puis sacrifier sur l'autel du Dieu inconnu des Athéniens que visita l'Apôtre.

Je trouve un grand enseignement dans le livre de Job. Dieu a permis à l'esprit du mal d'éprouver la vertu de Job, qui habitait la terre de Hus. Job est sur le fumier. Ses amis accourent pour le consoler. Ils lui parlent de la justice de Dieu et des crimes des hommes. Mais Job se proclame innocent, s'indigne de la prospérité des impies, et accuse celui qui dispense les biens et les maux. Tout à coup une voix, qui n'est pas celle d'un homme, se fait entendre du milieu d'un tourbillon : « Quel est ce mortel qui obscurcit la sagesse par des discours insensés ? » Et Job, renouvelé soudain, répond : « Oui, j'ai voulu expliquer des merveilles que je ne comprenais pas, des prodiges qui surpassaient mon intelligence. Pardon, mon Dieu ! C'est moi-même que j'accuse ; je ferai pénitence dans la poussière et la cendre. »

IV.

L'OPINION, LA PROBABILITÉ, LE PROBABILISME.

L'opinion est la faculté de croire, se contenant dans de certaines limites, et donnant ou refusant son adhé-

sion seulement en partie. C'est ainsi que, voyant un objet à une grande distance à travers champs, et ne le voyant que d'une manière confuse, j'ai l'opinion que c'est un arbre, c'est-à-dire je crois que c'est un arbre, avec cette réserve que peut-être ce n'est pas un arbre. C'est ainsi que, lisant l'*Iliade*, et y remarquant des disparates, j'ai l'opinion qu'Homère n'a pas existé, c'est-à-dire je crois qu'Homère n'a pas existé, avec cette réserve que peut-être il a existé. L'opinion, comme il paraît par cette définition et ces exemples, c'est la faculté de croire hésitante, oscillante, s'exercant et se déterminant dans le vague.

Ce caractère de l'opinion se montre clairement dans les formules par lesquelles elle s'exprime. Ces formules ne sont jamais ni l'affirmation simple, ni la négation simple, mais l'affirmation et la négation mitigées, tempérées, atténuées par des mots qui en restreignent la portée. L'opinion ne dit pas : ceci est un arbre, mais : il y a beaucoup à parier que ceci est un arbre. Elle ne dit pas : Homère n'a pas existé, mais : il y a bien des raisons qui donnent à penser qu'Homère n'a pas existé. Toutes façons de parler où se peint l'inquiétude d'un esprit qui croit, sans pouvoir croire entièrement, complètement, absolument.

Telle est la nature de l'opinion : elle est chancelante, flottante, incapable de se fixer. Platon l'a décrite, non sans exactitude, en l'opposant à la science. Enchantons-nous, en passant, de ce poétique et éloquent parallèle.

« La science, dit-il, est fixe, stable, inébranlable; l'opinion vacillante est toujours sur le point de s'éva-

nouir. On peu comparer l'opinion aux statues de Dédale, qui, mues par un ressort caché, sont toujours en train de s'échapper, si l'on n'a la précaution de les enchaîner. On peut la comparer à l'esclave impatient du joug, et toujours fuyant, si on ne le retient dans des liens solides. L'opinion a la même mobilité, la même instabilité. On peut même dire que c'est là son essence, sans laquelle elle n'est plus. Si on l'enchaîne dans les liens de la causalité et du raisonnement, elle devient fixe et constante, mais elle devient la science.

« Rien de si commun que l'opinion, même vraie; c'est le lot de la foule. Rien de si rare que la science; c'est la propriété des dieux, et, sur la terre, le privilége du très-petit nombre. Ceux que l'opinion satisfait, les amateurs de l'opinion, appelons-les *philodoxes;* ceux qui n'attachent de prix qu'à la science méritent seuls le beau nom de philosophes.

« Quelle différence entre les uns et les autres! Les premiers concentrent toute leur curiosité dans les yeux et les oreilles; ils se plaisent à entendre de belles voix, à voir de belles couleurs, de belles figures, et tous les ouvrages de l'art et de la nature où il entre quelque chose de beau; mais leur âme est incapable de s'élever jusqu'à l'essence du beau et de s'y attacher. Qu'est-ce que la vie d'un homme qui, à la vérité, connaît de belles choses, mais n'a aucune idée de la beauté en elle-même, et n'est pas capable de suivre ceux qui voudraient la lui faire connaître? Est-ce un rêve? Est-ce une réalité?

« Le philosophe, au contraire, ne se laisse séduire ni aux vaines apparences ni aux vains plaisirs. Il n'est

pas de ceux qui semblent avoir loué leurs oreilles pour entendre tous les chœurs, qui courent à toutes les fêtes de Bacchus, inconsolables s'ils en manquaient une seule. Non, il n'a de goût, il n'a de passion que pour la vérité. Il sait se frayer un passage à travers toutes les difficultés, toutes les objections, comme un brave dans la mêlée. Par-delà toutes les choses imparfaitement belles, il atteint à l'éternelle beauté, qui n'a ni décadence ni accroissement; qui n'est point belle dans telle partie, et laide dans telle autre; qui n'a point de forme sensible, un visage, des mains; qui n'est point telle pensée ou telle science particulière; mais qui, absolument identique et invariable par elle-même, est comme la source toujours pleine d'où découlent sans cesse les éphémères beautés de ce monde. Par-delà toutes les choses imparfaitement bonnes, il atteint au bien lui-même; au bien, le roi du monde intelligible, comme le soleil l'est du monde visible; au bien, qui donne son prix à tout ce qui en a; au bien, principe de toute intelligibilité et de toute essence, quoiqu'il soit lui-même infiniment au-dessus de l'essence. Par-delà tout ce qui naît et renaît incessamment, sans exister jamais, il s'élève à la contemplation de l'Être véritable, éternellement immuable, éternellement un; il boit à longs traits, il s'enivre à la coupe de l'existence et de l'unité (1). »

Il y a toutefois dans ce parallèle quelque chose que Platon attribue à l'opinion, et qui ne lui convient

(1) Voir le *Timée*, le *Ménon*, le *Banquet* et la *République*. Pour toute cette théorie de l'Opinion et de la Science, voir mon *Histoire des théories de l'entendement dans l'antiquité*, p. 170-177.

pas. L'opinion ne pénètre pas, selon lui, dans la sphère des choses divines, mais elle règne exclusivement dans celle des choses naturelles et humaines. Or, il n'est pas exact de dire que l'opinion ne pénètre pas dans la sphère des choses divines ; et il ne l'est pas non plus de dire qu'elle règne exclusivement dans celle des choses naturelles et humaines.

J'ai déjà exposé que, dans ma conviction, nous n'avons et ne pouvons avoir sur Dieu qu'un très-petit nombre de connaissances purement rationnelles. Je me demande maintenant si toutes ces connaissances sont accompagnées de certitude. La plupart, oui ; toutes, non. Je connais avec certitude l'existence de Dieu ; et comme cette existence m'est révélée dans ses principaux attributs, je connais avec certitude ses principaux attributs. Je connais avec certitude la Providence, c'est-à-dire le gouvernement du monde par Dieu. Mais lorsque je veux pénétrer dans la nature intime et l'essence des attributs divins, dans la nature intime et l'essence de la Providence divine, alors si la connaissance ne m'abandonne pas, du moins la certitude m'abandonne. Fénelon a écrit sur l'intelligence divine un profond chapitre qu'il a intitulé : *Science de Dieu.* J'ai toujours lu ce chapitre avec admiration ; mais lorsque je m'interroge et me demande : l'explication de Fénelon nous représente-t-elle bien l'intelligence divine telle qu'elle est ? je trouve en moi, non plus la certitude, mais simplement l'opinion. De même pour la liberté divine. Est-ce une liberté d'indifférence ? est-ce une liberté de convenance ? Je ne demeure pas dans le doute entre ces deux points ; je préfère l'un à l'autre, mais

de cette préférence hésitante qui n'est pas la certitude, qui est simplement l'opinion. L'opinion n'est donc pas bannie de la sphère des choses divines.

Elle ne règne pas exclusivement dans la sphère des choses naturelles et humaines. Il faut même dire qu'elle n'y règne pas plus qu'ailleurs. Sans doute, bien des problèmes, dont l'objet est la nature ou l'homme, n'ont encore reçu que des solutions plus ou moins vraisemblables; mais il ne faut rien exagérer, et nous connaissons de la nature et de nous-mêmes une infinité de choses avec une inébranlable certitude. L'existence des corps, leurs qualités générales et particulières, leurs principaux phénomènes et les principales lois de ces phénomènes; la nature spéciale des corps organisés; les différentes espèces vivantes et leurs caractères distinctifs; les astres et leur cours; enfin tout ce qui fait partie des sciences physiques et naturelles, nous le croyons certainement. Beaucoup d'esprits contestent encore à la science de l'homme sa valeur scientifique; il est cependant difficile de nier que nous connaissions certainement notre existence spirituelle, notre qualité d'êtres pensants, d'êtres libres, de personnes morales et d'agents responsables. Il est difficile de nier que nous connaissions certainement ce qui se passe en nous. Celui qui dit: je souffre, trouverait à bon droit ridicule qu'on vînt lui dire: êtes-vous bien sûr de souffrir? Et s'il dit: je souffre cruellement, il aurait fort raison de trouver mauvais qu'on lui répondît: je vous demande bien pardon, vous vous trompez, vous souffrez fort peu. Or, si nous savons certainement les phénomènes qui ont lieu en nous, nous

savons certainement aussi comment ils ont lieu, et par conséquent nous sommes en état de déterminer certainement leurs lois. Voilà bien des certitudes psychologiques. C'est donc une profonde erreur de déclarer que nous ne pouvons avoir que de simples opinions sur l'homme et la nature.

La vérité, la voici. L'opinion est un degré de la faculté de croire qui peut se rencontrer, et qui se rencontre en effet dans toutes les sphères où s'exerce l'esprit humain. Elle se rencontre dans la sphère physique, car nous ne connaissons pas toujours assez bien les corps, et leurs qualités, et leurs phénomènes pour atteindre jusqu'à la certitude : nous nous arrêtons alors à l'opinion. Elle se rencontre dans la sphère morale, car nous ne nous connaissons pas toujours assez bien nous-mêmes, et nos facultés, et leurs manifestations, pour atteindre jusqu'à la certitude : nous nous arrêtons alors à l'opinion. Elle se rencontre dans la sphère métaphysique, car nous ne connaissons pas toujours assez bien l'Être suprême, et ses attributs, et ses rapports à nous et au monde pour atteindre jusqu'à la certitude : nous nous arrêtons alors à l'opinion. Exemples. Les corps sont-ils divisibles à l'infini, comme on le disait au XVII[e] siècle ; ou bien sont-ils formés d'éléments indivisibles, d'atomes, suivant le langage des anciens? Je réponds que j'incline à croire qu'ils sont composés d'atomes. Voilà l'opinion dans la sphère physique. La volonté est-elle également libre, soit qu'elle ait affaire à un motif unique, ou à plusieurs motifs de même ordre, comme deux passions, ou à plusieurs motifs d'ordres différents et opposés, comme l'intérêt et le devoir?

Je réponds que j'incline à croire qu'elle est plus véritablement libre dans le dernier cas que dans les deux premiers. Voilà l'opinion dans la sphère morale. Dieu crée-t-il le monde par un acte éternellement répété, comme le pense Descartes, ou par un acte éternellement unique, comme le veut Leibnitz ? Je réponds que j'incline à croire qu'il le crée par un acte éternellement unique. Voilà l'opinion dans la sphère métaphysique. D'où l'on voit qu'il est très-permis de distinguer une opinion physique, une opinion morale, une opinion métaphysique, comme on a distingué une certitude physique, une certitude morale, une certitude métaphysique.

On conçoit de même que l'opinion est tantôt immédiate et tantôt médiate, selon qu'elle naît à la suite d'une faculté ou d'une opération en exercice. A ce point de vue, comme au précédent, elle se divise encore de la même manière que la certitude. Elle a donc des espèces, et les mêmes espèces.

L'accord ne se borne pas là. Les espèces, dans l'opinion, ainsi que dans la certitude, sont extérieures. Elles n'atteignent pas l'opinion elle-même, qui demeure semblable dans tous les cas. Avoir une opinion, c'est toujours avoir une opinion, qu'il s'agisse de la nature, ou de l'homme, ou de Dieu; que l'on connaisse par une faculté se développant intuitivement, ou par une opération s'exerçant discursivement. Ce qui est différent, c'est l'objet, c'est le travail de l'esprit; ce n'est pas l'opinion. L'opinion est partout et toujours identique.

Mais elle n'est pas égale, et par là elle s'oppose manifestement à la certitude. La certitude n'a pas de

degrés ; l'opinion en a, et en nombre indéfini. Entre une très-ferme opinion, voisine de la certitude, et une opinion très-chancelante, voisine du doute, il y a des intermédiaires innombrables. Il serait impossible de les compter. Mais nous les connaissons parfaitement par notre expérience personnelle, et nous avons mille fois chaque jour senti notre opinion se fortifier et s'affaiblir, monter et descendre dans l'intervalle indéfini qui sépare les deux états extrêmes de la faculté de croire : le doute et la certitude.

En veut-on un exemple familier? Je me promène dans une plaine. J'aperçois bien au-delà de la distance où l'œil humain voit clairement et distinctement, j'aperçois un objet, sans pouvoir même conjecturer quel il est. Est-ce un homme? Est-ce un pommier? Est-ce une charue? Est-ce un cheval? Je n'en sais absolument rien. Je ne formule donc aucun jugement. Je suis dans le doute. Mais je fais quelques pas, et il vient un moment où l'objet me paraît ressembler plutôt à un homme qu'à autre chose : à ce moment-là naît l'opinion. Je fais un pas de plus, je vois un peu mieux, et mon opinion s'affermit. Un nouveau pas, et elle s'affermit encore. Supposez que je fasse cent pas avant de voir avec une clarté et une distinction parfaites, et mon opinion s'affermira cent fois. Enfin, quand l'objet sera près de moi, et que je reconnaîtrai avec la dernière netteté toutes les formes du corps humain, l'opinion cédera la place à la certitude.

Veut-on noter cette marche, ce progrès, ces variations de l'opinion avec une précision toute mathématique? Prenons aux mathématiciens leur exemple

favori. Il y a dans une urne cent boules, dont soixante blanches. Mon opinion est que j'extrairai une boule blanche. Faites qu'il y ait soixante-dix blanches, mon opinion se fortifie dans la même proportion. Faites qu'il y en ait quatre-vingts, elle se fortifie encore; quatre-vingt-dix, elle se fortifie toujours. Quatre-vingt-dix-neuf, elle est tout ce qu'elle peut être. Cent, ce n'est plus l'opinion, c'est la certitude.

Mais c'est trop insister sur une chose si simple ; et l'on comprend de reste que la variabilité est un caractère inhérent à la nature même de l'opinion.

Telle est l'opinion, considérée en elle-même. Mais d'où vient-elle ? Lorsque nous avons une opinion, pourquoi avons-nous une opinion, et pourquoi avons-nous une opinion plus ou moins ferme ? J'ai déjà répondu à cette question. Lorsque nous avons une opinion, c'est que l'objet de notre connaissance est probable, et si nous avons une opinion plus ou moins ferme, c'est qu'il est plus ou moins probable. La raison et la mesure de l'opinion est dans la probabilité.

Quest-ce que la probabilité ?

Les philosophes et les mathématiciens l'ont également définie : les premiers avec une diffusion qui manque de lumière, les seconds avec une précision qui manque d'étendue.

Voici comment Locke s'exprime :

« La probabilité est la vraisemblance qu'il y a qu'une chose est véritable, ce terme même désignant une proposition pour la confirmation de laquelle il y a des *preuves* propres à la faire passer ou recevoir pour véritable. »

Plus loin, il ajoute que la probabilité « roule toujours sur des propositions que quelques motifs nous portent à recevoir pour véritables, sans que nous connaissions certainement qu'elles le sont. »

Et enfin, plus loin encore : « Une proposition est en elle-même plus ou moins probable, selon que notre connaissance, que la certitude de nos observations, que les expériences constantes et souvent réitérées que nous avons faites, que le nombre et la crédibilité des témoignages conviennent plus ou moins avec elle, ou lui sont plus ou moins contraires. »

Suivant Laplace, la probabilité est « le rapport du nombre des cas favorables à celui de tous les cas possibles. » En sorte que la probabilité se représente parfaitement bien, dans la langue des chiffres, par « une fraction dont le numérateur est le nombre des cas favorables, et dont le dénominateur est le nombre de tous les cas possibles. »

Laplace éclaircit ceci par plusieurs exemples. Je choisis le suivant, qui est le plus simple :

« Supposons, dit-il, que l'on projette en l'air une pièce large et très-mince, dont les deux grandes faces opposées, que nous nommerons *croix* et *pile*, soient parfaitement semblables. Cherchons la possibilité d'amener *croix* une fois au moins en deux coups. Il est clair qu'il peut arriver quatre cas également possibles, savoir, *croix* au premier et au second coup; *croix* au premier coup, et *pile* au second; *pile* au premier coup, et *croix* au second ; enfin, *pile* aux deux coups. Les trois premiers cas sont favorables à l'événement dont on cherche la probabilité qui, par conséquent,

est égale à 3/4 ; en sorte qu'il y a trois contre un à parier que *croix* arrivera au moins une fois en deux coups. »

Laplace explique en outre que la probabilité (comme l'évidence) n'est pas dans les choses absolument, mais dans les choses en rapport avec l'esprit, dans les choses connues. Ce qui le prouve, dit-il, c'est qu'elle dépend autant de l'état de l'esprit que de celui des choses. Et il éclaircit encore cela par un exemple.

« Supposons que l'on ait trois urnes A, B, C, dont une ne contienne que des boules noires, tandis que les deux autres ne renferment que des boules blanches ; on doit tirer une boule de l'urne C, et l'on demande la probabilité que cette boule sera noire. Si l'on ignore quelle est celle des trois urnes qui ne renferme que des boules noires, en sorte que l'on n'ait aucune raison de croire qu'elle est plutôt C que B ou A, ces trois hypothèses paraîtront également possibles ; et comme une boule noire ne peut être extraite que dans la première hypothèse, la probabilité de l'extraire est égale à un tiers. Si l'on sait que l'urne A ne contient que des boules blanches, l'indécision ne porte plus alors que sur les urnes B et C, et la probabilité que la boule extraite de l'urne C sera noire est un demi. Enfin, cette probabilité se change en certitude, si l'on est assuré que les urnes A et B ne contiennent que des boules blanches. »

Certes, ces définitions et explications de Laplace sont autrement précises et exactes que celles de Locke. Mais ne laissent-elles pas cependant quelque

chose à désirer du côté de l'étendue ? Toute probabilité est-elle de nature à s'exprimer par une fraction dont le numérateur est le nombre des cas favorables, et le dénominateur celui des cas possibles ? Cela supposerait deux choses : 1° que l'on connaît toujours exactement le nombre des cas favorables ; 2° que l'on connaît toujours exactement le nombre des cas possibles. Or, si ces deux conditions se réalisent dans les exemples abstraits, comme celui de l'urne et des boules, comme celui de la pièce de monnaie à deux faces lancée en l'air, il n'en est plus de même dans les exemples très-concrets que fournit la vie ordinaire. Voici un navigateur qui met à la voile pour aller explorer dans des mers inconnues, au milieu de périls qu'on ne peut prévoir, quelque île dont on soupçonne l'existence : quelle est la probabilité de son retour ? Comment déterminer tous les cas favorables ? Comment déterminer tous les cas possibles ? Comment poser la fraction ? Il y a là évidemment une sorte de probabilité vague, et qui ne se laisse pas chiffrer. J'imagine que c'est cette seconde espèce de probabilité, négligée par Laplace, que M. Cournot, à l'article *Probabilité* du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, nomme *probabilité philosophique*, en la distinguant de celle qu'il appelle *probabilité mathématique*, dont le propre, dit-il, est de se ramener à une évaluation numérique des chances.

D'un autre côté, Laplace ne parle jamais que d'événements futurs. Or, la probabilité n'est pas concentrée dans ce cercle étroit ; elle se rencontre dans toutes les sphères où s'exerce l'esprit humain. Tel objet entrevu à une grande distance est proba-

blement un cheval. La volonté humaine n'est probablement libre, dans toute l'acception de ce mot, que dans la préférence donnée à un motif sur un autre motif d'ordre totalement différent. La liberté divine est probablement une liberté de convenance. Ces exemples prouvent à la fois que la probabilité ne réside pas seulement dans les faits, mais aussi dans les êtres et leurs propriétés ; et qu'elle pourrait se partager en probabilité physique, probabilité morale, probabilité métaphysique. Il est facile de concevoir qu'on distinguerait également, si on y trouvait quelque intérêt, une probabilité immédiate et une probabilité médiate. Mais ces divisions n'ont aucune importance, ce qui fait qu'on ne les trouve établies nulle part.

Ce qui a de l'importance, et ce qui est établi partout, c'est la variabilité de la probabilité, laquelle nous explique la variabilité de l'opinion. La probabilité, en effet, a mille degrés. Et cela, on peut le rendre parfaitement sensible au moyen du système d'évaluation employé par Laplace. Supposez que le dénominateur de la fraction exprimant la probabilité soit le nombre 100 : il y aura autant de degrés possibles dans la probabilité qu'il y a de fractions différentes depuis $^1/_{100}$ jusqu'à $^{99}/_{100}$. Supposez que le dénominateur de la fraction exprimant la probabilité soit 1000 : il y aura autant de degrés possibles dans la probabilité qu'il y a de fractions différentes depuis $^1/_{1000}$ jusqu'à $^{999}/_{1000}$. La probabilité vague que M. Cournot baptise du nom de probabilité philosophique, d'une façon assez peu polie pour les philosophes, n'est pas moins variable : la seule diffé-

rence, c'est que ses degrés divers demeurent dans le vague comme elle.

Est-il besoin de faire observer que nous retrouvons ici, entre l'opinion et la probabilité, le même parallélisme que nous avons précédemment constaté entre la certitude et l'évidence ? Est-il besoin d'ajouter que la raison de ce parallélisme est la même dans les deux cas, et que l'opinion devait tenir ses divisions et ses caractères de la probabilité, où elle a son origine ?

Faut-il faire remarquer qu'il résulte des considérations ci-dessus exposées que, parmi les choses divines, humaines, naturelles, il en est un grand nombre que l'esprit humain connaît de façon à avoir une opinion, parce qu'elles lui apparaissent avec probabilité, comme il en est un grand nombre qu'il connaît avec certitude, parce qu'elles lui apparaissent avec évidence ? Et ne voit-on pas que, s'il y a tantôt certitude, tantôt opinion dans nos connaissances, parce qu'il y a tantôt évidence et tantôt probabilité dans leurs objets, cela est tout ensemble la condamnation du dogmatisme, que nous jugions à la fin du précédent chapitre, et du probabilisme, que nous allons juger en terminant celui-ci ?

Je n'appelle pas probabilisme la doctrine qui fait sa légitime part à l'opinion et à la probabilité, mais bien celle qui met l'opinion et la probabilité partout, en bannissant la certitude de notre esprit, et l'évidence des objets qu'il aperçoit. Je n'appelle pas probabilisme la doctrine qui dit : il y a des choses probables, comme il y en a d'évidentes; il y a des choses

qu'il faut croire simplement jusqu'à l'opinion, comme il y en a qu'il faut croire avec certitude, mais celle qui dit : rien n'est évident, tout est probable, plus ou moins ; il ne faut rien affirmer ou nier avec certitude, mais s'arrêter toujours à l'opinion avec plus ou moins de confiance.

Sur quoi repose un si étrange système ?

Sur une fausse analyse des objets de nos connaissances, et sur une fausse analyse de notre esprit.

Sur une fausse analyse des objets de nos connaissances. — Selon les probabilistes, les objets que nous apercevons sont de telle nature que nous ne pouvons absolument pas les connaître clairement et distinctement, c'est-à-dire avec évidence. Voici un corps. Un corps, c'est une chose étendue : concevez-vous clairement et distinctement, avec évidence, une chose étendue ? Est-elle composée d'une série de points étendus : alors, chacun de ces points étant lui-même une chose étendue, la même question se pose de nouveau : qu'est-ce qu'une chose étendue ? Est-elle composée d'une série de points inétendus : alors, il faut expliquer comment une réunion de parties inétendues peut former un tout étendu. Cette difficulté, fût-elle seule, suffirait à établir que les corps, par leur nature même, se refusent à être connus avec évidence.

Voici un tas de blé : quoi de plus facile à connaître, et à bien connaître ? allez-vous dire. Pas si facile, réplique le probabiliste. De quoi se compose un tas de blé ? De grains de blé. Mais combien faut-il de grains pour faire un tas ? Il en faut beaucoup. En êtes-vous bien sûr ? Otez à ce tas un grain, y a-t-il

tas encore ? Oui. Otez encore un grain, y a-t-il tas encore ? Oui. Otez toujours un nouveau grain, il viendra un moment où il n'y aura plus tas. Un grain de plus faisait donc le tas. Il suffit donc d'un grain pour faire un tas. Encore une difficulté qui fait bien voir que les corps, par leur nature même, se refusent à être connus avec évidence.

On démontrerait de la même manière, et sans plus d'efforts, que les esprits, humain, divin, et autres, s'il y en a, se refusent à être connus avec évidence. Il ne reste donc plus que la probabilité.

Sur une fausse analyse de notre esprit. — Selon les probabilistes, lorsque l'esprit se juge certain, il se fait tout simplement illusion. Qu'il examine avec soin cette prétendue certitude, et il se verra forcé d'en rabattre. Vous êtes certain que ce corps a telle forme : pourquoi ? parce que les sens vous le montrent avec cette forme. Mais ne peut-il pas se faire que vos sens, dans des circonstances différentes, vous le montrent avec une forme différente ? n'avez-vous pas mille exemples de cette variabilité de vos sens ? Vous êtes certain que le soleil se lèvera demain : pourquoi ? parce que cela s'est trouvé vrai jusqu'ici. Ce qui a été doit-il donc toujours être, par cela seul qu'il a été ? Notre soleil ne s'éteindra-t-il donc jamais ? D'autres soleils n'ont-ils pas déjà cessé d'envoyer la lumière et la chaleur à d'autres terres ? Enfin, quelle que soit la chose dont vous vous disiez : j'en suis certain, n'y a-t-il pas toujours quelque chance pour que vous vous soyez trompé, l'esprit humain étant essentiellement imparfait ? Il n'y a donc pas de certitude véritable. Il ne reste donc plus que l'opinion.

Telle est, sauf les détails et les développements, l'argumentation sur laquelle se fonde le probabilisme. Et l'on voit par là combien cette doctrine est mal assise et chancelante. Toutes ces raisons contre l'évidence et la certitude sont les plus pauvres raisons du monde. Qu'importe que nous sachions ou ne sachions pas quels sont les éléments constitutifs des corps? et en quoi cela empêche-t-il que nous les percevions clairement et distinctement? Qu'importe que nous puissions ou ne puissions pas déterminer précisément le nombre de grains nécessaires pour former un tas de blé? et en quoi cela empêche-t-il que nous ne voyions clairement et distinctement s'il y a tas ou s'il n'y a point tas? Quelles misérables arguties!

Je ne suis pas certain, quoique je pense l'être.— En vérité, il est bien singulier que vous sachiez mieux que moi si je suis certain ou si je ne suis pas certain! Je ne suis pas certain que ce corps ait cette forme, parce que mes sens sont variables.—Oui, mes sens varient, lorsque les circonstances varient, par exemple, la distance, pour les yeux; mais, placés dans les circonstances favorables, ils sont constants à eux-mêmes, et nous montrent toujours les objets avec la même forme, qui est la véritable. Je ne suis pas certain que le soleil se lèvera demain.—Il faut s'entendre. Je ne suis pas certain que le monde existera demain, le monde actuel; mais, supposé qu'il existe, je suis certain que le soleil se lèvera demain. D'une manière générale, on n'est jamais certain, parce qu'il y a toujours quelque chance d'erreur dans nos connaissances, à cause de notre naturelle imperfection. —Je vous demande bien pardon. Lorsque je soulève

avec peine un corps pesant, je connais l'existence de ce corps pesant sans aucune chance d'erreur, et je suis parfaitement certain. Lorsque j'éprouve une vive douleur, un profond chagrin, je connais ma douleur, mon chagrin sans aucune chance d'erreur, et je suis parfaitement certain.

D'ailleurs, lorsque les probabilistes installent l'opinion et la probabilité à la place de la certitude et de l'évidence niées et méconnues, ils ne savent ce qu'ils font. Qu'est-ce que l'opinion, sans la certitude? qu'est-ce que la probabilité, sans l'évidence? deux choses impossibles, deux choses qui ne se peuvent concevoir. En effet, l'opinion n'existe que par son rapport à la certitude; c'est une moindre certitude. La probabilité n'existe que par son rapport à l'évidence; c'est une moindre évidence. Otez la certitude et l'évidence, plus d'opinion et plus de probabilité. Otez la lumière, plus de crépuscule.

Le probabilisme que je viens d'exposer et de discuter est le probabilisme pur ou absolu, qu'on pourrait appeler le probabilisme antique. Mais il existe un probabilisme mitigé, c'est-à-dire qui met la probabilité et l'opinion partout, excepté en un endroit, et c'est le probabilisme moderne. Il naît au XVIIIe siècle et se développe au XIXe. Il bégaie dans les *Éléments de philosophie* de d'Alembert, parle haut et ferme dans l'*Essai philosophique sur les probabilités* de Laplace, et s'exalte dans l'*Essai sur les fondements de nos connaissances* de M. Cournot. Tout outrecuidant et arrogant qu'il est, on peut le renfermer tout entier dans cette simple proposition : la physique, l'histoire, la psychologie, toutes les sciences naturelles, morales,

politiques, se meuvent et roulent dans le cercle des probabilités, sans jamais pouvoir trouver une issue pour en sortir; elles enchaînent des opinions à des opinions, sans jamais pouvoir trouver un degré pour monter plus haut: les seules mathématiques sont en possession de l'évidence et de la certitude.

Quel est le sens de ce privilége réservé exclusivement aux mathématiques? y faut-il voir une sorte d'infatuation des mathématiciens? a-t-il une raison plus sérieuse et plus profonde?

Il ne faut pas se le dissimuler, les sciences aujourd'hui sont fort personnelles, et fort disposées chacune à ramener tout à soi. La philosophie, dans ses livres, dans ses chaires, s'adjuge sans façon la prééminence sur toutes les sciences, qu'elle traite même quelquefois assez cavalièrement. A leur tour, les autres sciences regardent avec quelque dédain la philosophie, qu'elles prétendent régenter. La médecine en fait volontiers une dépendance de la physiologie; l'histoire naturelle, un chapitre de la zoologie; et l'analyse mathématique, une application particulière du calcul des probabilités. La république des sciences est en pleine anarchie; toutes veulent commander, et pas une obéir.

Mais cela ne suffit pas à expliquer pourquoi les mathématiques refusent l'évidence et la certitude à toutes les autres sciences, condamnées par elles à n'être que des tissus de conjectures. Cette exorbitante prétention vient, selon moi, du sens trop étroit donné par les mathématiciens aux mots *évidence* et *certitude*.

En effet, dans les mathématiques, l'évidence et la

certitude ont un caractère particulier, qui ne se retrouve pas ailleurs. Elles se rapportent à des vérités nécessaires. Les axiômes sont des vérités nécessaires, et les théorèmes eux-mêmes, une fois démontrés, sont des vérités nécessaires. Il suit de là que, dans les mathématiques, ce qui est évident n'est pas seulement clair et distinct, mais ne peut pas ne pas être : il suit de là que, dans les mathématiques, lorsque nous sommes certains, non-seulement nous ne doutons ni n'hésitons, mais nous ne pouvons ni douter ni hésiter. Telle est l'évidence des vérités nécessaires, telle est la certitude des vérités nécessaires. Que font les mathématiciens ? Ils prennent cette évidence des vérités nécessaires pour toute l'évidence ; ils prennent cette certitude des vérités nécessaires pour toute la certitude ; et, ne les rencontrant pas dans les autres sciences, qui se composent de vérités contingentes, ils déclarent que l'évidence et la certitude sont le privilége exclusif, le glorieux monopole des sciences exactes ; que, hors de là, il n'y a plus que probabilité dans les choses, et opinion dans l'esprit. Et ils fondent le probabilisme, et ils se font les disciples du bel esprit Carnéade, et ils se trompent.

En effet, est-ce que les vérités contingentes ne sont pas évidentes aussi? Est-ce que nous n'y adhérons pas aussi de cette adhésion complète et entière qui est la certitude? Ce corps pourrait ne pas être, sans doute ; mais il est évidemment. Son existence ne m'est pas moins évidente, bien que contingente, que ce théorème, *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits*, bien que nécessaire.

Et je ne suis pas moins certain que ce corps existe, tout en concevant qu'il pourrait ne pas exister, que je le suis que *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits*, tout en concevant qu'ils ne peuvent pas ne pas leur être égaux. Il y a donc certitude et évidence dans toutes les sciences, quoique les unes soient nécessaires, et les autres contingentes.

Et véritablement, ce serait une étrange chose que l'évidence et la certitude ne se trouvassent point précisément où nous avons le plus besoin de les trouver. Ce n'est pas moi qui médirai des mathématiques : je les admire, malgré l'ennui. Je sais ce qu'elles valent. Mais si elles ont une haute importance spéculative, et même pratique, par leurs applications; toujours est-il qu'elles sont sans intérêt moral. Au contraire, la science de l'homme, celle de la société, et même celle de la nature dans ses rapports à la société et à l'homme, ont cet intérêt moral au suprême degré. Je prends donc la liberté de les préférer. C'est donc là que j'ai surtout besoin de rencontrer l'évidence et d'atteindre à la certitude. On en pensera ce qu'on voudra; mais s'il me fallait choisir entre la moindre des vérités morales et toutes les vérités mathématiques, je choisirais sans hésiter la moindre des vérités morales.

V.

LE DOUTE, LA POSSIBILITÉ, LE SCEPTICISME.

Le doute est le contraire de la certitude, à tel point qu'on le nomme encore l'*incertitude*. Or, la

certitude, c'est la faculté de croire à son *maximum :* donc le doute, c'est la faculté de croire à son *minimum.* La certitude, c'est la faculté de croire donnant absolument son adhésion : donc le doute, c'est la faculté de croire refusant absolument son adhésion. En d'autres termes, le doute, c'est la faculté de croire qui, placée entre le pour et le contre, n'incline pas plus vers l'un que vers l'autre, mais demeure en parfait équilibre. Les étoiles sont-elles en nombre pair ou impair ? Si je lance cette pièce en l'air, aurai-je croix ou pile ? Je ne crois pas plus à l'une de ces alternatives qu'à l'autre, je ne prends pas parti, je doute. Le doute, c'est la croyance qui ne se prononce pas, faute de raison pour se prononcer.

Donc, il ne faut pas confondre, comme on le fait si souvent, le doute avec l'esprit négatif. Douter est une chose, et nier une autre chose. L'athée nie l'existence de Dieu, le matérialiste nie l'existence de l'esprit, le fataliste nie l'existence de la liberté : ni l'athée, ni le matérialiste, ni le fataliste ne doutent. Dans leur pensée, ils sont certains qu'il n'y a pas de Dieu, pas d'esprit, pas de liberté, comme, dans la vôtre, vous êtes certains qu'il y a un Dieu, des esprits, des êtres libres. Toute la différence, c'est que leur certitude est de mauvais aloi, et la vôtre de bon aloi.—De même, ce qu'on appelle en style religieux l'incrédulité n'est pas le doute. L'incrédule déclare faux le dogme que vous déclarez vrai ; il est certain comme vous, quoique en sens contraire ; il ne doute pas. Le protestant ne doute pas plus que le catholique, le mahométan ne doute pas plus que le chré-

tien. Celui-là doute philosophiquement qui, trouvant d'égales difficultés à admettre ou à rejeter la spiritualité de l'âme, ne l'admet ni ne la rejette, et demeure en suspens entre le matérialisme et le spiritualisme. Celui-là doute religieusement qui, considérant tour à tour deux religions, et ne trouvant pas plus de raisons de se ranger à l'une qu'à l'autre, ne se range ni à l'une ni à l'autre, et demeure en suspens entre les deux symboles. Le doute, pour le définir une dernière fois, c'est la croyance qui s'abstient, c'est l'*abstention*, suivant l'expression grecque.

Ce caractère du doute se montre assez dans les formules par lesquelles il s'exprime. Ces formules ne sont ni l'affirmation ni la négation ; elles ne marquent même aucune tendance ni à l'une ni à l'autre. Interrogez un sceptique ; si c'est un Grec, Pyrrhon ou l'un des siens, il vous répondra invariablement : « Pas plus ceci que cela, » ou : « Je ne détermine rien ; » si c'est un moderne, un Français, Montaigne, il vous répondra : « Peut-être ! » « Que sais-je ? » Toutes façons de parler où l'on reconnaît un esprit qui, sollicité à droite et à gauche par des raisons d'égale valeur, ne penche ni à droite, ni à gauche, et demeure immobile, pareil à la balance dont les deux plateaux sont également chargés.

Quoique opposé à la certitude, le doute a cependant quelque chose de commun avec elle. Il est comme elle absolu, invariable. Il a une mesure fixe, et qui ne change pas. Quelles que soient les personnes, quels que soient les cas, il est toujours égal, parce qu'il ne peut ni croître ni décroître. Cela ressort de la définition même du doute. C'est l'équilibre

de la croyance entre le oui et le non : or, l'équilibre est une chose essentiellement fixe, puisqu'il consiste, ici, à occuper une sorte de point mathématique également distant de l'affirmation et de la négation. C'est la croyance qui s'abstient : or, l'on ne s'abstient pas plus ou moins, comme on ne fait pas plus ou moins silence. Il faut donc répéter du doute ce qui a été dit de la certitude : il est ou il n'est pas; mais, du moment qu'il est, il est sans restriction, sans plus ni moins, il est entier, il est invariable, il est absolu. Si le doute avait des degrés, s'exprimerait-il par les mots de Pyrrhon et de Montaigne?

Je dirai encore, comme je disais de la certitude : la meilleure preuve que le doute est toujours égal est dans l'observation de soi-même. Sur le point de savoir si les étoiles sont en nombre pair ou impair, sentons-nous notre doute plus grand aujourd'hui qu'hier? Nous sentons-nous douter davantage d'une chose que d'une autre dont nous doutons aussi? Sentons-nous le doute grandir ou rapetisser en nous? Avons-nous d'abord un demi-doute, puis trois-quarts de doute; puis un doute entier? ou bien avons-nous d'abord un doute entier, puis trois-quarts de doute, puis un demi-doute? Ces questions sont ridicules, tant il est vrai que le doute ne varie pas, que le doute n'a pas de degrés.

Si par là il ressemble à la certitude, par là aussi il diffère de l'opinion. Nous savons, en effet, que l'opinion a des degrés en nombre innombrable. Or, quand on y réfléchit, on reconnaît sans peine que, s'il en est ainsi, c'est qu'il en devait être ainsi. En effet, qu'est-ce que la certitude? le *maximum* de la

croyance. Qu'est-ce que le doute ? le *minimum* de la croyance. Qu'est-ce que l'opinion ? tout l'intervalle qui sépare ces deux extrêmes. Mais deux choses sont évidentes : c'est qu'un *maximum* et un *minimum* ne peuvent absolument pas avoir de degrés ; c'est que l'intervalle qui les sépare doit en comprendre mille. Il était donc également nécessaire et que la certitude et le doute fussent invariables, et que l'opinion fût variable.

Quoi qu'il en soit, le doute n'a pas de degrés. A-t-il des espèces ? Il en aurait, si l'on voulait, et les mêmes que la certitude et l'opinion. On peut douter de la nature d'un corps, de la loi qui régit telle ou telle faculté de l'âme, du caractère de tel ou tel attribut de la Divinité ; rien n'empêcherait donc qu'on ne distinguât un doute physique, un doute moral, un doute métaphysique. On peut douter du résultat obtenu intuitivement par une faculté, comme du résultat obtenu discursivement par une opération ; rien n'empêcherait donc qu'on ne distinguât un doute immédiat ou direct, et un doute médiat ou indirect. Les logiciens n'ont pas plus fait ces distinctions pour le doute que pour l'opinion. Pourquoi ? parce qu ils ne se sont guère occupés ni du doute ni de l'opinion, tandis qu'ils se sont beaucoup occupés de la certitude. Cette raison est la seule et la vraie. Ces distinctions, qu'il s'agisse de la certitude, ou de l'opinion, ou du doute, sont également fondées. Il faut dire aussi, pour tout dire, qu'elles le sont également peu, et que la certitude, l'opinion et le doute, qu'ils soient physiques, ou moraux, ou métaphysiques, qu'ils soient immédiats ou médiats, directs ou indirects,

sont toujours et partout semblables à eux-mêmes, et constamment identiques.

Tel est le doute, en lui-même. Mais d'où vient-il? Lorsque nous doutons, pourquoi doutons-nous? J'ai déjà répondu. Lorsque nous doutons, c'est que l'objet de notre connaissance est simplement possible. La raison et le principe du doute sont dans la simple possibilité.

Qu'est-ce que la simple possibilité? et d'abord, qu'est-ce que la possibilité?

En mathématiques, on dit qu'une chose impossible est *celle qui implique contradiction.* Ainsi, il est impossible qu'une ligne n'ait pas deux extrémités. Pourquoi? parce qu'il y a contradiction à supposer une ligne, et à ne lui supposer qu'une seule extrémité.

Or, si l'impossible est *ce qui implique contradiction*, il suit de là que tout ce qui n'implique pas contradiction est possible. En sorte que le possible serait justement défini : *ce qui n'implique pas contradiction.*

C'est en effet la définition mathématique, c'est-à-dire rigoureuse, du possible. Rigoureusement, mathématiquement, dès là qu'une chose n'implique pas contradiction, elle est possible. Mais si nous sortons de la sphère des abstractions, pour nous placer dans celle des faits, nous n'aurons pas de peine à reconnaître que cette notion du possible n'est pas tout-à-fait celle qui se trouve dans nos esprits, et qui détermine notre faculté de croire.

En effet, il est très-facile de citer des choses qui n'impliquent nullement contradiction, et que nous ne considérons cependant pas comme possibles. On n'a

d'autre embarras que celui de choisir entre les exemples qui se présentent en foule.

Il n'y a nulle contradiction à ce qu'un cône pesant se tienne en équilibre sur sa pointe ; et cependant cela ne nous paraît pas possible.

Il n'y a nulle contradiction à ce qu'une balance soit parfaitement juste, à ce qu'un cercle soit parfaitement rond ; et cependant il ne nous semble pas possible qu'un cercle soit parfaitement rond, qu'une balance soit parfaitement juste.

Si je lance en l'air une pièce de monnaie mille fois de suite, il n'y a nulle contradiction à ce que *pile* arrive mille fois de suite ; et cependant il ne nous paraît pas possible que *pile* arrive mille fois de suite.

Si je prends les vingt-cinq lettres dont se compose le mot *constantinopolitanensibus*, cité quelque part par d'Alembert, et si je les jette au hasard sur une table, il n'y a nulle contradiction à ce qu'elles se trouvent disposées de manière à reproduire le mot que je viens d'écrire ; et cependant cela ne nous paraît pas possible.

Au lieu des lettres dont se compose le mot le plus long du langage, si je prenais toutes celles qui sont nécessaires pour écrire un chant de l'*Iliade*, et si je les jetais au hasard sur une table, il n'y aurait pas plus que tout à l'heure contradiction à ce qu'elles se trouvassent rangées de façon à reproduire ce chant de l'*Iliade ;* et cependant cela ne nous paraît absolument pas possible.

Or, que faut-il conclure de ces exemples ? Qu'il y a deux sortes de possibilité : une possibilité mathématique, ou de droit ; une possibilité physique, ou de fait.

Nous savons comment se définit la possibilité de droit, à savoir : ce qui n'implique pas contradiction. Il faut chercher maintenant comment se définit la possibilité de fait.

D'où vient que nous ne croyons pas possible qu'un cône pesant se tienne en équilibre sur sa pointe ? Qu'on y songe, et je m'assure qu'on dira avec moi : il n'est pas possible qu'un cône pesant se tienne en équilibre sur sa pointe, parce que cela n'est pas conforme à la nature des choses, attendu qu'il y a mille raisons qui le feront inévitablement pencher de côté ou d'autre.

D'où vient que nous ne croyons pas possible que les lettres du 1er chant de l'*Iliade*, jetées au hasard, reproduisent ce chant ? Qu'on y songe, et je m'assure qu'on dira avec moi : il n'est pas possible que les lettres du 1er chant de l'*Iliade*, jetées au hasard, reproduisent ce chant, parce que cela n'est pas conforme à la nature des choses, attendu qu'il y a mille chances, ou plutôt un million de chances, qui amèneront incontestablement une combinaison différente.

Je pense donc qu'on pourrait définir la possibilité de fait de la manière suivante : *ce qui*, *outre qu'il n'implique pas contradiction, paraît être dans la nature des choses.*

Est-il donc si facile de savoir ce qui est ou n'est pas dans la nature des choses ? Non, certes ! Aussi nous arrive-t-il souvent de nous tromper sur la possibilité de fait, c'est-à-dire de la méconnaître et de la nier. Nous ressemblons tous plus ou moins, savants et ignorants, à ce roi de Siam, dont vous connaissez

sans doute la naïve exclamation. Un Hollandais l'entretenait des particularités de la Hollande ; il lui dit, après plusieurs autres choses, que dans son pays l'eau durcissait quelquefois si fort pendant la saison la plus froide de l'année que les hommes marchaient dessus ; et que cette eau, ainsi durcie, porterait des éléphants, s'il y en avait. « Jusqu'ici, s'écria le roi, j'ai cru les choses extraordinaires que vous m'avez dites, parce que je vous estimais homme d'honneur et de probité ; mais présentement je suis assuré que vous mentez. »

D'Alembert a pris une sorte de malin plaisir à mettre en relief l'aveuglement des hommes, surtout des savants, qui trop souvent oublient combien leur science est petite, grande leur ignorance, et démontrent le mieux du monde, c'est-à-dire le plus ridiculement du monde, l'impossibilité du possible.

« *Question.* — On demande s'il est possible qu'un pépin de fruit, mis en terre, produise, au bout d'un certain nombre d'années, un arbre du même genre que celui d'où le fruit a été tiré.

« *Réponse.*— Il est évident que cela est impossible ; comment le *moins* peut-il produire le *plus ?* a moins qu'on ne veuille donner le démenti à l'axiôme que *le tout est plus grand que sa partie.*

« *Autre question.* — On prétend avoir trouvé le secret d'une petite poudre qui a cette propriété : que, quand il tombe une étincelle dessus, cette poudre éclate avec grand bruit, et peut, quoique en assez petite quantité, renverser par son explosion des édifices considérables. On demande si la chose est possible.

« *Réponse.* — Cela est impossible par tous les principes de la mécanique. Pour qu'une petite masse en renverse une grande, il faut au moins que cette petite masse soit douée d'une vitesse énorme. Et comment une étincelle peut-elle communiquer une si grande vitesse à un amas de grains de poudre en repos? car, d'un côté, cette étincelle est beaucoup moindre que l'amas de grains de poudre, et de l'autre, la vitesse avec laquelle elle tombe sur cet amas de grains est peu considérable. Il faut donc encore renvoyer ce prétendu fait au catalogue des fables. »

Ainsi nous nous faisons souvent illusion, et nous sommes sujets à d'étranges méprises sur la possibilité de fait; mais elle n'en est pas moins ce que nous avons dit, à savoir: *ce qui, n'impliquant pas contradiction, nous paraît être en outre dans la nature des choses.* Nous voilà donc édifiés et sur la possibilité de droit, et sur la possibilité de fait, par conséquent sur la possibilité en général.

Mais ce qui détermine le doute en nous, ce n'est pas la possibilité, c'est la *simple possibilité.* La simple possibilité, c'est la possibilité toute nue, réduite à elle-même. On conçoit en effet qu'une chose probable est à plus forte raison possible, en sorte que dans les choses probables la possibilité se trouve unie à la probabilité. De même une chose évidente est à bien plus forte raison encore possible, en sorte que dans les choses évidentes la possibilité se trouve unie à l'évidence. Or, quand la possibilité est unie à la probabilité, celle-ci fait naître l'opinion; et quand la possibilité est unie à l'évidence, celle-ci fait naître la certitude. Il faut que la possibilité soit seule, sans

mélange, toute simple, pour produire son propre effet, qui est le doute.

Telle est donc la simple possibilité, origine, cause, principe et raison du doute. Maintenant, cette simple possibilité a-t-elle des degrés ? cette simple possibilité a-t-elle des espèces ?

Mon intention n'est pas d'arrêter le lecteur à ces questions peu intéressantes en elles-mêmes, et devenues monotones par la répétition. J'y réponds en deux mots, et je dis :

La simple possibilité n'a pas de degrés et n'en peut pas avoir. Par là, elle ressemble à l'évidence, et diffère de la probabilité.

La simple possibilité pourrait avoir des espèces comme l'évidence, comme la probabilité, et les mêmes. Mais il n'y aurait aucun avantage à marquer ces distinctions, et nous ne les marquerons pas.

Je remarque seulement qu'il y a entre la simple possibilité et le doute le même parallélisme que nous avons déjà observé entre la probabilité et l'opinion, entre l'évidence et la certitude : parallélisme nécessaire, puisque la simple possibilité et le doute, la probabilité et l'opinion, l'évidence et la certitude sont dans la relation de la cause à l'effet ; puisqu'il est dans la nature de toute cause d'engendrer un effet semblable à soi.

Je remarque encore que si le doute est réel, il ne l'est pas plus que l'opinion, réelle aussi, que la certitude, réelle aussi : d'où il suit *a priori* qu'un système qui met le doute partout, sans faire leur légitime part à l'opinion et à la certitude, est un faux système. Voilà le scepticisme condamné.

Je n'entends pas par scepticisme une doctrine qui ne se prononcerait pas sur les choses qui, se montrant à nous comme simplement possibles, sont naturellement l'objet du doute, mais affirmerait et nierait d'ailleurs, avec restriction les choses qui paraissent probables, sans restriction celles qui paraissent évidentes. Une telle doctrine, c'est le bon-sens même, et je n'y pourrais trop applaudir.

J'appelle scepticisme la doctrine désespérée qui, méconnaissant l'excellence de l'esprit humain, déclare tous les problèmes insolubles, refuse de répondre aux questions les plus simples, sous prétexte qu'elles dépassent la portée de notre intelligence, et nous condamne systématiquement à un doute universel et sans remède. J'appelle scepticisme la doctrine d'un Pyrrhon, d'un Enésidème, d'un Sextus, en Grèce; d'un Pascal, au XVII[e] siècle; d'un David Hume, en Angleterre; d'un Emmanuel Kant, en Allemagne. Voilà le scepticisme que je repousse au nom de la raison calomniée, insultée, et sur le compte duquel il importe que chacun soit édifié.

Le scepticisme est double. Je distingue un scepticisme vulgaire et un scepticisme transcendant.

Le scepticisme vulgaire se résume dans les deux thèses que voici :

1° L'esprit humain, considéré en lui-même, est mal organisé ; il est vicieux ;

2° L'esprit humain, comparé à son objet, est sans proportion avec lui ; il est impuissant.

D'abord, l'esprit humain, considéré en lui-même, est mal organisé, et vicieux. En effet, la contradiction s'y montre partout, et sous toutes les formes. Exa-

minez individuellement chacune des facultés particulières dont il est composé, elle se contredit elle-même; examinez ces facultés dans leurs rapports, elles se contredisent réciproquement.

Les sens se contredisent eux-mêmes. Regardez le même objet à dix pas, et à mille pas, vous le verrez successivement grand et petit, rond et angulaire. Regardez un bâton dans l'air et dans l'eau, vous le verrez droit dans l'air, et brisé dans l'eau. Touchez un corps de faible dimension de l'extrémité de vos deux doigts placés naturellement l'un à côté de l'autre, vous le sentirez unique; touchez-le de l'extrémité de vos deux doigts entrecroisés, vous le sentirez double.

Le raisonnement se contredit lui-même. A qui n'est-il pas arrivé, en raisonnant, d'aboutir à une certaine conclusion, et puis en raisonnant de nouveau, d'aboutir à la conclusion contraire? C'est en raisonnant que Carnéade prouvait qu'il y a une justice, et c'est encore en raisonnant qu'il prouvait qu'il n'y a pas de justice. Et tous les jours, dans nos tribunaux, c'est en raisonnant que quelqu'un prouve la culpabilité de l'accusé, en raisonnant que quelqu'un prouve son innocence.

La mémoire se contredit elle-même. Interrogée à deux reprises sur le même événement passé, il n'est pas rare qu'elle nous le représente de deux manières tout-à-fait différentes. Elle varie sur la date, elle varie sur les circonstances, elle varie sur les caractères, et quelquefois sur tout cela en même temps.

Les sens et le raisonnement se contredisent réciproquement. Les sens nous disent que le soleil a un

pied de diamètre, et le raisonnement qu'il est des milliers de fois plus gros que la terre. Les sens nous disent que le soleil tourne autour de la terre immobile, et le raisonnement que la terre se meut autour du soleil en repos. Or, si l'intelligence se contredit de la sorte, par chacune de ses facultés, et par toutes, elle est donc mal organisée, elle est donc vicieuse.

Mais ce n'est pas tout. Comparé à son objet, l'esprit humain est sans proportion avec lui, et impuissant. En effet, quel est l'objet de l'esprit humain? lui-même d'abord; ensuite tout ce qui l'entoure, c'est-à-dire la nature; enfin le commun principe de la nature et de l'homme, c'est-à-dire Dieu? Or, quel rapport y a-t-il entre ces deux termes? et vouloir comprendre un tel objet avec un tel esprit, n'est-ce pas une prétention analogue à celle d'un homme qui voudrait saisir la terre entre ses deux bras?

Je n'accuse plus l'esprit d'être vicieux, peu m'importe. J'admets au contraire pour un instant qu'il est organisé de manière à ne rien laisser à désirer; toujours est-il incontestable qu'il est essentiellement limité, qu'il n'a qu'une portée essentiellement restreinte. Comment donc cet esprit embrasserait-il ce monde, qui n'a peut-être pas de bornes, et Dieu qui, certainement, n'en a pas? Comment, avec une vue si courte, étendrait-il ses regards à l'infini? Et s'il ne saisit de son objet qu'une partie infiniment petite, comment ne s'en ferait-il pas une idée défectueuse, ou même absurde? Donc, l'esprit humain est naturellement et nécessairement impuissant.

Vicieux par lui-même, impuissant dans son rapport à un objet infini, quelle peut-être la valeur

des connaissances qu'il nous fournit? Et quel parti le sage doit-il prendre, si ce n'est de s'abstenir de croire, c'est-à-dire de douter?

Tel est, en abrégé, le scepticisme vulgaire.

Le scepticisme transcendant consiste en une thèse unique, et cette thèse unique, la voici :

L'esprit humain ne fût-il ni vicieux ni impuissant, serait suspect, sans jamais pouvoir cesser de l'être.

En effet, où est la garantie de l'esprit humain? Chacune de ses facultés est conséquente à elle-même dans toute la série de ses développements : fort bien! Ses diverses facultés s'accordent dans une harmonie que rien ne trouble : à la bonne heure! Il est très-capable de percevoir le monde et de concevoir Dieu : à merveille! Mais tout cela ne me suffit pas, car tout cela me laisse un soupçon : qui m'assure que cet esprit me représente véritablement les choses telles qu'elles sont? Qui m'assure qu'il ne me montre pas carré ce qui est rond, rouge ce qui est jaune, bon ce qui est mauvais, vrai ce qui est faux? que Dieu ne l'a pas constitué de telle sorte que le reflet qu'il reçoit de la réalité soit un reflet infidèle, semblable à celui que projette dans une eau agitée la forme d'un objet qui s'y réfléchit? Remarquez que je n'ai aucun moyen de me délivrer de ce soupçon, de me démontrer la légitimité, la véracité de mon intelligence. Car, avec quoi ferais-je cette démonstration? Avec mon intelligence. Or, c'est mon intelligence qui est en cause. Le cercle vicieux est flagrant, comme il est inévitable.

Ainsi donc, je ne sais si mon intelligence est fidèle ou infidèle, vérace ou trompeuse; je ne puis absolu-

ment pas le savoir : que me reste-t-il, si ce n'est de me défier du témoignage de mon intelligence, c'est-à-dire de douter ?

Tel est, en abrégé, le scepticisme transcendant.

Or, ni la thèse du scepticisme transcendant, ni les thèses du scepticisme vulgaire ne m'effraient le moins du monde. A les regarder de près et de sang-froid, je les trouve vaines. Ce sont de belles armes, si l'on veut, mais des armes de parade, des armes émoussées, qui ne frappent pas, ou du moins qui ne blessent pas.

On m'assure que l'esprit humain est mal organisé, et qu'il se contredit. Sans doute, s'il se contredit, il est mal organisé ; mais il ne se contredit pas. Les prétendues contradictions des facultés intellectuelles prises individuellement, ne sont pas des contradictions. Chaque faculté a ses conditions normales d'exercice. Si vous les placez tantôt dans ces conditions, et tantôt hors de ces conditions, elles s'exerceront diversement, et cela est tout simple ; mais si vous les placez invariablement dans leurs conditions normales d'exercice, elles s'exerceront invariablement de la même manière, et vous fourniront toujours les mêmes notions des mêmes objets. Regardez un corps à cent reprises, mais à la distance convenable pour bien voir, avec les précautions requises : vous lui verrez cent fois la même forme, les mêmes dimensions, la même couleur, le même aspect général.

Les prétendues contradictions des facultés, comparées entre elles, ne sont pas non plus des contradictions. C'est bien à tort que l'on oppose les sens et le raisonnement, et qu'on les fait se combattre. Les sens

nous montrent les choses telles qu'elles nous paraissent, c'est-à-dire relativement; le raisonnement nous les montre telles qu'elles sont en elles-mêmes, c'est-à-dire absolument. Les sens nous disent: le soleil paraît se mouvoir, et ils ont raison, car relativement à nous, c'est le soleil qui se meut; le raisonnement nous dit: la terre se meut, et c'est vrai, car absolument, c'est la terre qui se meut. A bien dire, les sens et le raisonnement ne se rapportent pas au même objet. Les sens se rapportent à l'apparence, le raisonnement à la réalité; ils ne se contredisent donc pas, tout en nous donnant des résultats contraires.

On m'assure que l'esprit humain étant sans proportion avec son objet, qui est véritablement infini, puisqu'il comprend Dieu même, est par là frappé d'impuissance. Qu'il soit sans proportion avec son objet, je l'accorde nécessairement, et d'ailleurs sans répugnance; qu'il soit par là frappé d'impuissance, je le nie Limité comme il l'est, il ne peut connaître de Dieu qu'un petit nombre d'attributs, sans les approfondir; il ne peut connaître du monde qu'une parcelle, sans embrasser ses rapports avec le reste; mais rien ne prouve que cette connaissance ne soit pas exacte; au contraire, tout prouve qu'elle l'est. Est-ce que j'ai besoin, pour bien connaître la maison que j'habite, de connaître toutes les maisons de la ville? pour bien connaître la France, de connaître l'Europe, de connaître les cinq parties de notre petit globe? Les astronomes connaissent-ils toutes les sphères qui peuplent l'espace? cependant on ne niera pas qu'ils connaissent exactement le petit nombre de celles qu'ils

ont nommées, et dont ils prédisent les évolutions avec une véritable infaillibilité. Pythagore connaissait-il tous les problèmes de la géométrie ? cependant on ne niera pas qu'il ait parfaitement connu le petit nombre de ceux qu'il a énoncés et démontrés, puisque les géomètres postérieurs, y compris les plus modernes, n'y ont rien trouvé à changer. Il n'est donc pas nécessaire de tout connaître pour bien connaître. Et conclure des bornes de l'intelligence humaine l'impuissance de l'intelligence humaine, c'est mal conclure.

Enfin on m'assure que l'esprit humain est suspect, parce qu'il est sans garantie ; qu'il est sans garantie, parce qu'il ne peut se démontrer à lui-même sa légitimité, sa véracité. J'avoue que l'esprit humain ne peut pas se démontrer sa légitimité, sa véracité, et qu'en ce sens il est sans garantie ; et, malgré cela, admirez mon aveuglement ! il ne m'est pas suspect. D'abord, je ne puis trouver mauvais qu'il ne fasse pas l'impossible. Un esprit qui se démontre sa légitimité, sa véracité, c'est tout simplement une contradiction. Ensuite, j'ai beau m'examiner, me sonder, je ne trouve en moi aucun besoin de cette garantie dont on me parle. Certainement, de moi-même, je ne m'en serais jamais avisé. Il a fallu que des philosophes se tourmentassent pour découvrir cette belle idée d'une garantie à la fois nécessaire et impossible. Mais, encore une fois, si elle est impossible pour tout le monde, elle n'est nécessaire que pour eux. Car pour moi, et moi, c'est la foule, c'est l'humanité, moins une demi-douzaine de sceptiques, pour moi elle n'est nullement nécessaire. J'ai foi à mon esprit

sans garantie, par la force des choses, ou mieux par la force de la vérité qui me subjugue, dès qu'elle m'apparaît.

Cette foi naturelle, irrésistible, invincible à l'excellence de notre esprit est la preuve la plus simple, et en même temps la meilleure contre le scepticisme. Le scepticisme est un système contre nature, qu'on peut professer mais non pratiquer. On peut parler en sceptique, on n'agit pas en sceptique. On dit : Je ne suis pas certain qu'il y ait des corps, et on se comporte comme un homme parfaitement certain qu'il y en a. On dit : Peut-être Dieu n'est-il qu'un mot, et ce mot on le conjure dans le malheur, on l'adore dans la prospérité comme le souverain dispensateur des biens et des maux. Le scepticisme ne repose donc sur aucun fondement solide. C'est un fort beau système, auquel il ne manque que de vivre. Il me fait naturellement penser à ce merveilleux coursier d'un paladin : il avait toutes les qualités, mais il était mort !

BLANCHET,

PAR M. CONSTANTIN JAMES,

Membre correspondant.

Lorsque nous voyons s'éteindre l'un de ces hommes qui ont marqué glorieusement leur place dans les sciences, les arts ou l'industrie, nous aimons à faire un retour sur leur passé pour nous enquérir s'ils étaient réellement à la hauteur de leur position, ou si la *chance*, comme on l'appelle, n'était pas entrée pour beaucoup dans leurs succès. Chose singulière et en apparence contradictoire ! on est d'autant plus porté à mettre en doute leur valeur réelle qu'on a vécu davantage dans leur intimité. La cause en vient d'eux-mêmes, le propre des esprits supérieurs étant de ne jamais faire sentir aux autres, dans l'habitude des relations sociales, leur supériorité, et de choisir en quelque sorte leurs heures pour révéler les qualités éminentes qui les distinguent de la foule. Aussi, lorsque, après des années d'absence, vous retrouvez dans un parent ou un ami devenu illustre le parent et l'ami d'autrefois, ne comprenez-vous pas tout d'abord, par comparaison avec le passé, quels peuvent être ses titres actuels à l'illustration.

Ces réflexions, bien que présentées d'une manière générale, s'appliquent particulièrement à Blanchet. Lui aussi avait conquis tout ce qui peut flatter l'ambition : honneurs, gloire, fortune, sans que pour

cela l'aménité de son caractère, la bienveillance de son accueil et la simplicité de ses manières eussent subi la moindre atteinte. Ses compatriotes surtout étaient de sa part l'objet d'une prédilection toute spéciale. S'en trouverait-il donc parmi eux qui, par cela même qu'il les traita toujours sur le pied d'une même intimité, auraient besoin d'être édifiés sur la valeur de ses travaux ou l'authenticité de ses découvertes? Je ne le pense pas, et cependant je ne puis résister au plaisir d'en dire quelques mots dans cette courte biographie, ne fût-ce que pour revivre un instant de plus par la pensée avec celui dont je m'honorais d'être le confrère et que j'étais heureux d'appeler mon ami.

Blanchet (Alexandre-Louis-Paul) naquit à Saint-Lo, le 16 janvier 1819, au sein d'une famille honorable et aisée, où les traditions de vertu sont, on peut le dire, héréditaires. Il perdit son père à l'âge de douze ans. Sa mère, qui vit encore aujourd'hui, et chez laquelle on retrouve à 84 ans l'énergie morale et le sens droit qui constituent comme le cachet de son caractère, l'envoya au lycée de Caen pour y faire ses études. Ce n'était qu'un enfant, d'une apparence délicate, le teint blanc et rose, les yeux bleus, les cheveux blonds, la taille mince et souple, gracieux spécimen du type normand dans toute sa fraîcheur et sa pureté. Mais bientôt cet enfant étonna ses maîtres par sa précoce intelligence, et surtout par une sorte de besoin instinctif de creuser et d'approfondir les questions. C'est à cette insatiable curiosité qu'il dut ses premiers succès, comme plus tard il lui devrait ses plus éclatants triomphes.

Après avoir passé brillamment ses examens de bachelier, sentant que sa vocation était d'être médecin, il partit pour Paris seul et sans autre sauve-garde que les recommandations maternelles. Mais, bien qu'il eût tout pour obtenir ce que, dans le langage du monde, on appelle des « succès », il sut résister à de dangereux entraînements, et les seuls excès qu'on put lui reprocher furent des excès de travail.

Une visite qu'il avait faite, en province, dans un asile de sourds-muets, alors qu'il était encore simple écolier, l'émut vivement, et les impressions qu'il en conserva décidèrent peut-être de sa destinée. Depuis lors, en effet, s'agitèrent vaguement dans son esprit une multitude de problèmes relatifs à la surdité, lesquels firent plus tard l'objet de ses études et de ses préoccupations incessantes. Déjà, dans les salles d'anatomie, son scalpel se portait comme machinalement vers l'appareil auditif. Enfin, dans son impatience de produire quelques-unes de ses remarques, l'élève des hôpitaux faisait paraître une brochure intitulée : *Du développement des organes des sens et de celui de l'ouïe en particulier* (1837).

Il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il se fit recevoir docteur. Pourquoi choisit-il son sujet de thèse parmi ceux qui cadraient le moins avec ses études favorites, à savoir : *De l'influence de l'âge dans les résultats et les applications de la lithotritie?* C'est qu'il tenait à prouver qu'on peut être spécialiste, sans négliger pour cela les autres branches de l'art de guérir.

Le voilà donc muni de son diplôme. Mais un diplôme n'improvise pas une clientèle. Où ira-t-il se

fixer ? Il restera à Paris, encore bien qu'il n'ignore pas quelles épreuves et parfois quelles amertumes sont réservées à tout débutant. Seulement il a la conscience de ses forces, et je ne sais quel secret instinct l'avertit qu'avec de la persévérance et du travail il saura triompher de tous les obstacles.

C'est presque toujours par les bureaux de charité que tout jeune médecin fait ses débuts et son apprentissage. Boherhaave disait, à ce sujet : « Les pau-« vres sont nos meilleurs clients, car c'est Dieu qui « se charge du paiement des honoraires. » Belles paroles, qui devaient surtout se justifier pour Blanchet, par l'immense et brillant essor que prit plus tard son état !

Les pauvres constituèrent donc sa première clientèle. Et, comme c'est dans cette classe que le défaut de soins hygiéniques engendre le plus souvent, dès l'enfance, de graves altérations de l'ouïe et de la vue, Blanchet se trouva tout naturellement amené à s'occuper, non plus seulement des maladies de l'oreille, mais aussi des maladies de l'œil, double spécialité qu'il fit marcher de front avec un égal succès. C'est ainsi qu'il publia successivement, en 1842, divers mémoires ayant pour titre : 1° *Des maladies de l'oreille interne ;* 2° *De l'amaurose des yeux et des oreilles ;* 3° *De la cataracte ;* 4° *De la perforation du tympan et des moyens curatifs à opposer à cette grave lésion.*

Ces mémoires furent d'autant plus remarqués qu'ils dénotaient chez leur auteur un esprit droit, sérieux, éminemment pratique et doué d'une singulière sagacité ; et cependant ils n'étaient que le prélude de travaux d'une toute autre importance. En

21

effet, ayant eu l'occasion, vers la même époque, de répéter, en les variant, les expériences d'Itard, il soumettait au jugement de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine ses belles et ingénieuses études sur « *La gymnastique vocale et auditive*, considérée comme moyen d'opérer chez le sourd-muet le développement de l'ouïe et de la voix. » Ce qu'il y avait de tout-à-fait neuf dans cette nouvelle méthode, c'était l'emploi des instruments de musique pour l'éducation de l'oreille. Voici, à cet égard, comment Blanchet expliquait les phénomènes physiques et physiologiques qui en étaient la conséquence :

« Il n'y a pas de son simple dans la nature. Tout son est un composé de vibrations multiples, produites par l'air ou le toucher sur certains corps, repercutées ensuite dans l'atmosphère ambiante et ainsi transmises à l'oreille par une égale succession de vibrations aériennes dites « ondes sonores. » Ces vibrations aériennes, quand le nerf acoustique est frappé d'atonie ou de paralysie, peuvent encore être perçues et transmises au cerveau par l'ébranlement du réseau nerveux épanoui sur toute la surface de l'épiderme. Sont-elles trop peu accentuées pour émouvoir ce réseau, elles deviendront perceptibles, même pour le sourd incurable, au contact immédiat des corps vibrants. Une fois perçues, il en résulte pour le sourd-muet une sensation agréable ou pénible qui, pour n'être pas identique à celle du son recueilli et peut-être modifié par l'appareil auditif, n'en est pas moins l'effet résultant d'une même cause extérieure, et n'en parvient pas moins au cerveau. De là un double phé-

nomène : 1° impression tactile des ondes sonores; 2° perception intellectuelle de ces mêmes ondes. Quand la sensibilité de l'oreille n'est pas complètement abolie, on conçoit qu'indépendamment du traitement médical approprié à la nature des causes qui ont pu engendrer la surdité, des exercices acoustiques, sagement gradués, contribueront d'une manière efficace à fortifier le sens affaibli. Qui ne sait que toutes nos facultés se ruinent par l'inaction et se maintiennent ou grandissent, au contraire, en fonctionnant? »

Telle est la théorie de Blanchet, et, pour en rendre l'application pratique plus facile, il avait inventé le moyen de mesurer avec une précision mathématique le degré de sensibilité auditive du sujet, au début du traitement à la fois médical et gymnastique, et les progrès de cette sensibilité sous l'influence de ce double traitement. Il y avait là le germe de l'étonnante révolution qu'il devait opérer plus tard dans l'éducation des sourds-muets. Or, l'ingénieux et hardi novateur avait tout au plus vingt-quatre ans, et ses traits juvéniles accusaient un âge encore moindre !

Mais Blanchet, s'il avait le don de l'invention, éprouvait, on peut le dire, le besoin de la vulgarisation. Aussi ouvrit-il dans le Quartier-Latin une clinique pour les maladies des yeux et des oreilles, inaugurant ainsi, aux portes mêmes de la Faculté, un cours qui manquait à son programme officiel. L'enseignement du jeune maître, que la mort seule devait interrompre, n'attirait pas seulement les élèves avides de s'instruire; il avait le même attrait pour les vétérans de la science. Quant aux malades qui ve-

naient aussi réclamer ses soins, leur nombre, chaque année, dépassait le chiffre de dix mille.

Et ce n'est pas seulement des conseils gratuits qu'il leur donnait. Il faisait sur place les petites opérations, à domicile les grandes, sans jamais réclamer ni même accepter d'honoraires sous aucune forme. Sous ce rapport, je connais de lui plusieurs traits de désintéressement et de générosité qui prouvent qu'il avait le cœur aussi haut placé que le talent.

C'est au milieu et, on peut le dire, par le fait de ces consultations incessantes, que Blanchet médita et finit par obtenir une des plus importantes réformes qui aient amélioré le sort des aveugles et des sourds-muets. Rappelons-en les principales circonstances :

Par suite des réglements alors en vigueur, n'étaient admis dans les écoles créées pour ces infortunés, que ceux dont l'infirmité était déclarée incurable. Qu'en résultait-il? C'est que des mères amenaient chaque jour à Blanchet leur enfant menacé de perdre la vue ou l'ouïe, non pas pour qu'il tentât de les guérir, mais au contraire pour qu'il attestât par certificat leur incurabilité, seule condition qui pût leur faire ouvrir les portes des internats. D'un autre côté, des élèves de ces mêmes internats, notamment des sourds-muets, lui étaient amenés clandestinement par leurs mères pendant les vacances, afin qu'il leur donnât des soins pour une surdité imparfaite qui n'avait été exagérée que dans le but d'obtenir leur admission, mais qui, par suite de cette prétendue incurabilité, n'était dans l'établissement l'objet d'aucun traitement. Blanchet crut avec raison qu'il était de son devoir d'appeler sur ces faits l'at-

tention de l'autorité. Il demanda qu'on admit dans les écoles spéciales créées pour eux tous ces jeunes infirmes, quel que fût le degré de leur infirmité, afin qu'aucun ne fût privé des bienfaits de l'éducation. Il demanda de plus que, pendant leur séjour dans ces écoles, on s'occupât de guérir ceux qui paraîtraient guérissables, ou de soulager ceux qui paraîtraient susceptibles de soulagement.

Son appel fut entendu, et le ministre de l'intérieur institua, en 1845, une commission chargée de vérifier ses expériences sur la curabilité de certains états regardés jusqu'alors comme incurables. Cette commission, qui comptait dans son sein les hommes les plus compétents, reconnut, après de longues et attentives épreuves, l'efficacité pratique des méthodes employées par Blanchet. C'est à la suite du rapport dans lequel elle consigna ces heureux résultats, que le ministre de l'intérieur créa pour lui la place de chirurgien de l'Institut des sourds-muets, pour le traitement de la surdi-mutité. A la même date, le même ministre lui confia la mission de traiter, à l'Institution des aveugles, tous les enfants susceptibles de guérison ou d'amélioration.

Ce fut presque au lendemain de cette double nomination qu'eut lieu la révolution de Février. Peu de temps après éclata cette terrible insurrection de Juin qui, durant trois jours, ensanglanta la capitale. Placé, on peut le dire, au plus fort de la mêlée et de la fusillade, — il demeurait à cette époque sur le boulevard Bonne-Nouvelle, et la barricade de la porte St-Denis nécessita, pour être enlevée, un véritable assaut — il s'empressa d'organiser une ambu-

lance, et là, se multipliant à toute heure du jour et de la nuit, il prodigua ses soins à de nombreux blessés, sous quelque drapeau qu'ils eussent combattu. Mais jetons un voile sur ces douloureux souvenirs. Il nous faudrait rappeler, à côté du dévouement dont Blanchet fit preuve, l'ingratitude ou plutôt le mauvais vouloir dont on usa envers lui, et cela parce qu'après la lutte et au moment de l'enquête, il refusa de se montrer homme de parti. Comme si la discrétion à l'égard de ceux qu'il a soignés n'était pas pour le médecin le plus noble des priviléges et le plus sacré des devoirs !

Le 11 décembre 1848, le ministre de l'intérieur, à la demande de Blanchet, soumit à l'appréciation de l'Académie de médecine une série de questions relatives à la surdité. Il s'agissait surtout de faire sanctionner par ce corps savant les expériences sur lesquelles la commission administrative s'était si favorablement prononcée. Mais un point complètement neuf exigeait un examen et un contrôle approfondis, c'était celui-ci : « Y aurait-il avantage à ce que les élèves imparfaitement sourds fussent appelés à recevoir une éducation spéciale donnée exclusivement par des professeurs parlants, lesquels les exerceraient à l'étude de la parole ? » C'était, comme on le voit, rompre en visière avec toutes les traditions du passé, et provoquer non plus une innovation, mais une révolution véritable dans les idées aussi bien que dans les méthodes. Cinq commissaires furent nommés ; mais, malgré l'activité dont ils firent preuve, leur travail exigea près de quatre années.

Ce fut en 1852 seulement que le rapporteur,

M. Piorry, en donna lecture à l'Académie et en formula les conclusions, en réponse aux séries de questions posées par le ministre. On ne saurait guère imaginer une approbation plus explicite ni plus nette du système de Blanchet et des moyens nouveaux qu'il proposait pour les rendre plus efficaces. C'est alors que la discussion commença. Ai-je besoin d'ajouter qu'elle fut vive, ardente, passionnée, et que plus d'une fois les questions de personne dominèrent les questions de science? L'Académie pourtant n'était appelée à se prononcer que sur la matérialité de certains faits; or, ces faits, la commission en témoignait pour les avoir vus et touchés, et, à moins de mettre en doute la probité et la sagacité de pareils témoins, choisis par l'Académie elle-même et pris dans son propre sein, il fallait les en croire et alors les conséquences coulaient de source. Mais se flatter que les choses se passeraient de la sorte, c'eût été compter sans la routine, les amours-propres froissés, les oppositions systématiques et les partis-pris d'avance. Aussi jamais peut-être victoire ne fut achetée au prix de luttes plus orageuses ni plus fertiles en incidents de toute nature.

Parmi ces incidents, quelques-uns, par une heureuse diversion, prouvèrent qu'une plaisanterie de bon goût a quelquefois plus d'effet qu'un argument scientifique. Qu'on en juge par le trait suivant:

L'un des adversaires les plus véhéments de Blanchet, le professeur Malgaigne, prit jour avec lui pour constater *de visu* les faits en discussion devant l'Académie. Il fut convenu que le rendez-vous aurait lieu chez notre confrère. Malgaigne arrive à

l'heure dite, mais le domestique lui répond que son maître est sorti, et il le fait entrer dans le salon où se trouvait déjà une autre personne. Ces deux Messieurs ne tardèrent pas à lier conversation, et bientôt celle-ci, de banale qu'elle était d'abord, prit un caractère tout-à-fait intime. Cependant Blanchet rentre et se confond en excuses sur son inexactitude. Mais Malgaigne lui répond avec courtoisie que, grâce à son interlocuteur, le temps ne lui a pas paru long; puis il le prie de le rendre témoin de l'expérience annoncée. — L'expérience ! mais depuis un quart-d'heure vous l'avez sous les yeux. — Comment cela ? — C'est bien simple. La personne avec qui vous venez de vous entretenir avec tant d'intérêt est un sourd-muet de naissance qui entend assez bien par le mouvement de vos lèvres et s'exprime assez nettement par la gymnastique de son gosier, pour que vous-même n'ayez pu soupçonner son infirmité.

C'est ainsi que, par cet innocent artifice, Blanchet triompha d'une opposition que n'avaient pu vaincre ni les témoignages ni les faits les plus probants.

Nous avons dit que quatre années s'écoulèrent depuis le moment où Blanchet soumit ses travaux au jugement de l'Académie, jusqu'à l'époque où celle-ci leur donna sa sanction. Ces quatre années, il les employa à étendre et à perfectionner son œuvre.

Dès 1849, il fondait en faveur des sourds-muets et des aveugles cette *Société d'assistance et de prévoyance* qui a pris en peu d'années, sous sa généreuse impulsion, un si grand développement. Procurer à tous ces malheureux des secours médicaux ou alimen-

taires, du travail à ceux qui sont en état de travailler, l'instruction religieuse, morale et intellectuelle à tous, une profession et un pécule au sortir des écoles, des conseils judiciaires aux familles qui les réclament : tel est le but de cette admirable institution.

A peine commençait-elle à fonctionner que Blanchet reçut du Gouvernement la mission d'aller étudier en Belgique et en Allemagne les écoles de sourds-muets et d'aveugles, le régime, la discipline et les diverses méthodes d'enseignement qui y sont pratiquées. On peut lire dans son *Traité de la surdi-mutité* le rapport si substantiel dans lequel il consigna les résultats de sa mission. Ce traité, qui parut en 1852, fut suivi, à de courts intervalles, de divers mémoires sur *Les moyens de généraliser l'éducation des sourds-muets et des aveugles.* Blanchet, s'appuyant sur l'autorité de faits incontestables, prouva jusqu'à l'évidence qu'au lieu de laisser tant de pauvres infirmes croupir dans l'ignorance et la paresse qu'elle entraîne forcément après elle, il était très-facile au contraire de les instruire. Il démontra également l'utilité de donner aux jeunes sourds-muets des professeurs parlants qui exerceraient, selon les méthodes allemandes, ceux qui auraient de l'aptitude à l'articulation, et apprendraient à tous à lire la parole sur les lèvres. Enfin, au lieu de les condamner à vivre ensemble, loin du monde réel, et à ne s'exprimer qu'à l'aide de signes inconnus du plus grand nombre, il eût voulu les faire vivre de la vie commune au milieu des élèves parlants, et même leur faire ouvrir les écoles primaires.

Écoutons-le lui-même exposer le but et la portée de ces philanthropiques réformes :

« Jusque dans ces derniers temps, les efforts des bienfaiteurs des sourds-muets et des aveugles s'étaient concentrés sur les moyens de leur donner l'éducation à l'aide de divers systèmes et de méthodes plus ou moins ingénieuses d'ailleurs, mais qui toutes avaient le grave inconvénient de les séparer de leurs familles, du milieu dans lequel ils étaient nés, de les placer dans des internats spéciaux, où ils n'avaient de rapports qu'entre eux, ne communiquaient qu'à l'aide de signes de convention, incompris des voyants et des entendants; de sorte que, malgré le zèle et la capacité des maîtres, ils pouvaient oublier le sentiment de leurs devoirs envers leurs parents, prendre en méfiance cette société dont ils étaient isolés, s'exalter dans le sentiment de leur individualité, pour, le plus souvent, à la sortie de leurs écoles, s'étioler et s'affaisser dans leurs luttes avec les besoins de la vie. Il faut ajouter que ce genre d'éducation est tellement dispendieux que, malgré les libéralités et les sacrifices de l'État, des départements et des communes, un tiers à peine des intéressés est appelé à y participer.

« Un autre inconvénient non moins grave et inévitable des internats spéciaux était de ne s'ouvrir à l'élève qu'à un âge trop avancé, à l'âge où souvent s'achève l'éducation des parlants, et de le laisser livré ainsi trop longtemps, sans règle, sans frein, à tous ses penchants, et privé des moyens de communication intellectuelle et morale, qui seuls auraient pu faire cesser son isolement et remédier à son état exceptionnel. »

Voilà le mal. Il va maintenant en formuler le remède, qui se réduit à ceci :

« Donner l'éducation aux sourds-muets et aux « aveugles en les conservant à leurs familles, afin « d'y maintenir les rapports d'affection et le culte des « devoirs réciproques que la loi naturelle et la loi di- « vine imposent aux parents comme aux enfants ; la « leur donner dans les écoles communales au milieu « des voyants et des entendants, de manière à ne pas « s'exposer à rompre les liens sociaux qui unissent « tous les hommes et les portent à se considérer comme « frères ; la leur donner, par des moyens qui mettent « infirmes, parlants et entendants, en communion « constante ; enfin la leur donner à tous, dès le jeune « âge et en quelque sorte sans frais exceptionnels. »

Blanchet ajoutait :

« Tout sourd-muet intelligent dont l'appareil vocal, « la vue, le toucher, les nerfs sensitifs sont à l'état « normal, peut acquérir la parole (quel que soit le « dialecte) et la faculté de la lire sur les lèvres; de « même tout aveugle doué d'intelligence est suscep- « tible d'éducation ; l'aveugle sourd-muet peut aussi « obtenir ce bienfait, lors même que ses perceptions « sont réduites au tact. »

Telle est la méthode de Blanchet, et il eût été difficile, ce me semble, d'exprimer de meilleures choses en de meilleurs termes. Ne croyez pas du reste que, comme beaucoup de novateurs, il ait tout d'abord imaginé d'emblée un système, puis ensuite se soit efforcé d'y plier les faits, au besoin, en les violentant. Non. Ce furent, au contraire, les faits eux-mêmes qui, à mesure qu'ils se succédèrent, lui permirent d'édifier son système.

Dès 1847, c'est-à-dire avant d'être nommé chirurgien de l'Institution impériale des sourds-muets, il avait commencé sans bruit, dans une modeste école de la rue St-Lazare, l'application ou plutôt l'épreuve de sa méthode d'enseignement mixte. Après quelques tâtonnements, la tentative réussit, et, en 1852, s'ouvrait sous un nouveau maître formé par lui une nouvelle école, laquelle recevait, parmi les enfants voyants, entendants et parlants, les petits aveugles et les petits sourds-muets du quartier. Deux ou trois ans plus tard, quatre écoles primaires fonctionnaient à Paris d'après ce même système. Le problème devait donc être regardé comme résolu, problème essentiellement humanitaire, puisque, en France seulement, c'est par trente et quarante mille qu'il faut compter le nombre de sourds-muets et d'aveugles fatalement voués, d'après les anciennes méthodes qui ont l'internat pour base, à l'ignorance, à l'oisiveté et à la misère. L'expérience, en effet, n'a que trop prouvé que les pensionnaires de ces internats, une fois rendus à la société, ne peuvent tirer aucun parti de l'éducation spéciale qu'ils y ont reçue. Combien pourraient s'écrier avec amertume, comme Ovide exilé chez les Scythes : « Je suis un barbare ici, car personne ne me comprend : »

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis.

Ces premiers essais, bien que sur une modeste échelle, eurent un immense retentissement, et tout Paris, on peut le dire, s'en émut. Le Conseil municipal nomma une commission pour s'enquérir de leur

exactitude. Or, celle-ci constata, d'une part, que le voisinage des infirmes n'apporte aucun trouble dans l'école et contribue au contraire, de plus d'une manière, aux progrès des voyants et des parlants; et, d'autre part, que les infirmes eux-mêmes y puisent une instruction plus solide et à beaucoup moins de frais, et de plus y apprennent, ce qu'on ne peut apprendre dans les internats, la sociabilité. Aussi, sur le rapport de sa commission où respire une sorte d'enthousiasme, le Conseil éleva-t-il au rang d'écoles municipales les établissements privés qui avaient pris cette utile initiative, et introduisit-il progressivement le nouveau système dans d'autres écoles; mais celles-là subventionnées. Elles fonctionnent aujourd'hui dans Paris au nombre de douze et ont été distribuées de telle sorte qu'aucun enfant aveugle ou sourd-muet ne saurait désormais être privé de ce mode d'éducation. Mais ce n'est pas tout. La Société d'assistance et de prévoyance, fondée par Blanchet, suit avec sollicitude les progrès des élèves, les récompense à la fin de chaque année, et, au sortir de l'école, facilite l'apprentissage et, après l'apprentissage, le placement.

Le Gouvernement comprit que Paris ne pouvait conserver le monopole de ses précieuses innovations. Seulement, avant de prendre les mesures voulues pour les généraliser, il dut faire étudier la marche et les progrès des écoles mixtes qui fonctionnaient ainsi dans les divers quartiers de la capitale. Ce fut seulement après quatre années d'observations incessantes que l'épreuve parut décisive, et peut-être fallut-il, pour qu'on en fît bénéficier les autres

parties de l'Empire, qu'un ancien président du Conseil municipal, M. Delangle, arrivât au ministère. Le ministre exposa, dans une circulaire parfaitement motivée, la simplicité et les avantages du mode d'éducation organisé par Blanchet. Il invita les préfets à solliciter des conseils généraux une allocation destinée à envoyer à Paris, pendant les vacances, quelques instituteurs ou institutrices des écoles normales, pour y étudier la méthode et l'appliquer ensuite dans leurs départements. Cet appel du ministre fut accueilli comme il devait l'être. Bientôt arrivèrent de tous les points de la France des délégués choisis parmi les plus zélés et les plus intelligents, et c'est Blanchet lui-même qui se chargea de leur développer ses idées et sa méthode dans l'école de la rue d'Argenteuil.

Mais l'œuvre de notre éminent confrère, par la nature des services qu'elle était appelée à rendre, était avant tout une œuvre cosmopolite. Aussi l'étranger s'empressa-t-il de l'adopter. La Russie surtout l'accueillit avec une faveur marquée, et les Sœurs de charité, ces saintes et infatigables missionnaires, se chargèrent de la faire pénétrer au cœur même de l'Orient.

Cependant, quelques circonstances particulières avaient retardé en France l'extension de la méthode. Sans doute on ne contestait plus sa valeur, puisque les faits avaient parlé ; mais on reculait devant une sanction publique et officielle. Enfin le grand-maître de l'Université, M. Duruy, dut céder tout à la fois à la pression de l'opinion et à ses propres convictions. Par une circulaire en date du 11 mars 1866,

il signala à tous les recteurs d'Académie, comme un fait d'expérience à l'abri de toute atteinte, le devoir impérieux d'humanité pour le Corps enseignant, de s'approprier les méthodes créées par Blanchet et d'en étendre l'application partout où les besoins l'exigeraient, s'en référant, quant aux moyens d'exécution, à la circulaire de son prédécesseur, M. Delangle.

Voilà donc Blanchet au comble de ses vœux, et il aurait pu s'écrier avec le poète : « *Exegi monumentum!* » Mon monument est achevé! Mais monument bien plus durable que ceux qui reposent sur l'airain ou sur le marbre, car il a pour base le souvenir d'impérissables services rendus à l'humanité.

Nous venons de dire ce qu'était Blanchet comme savant et comme glorieux initiateur de nouvelles méthodes : essayons maintenant de faire connaître l'homme. Et, dans ce but, je ne saurais mieux faire que d'emprunter les lignes suivantes à la notice biographique que lui a consacrée M. Félix Ribeyre :

« On se tromperait si l'on pensait que le travail surhumain, les veilles prolongées, altéraient la sérénité et le caractère aimable et bienveillant du docteur. Ce savant si profond, ce chercheur infatigable était l'homme du monde le plus distingué et le plus courtois, l'ami le plus affectueux. La bonté se lisait dans son regard et l'on peut dire qu'il avait toujours le cœur sur la main et le sourire sur les lèvres.

« Au physique, M. Blanchet, avec son collier de barbe blonde encadrant une physionomie expressive, ses cheveux frisés naturellement, son front large et

intelligent, son œil bleu, ressemblait assez à un Anglais élevé à Paris. Il avait la distinction sans la raideur britannique, la réserve de nos voisins s'unissant chez lui à la cordialité française. Il plaisait à première vue et charmait ses malades avant de les guérir.

« Il connaissait tout Paris et tout Paris le connaissait, et quiconque aurait assisté à une de ses consultations pouvait voir défiler dans son salon les notabilités de la politique, du monde, de la science et de la littérature. Chaque jour son cabinet était littéralement pris d'assaut, et ses amis les plus intimes devaient recourir à mille stratagèmes pour pouvoir lui serrer la main : douce joie qui nous est désormais interdite !

« Les malheureux, les indigents, les ouvriers le trouvaient toujours compatissant et bon. Devant lui les distinctions sociales s'effaçaient; il n'y avait plus que des malades.

« Il aimait les arts et les artistes. Lettré lui-même, il se plaisait dans la société des écrivains. Mais son esprit tout à la fois fin, délicat et sérieux, après les causeries les plus brillantes, revenait toujours par un détour ingénieux à la science et surtout à ses chers sourds-muets, à ses aveugles dont il était le bienfaiteur plus encore que le médecin. C'est ainsi qu'en 1862, Son Exc. le ministre ayant ajouté à ses fonctions la direction générale du service de santé de l'Institut des sourds-muets, le généreux praticien qui, depuis quinze ans, avait fait abandon de ses honoraires au profit de l'Institution, demanda qu'il en fût de même pour les nouvelles fonctions dont il

venait d'être chargé. Son désintéressement égalait son mérite. »

Tel était Blanchet. Bien que tracé par une main amie, ce portrait, j'en appelle à tous ceux qui l'ont connu, n'est aucunement flatté. La fortune alors semblait épuiser sur lui toutes ses faveurs. Il avait la plus brillante et la plus opulente clientèle de Paris, était officier de la Légion-d'Honneur, décoré de plusieurs ordres étrangers, et membre de la plupart des Académies ou Sociétés savantes de l'Europe. Et il n'avait pas encore 48 ans !

Oui ; mais tant de travaux et de luttes, bien que sanctionnés par de splendides succès, avaient sourdement miné sa constitution pourtant si robuste. Lui qui avait le coup-d'œil si sûr quand il s'agissait des autres, s'abusa longtemps sur sa propre position, ou peut-être craignit-il de s'éclairer, de peur d'être obligé de prendre un repos auquel il ne croyait pas avoir droit tant qu'il n'aurait pas entièrement accompli son mandat. Ce mandat, savez-vous quel devait en être le couronnement ? Il ne s'était proposé rien moins que de faire pour les aveugles ce qu'il venait de faire pour les sourds-muets, c'est-à-dire de leur restituer la jouissance du sens qu'ils avaient perdu.

L'opération qu'il avait imaginée à cet égard, et dont il entretint l'Académie des sciences par une lettre en date du 16 juin 1866, reçut de lui le nom d'*hélioprothèse*. Elle n'était applicable qu'aux aveugles chez lesquels la cécité était produite par l'opacité de la cornée transparente et non par la paralysie de la rétine. Voici comment je la lui ai vu pratiquer :

Le patient ayant la tête appuyée sur la poitrine

d'un aide, la paupière supérieure relevée et l'inférieure abaissée, il faisait une ponction à l'œil avec un bistouri droit, à lame étroite. La largeur de l'incision devait être en rapport avec e diamètre du tube conducteur de la lumière. Ce tube n'était autre qu'un petit cylindre en cristal, terminé, à l'une de ses extrémités, par une coque rappelant, autant que possible, les couleurs de l'iris. Je ne puis mieux comparer sa forme qu'à celle d'un clou dont la tête serait mince, large et légèrement concave. C'est ce tube que Blanchet faisait pénétrer, à travers la ponction, presque jusque au contact de la rétine, de telle sorte que son extrémité épanouie, se moulant sur la cornée, était maintenue en place par les paupières et figurait ainsi un œil artificiel.

On comprend tout de suite le but et le mécanisme de ce petit appareil. Le clou de cristal, par sa nature diaphane, avait pour objet de rétablir une libre communication entre la lumière du dehors et l'intérieur de l'œil, communication qu'interceptait la cornée devenue opaque. Il devait donc agir à la manière d'un conducteur pour diriger le rayon solaire jusque sur le nerf optique. Deux cas alors, au moment même de son application, pouvaient se présenter. Ou bien, le nerf étant paralysé, la perception de la lumière était nulle ; ou bien, au contraire, le nerf étant encore sensible, le malade pouvait immédiatement apercevoir ou même distinguer les objets. Dans le premier cas, il y avait chance de guérison ; dans le second, la cécité devait être regardée comme incurable.

Telle est l'ingénieuse opération imaginée par Blan-

chet. Je la décris avec quelques détails, car je suis un des rares médecins qu'il ait admis à en être témoins. Il voulait attendre, pour la faire entrer dans la pratique, qu'il lui eût donné ses derniers perfectionnements. Mais l'opinion, accoutumée à lui voir faire des miracles, avait applaudi d'avance à un miracle de plus, et on n'a pas oublié l'immense empressement qùe mit la presse à en répandre la nouvelle. Cela se comprend, si l'on songe qu'il existe, rien qu'en France, plus de trente mille aveugles qui pourraient être appelés à en bénéficier.

Quel sera, en définitive, l'avenir de ce procédé? Il est incontestable que des malades opérés par Blanchet et chez lesquels, depuis de longues années, la vision était complètement perdue, ont pu y voir assez pour se conduire, jouer aux cartes, aux dominos, lire et même écrire. Mais, à côté de ces succès, il y a eu de graves échecs. C'est donc pour moi une question complètement réservée.

Malheureusement celui qui était plus apte que tout autre à la mener à bonne fin dut interrompre son œuvre inachevée, car déjà, on peut le dire, la mort était à son chevet. C'est à peine s'il eut le temps de corriger les dernières épreuves d'un ouvrage auquel il travaillait depuis longtemps, et qui doit paraître incessamment sous ce titre : *Des Aveugles*, vaste recueil auquel, d'après ce qu'il m'a été donné d'en juger, je n'hésite pas à prédire un long et éclatant succès. Ce fut, en quelque sorte, son testament scientifique. Peu de jours après, le 21 février 1867, il s'éteignait dans la plénitude de ses facultés et de son intelligence.

La nouvelle de sa mort produisit dans Paris une impression d'autant plus vive et plus pénible qu'on y était moins préparé. Comme il avait continué, presque jusqu'à la dernière heure, ses consultations, ses visites et ses opérations tant en ville qu'à l'hôpital, beaucoup ignoraient même qu'il eût été malade; ce fut pour eux un véritable coup de foudre. Mais c'est surtout dans St-Lo, sa ville natale, où, d'après ses désirs, ses restes furent transportés, que la catastrophe fit le plus sensation: la douleur y prit les proportions d'un deuil public. Toute la ville, je puis le dire pour l'avoir vu, assistait à ses funérailles. C'était à qui citerait quelque trait de lui, comme un dernier hommage aux qualités de son esprit et à celles de son cœur. On déplorait sa fin prématurée. On plaignait sa pauvre mère, vénérable octogénaire qui, devenue complètement aveugle il y avait plus de vingt ans par le fait d'une double cataracte, avait été opérée par lui avec tant d'habileté et de succès que, depuis lors, sa vue est restée parfaitement intacte. Enfin on se montrait avide de connaître les moindres particularités relatives à ses derniers moments. Quelle maladie avait donc brisé cette existence encore si pleine d'avenir, et comment avait-il accepté cette suprême et solennelle épreuve qu'on appelle la mort?

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt les détails dans lesquels je suis entré à ce sujet lorsque, sur la demande de sa famille, j'eus le douloureux privilége de prononcer quelques paroles sur sa tombe. J'en extrais donc les passages qu'on va lire :

« Blanchet était occupé à faire une nouvelle série

d'expérimentations et de recherches, lorsque tout à coup la mort l'a frappé. Je me trompe : elle l'a d'abord averti. Depuis quelque temps nous nous apercevions que sa santé déclinait, sans pouvoir obtenir qu'il retranchât quelque chose de ses incessants labeurs. Cependant il finit par consulter. C'est alors que nous reconnûmes une augmentation considérable dans le volume du foie. A ce degré, la maladie peut encore guérir, si elle est traitée ; mais elle devient presque fatalement mortelle, si au contraire on la néglige : c'est ce que fit Blanchet. Victime d'un sentiment que je n'hésite pas à appeler exagéré du devoir, il continua ses fonctions professionnelles, puisant chaque jour, dans un surcroît d'énergie morale, ce que chaque jour il perdait en force et en vitalité. Mais enfin la lutte ne devint plus possible. Ne me demandez pas les détails de sa longue et douloureuse agonie ; hélas ! c'est bien assez d'en avoir suivi toutes les phases, sans encore vous en retracer le déchirant tableau. Mais ce que je ne saurais taire, c'est que sa mort a été celle d'un chrétien fervent et convaincu. Comme il sentait sa fin approcher, il nous dit avec un calme et une sérénité dont je n'oublierai jamais l'expression : « Mon sacrifice est fait. Il me semble « même voir déjà ma chambre se remplir de per« sonnes agenouillées et qui prient. » Ce furent ses dernières paroles : peu d'instants après, il rendait son âme à Dieu.

« Ainsi s'est éteinte cette douce et sympathique existence. Je ne saurais mieux peindre l'immense douleur qu'a causée dans Paris la nouvelle de sa mort qu'en la comparant à celle que je vois régner

ici sur tous les visages. C'est que Blanchet exerçait sur tous ceux qui l'approchaient un charme, j'ai presque dit une fascination véritable, et cela à l'aide de deux dons naturels dont l'ascendant est irrésistible : la noblesse du cœur et la délicatesse des sentiments. »

PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

Premier président à la Cour impériale d'Agen, membre correspondant (1).

(*Suite.*)

XXX.

« L'homme vit peu de jours, et ce peu de jours est rempli de beaucoup de misères ». Le premier son de sa voix est un cri de douleur; à peine ses yeux s'ouvrent-ils à la lumière, qu'il en sort des larmes. Le signe auquel les jurisconsultes du moyen-âge reconnaissent que l'enfant a eu vie, c'est qu'il ait pleuré. Les Thraces se répandaient en gémissements aux naissances. Les Scandinaves épargnaient volontiers au nouveau-né une existence pleine de tourments et de souffrances. « Puisqu'il regrette tant d'être au monde, le mieux pour lui, disaient-ils, serait de mourir; qu'il rentre dans la nuit d'où il vient de sortir; qu'il se rendorme comme l'homme qui, s'éveillant à demi, se hâte de fermer les yeux,

(1) Voir les volumes de *Mémoires* publiés par l'Académie en 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867.

se retourne et renoue ses songes ». Quelles étaient cependant les plaintes des mères ? elles seules auraient pu le dire.

Le grand poète romain Lucrèce voit dans l'enfant un pauvre naufragé échoué sur la côte. Le malheur est le roi d'ici-bas ; il entre dans toutes les demeures ; il y pénètre sans heurter ; il y a des larmes dans tout l'Univers. On pleure à Babylone comme à Jérusalem. *Sunt lacrymæ rerum,* a dit, avec un soupir sympathique, Virgile, ce tendre génie à demi chrétien.

Sur cette terre dont on voudrait faire une demeure permanente et le but final de la destinée humaine, l'homme souffre et gémit depuis le berceau jusqu'à la tombe. N'eût-il d'autre cause d'infortune, sa double nature suffirait pour le tourmenter. Semblables à deux époux mal assortis et toujours mécontents l'un de l'autre, l'âme et le corps se querellent tant qu'ils sont réunis. Ce sont deux amis qui ne peuvent vivre ensemble, et deux ennemis qui ne peuvent se quitter.

Ce moi plaintif qui nous obsède se retrouve à tous les âges et sur tous les points du monde. L'histoire de la douleur n'est autre que celle de l'humanité ; et sur ce globe changeant, le mal seul se perpétue et règne toujours.

Le sage, dans l'*Ecclésiaste*, dit que les morts sont plus heureux que les vivants. Le livre de Job n'est-il pas l'évangile de la douleur, la douleur faite homme ? L'agonie n'a pas plus de frissons, la mort n'a pas plus de terreurs que ce poème si plein d'enseignements, qui peint en traits de feu les maux de l'exis-

tence ; mais il finit par une résignation sublime, par une adoration, comme tout doit finir entre l'homme et Dieu. Dans Hésiode, que d'accents lugubres pour déplorer les amertumes de la vie ! Chez les Latins ainsi que chez les Grecs, c'est toujours le même chant lamentable.

Sous la légèreté apparente de quelques-uns de ses poètes, l'antiquité est mêlée d'une tristesse qui s'exhale en plaintes injustes et désespérées. A l'entendre, le premier bonheur est de ne pas naître ; le second, de mourir promptement. Pline s'emporte jusqu'à dire, que le plus grand présent de la nature est le pouvoir de se donner la mort. Pascal qui, avec l'éternelle mélancolie de sa pensée, exagéra peut-être nos misères, les a décrites avec des couleurs moins sombres ; à la peinture de notre faiblesse il a opposé celle de notre grandeur ; s'il nous abaisse, il nous relève, à la différence de Montaigne qui retient l'homme à terre, et veut l'y endormir sur l'*oreiller du doute.*

Il y a pour tous une somme inévitable de douleurs qui est dans l'essence de l'âme humaine ; la maladie, la fatigue, les privations, le désir contrarié, la déception, la vieillesse et la mort, tout ce que le pauvre ressent, le riche le ressent comme lui. Démocrite, se trouvant à la cour de Darius qui était inconsolable de la mort de son fils, promit de le ressusciter si on pouvait lui indiquer trois personnes qui n'eussent pas versé de larmes. Il y a des souffrances en haut et en bas, plus en haut qu'en bas. La sensation de la douleur est en raison directe de l'étendue de l'intelligence. Une simple contrariété

abat l'homme placé dans une situation élevée, l'homme du peuple le sent à peine ; l'éducation développe la sensibilité, ouvre à l'imagination de plus vastes horizons, et donne par là au mal plus de prise sur notre âme.

Quand le malheur et des coups inattendus atteignent les grands et les heureux du monde, ceux du moins qui paraissent tels, ils frappent plus vivement les esprits et ont un plus long retentissement, que si les victimes sortaient des rangs inférieurs de la société ; non point qu'on regarde les pauvres, les hommes d'une condition obscure, comme faits pour souffrir, comme n'ayant guère rien à prendre dans le bonheur d'ici-bas ; c'est à cause de l'éclat du nom, de la hauteur de la situation, et parce que tant de prospérités font croire à une félicité inaltérable, jusqu'au moment où quelque catastrophe subite et sans remède vient prouver que nul n'est assuré d'échapper aux communes douleurs.

La société ne verse pas capricieusement et à son choix sur nous, la maladie, les fléaux et la mort. Une loi souveraine crée la douleur avec ses mille formes, ses pointes acérées, avec sa puissance inéluctable. Qui pourrait soutenir la vue de toutes les souffrances qui l'attendent, si elle était complète, et telle que le génie de Milton nous la fait concevoir, lorsqu'il nous représente l'ange du Seigneur transportant Adam coupable sur une haute montagne et lui déroulant tous les maux de sa race ?

On appelle heureuses les premières années de la vie. Cependant chaque âge a ses tristesses ; l'enfance a ses chagrins ; seulement ils sont passagers. Le

merveilleux ressort de la jeunesse et de l'inexpérience est prompt à se redresser sous la plus dure étreinte ; chez les enfants, le présent n'est jamais dévoré par l'attente : chaque heure prend sa part de jouissances dans leur petite vie ; il n'y a pour eux ni passé ni avenir.

Pour juger de l'intensité des peines, il faut consulter l'âge, le sexe, le tempérament, le climat, les habitudes surtout. Que voit-on sans cesse ? les uns accablés par les moindres soucis, les autres à peine effleurés par les coups les plus rudes. La trempe de quelques âmes est telle, que les traits de la mauvaise fortune s'y émoussent comme les projectiles s'amortissent en tombant sur le sable. Les organisations puissantes des peuples du Nord sont moins accessibles à la douleur physique, que les fibres délicates de l'habitant des zones tempérées. Montesquieu ne dit-il pas qu'il faut écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment ? A Sparte, les enfants, au pied de l'autel de Diane, étaient frappés jusqu'au sang, parfois jusqu'à la mort, sans qu'un seul d'entre eux laissât échapper le moindre gémissement. A Rome, les gladiateurs, tout couverts de blessures, ne faisaient entendre aucune plainte. Quel art dans leur chute même pour en dérober la honte aux yeux du public ! Cette impassibilité venait de la puissance, de l'habitude, de l'éducation, et aussi de leur amour des applaudissements.

En général, la douleur qui se répand au dehors s'atténue par cette diffusion. Il y a un soulagement inouï à raconter ses peines. Tant que nous les ren-

fermons en nous-mêmes, elles grandissent ; nous réunissons devant notre pensée ce qui pourrait survenir, et l'imagination grossit tout, jusqu'à briser le cœur. Craindre un mal qui n'arrive point, c'est le réaliser ; l'avoir craint avant qu'il soit venu, c'est souffrir doublement.

On a remarqué que les profondes douleurs sont muettes ; elles mettent à se communiquer par l'expression une sorte de pudeur mêlée de fierté ; elles craignent l'accueil blessant de l'indifférence ; ce serait une sorte de profanation que de les confier au premier venu. D'ailleurs, des paroles d'intérêt et quelques larmes, c'est tout ce que peut donner la plus tendre amitié, remède qui convient à des chagrins vulgaires.

On aime souvent à se croire plus malheureux qu'on ne l'est réellement. La douleur prend une place immense dans la vie de quelques personnes. Elle absorbe à son profit toutes leurs facultés, se nourrit d'elle-même, et recherche avec avidité les moyens de se perpétuer. Tel est pour certaines âmes le bonheur amer de souffrir, qu'elles s'enivrent de leurs malheurs, veulent boire le calice jusqu'à la lie. L'affliction leur tient lieu de l'ami, de la fortune qu'elles n'ont plus, et il leur semblerait avoir fait une seconde perte, si elles cessaient de souffrir.

Les plus grandes peines peuvent renfermer quelques douceurs secrètes. Il y a des perles, disait Young, dans le torrent de l'affliction. Avec quelle profondeur Platon n'a-t-il pas analysé les rapports intimes du plaisir et de la souffrance? Nous ne goûtons rien de pur, pas même la douleur. Racine

connaissait le cœur humain, quand il fait dire à Phèdre :

« Il fallait bien souvent me priver de mes larmes. »

On se rappelle ces vers d'un autre poète dont le sens est que « le seul doux souvenir qui lui reste au monde, c'est d'avoir quelquefois pleuré. »

Il est donc des idées pénibles auxquelles est attaché l'inconcevable pouvoir d'engendrer un sentiment de plaisir. Ainsi, nous ressentons à un tel point le besoin d'être remués et l'espèce d'inquiétude que produit en nous l'absence d'impressions, qu'au risque d'en recevoir de trop fortes, nous recherchons avec empressement tout ce qui peut nous émouvoir. C'est ce désir qui fait courir le peuple autour de l'échafaud, et les gens du monde au théâtre. En quoi consiste l'intérêt d'un poëme, d'un drame, si ce n'est dans les vives émotions que le poète sait exciter en éveillant les sentiments de la terreur et de la pitié ? On éprouve une souffrance réelle au récit ou à la vue de grandes infortunes, de situations affreuses, puisqu'elles nous arrachent des larmes, nous font trembler et pâlir. Cependant nous aimons ces sortes d'impressions qui sauvent de l'ennui, causent le plaisir de la surprise, et en faisant circuler plus vite notre sang, doublent le sentiment de l'existence. Le *suave mari magno* de Lucrèce ne signifie pas qu'on se plaît à voir souffrir les autres ; non, ce n'est pas qu'on applaudisse à l'effusion du sang, aux angoisses de nos semblables ; mais les émotions que produisent de tels

spectacles, ravivent dans nos âmes la conscience du bien-être et de la sécurité personnelle.

La nature a rendu chacun de nous sensible à d'autres infortunes que les siennes. A l'aspect d'un visage inondé de larmes, avant même de connaître le sujet qui les a fait répandre, on sent les yeux devenir humides, et par cet entraînement sympathique qui unit les hommes entre eux, et par suite de l'empire que l'imitation exerce sur nous ; notre cœur se serre au seul récit d'un événement funeste qui s'est passé loin de nous, et dont les victimes nous sont inconnues.

On compatit aisément aux maux que l'on a éprouvés et difficilement à ceux qu'on éprouve encore ; on en est trop absorbé. Les moralistes affirment que, pour avoir le droit d'être écouté de ceux qui souffrent, il faut avoir souffert et essayé, comme Arie, le poignard sur son propre cœur avant de déclarer qu'il ne fait pas de mal. Mais où est l'homme qui n'a jamais versé de larmes sur lui-même et sur quelqu'un des siens ? Quiconque a aimé, a pleuré ! Du reste, la pitié n'est pas seulement l'impression de nos maux passés réveillée par ceux d'autrui ; mais aussi un mouvement instinctif, un élan spontané de l'âme sans aucun retour sur soi. Le spectacle du malheur nous émeut soudainement en dehors de tout calcul, de toute réflexion. On est dans de bonnes conditions pour apaiser le mal de la souffrance, quand on peut dire avec Térence : « Je suis homme, et rien de ce qui intéresse l'humanité ne m'est étranger. »

La plupart de ceux qui ont voulu discourir sur la

douleur, au lieu de la considérer sous ses divers aspects, l'ont envisagée à un point de vue étroit, égoïste; ils n'ont guère cherché qu'à faire connaître leur manière personnelle de sentir; ils ont retracé leur histoire ou celle de leurs amis. L'esprit d'impartialité leur a manqué, parce qu'ils étaient à la fois juges et parties. En raisonnant sur un pareil sujet, il faut ne pas songer à soi, être désintéressé, sans passion, sympathiser avec tout ce qui aime, avec tout ce qui souffre, sans qu'il soit nécessaire, pour connaître la douleur, d'avoir passé par les plus cruelles épreuves de la vie; d'autant plus que de grandes afflictions laissent presque toujours, dans les âmes qu'une foi vive n'éclaire et ne fortifie pas, un levain d'aigreur et d'injustice, qui ôte à l'esprit sa liberté et sa justesse d'appréciation.

Plusieurs écrivains prétendent que l'homme est tout entier dans chaque homme. Cependant les impressions ne se manifestent pas de la même manière, ni avec une égale vivacité. Il est des gens dont la douleur impétueuse et prompte éclate comme un vent d'orage et passe comme lui. Il en est d'autres chez qui les larmes s'amassent lentement; ils ont besoin de s'exhorter à pleurer, et ils ne peuvent s'attendrir sans témoins. On gémit plus haut quand on est entendu. Il est une intempérance d'affliction aussi bien qu'une intempérance de joie.

S'abandonner sans mesure à la souffrance, est le propre d'un esprit faible; mais il y a de l'orgueil et de la dureté à la braver et à en méconnaître les atteintes, à l'exemple de ce sophiste qui, dans le paroxysme de la goutte, s'écriait: « Douleur, tu as

beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal : »
Ces deux vers dans ALZIRE :

> Ne sèche point tes pleurs, cesse de t'en défendre,
> C'est de l'humanité la marque la plus tendre ;

sont un cri échappé du cœur. Les larmes nous ont été données par la nature, comme elle a donné la rosée aux nuits des climats trop chauds pour tempérer la sécheresse d'un ciel de feu. Évitons ces hommes qui se disent inaccessibles aux peines, qui affectent un froid stoïcisme, portent en triomphe leur insensibilité, leur stérile insouciance, et voient passer toutes les choses de la vie comme une glace reçoit l'image de tout ce qui se trouve devant elle. Sans doute, le sage est économe de larmes, et ne dissipe pas follement ce don précieux. Le plus souvent, elles efféminent; en général, il faut en être avare, sans oublier qu'elles sont parfois les seules armes du faible, le seul moyen de nous avertir de ses souffrances; et que celui qui ne sait jamais verser des larmes, ne sait pas non plus en essuyer. Les anciens les recueillaient dans une urne consacrée, tant la douleur de l'homme était auguste à leurs yeux !

N'allons pas ridiculement nier la souffrance : elle est, hélas! une triste réalité; autrement à quoi servirait le courage? Aussi, quand, tourmenté par la goutte, Possidonius soutenait que la douleur n'est pas un mal, il jouait sur les mots parce que, d'après les doctrines de sa secte, le vice seul était un mal. J'admirerais sans réserve ce philosophe, si ses prin-

cipes et le temps où il vivait lui eussent permis de dire : « Douleur, tu es un mal affreux ; tu as des griffes d'acier qui m'entrent dans les os ; mais, je te défie d'altérer ma confiance en Dieu, et de m'arracher contre lui la moindre plainte. »

Les hommes voient le malheur dans l'indigence. dans le berceau vide de l'ange qui souriait, dans le cercueil qu'on suit le cœur brisé, et dans bien d'autres événements. Pour apprécier ce qui est rélelement heureux ou malheureux, il faut se transporter dans le seul séjour qui ne soit pas un lieu de passage, parce que c'est là que se dénoue le drame de la vie terrestre. Ce que nous croyons, selon nos courtes vues, la joie, la félicité, c'est le malheur, peut-être, par-delà la tombe.

Acceptons les pleurs dans cette vie : ils ne coulent que pour quelques instants ; disons, dans nos peines, que bien des gens ont eu à souffrir comme nous, plus que nous ; il est toujours d'un bon esprit et d'un cœur élevé de chercher dans la comparaison de ses maux tels qu'ils sont, avec ce qu'ils pourraient être, un motif de rendre grâces au ciel de ce qu'il ne les a pas faits plus grands ou seulement autres qu'ils ne sont. N'est-ce rien de jouir de l'air, de la lumière, de la faculté de se mouvoir, quand on songe à tous ceux qui en sont privés, ou ne possèdent ces biens que d'une manière incomplète ? Si amère que nous soit la vie, notre état est un objet d'envie pour une foule d'êtres plus à plaindre que nous. Connaît-on la portée de ce mot terrible : Malheureux ? Est-on descendu de misère en misère jusqu'au fond de ce gouffre, où vit, dans un épou-

vantable dénûment, l'homme seul, en proie à tous les genres de souffrances? En un mot, pour se consoler un peu de toutes ses peines, il faut penser à toutes celles qu'on n'a pas; mais notre infirmité est telle que nous gémissons, tout en sentant que nous avons tort de gémir.

On se plaint quelquefois d'être écrasé sous le poids de ses chagrins. S'ils n'apparaissaient qu'à de longs intervalles, s'ils étaient toujours légers, s'ils faisaient place trop tôt à la consolation, où serait l'apprentissage de la patience, l'emploi de notre énergie? C'est par ces coups redoublés que notre nature rebelle se façonne et que le néant de notre être est mis à découvert. Ce ne sont pas les biens de ce monde qui nous ont été promis, mais ceux d'une autre vie que n'affligent ni les infirmités, ni les outrages du temps. Après la nuit de la tombe luira le soleil d'une nouvelle existence. L'homme peut trouver la route longue; mais il en sait le terme. Il n'est pas un exilé qui s'éloigne, c'est un voyageur qui revient et que l'on attend dans la patrie.

Pour nous exempter de la résignation, nous prétextons souvent la singularité de nos épreuves, l'excès et le caractère de nos afflictions. Nous pensons toujours que nos croix ne ressemblent pas aux autres; cette idée même de singularité dans nos peines, flatte notre vanité et autorise nos murmures. Nous voudrions que tous les hommes ne fussent occupés que de nos infortunes, comme si nous étions seuls malheureux sur la terre; celui-là se figure qu'il supporterait facilement toute autre souffrance que la sienne, et ne demande qu'à changer de

peine, à l'instar de ce malade qui espère se trouver mieux en changeant d'air et de position. Mais si les hommes pouvaient rassembler en un même lieu tous leurs maux, il y en a plus d'un qui préférerait remporter tous les siens, plutôt que de prendre la moindre portion de l'amas commun des misères humaines.

Le premier pas vers la résignation, c'est d'être convaincu qu'il est nécessaire de beaucoup souffrir. Les vains efforts d'une imagination exaltée ne peuvent tromper les besoins de la nature, ne peuvent donner une douceur vivifiante à l'humide vapeur d'un cachot, ni mettre fin aux battements d'un cœur brisé. Le philosophe, étendu sur sa couche moelleuse, nous dira que le courage dompte aisément tous les obstacles; mais si on peut affronter la mort, si tout homme peut lui faire face, les tourments prolongés sont d'horribles épreuves que peu de gens savent endurer. Sans doute, quand l'homme se redresse et se lève dans sa force sous les coups du malheur, quand il se tourne vers le côté céleste des choses, il triomphe, s'apaise et se console. Mais Dieu a fait du cœur humain le clavier de toutes les douleurs. Ne persuadons pas à notre âme que la pratique du bien est facile, pas plus qu'on ne doit persuader à l'intelligence, que la science est une récréation; — habituons-les, l'une et l'autre à l'effort, pour que l'heure du combat ne les prenne pas au dépourvu.

Si le champ de la douleur est vaste, il dépend de nous de le resserrer par une lutte infatigable dans de plus étroites limites. Il ne suffit pas de résister un jour, deux jours; ne dites point : « Cette guerre sera longue. » Rien n'est long de ce qui finit. Courage

donc ! Il est aisé de se croire brave dans la paix; c'est au fort de l'action que paraît la valeur du soldat. Chacun est bon pilote quand la mer est calme.

Ne nous laissons pas abattre par la mauvaise fortune; prenons le parti de souffrir patiemment; la patience n'ôte pas le sentiment de nos maux, mais elle les modère. L'habitude nous familiarise avec les choses les plus pénibles. Il n'est pas de si dure condition où un esprit judicieux ne trouve quelque soulagement. Souvent, l'espace le plus étroit, grâce au talent de l'architecte, a pu s'étendre à plusieurs usages, et une habile ordonnance rend le plus petit coin habitable. N'imitons pas Aladin qui se désespérait, parce qu'il voyait une fenêtre inachevée dans son palais, oubliant les vingt-trois autres qui étaient parfaites.

Lorsque l'âme s'irrite contre ses maux, ses maux s'irritent contre elle. On se punit ainsi soi-même d'une douleur qu'on ne sait pas endurer. On en souffre davantage; de plus, on en fait souffrir les autres, parce qu'on va se décharger sur eux du fardeau qu'on ne peut porter tout seul. On oublie qu'il n'est rien dont on se fatigue aussi vite que de la douleur d'autrui.

La résignation offre cet inestimable avantage, qu'elle puise toute sa force dans le cœur même de l'affligé. Elle n'a pas à subir les raisonnements fastidieux de ces indifférents, de ces consolateurs de profession qui vous offrent des services qu'on ne leur demande pas, et quand ils savent, la plupart du temps, qu'il est impossible de les accepter; ils viennent avec ces consolations banales, qui ne con-

solent pas; les affligés s'y heurtent sans cesse : « Il est mort, que voulez-vous? nous sommes tous mortels; et puis, il était si âgé! ou bien, il souffrait tant! » Peu de personnes nous apportent le baume exquis de ces sympathies qui savent parler et qui savent se taire. Maladresses souvent d'un bon cœur, les consolations prématurées ne font que réveiller la souffrance; on ne doit raisonner avec la douleur, que lorsqu'elle commence à raisonner; mais s'il y en a qui ne veuillent pas être consolées, il n'y en a pas qui ne veuillent être partagées.

Il est des cas où il serait dangereux de lutter directement contre la douleur; nos efforts pour la surmonter seraient une plus grande souffrance. Il faut alors laisser faire Dieu et attendre, en lui disant : « Celui que vous aimez est trop faible; avec vous seul il peut vaincre. » Nul n'aurait la force de résister, si la vivacité des sentiments qu'excitent en nous les premiers coups de l'adversité, ne s'émoussait à la longue. Heureusement, ce destructeur invisible qui fait le vide autour de nous, mais aussi ce consolateur par excellence qui renouvelle, en fuyant, ce mobile univers, le Temps n'enlève pas moins de chagrins qu'il n'en apporte. On ne peut souffrir beaucoup d'une manière durable. La Providence, en mère tendre, ne nous envoie que des peines ou courtes ou supportables. La souffrance et la consolation sont sœurs. Dieu ne laisse jamais sur la terre une faiblesse sans quelque appui, ni un cri de douleur sans écho. Quelque indifférent que soit le monde, Dieu a toujours parmi cette foule bruyante et insoucieuse ses mains aumônières et ses voix compatis-

santes : le moment vient où il sort du nuage et dit à la souffrance, comme à la mer soulevée : « Tu n'iras pas plus loin. » L'immortel auteur du *Génie du Christianisme* ne voit dans cette intervention mystérieuse de la Providence, que le signe de l'indigence et de la misère du cœur humain qui n'a pas de quoi toujours pleurer. Je préfère y reconnaître une preuve sensible de la bonté divine.

Il serait à désirer qu'on pût dépenser ses peines au jour le jour, et économiser ses joies pour le lendemain. Il faudrait aussi avoir le courage de regarder ses afflictions en face. L'ennemi est surtout terrible pour les fuyards ; de même, le mal a plus de prise sur ceux qui cèdent et reculent. Il est de bien meilleure composition pour qui lui tient tête. Il en est de l'âme comme du corps, qui acquiert du nerf et de la vigueur en se raidissant. Il est encore certain qu'on rend souvent la douleur physique légère et peu dangereuse à force de la croire telle. Ne perdons jamais l'espoir de la guérison. La puissance de Dieu est sans bornes. Combien n'y a-t-il pas de maladies où la science humaine est impuissante et qui disparaissent d'elles-mêmes ? L'espérance est la plus utile de toutes les affections de l'âme : elle entretient la santé par le repos de l'imagination, et répand dans le sang une douce et vivifiante chaleur. Espérer, c'est jouir. Celui qui donna tout ce qu'il avait et ne se réserva que l'espérance, ne se fit pas un si mauvais lot, puisqu'il garda pour lui tout ce qu'il y a de plus doux dans la vie.

Un remède efficace contre la souffrance, c'est d'abord la prière, si douce au cœur de l'affligé ; elle

le relève, l'apaise et le fortifie. Nous devons nous abreuver de cette rosée céleste qui nous est aussi nécessaire que la pluie aux arbres. Privés d'eau, ils ne portent aucun fruit; et sans le salutaire rafraîchissement de la prière, nos âmes demeurent stériles et mortes aux bonnes œuvres. La prière est un cri d'espérance; si, comme tout le prouve, il y a là-haut un être souverainement bon, un témoin invisible et doux de nos actions, un père dont la clémence égale la justice, il faut nous tourner vers lui dans nos joies, surtout dans nos tristesses, puisant dans ce commerce intime, des forces nouvelles pour porter jusqu'au bout l'épouvantable fardeau de la vie. Qui s'adresse à lui, fût-ce pour la millième fois, toujours reviendra soulagé. Douter de Dieu, ce serait douter de la vie elle-même; on peut délaisser cette croyance à la première ivresse; mais on est heureux de retourner vers elle à la première larme.

Visitons souvent les pauvres, aimons-les surtout: rien ne leur manque autant que l'amour. L'aumône matérielle ne vaut pas cette tendre compassion, ce regard, cette parole qui consolent et encouragent. D'un autre côté, rien ne rafraîchit le sang et ne rassérène l'âme, comme de secourir ceux qui souffrent. On acquiert aussi, bien plus qu'on ne donne: le contact du pauvre enrichit, parce qu'il rend au centuple en foi, ce qu'il prend en charité.

Livrons-nous à de sérieuses lectures où l'on respire un air plus fortifiant, plus pur, et que l'on fait non en esclave qui remplit une tâche, mais en enfant de Dieu qui revient à son père et qui attend tout de sa miséricorde.

Le travail est aussi un puissant moyen pour triompher des torpeurs de la tristesse et de l'aiguillon de la souffrance. Contemporain de l'homme, il a précédé l'introduction du mal dans le monde : il était une loi avant de devenir une expiation ; il commença au moment où l'homme reçut des mains de Dieu l'investiture de sa royauté terrestre. Il y a dans le travail même le plus humble et le plus pénible, quelque chose de calmant et de sanctifiant. L'inerte contemplation de ses douleurs exerce sur l'âme une influence malsaine et dangereuse. Les événements extérieurs nous envoient la souffrance à l'état brut ; c'est à la transformer comme toute autre matière, que nous devons travailler. L'âme se fait son corps, a dit un grand médecin ; on peut dire avec plus de vérité : l'âme se fait sa douleur. Nos défauts et nos imperfections entrent pour beaucoup dans l'amertume de nos plus réelles afflictions.

Il est difficile de persuader à l'homme que ce qui l'attriste puisse jamais tourner à son profit : aussi regarde-t-il la souffrance comme la plus cruelle ennemie du genre humain, comme un tyran impitoyable qui poursuit ses victimes sans relâche, et frappe à toute heure l'enfance et la vieillesse, la faiblesse et la force.

Cependant, n'est-ce pas de la douleur que vient le premier sentiment qui nous fait connaître l'existence? Elle est une sensation utile, le cri de l'organe souffrant ; c'est un gardien vigilant qui signale au cerveau des ennemis internes que les sens ne peuvent apercevoir, et qui menacent incessamment notre existence.

S'il se pouvait que, sans avertissement, à notre insu, le feu désorganisât nos tissus, que le fer pénétrât dans nos chairs, nous n'aurions aucun moyen de nous garantir de la destruction, et l'homme se donnerait quelquefois la mort par inadvertance. C'eût été le condamner à périr que de ne lui laisser de sensibilité que pour le plaisir. Comment remplacer l'aiguillon de la douleur, le frein d'une souffrance aiguë et croissante, par un simple dégoût, par l'attrait d'une jouissance ou par un avertissement qui ne fût pas une torture en même temps qu'un avis ? Que de fois, sous peine de mort, il faut s'abstenir, s'arrêter à l'instant même, quand nous sommes poussés en avant par le plaisir ? Que de fois la passion ou une simple distraction ne nous empêcherait-elle pas d'écouter les conseils de la raison, même les plus essentiels à notre existence, s'ils n'étaient pas sanctionnés aussitôt par une vive douleur ? Il fallait ce ressort énergique, surtout pour les enfants et les êtres chez qui la raison ne joue qu'un rôle secondaire. L'ordre voulait que nous fussions avertis par la preuve immédiate, incontestable, irrésistible du sentiment de ce que nous devons faire pour conserver notre vie.

La souffrance est un moyen de reconnaître si un individu supposé mort est réellement décédé. Combien de gens effrayés de ces récits affreux dont plusieurs sont très-authentiques, de morts vivants ressuscités dans la tombe, recommandent de vive voix à un ami ou prescrivent dans un acte de dernière volonté de leur brûler ou inciser certaines parties du corps, persuadés qu'ils échapperont ainsi à l'horrible possibilité d'être ensevelis vivants !

Les douleurs, lorsqu'elles ont disparu, se transforment souvent, après un temps plus ou moins long, en réminiscences agréables, tandis que le souvenir du bien-être double le mal présent : il n'est pire misère, dit le Dante, qu'un souvenir heureux dans les jours de malheur.

Si donc le plaisir nous donne la conscience du bien-être de la vie, la douleur nous avertit des dangers qui peuvent la compromettre ; l'un nous fait aimer l'existence, l'autre nous donne une salutaire frayeur de la perdre. Ajoutons que le moindre des plaisirs qui ne serait pas senti par l'être constamment heureux, sera goûté avec délices par l'homme infortuné. Quelle n'est pas la joie d'un détenu qui, après avoir subi sa peine, sort d'une prison obscure, revoit la clarté du jour, et recouvre la liberté ? Une femme qui vient d'être mère est d'autant plus heureuse que ses souffrances ont été plus vives.

Ovide trouve Niobé heureuse d'avoir été changée en rocher et d'être devenue insensible par l'excès de ses maux. Cicéron pense avec raison que, dans les peines morales, le comble du malheur est la privation du sentiment. Enlever la connaissance du mal, ce serait enlever celle du bien, et enfin anéantir l'homme. Qui voudrait remplacer par les oscillations d'un pendule les battements de son cœur ?

Quelques philosophes ont prétendu à tort que tous les plaisirs n'étaient qu'une cessation de la douleur. Platon, dans le IX[e] livre de la *République*, énumère un certain nombre de jouissances qu'aucune souffrance n'a précédées. Lorsqu'en effet nos yeux viennent à

s'ouvrir inopinément sur un charmant paysage, lorsque dans le même moment nous respirons un air embaumé des senteurs du printemps, nous éprouvons un doux plaisir, sans avoir senti nécessairement un malaise antérieur.

La souffrance importe sans doute à la vie physique, mais elle n'importe pas moins à la vie intellectuelle et morale; elle est le grand stimulant de l'activité humaine. La douleur de la misère, de la persécution est quelquefois nécessaire pour échauffer le génie, exciter le mérite et les talents paresseux.

Le malheur a souvent développé en nous des sentiments, des lumières et des forces que nous ne savions pas posséder, parce que nous n'en avions pas besoin, et qu'un sort plus propice eût certainement laissés dans l'inaction. Le génie de la douleur est peut-être le plus fécond de tous. N'est-ce pas aux tortures de la captivité, à dix années de martyre, que nous devons le livre des *Prisons de Silvio-Pellico,* livre admirable, qui apprend à souffrir et dispose à une si généreuse indulgence ? N'est-ce pas la douleur qui arrache à David, le prince de la lyre sacrée, ces magnifiques accents qui retentissent dans nos églises ?

La douleur est utile surtout au point de vue de la vigueur morale et du perfectionnement de l'homme. C'est une des grandes forces de la nature; elle ajoute à ce qu'elle ne détruit pas. La tribulation est à l'âme comme un marteau qui la frappe, et qui, en la battant, la fait briller d'un plus vif éclat. Ainsi encore, le soc de la charrue déchire la terre, mais il la féconde. Ainsi, le nocher s'aguerrit pendant la

tempête; ainsi, le chêne des montagnes se fortifie par les secousses et s'affermit par le temps. L'amour maternel ne grandit-il pas dans les larmes ? Plus la mère a souffert pour son enfant, plus elle a éprouvé d'appréhension et de terreurs, plus elle s'attache à lui ; et s'il meurt avant même qu'il ait pu comprendre les caresses de sa mère, elle en concevra un si profond chagrin, que peut-être elle n'aura pas la force de lui survivre ;

> Car, rien n'est plus puissant que ces petits bras morts
> Pour tirer promptement les mères dans la tombe,

dit un poète.

Le malheur donne je ne sais quoi d'achevé qui ajoute aux grandes vertus. Autrefois un lieu frappé de la foudre devenait sacré : emblème sublime du respect qne l'on doit au malheur.

La prospérité nous remplit souvent de fausses illusions ; enivré des faveurs du monde, on tombe dans l'oubli de ses fautes, et on s'imagine que Dieu les a pareillement oubliées. Le malheur est le seul maître qui puisse nous reprendre utilement, réveiller dans la conscience le sentiment endormi de la justice divine, et rendre à nos yeux la véritable vue des choses. Il nous porte à réfléchir sur nos égarements, à faire un sérieux retour sur nous-mêmes. Le temps de l'adversité est à l'âme ce que l'hiver est à la terre : la saison où l'on ensemence. Dieu ne nous abandonne pas impuissants et désespérés à l'empire du mal ; il en fait jaillir les eaux vives comme du roc au désert ; sa colère tonne

pour nous prévenir que la foudre peut rencontrer nos têtes; mais, de même que les moissons ont besoin de rosée pour mûrir, de même l'homme a besoin de pleurer pour montrer ce que vaut une âme, le degré de sa constance et de son amour.

Et l'amitié ne doit-elle rien à la douleur? les mêmes afflictions sont un lien puissant entre les hommes. Dans le mélange aussi de leurs larmes, ils éprouvent un grand soulagement : on souffre bien moins quand on souffre en commun; on suspend le cours de ses larmes, en essuyant celles des autres: pleurer ensemble, c'est se consoler. Tout sépare dans le bonheur, tout rapproche dans l'adversité : parlez de ses devoirs à un homme, sans sujet d'affliction, il est sourd à vos conseils; s'il tombe dans l'infortune, il vous recherche, il aime à vous entretenir de ses chagrins, il est sans goût pour les bruyantes distractions auxquelles il se livrait naguère.

La douleur est souveraine pour apaiser les feux de la passion; en même temps qu'elle nous ôte ce qui nous dégrade, elle nous donne ce qui nous ennoblit. L'homme dur ne souffre pas sans se sentir porté vers la compassion, l'homme hautain vers l'humilité, le voluptueux vers la chasteté, l'homme violent vers la douceur. Nul ne sort amoindri de cette grande fournaise des douleurs : l'immense majorité y puise des vertus qu'elle n'avait jamais connues; l'impie devient religieux; l'avare oublie sa fureur insatiable d'amasser; le maître a plus d'égards pour ses serviteurs.

Il y a dans la douleur un principe de force et

de virilité ; mais celui qui court après les plaisirs commence aussitôt à décroître. Avec l'habitude de céder, il perd jusqu'à la mémoire de l'effort ; avec l'habitude de tomber, jusqu'au pouvoir de se relever. La vitalité et l'énergie des puissances de l'âme, l'élasticité et la force des muscles du corps, tout s'use dans le plaisir, parce qu'il a quelque chose de dissolvant et de corrupteur qui porte en soi une mort silencieuse et cachée. Malheur à qui ne résiste pas à sa voix aussi perfide et aussi douce que celle des antiques sirènes ! L'enfant qui s'y abandonne ne voit pas l'adolescence ; l'adolescent y trouve les cheveux blancs ; les vieillards y trouvent la mort.

L'homme dit sans cesse qu'il n'aime pas la souffrance ; voyez pourtant comme il méprise le guerrier invulnérable ou couvert d'armes enchantées ! Il sent qu'il n'y a pas de mérite là où on ne peut souffrir, et que la véritable grandeur consiste non pas en ce que le fort, l'invincible par nature triomphe du faible, mais en ce que le faible sache trouver dans sa faiblesse même de quoi vaincre et surpasser le fort.

Il n'aime pas la souffrance, et voyez le cas qu'il en fait ! Comme il est fier d'en porter sur sa personne les traces nombreuses ! Il se plaît à montrer à tous les yeux les glorieuses cicatrices de ses blessures et de ses dévouements.

Partout l'homme a rendu un culte aux grandes infortunes. Œdipe est plus grand au jour de son malheur qu'aux jours de sa gloire. Son nom serait ignoré, si la colère divine ne l'avait renversé de

son trône. La mélancolique beauté qui s'attache à la figure de Germanicus lui vient du malheur qui le frappa, et de sa belle mort, loin de sa patrie, et du ciel de Rome. Marius, qui n'est qu'un homme cruel lorsqu'il est élevé par la victoire, devient sublime lorsque sa triste destinée l'oblige à chercher un refuge dans les marais de Minturne (1).

En résumé, je pense que la douleur est un mal, source de grands biens, et je comprends qu'un vieil auteur ait pu dire : « Si Dieu nous eût donné tout à souhait, il faudrait le prier de nous faire l'aumône de l'empêchement. » Le sentiment de la souffrance est plus vif et plus durable que celui du plaisir; il était nécessaire qu'il en fût ainsi, dans l'intérêt même de notre existence; il importe plus encore de repousser le mal que de se mettre en possession d'un bien.

Mais ici, j'entends l'éternelle interrogation, la vieille plainte du genre humain : Pourquoi Dieu s'est-il montré si sévère envers sa créature? Qu'a-t-il besoin de notre sang et de nos larmes? Ne pouvait-il nous rendre heureux sans nous rendre misérables? Ces pourquoi de l'âme gémissante ont, dans tous les temps, été l'écueil de la raison; cette grande énigme a tenu en échec toute l'antiquité, et l'a arrêtée comme un sphinx à la porte du temple de la Philosophie.

Chez les Grecs, les stoïciens attribuaient le mal à la fatalité, à la nécessité, à l'imperfection essentielle de la matière. Les épicuriens rejetaient tout

(1) Donoso-Cortès.

sur le hasard, mot vide de sens dont nous couvrons notre ignorance. L'état de souffrance dans lequel viennent au monde les enfants fit dire à Cicéron « qu'ils naissent sous un ciel irrité, pour expier sur la terre quelque crime commis dans une autre vie. »

La philosophie orientale croyait aux luttes éternelles de deux principes ennemis : erreur souvent reproduite par les sophistes de l'Occident. Manès bâtit sur cette opinion un vaste système plein de fictions bizarres. D'après Platon, la Cause première a créé le monde le plus parfait possible pour des êtres imparfaits. Leibnitz, Pope, soutiennent que tout est bien, que ce qu'on appelle le mal, amène souvent des événements heureux. L'adultère de Tarquin chasse les tyrans et ouvre l'ère de la grandeur romaine ; les persécutions sont la gloire des martyrs ; l'Église ne fut jamais plus fervente et plus pure que lorsqu'elle fut plus affligée ; le vice met la vertu en relief, et la tempête fait ressortir l'éclat d'un beau jour.

A la vue du désastre de Lisbonne, en 1755, Voltaire déploie en divers écrits une verve satanique contre les optimistes. J.-J. Rousseau lui adresse une lettre où il propose cet amendement : que tout est bien pour le tout. Cette croyance a survécu et survivra à l'ironie cruelle de l'auteur de *Candide* et aux accents désespérés d'un autre grand poète, lord Byron.

La philosophie, en agitant ces problèmes de la destinée, creuse des abîmes qu'elle est impuissante à combler. La masse de l'humanité n'a ni le temps ni le courage de peser tous ces systèmes, et de s'en-

foncer dans ce travail de beaucoup de peine et de peu de profit, matières d'ailleurs qui soulèvent des questions trop ardues et trop au-dessus des intelligences ordinaires. L'élite même des penseurs ne cherche-t-elle pas, en tâtonnant, le sanctuaire de la philosophie? Descartes ne trouve à admirer dans Platon que sa franchise à déclarer qu'il n'a rien découvert de certain; Jouffroy pense qu'il n'y a aucune vérité reconnue, sans quoi il n'y aurait pas autant de philosophies que de philosophes: il n'y en aurait qu'une; Cousin avoue que la science est encore au maillot, et il rappelle ce mot de Pascal, que « se moquer des philosophes, c'est philosopher. »

La sagesse antique s'était voilé la tête et se perdait en conjectures sur l'origine du mal; cette énigme avait irrité l'orgueil humain jusqu'au blasphème, ainsi qu'on le voit dans Juvénal, dans Pline l'Ancien et dans plusieurs autres écrivains abandonnés à leurs propres lumières. Le révélation seule dit clairement quelle est notre destinée; seule elle a expliqué le terrible mystère de la douleur.

Sous un Dieu juste, nul ne doit être malheureux qu'il ne l'ait mérité; or, l'homme est malheureux, il l'a donc mérité. Il est vrai que les animaux souffrent sans avoir commis aucune faute; mais étant créés pour l'homme, pour ses besoins, pour son utilité et son plaisir, en les frappant, Dieu atteint l'homme dans ses biens matériels, dans ses affections; c'est lui qui est châtié, éprouvé en eux.

D'un autre côté, l'homme n'a pas de rivaux dans cette vaste arène de la souffrance, qui offre pour lui trois caractères nouveaux: l'intensité, la durée, la

moralité. A l'homme seul la réflexion qui redouble la peine, la cherche dans le passé et dans l'avenir ; à lui seul cette appréhension continue de la mort qui étend comme un voile funèbre sur toute la vie. A l'exemple de Job, l'humanité tout entière pourrait s'écrier : *Domine, mirabiliter me crucias !* Mais l'homme n'est malheureux, entre tous, que parce qu'il est grand entre tous ; et il est grand, parce qu'il se connaît misérable.

La religion chrétienne, qui seule a donné un sens à la douleur, dit à chacun de nous : « Ta souffrance est méritée ; accepte-la de la main de Dieu ; ton juge sera ton consolateur ; souffre pour conquérir une éternelle félicité. » Elle nous apprend que le mal physique et le mal moral sont entrés dans le monde par la faute du premier homme. L'idée que nous sommes déchus, dégénérés, se trouve chez tous les anciens peuples. Le dogme de la rédemption, contre-partie de la chute, n'est pas moins répandu. D'après les traditions universelles, on a toujours confessé cette dégradation primitive, la réversibilité des mérites de l'innocence payant pour le coupable, et le salut par le sang. L'usage des sacrifices, les immolations humaines n'ont été qu'une horrible forme de cette antique croyance. L'homme, jusque dans ses plus redoutables égarements, restait fidèle à une loi mystérieuse qui venait d'en-haut ; et la grande victime du Golgotha nous a été donnée comme le dernier des sacrifices de la terre, comme l'accomplissement divin de tout ce que l'humanité avait pressenti.

La sentence de condamnation dont Adam et, par

suite, toutes les générations ont été frappés, ne s'accorde pas à la première vue avec la justice de Dieu, et surtout avec son inépuisable miséricorde. Mais on comprend que la désobéissance, que la prévarication du premier homme, la plus grande des prévarications, altéra son organisation physique et morale, et qu'il n'a pu transmettre que ce qu'il avait.

Ainsi, le tronc qui meurt voit mourir ses rameaux,
Et la source infectée infecte ses ruisseaux.

Dès le jour de la chute, il plut à la bonté divine de promettre un réparateur; de sorte que la rédemption est aussi ancienne que la faute. Si Dieu frappe, il guérit; s'il plonge dans les abîmes, il en retire quand l'heure est venue. L'homme est une énigme dont la désobéissance originelle donne le premier mot, et la rédemption le dernier. Déchéance et réhabilitation sont les deux pôles autour desquels roulent tous les mystères de la nature humaine. Nous ne pouvons pas juger de la justice divine par la nôtre, qui est une justice d'égal à égal, tandis que celle de Dieu est une justice de l'infini au fini, du Créateur à la créature. D'ailleurs, sur cette terre même, n'y a-t-il pas jusqu'à un certain point, entre les fils et les pères, solidarité des fautes et réversibilité des mérites?

Sans la transmission du péché et de la peine, le dogme de la rédemption qui est tout le christianisme, s'écroule, et avec lui tous les autres dogmes. Le monde ne s'unit plus à Dieu par l'homme; toutes les harmonies de la création s'évanouissent, tous les liens se rompent, le chaos est en toutes choses et tout retombe dans le chaos.

En ôtant à la souffrance ce qui en fait un châtiment, on ne lui ôte pas seulement la qualité de lien entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme, mais on lui enlève encore ce qu'elle a, dans son action sur nous, d'expiatoire et de purifiant; si ce n'est pas une peine, c'est un mal sans mélange d'aucun bien; si c'est une peine, la douleur qui est un mal, au point de vue de son origine, est un grand bien au point de vue de la régénération des hommes. Dire que nous souffrons en vain et sans l'avoir mérité, n'est-ce pas renverser toute l'économie du plan divin, n'est-ce pas même faire de Dieu un tyran? Dès que les peines dont il m'accable passent sur mon cœur, semblables à ces vagues qui tous les jours montent sur les rochers et les laissent éternellement stériles, dès que ces peines ne changent en rien mon état antérieur, elles deviennent une cruauté.

Mais il n'en est pas ainsi: la souffrance qui occupe une si large place dans notre vie, peut être féconde comme le sang d'un Dieu. Reçue avec patience et humilité, elle a une vertu sanctifiante et méritoire. Le Fils de Dieu fait homme et crucifié par l'homme, a divinisé la douleur; il a caché en elle un baume réparateur et mystérieux; il n'est aucune peine, aucune abjection qui ne puisse être adoucie, transfigurée par l'idée de Dieu, par la foi qui est le soutien des choses qu'il faut espérer, la conviction de ce qui ne paraît pas. En revêtant notre nature, Dieu l'a élevée jusqu'à lui. Voilà la vraie marque de notre grandeur; voilà le seul titre de noblesse qu'ait le genre humain. Si Dieu n'avait pas pris chair dans les entrailles d'une femme, s'il n'était

pas mort pour tous sur une croix, le reptile que j'écrase sous mon pied serait à mes yeux moins méprisable que l'homme, à considérer l'aveuglement de son intelligence, la faiblesse de sa volonté, les honteux mouvements de son cœur, l'ardeur de sa concupiscence, et la perversité de ses inclinations.

Dieu a permis le mal moral ; ce n'est pas la même chose que le vouloir et le faire. Pour l'empêcher, fallait-il qu'il enchaînât notre liberté, qu'il n'eût fait de nous que des automates, se portant au bien comme par nécessité ? Alors où serait le mérite de la vertu ? Nous plaidons toujours les circonstances atténuantes pour nos faiblesses, pour nos misères trop souvent flattées. Nous réclamons la remise de toutes nos dettes, sentant notre impuissance à les payer avec nos propres ressources. Nous aimons à ne voir en Dieu que sa bonté, parce qu'elle nous rassure sur nos désordres ; nous oublions sa justice, parce qu'elle intimide nos passions. Mais la bonté dans Dieu n'est pas une sorte de penchant, d'instinct aveugle, sans lumière et sans règle. Ne séparons pas sa miséricorde de sa sagesse, de sa justice, de son empire souverain sur tout ce qui vit et respire. Dieu doit agir en Dieu. Il ne faut pas seulement envisager sa qualité de père, mais celle de roi de l'univers, de législateur suprême. Dieu qui voulait créer des êtres pour les aimer et pour en être aimé, pouvait-il mieux faire que de leur donner un cœur maître de ses préférences ?

Nous ne considérons que l'instant et le lieu où nous sommes ; il n'y a que le tout qui pût donner la clef des mystères qui nous environnent ; et le tout

est trop vaste pour la petitesse de nos organes. Nous ne comprenons le tout de rien. Comprendre une religion en ses diverses parties, ce serait le signe certain qu'elle est de fabrique humaine. Dans le ciel même, le mystère de Dieu ne sera jamais épuisé ; ce sera une révélation continue, comme le dit si bien dans son nouvel ouvrage, l'*Art de croire*, M. Auguste Nicolas, l'auteur du plus beau livre qui ait paru dans ce siècle sur la religion, de l'aveu de Mgr Dupanloup.

Avec nos murmures et nos blasphèmes au sujet de nos maux, nous ressemblons à l'insecte qui croirait que le globe est bouleversé tout entier, parce qu'une goutte d'eau aurait pénétré jusqu'à sa demeure. L'être infini a des desseins infinis ; l'être éternel travaille pour l'éternité ; Dieu seul a les secrets de Dieu. Le propre de l'infini, n'est-ce pas d'être incompréhensible à tout autre qu'à lui-même ? Nous voulons que le souverain maître nous explique ses projets sur l'univers, quand les moindres mouvements de notre corps restent pour l'âme couverts d'un voile impénétrable. La nature a ses obscurités et ses profondeurs ; comment la religion n'aurait-elle pas ses mystères ?

Tout être créé est nécessairement borné, par conséquent imparfait. La perfection absolue n'est qu'en Dieu. Des créatures avec des facultés sans limites seraient égales à la divinité. Un homme n'est pas censé bon, à moins qu'il ne fasse tout le bien qu'il peut ; tandis qu'il est impossible que Dieu fasse tout le bien qu'il peut, puisqu'il en peut faire à l'infini. Qui fixera le degré auquel la bonté divine doit s'arrêter ?

Ne prenons pas le bien et le mal dans un sens absolu ; ce sont des termes purement relatifs et vrais seulement par comparaison. Ainsi, un instant de souffrance ne doit pas être séparé d'une existence entière où le bien domine ; ce n'est que l'absence d'une jouissance continuelle. Une douleur légère est préférable à une douleur plus vive ; et l'existence habituellement douce, si elle est coupée par quelques moments de souffrance, constitue un état moins heureux que si le plaisir avait duré constamment. Il n'y a aucun degré de bien qui ne soit un mal par rapport à un degré supérieur. S'ensuit-il, comme le prétend Bayle, le père de l'incrédulité moderne, que Dieu ne soit pas bon parce qu'il ne nous rend pas heureux de la manière dont nous voudrions l'être? Job loue Dieu sur son fumier; Alexandre, maître du monde, n'est pas satisfait; saint Paul se réjouissait dans ses souffrances. Qui prendrons-nous pour juge de la bonté divine?

Nos désirs ne sont pas toujours justes et sages; ce qui est un bien pour nous, devient quelquefois un mal pour d'autres. N'oublions pas que tous les besoins, toutes les souffrances de l'homme sont le principe de ses connaissances, de ses plaisirs, le fondement de la vie sociale et de la civilisation. Nulle volupté sans désirs, et nul désir sans besoins; le plus stupide des peuples serait celui dont toutes les volontés seraient satisfaites sans travail et sans peine.

Si la nature eût tout donné à chacun de nous, il y aurait sans doute égalité; mais chacun, trouvant en soi-même toutes les jouissances, n'ayant rien à

demander à personne, aurait vécu isolé, et dès lors la société n'eût pas été possible, parce qu'elle ne vit que de la différence des rangs et des positions. S'il n'existait pas de pauvres, on ne verrait pas de ces professions utiles et nécessaires qui font toute l'harmonie du corps social. S'il n'y avait que des riches, tout le monde resterait dans l'oisiveté; tout périrait. Le sentiment du besoin que nous avons de nos semblables est le plus fort lien qui nous attache à eux et nous porte à les secourir. Si tout était œil, où serait la bouche, dit saint Paul?

Mais pourquoi celui-ci naît-il dans la misère, celui-là dans l'opulence, sans qu'ils aient rien fait pour justifier cette position? Aux uns, rien ne réussit, à d'autres, tout semble sourire. Puisque Dieu est souverainement bon et juste, il ne peut agir par caprice et avec partialité. Chaque chose se fait avec un but intelligent et a sa raison d'être. Les vicissitudes de la vie ont donc une cause, et cette cause est nécessairement juste. Il n'est point de la sagesse divine de conduire les hommes par les même voies, par les mêmes moyens et de la même manière; mais de diversifier à l'infini les routes par lesquelles ils marchent vers le terme. Sa justice n'est pas astreinte à départir à tous des secours également puissants et abondants; il ne demande compte à chacun, que de ce qu'il lui donne; il ne doit rien à personne.

Qui sommes-nous, pour disputer avec Dieu, la source et le maître de la vie? La terre, dit-elle au potier : « Pourquoi m'as-tu faite ainsi? » Lorsque nous jetons des pierres contre le ciel, elles retombent sur notre tête. D'ailleurs, il ne faut pas regarder la

vie comme une affaire de plaisir : nous vivons dans un monde où éclate la foudre, sur des bords où les chagrins ont fixé leur demeure, où habitent, dit le poète, les pâles maladies et la triste vieillesse.

Ici-bas, chaque lyre a sa corde plaintive (1).

Cependant, n'exagérons point les peines inséparables de l'existence : quand on suppute la somme des biens et des maux, on devrait tenir compte des jouissances dont la durée l'emporte sur la vivacité, comme le plaisir de vivre, de respirer, de se mouvoir, de penser. Tout mis dans la balance, on aime mieux être que n'être pas, abstraction faite de nos immortelles destinées. Nous nous lassons de tout ; l'homme n'est jamais rassasié de vivre ; on aime à murmurer ; il y a du plaisir à se plaindre, mais il y en a plus à exister.

En remontant à la source des maux terrestres, beaucoup sont la conséquence naturelle de la conduite et du caractère de ceux qui les endurent. Combien d'hommes tombent par leur propre faute ! Que de gens ruinés ou misérables par manque d'ordre, de prévoyance ! Que d'unions malheureuses, parce qu'elles sont un calcul d'intérêt ou de vanité, et que le cœur n'y est pour rien ! Que de dissensions, de querelles funestes on aurait évitées avec plus de modération et moins de susceptibilités ! Que de maladies et d'infirmités sont la suite d'excès en tous genres ! Que de parents malheureux dans leurs enfants, parce qu'ils n'ont pas assez combattu les mau-

(1) V. le beau poème de la *Providence*, par M. Vidaillet.

vais penchants, et ont laissé se développer en eux tous les germes de l'orgueil, de l'égoïsme et de la volupté! Que de paresseux préfèrent être à charge aux autres, plutôt que d'utiliser leurs bras ou leur industrie! Que de pauvres dont l'intempérance engloutit aussitôt tout ce qu'ils ont ramassé!

Combien de plaintes aussi destituées de tout fondement! Les heureux, sans le savoir, forment ici-bas les trois quarts des mécontents. Nous sommes de grands fabricants de douleurs : partout et toujours nous en faisons; nous abusons de tout; aveuglés par la jouissance, nous ne savons jamais prévenir la satiété; quelques jours d'ennui et de dégoût ont bientôt effacé des années de félicité. Nous sommes si ingrats envers le bonheur qui n'est plus! Peu satisfait de ce qu'il a, jaloux de ce qu'il n'a pas, l'homme désire encore au sein du plaisir. Il y a toujours dans le bonheur d'autrui quelque chose qui manque au nôtre.

Il est vrai qu'il restera éternellement dans l'humanité une part immense de malheurs à laquelle les meilleurs conseils ne peuvent presque rien. Sans être au nombre des plus disgraciés du sort, on éprouvera bien des souffrances irrémédiables qu'amènent la pratique du monde et les épreuves de la civilisation. Ainsi, ils ne sont que trop réels les maux du père de famille qui, eût-il le nécessaire, se sent, par le manque de fortune, hors d'état de procurer à son fils une éducation convenable, de donner à sa fille le mari qu'elle aime, d'entreprendre le voyage qui rétablirait la santé de sa femme; et que dire des vrais pauvres, de cette incertitude toujours renaissante du pain de

chaque jour, de cette crainte d'une infirmité ruineuse ou d'un chômage désastreux ? Mais soyons plus modérés dans nos souhaits, plus réservés dans nos discours, plus raisonnables dans nos projets, plus sobres, plus tempérants, plus laborieux, plus éloignés des vices qui énervent le corps et l'âme, et, sans prétendre tarir la source de la douleur, nous verrons disparaître un grand nombre des maux que nous souffrons. Nous courons, par nos imprudences, prématurément à notre perte. C'est ce qui a fait dire à un célèbre physiologiste de nos jours : « L'homme ne meurt pas. il se tue. »

Le bonheur n'existe nulle part tout entier ; il est partout avec mesure et partout passager, hors dans son seul auteur. Un jour, en voyant à l'Observatoire des astronomes chercher les secrets du monde planétaire, un rustre s'écria : « Ils ont beau regarder, ces astres ne sont pas moins pour nous que pour eux. » On en peut dire autant du bonheur ; les pauvres qui savent être pauvres, qui ont le courage de l'être, se trouvent, lorsqu'ils sont sages, aussi près de lui que les riches. Il est au dedans de chacun de nous. le malheur est au dehors, et nous l'allons chercher.

Le bonheur terrestre, si court, si incertain, traversé par tant de nuages, n'a pu être le but final de la Providence en nous créant. Il n'y a en cette vie que des commencements et des ébauches de bonheur. Attendre son bien-être de la nature physique ou de la nature morale, de l'impression vivifiante d'une belle journée, des douceurs bourgeoises du foyer domestique, ou du jeu régulier et calme de

l'organisme, n'est-ce point se faire le jouet d'une mobilité continue? Il faut à l'homme un idéal qui excède la mesure terrestre; il faut qu'il tienne à quelque chose qui n'est pas lui, qui est plus que lui, qui le soutienne quand il chancelle, qui reste quand il passe. L'âme étouffe dans sa prison, elle ne respire à l'aise qu'en prenant son vol vers une sphère plus vaste et plus haute que cette nature sensible; elle tend vers le beau, le bien, le parfait qui ne se trouvent dans aucun des objets visibles. L'âme n'est pas faite pour elle-même: un bien infini l'appelle; Dieu lui tend les bras. Notre cœur est plus grand que tout ce qui existe dans le monde; Dieu seul est plus grand que notre cœur. Un être immortel a besoin d'un aliment éternel, et il n'y a d'éternel que Dieu.

Je ne sais quelle triste saveur de la terre vient se mêler à toutes nos jouissances et les corrompre. L'idée de l'incomplet, celle de l'incertitude, une voix qui crie: « Rien n'est durable », une sorte d'impuissance à goûter pleinement le bonheur, une sorte de fatigue à l'éprouver, viennent apprendre au cœur de l'homme que, dans notre état actuel, nous ne sommes pas capables de supporter le plus haut degré de félicité. Aussi, saint François Xavier, accablé du poids des consolations divines, disait: « Assez, Seigneur, assez! »

On se consume en désirs; on voudrait un fleuve pour apaiser la soif qui nous dévore; cependant une humble source suffit; son onde est plus pure. Avoir quelques ressources, et jouir paisiblement du peu qui nous appartient, ne se créer des besoins que dans les limites du possible, prendre chaque jour

comme un présent du ciel, voilà à peu près tous les biens que notre état comporte. La coupe du bonheur est pleine dans les mains de celui qui les possède; tout ce qu'il voudrait y ajouter n'y entre plus. L'homme ne trouve pas de douceurs dans la possession des objets, quand la mesure de ses sens est comblée. Aussi est-il toujours puni de son insatiable avidité : la joie excessive pleure comme le chagrin; poussée trop loin, elle rencontre la douleur, et les sentiments trop exaltés deviennent mortels.

Source sacrée de tout bien, l'Évangile en exhortant à la paix, à la tempérance, apprend le secret d'être heureux. Il nous éclaire par sa parole dans cette nuit obscure de la vie; il allége nos maux par ses promesses d'une existence meilleure. A entendre les gens du monde, on dirait qu'ils n'ont point de tourments et de peines. Ils envisagent d'un œil de pitié la conduite des hommes de bien. Quoi! disent-ils, toujours se contraindre, toujours se raidir contre les inclinations les plus tendres! La vie ne nous a-t-elle été donnée que pour le malheur? Mais ils ne voient que les souffrances des justes, et non les dédommagements qui les rendent légères. Les mêmes afflictions qui désolent et consument les méchants, aguerrissent les bons contre le mal, et font briller leur mérite d'un plus vif éclat. Il y a un feu qui épure et un feu qui dévore,

Les épines de la vertu ont une utilité présente, puisqu'elles nous rendent meilleurs; tandis que les voies du monde et des passions ne font de notre vie qu'un flux et un reflux de haines, de désirs, de jalousies. Rien ne console ceux qui marchent avec la

foule dans la route large de l'indifférence et du vice. Au milieu des épreuves de la vertu, on a la paix du cœur, avec la certitude que nos peines ne sont pas perdues. Il en coûte d'abord à un cœur honnête de régler sa vie, de surmonter ses inclinations les plus chères et les plus entraînantes; mais quand il s'est rendu maître de ses penchants, il trouve dans le sein d'une conscience pure une source inépuisable de jouissances, que nulle puissance humaine ne peut lui ravir.

Il arrive précisément le contraire au méchant, le mal se présente à ses yeux sous les couleurs les plus séduisantes; mais à peine est-il consommé, que le charme trompeur disparaît, et ne laisse après lui que d'affreux tourments. On devient l'esclave du mal pour n'avoir pas voulu être le serviteur du bien.

L'Évangile n'est pas la mort du cœur; il en est la règle; il a la douceur des choses éternelles. C'est lui qui commande d'espérer à ce pauvre infirme étendu sur le grabat où la misère l'a jeté; à ce sage trahi par le hasard ou vaincu par la force; à cette jeune fille condamnée à un travail ingrat, à des privations de tous genres, dans le coin oublié d'une froide mansarde, et dont le cœur bat à la vue des fêtes et des réjouissances; il lui dit: « Tu voudrais aussi orner ta tête de fleurs et te mêler aux joies de la terre: ah! si tu savais combien de douleurs sont cachées sous ces brillantes parures; combien de sanglots sont étouffés sous l'orchestre joyeux, tu préférerais ton état humble et obscur! » Plus le rang est élevé, moins il est facile d'être triste à son aise. Dans les classes de la société qui paraissent si heureuses,

Quand la bouche sourit, bien souvent l'âme pleure.

Vers charmant de la plus gracieuse et la plus chaste muse contemporaine (1).

Ce serait une illusion que de croire échapper à la souffrance, même par la foi et par l'amour de Dieu. Sous leur empire, il est vrai, la douleur se transforme; mais elle ne s'anéantit pas; la religion sanctifie les larmes sans les tarir. Elle ne veut rien d'impossible, et elle n'a jamais nié les droits de la sensibilité humaine. Elle combat bien moins l'excès de l'affliction que cet orgueil plein d'amertume, toujours prêt à protester contre les moindres contrariétés, et dont les plaintes hautaines rappellent quelquefois les paroles de Louis XIV, dans ses dernières années : « Dieu est bien dur pour moi, après tout ce que j'ai fait pour lui! » Comme si l'homme pouvait demander à Dieu un compte de doit et avoir, et traiter avec lui d'égal à égal, de puissance à puissance! Il est des âmes à qui la souffrance cause un étonnement singulier. A son approche, elles éprouvent quelque chose de l'indignation d'un fils de roi sur la pourpre duquel se porterait la main d'un esclave. Elles ne voient qu'un jeu cruel, où d'autres plus humbles reconnaissent l'indispensable épreuve du cœur.

Quand on a une foi vive, éclairée, on ne s'étonne plus des maux que le ciel nous envoie. On les accepte sans murmurer, et on est prêt à tout braver

(1) Mme Anaïs Ségalas.

pour rester fidèle à ses croyances. Combien de martyrs ont supporté avec un admirable courage les plus horribles tortures ! Ils se détachaient de la vie matérielle, et ils s'abîmaient tout entiers dans la contemplation anticipée d'un Dieu rémunérateur. Un seul cri sortait de leur bouche et remplissait leurs bourreaux d'une secrète terreur : « Gloire à Dieu ! »

Nos pieux missionnaires ne vont-ils pas tous les jours dans des contrées lointaines et sauvages, à travers mille morts, répandre partout la lumière évangélique ? S'ils n'agissaient pas sous une inspiration divine, s'ils ne se sentaient pas soutenus par une force surnaturelle, pourraient-ils s'arracher aux douceurs de la famille et de la patrie, pour affronter tant de périls et s'exposer à tant de cruelles privations ? Il est aussi un grand nombre de chrétiens qui, sans avoir besoin du glaive des bourreaux, gagnent la palme des martyrs dans l'obscurité de la vie quotidienne, où la nature s'immole et brûle en silence sur l'autel du devoir et de la religion. Quels prodiges de fermeté et d'abnégation ne produit pas dans le monde l'exemple du Christ, qui voulut endurer toutes les douleurs pour les consoler toutes !

Lors des guerres de la Vendée, on portait à l'ambulance deux officiers blessés ; le jeune se désespérait et exhalait sa douleur ; le vétéran, résigné cherchait à calmer son camarade. « Il fait beau prêcher, dit ce dernier, avec des égratignures.—Voyez, répliqua l'autre, en soulevant le manteau qui recouvrait son corps, dont le canon avait emporté les deux cuisses ! —Eh ! pouvez-vous être ainsi impassible ?—Je pense

à mon roi, mort sur l'échafaud, et à mon Dieu mort sur la croix.

Anne d'Autriche, en visitant un jour l'Hôtel-Dieu, eut des paroles douces et compatissantes pour toutes les infirmités. On lui fermait la porte d'une salle; elle insistait. « Madame, c'est la salle des cancers. » — « Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, en se couvrant le visage de ses deux mains, tout ce qui sera dans votre volonté adorable; mais, dans votre miséricorde, préservez-moi de cette maladie. » Anne mourut d'un cancer. Pendant les douleurs inouïes de cette grande épreuve, la régente de France conserva sa force d'âme et continua ses devoirs de reine. Son visage était toujours serein, sa parole bienveillante. Elle se faisait un trésor caché de sa douleur qu'elle réservait pour les yeux de Dieu, fidèle au conseil que la voix de Bossuet lui adressait du haut de la chaire dans l'église des Carmélites.

Et de nos jours, n'a-t-on pas vu une impératrice, deux fois reine par la grâce et par la beauté, bravant et poursuivant l'épidémie jusque dans ses foyers les plus mortels, faisant partout renaître le courage et l'espérance, et partout opposant au fléau le charme de sa puissance et de sa charité?

Les Grecs et les Romains montraient aussi de l'énergie au sein de leur douleur et de l'adversité; mais leur courage ne respire que l'orgueil, la haute estime d'eux-mêmes, la déification du moi. Ils semblent braver le ciel et le châtiment; ils ne recherchent que l'amour d'une vaine gloire, l'admiration, l'éloge. Ils ne font jamais remonter la louange et l'action de grâces vers l'auteur de tout bien et de tout don par-

fait. Faites descendre du théâtre, où parade leur vertu, ces prétendus héros de la douleur; que voyez-vous? le désespoir, le suicide. « Souviens-toi, dit Cicéron, que les grandes douleurs se terminent par la mort, que les petites ont plusieurs intervalles de repos, et que nous sommes maîtres des médiocres; tant qu'elles seront supportables, nous souffrirons patiemment; si elles ne le sont pas, si la vie nous déplaît, nous en sortirons comme d'un théâtre. »

Aux yeux des païens, il n'y a pas de remède contre les maux de l'existence; ils ne servent à rien et les arrêts du Destin sont inflexibles. Horace loue pompeusement Régulus, le grand martyr de l'histoire romaine; mais n'a-t-il pas haussé son personnage pour faire honneur à sa patrie, et rendre Carthage, sa rivale, plus odieuse par l'atrocité du supplice? Dans l'épître célèbre où Sulpicius engage Cicéron à supporter avec fermeté la mort de sa fille Tullie, il n'y a nul baume capable de guérir une blessure, parce qu'il n'y a pas d'espérance. Ce qui la remplit tout entière, c'est le sentiment de l'orgueil: il ne convient pas que Cicéron perde sa dignité en se livrant à une trop vive affliction. Horace, dans l'ode à Virgile sur la mort de Quintilius, et Virgile dans le cinquième livre de l'*Énéide*, ne proposent qu'un remède aux peines de la vie, la patience; mais leur philosophie les abandonne entièrement lorsqu'ils sont aux prises avec la douleur; c'est que la patience est un don de Dieu, elle n'est pas le fruit de la sagesse humaine; la prière l'obtient, et alors son efficacité est grande. La mort patiente et chrétienne du dernier des mendiants sur la paille, est mille fois plus

belle et surtout plus méritoire, que la mort fastueuse de Caton se perçant le cœur avec son épée.

A part le mot *charitas* UNE FOIS prononcé par Cicéron, quelques passages de Virgile, un vers de Térence; à part deux ou trois lettres de Sénèque, où l'on reconnaît l'influence, si ce n'est l'écho du christianisme naissant, on ne trouve guère chez les anciens de sentiments de compassion pour leurs semblables. Tout dans l'antiquité tendait à écraser les petits et les faibles. Elle avait, pour se défaire d'eux, l'infanticide et l'esclavage. L'humanité était, à ses yeux, une matière inerte sur laquelle on a le droit de tout oser. Les païens bâtissaient des théâtres et des cirques magnifiques; mais ils n'avaient pas un seul asile pour la souffrance. Il n'y a que le Dieu des chrétiens, le père commun des hommes, qui leur ait prescrit de s'aimer les uns les autres. La religion d'un Dieu crucifié a peuplé l'univers de palais pour les infirmes et les déshérités de ce monde. Seule, elle peut répondre à toutes les douleurs de l'âme dans les terribles séparations de la famille et de l'amitié, et soutenir la nature dans les épreuves déchirantes de la vie. Elle seule donne la vertu de la patience et de l'abnégation. Honneur à ces saintes filles, anges visibles des pauvres, qui, dans les refuges ouverts à la misère, savent si bien de leurs douces mains essuyer les pleurs, panser les blessures du corps et de l'âme, qui bravent tous les dangers, surmontent tous les dégoûts, immolent leurs plus belles années et leur existence entière pour servir les malheureux !

On ne saurait trop le répéter, aucune autre religion n'a eu souci des maux corporels de l'homme à

l'égal du Christianisme, qui est cependant fondé sur la douleur, puisqu'il se résume dans une croix. Il a élevé des hôpitaux comme des temples à la chair souffrante, là où la sensuelle antiquité avait dressé des amphithéâtres pour la voir souffrir. Acquérir une haute renommée, vivre dans la postérité, voilà le ciel de ses grands hommes ; ils ne croyaient presque tous qu'au dogme de l'immortalité terrestre ; ceux qui avaient foi dans une autre vie n'y admettaient que des héros, des philosophes, mais pas un seul malheureux, pas un seul esclave.

Il faut à l'âme accablée ce qui manquait aux païens, une ferme espérance en une existence meilleure, la certitude que les angoisses de la terre sont des épreuves passagères qui trouveront ailleurs leur récompense. Pour eux, la religion était une science de formes, non un besoin du cœur ; c'était une pratique extérieure, un ensemble de rites, une œuvre politique, non un corps de traditions et de dogmes, non un sentiment intérieur qui domine l'homme tout entier. Ils ne prenaient leur point d'appui que sur des intérêts humains dont le plus subtil et le plus dangereux est l'idolâtrie de soi.

Il est vrai que les païens n'avaient pas encore vu l'arbre du Calvaire et goûté de son fruit. Entre le monde ancien et le monde moderne, il y a l'Évangile. L'ère de la civilisation ne date ni de Périclès, ni d'Auguste. L'Acropole, pour le bien-être de l'humanité, ne vaut pas Sinaï, et le Capitole s'est incliné devant le Calvaire. L'Évangile a fait voir toutes choses sous un aspect nouveau ; il montre l'âme à travers les sens et l'éternité derrière la vie. Les

autres religions nous appellent au bonheur et nous disent : « jouis. » L'Évangile nous appelle à la résignation, et nous dit : « espère. » Toutes ses récompenses sont dans le ciel ; c'est en y attirant les regards, c'est par la foi et par l'espérance, qu'il a dématérialisé le monde.

Il ne dit pas : « Heureux ceux dont la vie n'est qu'un passe-temps continuel de jeux, de festins, de plaisirs. » Mais il dit : « Heureux ceux qui souffrent, qui pleurent leurs fautes, parce qu'ils seront consolés ; » larmes bénies du repentir, saintes larmes, véritable sang de nos âmes, douleur féconde et généreuse qui, se retournant contre le mal lui-même, l'attaque pour le détruire, à la différence de la plupart des autres douleurs tout-à-fait stériles et sans profit pour nous, uniquement propres à affaiblir nos forces et notre courage.

Sans doute, s'écrier avec sainte Thérèse : « souffrir ou mourir, » et avec Madeleine de Pazzi : « non pas mourir, mais toujours souffrir, » et avec Mme de Montcalm : « je crains l'espoir, il empêche la résignation, » et avec saint Jean de Dieu : « Seigneur, vos épines sont mes roses, » c'est montrer une vertu surnaturelle à laquelle il n'est guère donné d'atteindre ; c'est l'apogée de l'héroïsme chrétien ; la douleur volontaire, aimée, épousée, nourrie avec une vive ardeur, ne peut se rencontrer que dans les âmes prédestinées, trempées plus avant que d'autres dans le sang du Sauveur. Dieu seul règne en elles ; chaque cri, chaque soupir de révolte de la chair contre la loi de l'esprit, est flagellé à la gloire du Christ.

Heureusement, il y a plus d'une région habitée dans le royaume céleste, et plus d'une station dans le chemin du Calvaire. La vertu a ses degrés ; Dieu ne condamne pas les consolations terrestres, ni les jouissances, mais les abus de ces jouissances au préjudice des choses de l'âme. Chacun cherche instinctivement son bien-être. Quiconque sent une épine dans la main, veut s'en délivrer. Dieu convie lui-même le malade à appeler le médecin, et on raconte peu de miracles du Christ, qui n'aient eu pour but le soulagement de l'humanité. Il suffit d'endurer avec résignation les maux qu'on ne peut éviter, sans en augmenter la charge déjà si lourde parfois. Nous avons besoin de toutes nos forces pour accomplir notre mission de travail sur la terre.

Mais fustiger son orgueil, meurtrir son amour-propre, se roidir contre l'injure et la calomnie, supporter le froid, la faim pour réchauffer et nourrir les malheureux, quitter ses boudoirs riches et parfumés pour aller dans la mansarde où tout respire un air fétide et la misère, pleurer avec ceux qui pleurent, se priver de sommeil pour veiller au chevet d'un malade, user sa santé dans la pratique des bonnes œuvres, voilà de la charité par le sacrifice ; voilà le cilice dont les blessures seront comptées.

A la vue de ces actes de dévouement inspirés par la religion, le pauvre est forcé de reconnaître que les joies du monde, que les voluptés souvent énervantes de la fortune, n'ont point desséché les âmes de tous les heureux de la terre. Son cœur se remplit de reconnaissance ; alors il comprend pourquoi le riche est riche ; et il lui pardonne sa prospérité,

parce qu'il l'en juge digne. La charité, mot sublime, qui résume toutes les vertus, si douce au malheureux, plus douce encore au bienfaiteur, la charité est la clef des cieux, est l'ancre éternelle du salut. Il n'y a pas de mérite à être secouru dans ses besoins, et il y en a un très-grand à alléger le poids des maux d'autrui; il faut toujours avoir une main ouverte pour donner, afin de beaucoup recevoir de l'autre.

Napoléon Ier, voulant s'attacher Barthez, lui demanda un jour de quel parti il était. — « Du parti des malades », répondit le célèbre médecin. Dans les questions humanitaires, penchons, comme Barthez, du côté de ceux qui souffrent. On se croit trop souvent dispensé de venir en aide aux malheureux, dès qu'on peut les accuser de leurs revers. Nous avons bientôt trouvé un motif aux maux d'autrui; le bonheur nous semble moins facile à expliquer.

Mais il est clair que, pour resserrer les liens trop relâchés de la grande famille humaine, il ne faut pas sans cesse exciter les convoitises du pauvre, semer dans son cœur des germes d'envie et de haine contre le riche, inoculer en lui le mépris de tout principe religieux, à moins qu'on ne veuille le pousser à la révolte et au désespoir. Qui désespère n'aime pas. Si on attache le pauvre comme une victime à cette vie de pleurs, si on lui ôte le ciel, on le cloue à la terre, et, dans cet isolement de tout ce qui console, comment attendre qu'il supporte en paix la douleur? Il n'a pas la raison de la souffrance. Pourquoi disputer à ce peuple pauvre et gémissant un Dieu pauvre et souffrant comme lui? Ah! que les heureux se permettent de ne rien croire, on peut se rendre compte

de ce délire. Mais où sont-ils, les heureux ? Quelle horrible collection de misères que ce monde ! Dans les conditions brillantes, que de joies fausses, que de désirs rongeurs, que de plaies sanglantes et cruelles ! Si vous exilez de l'univers Dieu et la vie future, quel adoucissement peut rester à des peines toujours renaissantes, surtout parmi cette foule d'indigents pour qui la Providence semble n'avoir balancé le malheur de naître que par l'espérance de mourir ? Est-ce donc un si grand bien que d'ajouter à tant de souffrances la certitude de n'avoir rien à espérer ?

Si le peuple était laissé à ses instincts, il serait chrétien comme dans les plus beaux jours de la foi ; car le christianisme est la religion du peuple ; il répond à toutes les fibres de son âme. L'Évangile, charte morale des nations, charte sublime donnée par le ciel à la terre, consacre à chaque pas les prérogatives du pauvre et les priviléges du malheur.

Les causes de nos douleurs sont nombreuses ; un pouvoir ombrageux peut nous poursuivre, le mensonge nous calomnier. Les liens d'une société toute factice nous blessent ; la destinée nous frappe dans ce que nous chérissons ; la vieillesse s'avance vers nous, époque sombre et solennelle où les objets s'obscurcissent et semblent se retirer, et où je ne sais quoi de froid et de terne se répand sur tout ce qui nous entoure. Nous cherchons partout des consolations, et toutes nos consolations sont religieuses. Lorsque le monde nous abandonne, nous formons une alliance au-delà du monde. Lorsque les hommes nous persécutent, nous nous créons un appel par-

delà les hommes. Lorsque nous voyons s'évanouir nos illusions les plus chéries, la justice, la liberté, la patrie, nous nous flattons qu'il existe quelque part un être qui nous saura gré d'avoir été fidèles, malgré notre siècle, à la justice, à la liberté, à la patrie. Quand nous regrettons un objet aimé, nous jetons un pont sur l'abîme, et le traversons par la pensée. Enfin, lorsque la vie nous échappe, nous nous élançons vers une autre vie. Notre âme ne s'enferme pas dans cet univers, dans le monde visible, dans les faits qui se succèdent autour de nous; elle va ailleurs.

Par-delà tous les cieux, le Dieu des cieux réside.

Ainsi, la religion est la compagne fidèle, l'ingénieuse et infatigable amie de l'infortuné; ainsi, le sentiment religieux est le plus noble des priviléges, et le plus inaliénable des titres de notre grandeur; sans doute, les chrétiens pleurent encore ceux qu'ils ont perdus; le catholicisme consacre le deuil humain et fait une obligation du souvenir; mais ce n'est pas un désespoir qui abat; c'est un retour sur le passé qui attendrit et purifie. La raison peut guérir les illusions, elle ne saurait guérir les peines de la vie. Seule, elle n'a jamais séché une larme.

Devant la souffrance, il n'y a que la révolte du Satan biblique, ou la philosophie de la résignation, de la foi, de la nécessité. Toute autre philosophie est menteuse, et ne sert qu'à verser un poison de plus sur les plaies déjà si nombreuses et si cruelles de l'humanité. Le monde est l'œuvre d'une puissance

sans bornes ; l'adorer sans la comprendre, c'est notre devoir et notre vertu ; si nous la comprenions, il n'y aurait pas vertu, il y aurait évidence. La vérité ne se montre que par éclairs qu'il faut saisir, et comme une lampe que l'humble prière allume et que l'orgueil éteint. Dieu veut être entrevu, non vu dans ses œuvres ; cette vie n'est qu'un crépuscule ; la pleine lumière n'est qu'au-delà du tombeau ; la foi éclaire le chemin, non l'horizon.

Mais si l'évidence n'est pas de ce monde, tout ce qu'il nous importe de connaître, nous le connaissons. Pleins de confiance dans les promesses divines, relevons nos fronts abattus, courbés par la souffrance ; l'attente patiente est une des virilités de l'âme. Quiconque ne sait pas attendre, n'est pas digne de posséder. Quelques novateurs, sous le prétexte de rendre l'homme plus heureux, de lui ouvrir de plus riantes perspectives, voudraient substituer au christianisme ce qu'ils appellent la religion du progrès, la religion de l'avenir, phrases creuses dont s'alimentent certains livres. Mais croient-ils donc avoir épuisé le christianisme dans ses mystères et dans ses préceptes ? Dix-huit siècles l'ont si peu épuisé, que c'est à peine si on commence à la comprendre, cette religion vraie, divine et par suite éternelle, culte céleste dont le premier commandement est d'aimer cette triste humanité qui le calomnie.

On dit que la rouille du temps a passé sur plusieurs des dogmes du catholicisme, que ce flambeau des âges ne jette plus le même éclat, qu'il ne suffit plus à la terre pour alléger les maux de l'existence. Mais demandez à l'agonisant si la lumière a pâli ;

demandez à l'affligé si les promesses du Dieu des chrétiens ne le consolent plus! Jamais rien n'a pu démentir un seul de ses enseignements. La croix est toujours l'étendard de la civilisation ; sur la croix comme sur un char de triomphe, l'Évangile a parcouru l'univers, présentant à tous les peuples les fruits de ce nouvel arbre de vie. Le Christ est toujours la raison suprême et finale des choses, le mot de l'énigme du monde. Il régnera sur l'esprit humain, tant qu'il sera de l'essence des rivières de couler, et du feu de brûler, tant que l'œil fuira les ténèbres et recherchera la lumière, tant qu'il y aura des malheureux sur la terre, tant que le cœur aura soif d'espérance et d'immortalité.

MAISY-GRANDCAMP

(ARRONDISSEMENT DE BAYEUX).

Par M. DE VILADE,

Conseiller général pour le canton d'Isigny (Calvados), membre correspondant de l'Académie de Caen.

Lorsqu'un navire range les côtes du Calvados, depuis l'embouchure de la rivière d'Orne jusqu'à celle de la Vire, l'œil de ceux qui le montent embrasse successivement une suite de clochers que la main de leurs constructeurs a placés sur les divers points de notre littoral, comme des jalons destinés à guider pendant le jour la marche des navigateurs.

Ces phares diurnes, dont la prévoyante sollicitude de nos pères avait doté les bords d'une mer pleine d'écueils, ce sont, en commençant par l'est, les clochers de Douvres, de Langrune, de Bernières, de Bény, de Bazenville, de Villiers-sur-Port, de Vierville, de Louvières, d'Asnières et de *Maisy*. Ces constructions monumentales attestent à la fois, et le génie des habiles tailleurs de pierre qui les construisirent, et la foi et la piété de ceux qui subvinrent à leurs dépenses, ainsi que la sollicitude de nos pères pour diminuer autant que possible les périls attachés à la profession du marin.

Le dernier anneau du côté de l'ouest de cette

chaîne de clochers, que nous nous plaisons à considérer comme des points de repère et de reconnaissance, est le clocher de *Maisy*. Cette tour tire une importance exceptionnelle de sa proximité de l'embouchure de la Vire et du voisinage des côtes du Cotentin, que les marins qui veulent doubler la presqu'île ne doivent pas accoster de trop près, sous peine d'être jetés sur les bancs de la rivière ou sur les falaises escarpées de la Manche.

Cette circonstance suffirait seule pour expliquer sa forme pyramidale, si l'importance passée de Maisy ne donnait aussi la raison de la richesse architecturale de l'église, qui abrite de son ombre tutélaire une bourgade aujourd'hui bien déchue de son antique splendeur, mais à laquelle se rattachent toujours d'intéressants et de nobles souvenirs.

« L'église de Maisy, dit un archéologue dont l'opinion jouit, à juste titre, d'une grande autorité, l'église de Maisy, dit M. de Caumont, appartient à un ordre plus élevé que beaucoup d'églises rurales, la localité étant d'ailleurs autrefois bien plus importante qu'à présent. » Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à notre éminent compatriote, les lignes qu'il a consacrées au monument dont il proclame la supériorité sur beaucoup d'églises d'un arrondissement qui est cependant si riche en édifices religieux (1).

« Le chœur de l'église de Maisy est éclairé, de « chaque côté, par quatre ogives en forme de lan- « cettes à deux baies, surmontées d'un trèfle : le

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. III.

« tout couronné de nervures toriques reposant sur « des encorbellements. Ces fenêtres, sans colonnes « à l'extérieur, en ont à l'intérieur, et l'on retrouve « ici la combinaison dont le XIII[e] siècle bayeusain « nous a fourni des exemples remarquables à la « cathédrale, à la chapelle du séminaire et à l'ab- « baye de Longues. A l'intérieur, une arcature « ogivale à colonnettes, dont les arcs sont séparés « par des trèfles en creux, garnit les murs au-dessous « des fenêtres. Dans le sanctuaire, ces trèfles sont « remplacés par des quatre-feuilles que nous voyons « aussi à Bayeux et à Longues. L'autel, à colonnes, « masque les ouvertures du chevet qui étaient au « nombre de trois, en rapport avec celles des murs « latéraux, mais qui offraient une singulière combi- « naison à leur sommet.

« La tour, entre chœur et nef, est une des plus « remarquables de la contrée; elle est postérieure « au chœur, peut-être du XIV[e] siècle, et sa hauteur « me paraît de 150 pieds environ.

« Cette tour carrée, un peu forte, mais construite « en bons matériaux, se compose de trois étages, « dont un, le clérestory, est percé sur chaque face « de deux ouvertures étroites en forme de lancettes, « sans colonnes; au-dessus du clérestory, à la base « de la pyramide octogone en pierre, règne une « galerie garnie d'une rampe découpée en quatre- « feuilles; l'escalier qui arrive à l'un des angles de « cette galerie est couvert par une pyramide en « pierre, et j'avais supposé que d'autres clochetons « existaient aux autres angles de la tour; mais je « n'en ai vu aucune trace : ce qui me porte à douter

« qu'il y en ait eu. Cette tour m'a paru du XIV[e] siècle.
« Le tonnerre en a abattu le sommet à une époque
« que je ne saurais indiquer, mais qui est connue,
« et on a refait cette pointe un peu plus courte qu'elle
« ne l'était primitivement.

« La nef est peu caractérisée et moins élevée que
« le chœur; les fenêtres, en forme d'ogive, qu'on y
« voit ne doivent pas êtres primitives. Cette nef,
« dont la porte occidentale est moderne et carrée,
« surmontée d'un oculus, était précédée d'un
« porche qui tombe en ruine et qui ne paraît pas
« antérieur au XVI[e] siècle.

« J'ai trouvé devant l'autel une pierre tumulaire
« sur laquelle on lit :

. . . . MIHÈRENC, ÉCUYER
PREBSTRE CURÉ DE MAISY DÉCÉDÉ EN 1644.

« Au milieu du chœur, on voit une autre pierre
« tumulaire, sur laquelle j'ai lu l'inscription suivante :

FRANÇOIS ANTOINE DE S[t]-SIMON COMTE DE LA
NOUE SEIGNEUR DU BOU....NS CHEVALIER DE
L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE S[t] LOUIS
BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI ET ANCIEN CAPITAINE
DES GARDES FRANÇAISES DÉCÉDÉ EN CETTE PAROISSE.

« La date est effacée complètement, mais l'écriture
« annonce le XVIII[e] siècle.

« On a replacé devant un autel établi à l'entrée du

« chœur, du côté de l'évangile, une autre pierre « tombale sur laquelle on lit :

CY GIST MESSIRE GÉDÉON DAMOUR, ECUYER, SIEUR DE VAUMANOIR, SEIGNEUR DE VIENNE ET DU MANOIR QUI DÉCÉDA LE SEPT DE NOVEMBRE 1755 AGÉ DE 74 ANS.

« Les fonts, pédiculés caliciformes, portent le « millésime 1663.

« L'église de Maisy est sous l'invocation de saint « Germain. Le patronage était laïque; le chapitre « de la cathédrale percevait les 2/3 des dîmes, le « curé l'autre tiers. »

Comme on le voit par cette description émanée d'un archéologue dont la compétence est reconnue par tous et dont les ouvrages sont devenus classiques, l'église de Maisy possède, au point de vue de l'art et de l'archéologie, une importance exceptionnelle.

Cette importance, comme nous l'avons déjà dit, provenait de sa situation à l'embouchure de la Vire, dont le point de jonction avec la mer forme une baie spacieuse, désignée naturellement comme un centre actif à la navigation.

Dans les premiers siècles du moyen-âge, Grandcamp et Isigny n'avaient pas encore le privilége d'offrir un abri à cette flotille de bâtiments légers qui journellement, comme des volées de mouettes, tracent leur sillage sur les eaux de la Manche; c'était vers Maisy, alors appelé *Maisium* et *Maisiacum,* que le navigateur qui voulait aborder par ce point la deuxième Lyonnaise, dirigeait la proue de son esquif.

Aussi, lorsque quittant le ciel brumeux de la

Scandinavie pour aller se réchauffer aux rayons d'un soleil plus clément, les Barbares du Nord commencèrent à s'abattre sur les côtes de la Neustrie, d'où les repoussait la terreur inspirée par le nom de Charlemagne, ce fut à Maisy, croit-on, que débarqua, en 846, Biern, surnommé Côte-de-Fer, avec sa troupe de barbares norwégiens.

Ce fut de ces grèves que les pirates du Nord aperçurent, comme un appât irrésistible, et les plantureux pâturages se déroulant devant leurs yeux, et les tours des riches *moutiers* dont les trésors tentaient leur pauvreté. C'est donc à Maisy qu'aurait eu lieu le premier acte de ce grand drame qui, débutant par la destruction du prieuré mérovingien de Deux-Jumeaux, eut pour second acte le sac de Bayeux, le meurtre de son évêque, et enfin, pour épilogue, le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Le résultat fut d'arracher du bandeau royal du faible et impuissant successeur de Charlemagne, un de ses plus riches fleurons pour en faire une couronne ducale au chef des coureurs danois, à Rollon, l'heureux époux de Giselle, adouci, comme Clovis, par l'eau civilisatrice du baptême.

Une localité aussi considérable que Maisy ne devait pas rester sans importance dans la vie politique de la province, et, comme l'a dit un vieux jurisconsulte (1), *pas de terre sans seigneur*, la seigneurie de ce bourg offrait trop d'avantages pour demeurer sans maître. Aussi, dans la première moitié du XI[e] siècle, Maisy eut un maître dont la puissance

(1) Loyseau.

et le renom s'étendaient dans tout le Bessin et jusque dans le Cotentin ; c'était Hamon-le-Dentu, baron de Creully, d'Evrecy, de Thorigny et de Maisy.

Ce Hamon, premier baron de Creully, que les vieilles chroniques nomment *Hains-az-Dentz*, est une de ces grandes figures dont la tradition a perpétué le long et dramatique souvenir.

Issu du conquérant (1) de la Normandie, et appartenant ainsi à la race ducale, possesseur de vastes domaines, son gonfanon portait *d'azur au lion d'or rampant*, et offrait ainsi avec les armoiries ducales une eertaine ressemblance attestant une commune origine. C'est de ce rude guerrier que sont descendues les plus nobles et les plus illustres familles normandes (2).

Maître Wace, dans son *Roman de Rou*, cette Iliade de la conquête d'Angleterre, lui a consacré plusieurs vers qui projettent, sur l'existence de Maisy, quelques rayons de la couronne de gloire qui entoure cette rude figure historique.

« Hains-az-Dentz etoit un normant
« De *fié* et *d'homes* bien puissant,
« Sire etoit de Torigny
« Et de Mizie et de Croilly. »

Avec cette richesse et cette puissance. secondant un caractère entreprenant et audacieux, dit M. Pezet, on ne peut douter que Hamon-az-Dentz, que les historiens appellent Hamon-le-Hardi et le Dentu, ne fût

(1) Il descendait d'un bâtard de Rollon.

(2) Pezet, *Histoire des barons de Creully.*

l'un des premiers à élever dans ses domaines des forteresses ou des châteaux, pour y assurer sa domination.

Si l'on attribue à Hamon-le-Dentu la fondation de la forteresse de Creully, on peut, avec autant de raison, penser que, s'il eut la précaution de créer un élément de force dans celle de ses baronnies que traversait le cours paisible de la Seulle, il ne dut point dédaigner de s'entourer des mêmes garanties de sécurité dans celui de ses fiefs, que son voisinage des bords de la mer et sa proximité des côtes du Cotentin exposaient journellement à des incursions ennemies.

Aujourd'hui le temps et les hommes ont rasé le manoir sur le donjon duquel le puissant baron déployait son orgueilleuse bannière; mais les vestiges en subsistent encore et on les aperçoit du côté des dunes, à 900 mètres environ de l'église, qui, plus heureuse que le monument féodal, continue d'attirer, à bon droit, l'attention de l'archéologue et du touriste.

Un jour de l'année 1047, les habitants, qui étaient demeurés à l'ombre paisible de l'édifice sacré, entendirent avec effroi la cloche sonner le glas de la mort. Ses tintements funèbres annonçaient un grand événement. En effet, le sire de Maisy n'était plus de ce monde. Le puissant baron qui promenait sa bannière en maître sur tant de terres normandes, ce fier vassal qui marchait presque l'égal de son suzerain, avait un jour eu l'idée de contester au fils de Robert-le-Magnifique, la couronne de Normandie, avec Renouf de Briquesart, Regnault, du Cotentin, Néel, vicomte du Bessin, et Grimoult du Plessis. La rébellion, dont les chefs étaient Néel et le sire de Maisy, était si re-

doutable, que le *Bâtard* fut réduit à implorer l'assistance du roi de France.

Écrasée à la bataille du Val-des-Dunes par l'armée française, l'insurrection normande ne fut pas vaincue sans gloire. Le sire de Maisy, dont le cri de guerre : *Saint-Amand !* avait plus d'une fois jeté l'épouvante dans les rangs ennemis, fit voir que le sang des hommes du Nord n'avait pas dégénéré. Son épée traça un large sillon de carnage autour de lui. Avant de tomber pour ne plus se relever, il put, s'il en faut croire une tradition, éprouver l'orgueilleuse satisfaction d'abattre à ses pieds le roi de France, que sauva seule la solidité de son haubert. Hamon mourut glorieux dans sa défaite et fut enseveli devant l'église d'Esquay, près de Caen.

Impitoyable pour Néel et pour les autres fauteurs de la révolte, Guillaume, après la victoire, se montra miséricordieux pour les enfants du baron, dont la lance avait couché sur la poussière le roi de France. Il ne leur enleva point leurs domaines, et le fief de Maisy continua de rester dans la puissante famille de Hamon-le-Dentu, dont le fils aîné, Robert-Fitz-Hamon, rachetant envers le Bâtard, les torts de son père, se montra, à la conquête, l'un des plus fidèles lieutenants du Duc. Il reçut, pour prix de ses exploits et de sa fidélité, les comtés et seigneuries de Glocester et de Bristol, tandis que, pour sa part de la curée royale, Richard, le fils puîné, obtenait en dotation des châteaux, des seigneuries, et les comtés de Cornouailles et de Birmingham.

Nous avons raconté d'une manière bien sommaire comment Maisy, point d'arrivée des hommes du

Nord, admis dans la grande famille civilisée par le traité de St-Clair-sur-Epte, devint le berceau d'une des illustres familles qui prirent une large part aux événements destinés, dans le XIe siècle, à changer la face de la Normandie et de l'Angleterre.

Nous ne suivrons pas l'existence de cette seigneurie dans la famille de Hamon-le-Dentu, dont les membres se trouvèrent mêlés aux luttes sanglantes de la Normandie, par suite des dissensions survenues, après la mort de leur père, parmi les fils du Conquérant.

Si le fief de Maisy ne resta pas en leur possession, une autre suzeraineté y a laissé d'autres souvenirs de gloire, d'une gloire toute française, et dont le mobile ne fut jamais autre que l'amour le plus pur du pays.

Le château de Maisy devint la propriété de messire Bertrand du Guesclin, connétable de France, le vaillant frère d'armes de Clisson, le loyal chevalier, dont l'épée était le boulevard de la France contre l'invasion anglaise.

Messire Bertrand du Guesclin n'exerça pas sur Maisy une suzeraineté purement nominale, et le grand capitaine, plus d'une fois, se reposa dans le manoir de Hamon, des rudes labeurs de la guerre (1).

Si l'affection de ses vassaux de Maisy ne dut pas faire défaut au pieux enfant de la Bretagne, la respectueuse déférence à laquelle lui donnaient droit son caractère et ses exploits, ne lui manqua pas non plus dans la contrée où se trouvait la terre dont il était le possesseur.

(1) Nous remercions ici un savant modeste, notre ami, M. Georges Villers, adjoint à Bayeux, qui nous a donné le fruit de ses remarquables travaux.

Un jour qu'il était allé faire ses dévotions à l'abbaye de Mondaye, en 1375, les bourgeois de Bayeux présentèrent « à noble et puissant seigneur messire Bertrand du Guesclin, connétable de France, une pipe de vin de Beaune et un demi-cent de cire ouvrée (1). » —Le connétable ayant définitivement fixé sa résidence à Maisy, la bonne ville de Bayeux lui fit de nouveau présent de « deux pipes de Beaune et d'un demi-cent de cire ouvrée, » pour obtenir ses bonnes grâces (2) en l'année 1377.

L'un des grands fiefs de la couronne ducale, possédé par d'illustres seigneurs, tels que Hamon-le-Dentu, Bertrand du Guesclin, le fief de Maisy eut nécessairement une haute-justice élevée à l'ombre du donjon féodal. Cette haute-justice relevait de la baronnie de Varanguebec, en Cotentin (3). On en montre encore la prison. Centre d'un marché qui avait lieu le samedi, le bourg possédait aussi des halles dont la construction ne doit pas être antérieure au XVIIe siècle.

Avant la Révolution de 1789, la seigneurie de Maisy, considérablement amoindrie par des démembrements, appartenait à la famille de Petiville. A l'est de l'église, on distingue un château qui a du style, et paraît appartenir au siècle de Louis XIV : c'est le fief de la Tonnellerie.

Aujourd'hui, réduit par les vicissitudes des temps au rôle modeste de simple commune rurale, Maisy

(1) Comptes de l'abbaye de Mondaye, déposés à la très-curieuse bibliothèque du chapitre de l'évêché de Bayeux.

(2) F. Pluquet, *Histoire de Bayeux.*

(3) Ed. Lambert, *Bayeux et son arrondissement.*

n'en a pas moins droit au respect de l'archéologue et à la sollicitude de l'État. De glorieux souvenirs se rattachent à son existence passée : la noble et vieille église, assise paisiblement au-dessus des grèves, doit être conservée ; un grand souvenir, un sérieux intérêt le commandent. En effet, construction monumentale, elle est un des édifices remarquables du pays ; et, sous le rapport de la navigation, elle est un point de repère très-utile aux navires qui s'engagent dans la baie des Veys, et se préparent à doubler cette presqu'île du Cotentin qui s'avance dans une mer féconde en naufrages.

Depuis du Guesclin jusqu'au XVIIe siècle, nous ne trouvons plus rien sur Maisy ; mais, à partir de cette dernière époque, grâce à l'obligeance de la famille de Petiville, qui a bien voulu nous donner les notes de son chartrier, nous pouvons continuer jusqu'à nos jours la généalogie des possesseurs de la terre seigneuriale.

Du reste, nous engageons l'antiquaire et le touriste à parcourir ce pays pittoresque semé de souvenirs.

C'est en traversant le Grand-Vey, près d'Isigny, que Guillaume-le-Bâtard échappa à ses assassins. C'est au Grand-Vey que mouilla la flotte danoise, conduite par le roi Harold, à l'aide du jeune duc Richard-sans-Peur. C'est à Geffosses, près de Grandcamp, qu'après le triomphe de Richard, une partie de l'armée danoise abjura ses dieux et demanda à passer sous les lois normandes. C'est là que le duc leur distribua des terres et qu'il épousa Gonnor.

Au mois d'août, à l'époque où les régates de Grandcamp attirent la foule, il faut gagner, par le

chemin du Vigney-de-Formigny, la route qui longe la mer. En quittant la borne élevée par les soins de M. de Caumont, pour marquer le lieu où se livra cette bataille de Formigny qui chassa les Anglais de la Normandie, on passe devant une suite de manoirs, débris des anciens temps. Divers styles y figurent, depuis la féodalité jusqu'à Louis XIII.

Ici, c'est le château de Vierville avec sa tourelle au long toit, où le confesseur de Louis XVI, l'abbé Edgeworth de Firmont, trouva un refuge et une barque pour l'Étranger, et où s'échangeaient les correspondances de M. de Frotté et des émigrés (1). Plus loin, c'est le château des seigneurs d'Englesqueville, passé par alliance aux mains de la famille de Faudoas.

En descendant jusqu'à la mer, où se groupent coquettement les maisons bigarrées de Grandcamp, on aperçoit les côtes de la Pernelle et de St-Pierre-Église, et enfin les lignes indécises de Barfleur, surmontées d'une forme gigantesque qui s'appelle Montaigu.

Grandcamp, renommé pour ses bains qui attirent les étrangers, se trouve à trois lieues de la gare de Neuilly-Isigny. Sa plage, du plus facile accès, est animée par une nombreuse flottille de bateaux toujours en mouvement, qui pêchent pour près d'un million de poisson par année. Le pays, avec ses

(1) Beauchamp, *Hist. de la Vendée*. — Ce château appartient aujourd'hui à M. de Lepesse, descendant de la famille de Marguerie de Vierville.

grands herbages, son fouillis d'arbres, de fleurs et de fruits, offre le plus délicieux aspect.

A droite, c'est St-Pierre-du-Mont, aux falaises escarpées, aux rochers amoncelés, qui font un saisissant effet.

A gauche, à un kilomètre, c'est notre Maisy, auquel nous voulons revenir encore pour lui dire adieu. De Grandcamp, vous y arrivez par une allée de parc, en passant devant une ligne de manoirs qui rappellent encore par quelques machicoulis, quelques poternes, cette domination anglaise qui avait si profondément empreint sa griffe sur le pays. C'est le château de la Tonnellerie, où figure, sculpté sur la pierre du portail, le cimier, le casque du chevalier avec son blason chevronné, deux coquilles en chef, une en pointe. Une partie des autres manoirs remonte, par le trèfle et l'ogive, à l'époque féodale, tandis que certaines portions, par les croisillons, les cheminées tubulées, rappellent les époques d'Henri III et de Louis XIII. Enfin se dresse, hardie et légère, cette élégante flèche de l'église que nous avons décrite. Sur la grève, un épaulement gazonné entoure un ancien fort armé d'une batterie pendant les guerres de l'Empire, et qui pourrait facilement être remis en état; c'est le fort Samson. Non loin, dans les joncs, se dressent quelques pans de murs d'une épaisseur, d'une solidité extraordinaires. On trouve encore sous les chardons bénits, les jusquiames et les cristes-marines, d'imposants débris. De grands anneaux de fer scellés dans les murs *amarraient* les barques flottant sur un canal alimenté par la mer tout autour du château, et le châtelain, comme à

Venise, s'embarquait par la *porte-d'eau*. Ces anneaux existent, et quelques voûtes des portes basses sont encore béantes. Le *vieux château* n'est plus visité aujourd'hui que par la mouette et le livergin, et la chronique prétend qu'il fut brûlé par l'Anglais, et que, près de périr, le dernier seigneur jeta dans un puits son or, ses bijoux, sa vaisselle plate. Mais on en ignore l'endroit, et aucune baguette divinatoire ne l'a encore révélé. Il y a peu d'années, une tourelle, un grenier du château, se tenait encore debout; mais ce lieu était banté par un lutin, par un *han*. Si l'on disait au valet de jeter du grenier douze bottes de foin, il en tombait six; vous lui en demandiez six, il en tombait douze.... Le grenier s'est écroulé, le han, le gnome, le farfadet s'est envolé..... Mais on prétend que son esprit d'opposition, son esprit de lutin n'a pas encore complètement quitté le pays.



APPENDICE.

Nous terminerons ce travail, en donnant les renseignements que nous avons recueillis sur les possesseurs de Maisy, à partir du XVII[e] siècle.

Au commencement du XVII[e] siècle, la seigneurie de Maisy était possédée par la famille d'Alègre.

Cinquante ans plus tard, un aveu rendu à la seigneurie de Varanguebecq nous apprend qu'elle appartenait à « hault « et puissant seigneur messire Philippe de Béthune, à cause « de haulte et puissante dame Marie d'Alègre, son espouse. »

Dans un acte du 2 août 1667 « par-devant les garde-notes « du Châtelet de Paris » à l'hôtel même de *Monseigneur de Colbert*, rue Neuve-des-Petits-Champs, nous voyons que : « Hault et puissant seigneur messire *Jean-Baptiste Col-* « *bert*, chevalier, marquis de Seignelay et d'Alègre (1)..... « vend... pour la somme de six vingt mille livres payée « comptant en bons deniers d'or et d'argent.................... « ..... à messire Louis-François *Lefèvre de Caumartin*, « chevalier, seigneur audit lieu, d'Argouges, Boissy et autres « lieux, conseiller ordinaire du Roy, demeurant à Paris, « rue Saint-Avoye. . . . . le fief noble, chastellenie, « terre et seigneurie de Maizy (*sic*) sur mer, le chef de « laquelle est assis en la paroisse dudict Maizy, sur lequel il « il y a *un chasteau de présent ruiné en la plus grande* « *partie, anciennement clos de murs et fossés plains* « (sic) *d'eau,* basses-cours et collombier, plus les fiefs du « Hâble et de la Cambe, lesquels avec celui dudict Maizy « s'étendent aux paroisses dudict Maizy, La Cambe, Lestan- « ville, Criqueville, Grandcamp, St-Pierre-du-Mont et autres « circonvoisines..... plus..... droit de patronage et présen- « tation à la cure..... et aux *chapelles fondées de St-Esloy* « *et de St-Nicolas,* droit de four à ban auquel sont tenus « les hommes et vassaux de la dicte terre..... *droit d'hos-* « *tage* au hault de la dune à Grandcamp (sans aucune « garantie, *attendu que ledict droit est litigieux entre* « *lesdicts seigneur et dame de Seignelay et le seigneur* « *de Beaumont)*..... droits de justice sur les hommes et « vassaux, d'assemblées, de marché le jour de samedy de « chaque semaine au bourg de Maisy... mesurage du bled et « de coutume, au dict marché... cognoissance du brut des « poids, marc et mesure d'icelui..... de laquelle chastellenie « de Maizy dépend et relève aussi le fief de Longueville... géné- « rallement tous autres droicts seigneuriaux et féodaux, etc. »

(1) Fils du grand Colbert.

En 1690, il fut fait une saisie féodale de la terre seigneuriale de Maisy comme prétendue fiefferme relevant du roi, à cause de sa vicomté de Bayeux; mais preuve ayant été faite, à savoir que le fief de Maisy relevait de la seigneurie de Varanguebecq, un arrêt de la Cour des Comptes, en date du 22 avril 1690, donna main-levée de la saisie au *sieur Lefèvre de Caumartin.*

En 1729, la famille Lefèvre de Caumartin, après une possession de soixante-deux années, cède la seigneurie de Maisy à une nouvelle famille du Cotentin. Ce fait résulte d'un acte passé à Paris devant les notaires du Châtelet, le 23 mai 1729 et aux termes duquel :

« Le sieur Theveneau, intendant des maisons et affaires « de feu messire de Caumartin et aussi procureur de *illus-* « *trissime et révérendissime seigneur monseigneur Jean-* « *François-Paul Lefèvre de Caumartin, conseiller du* « *Roy,* évêque de Blois, etc... vend, etc... à messire *Tho-* « *mas Legendre, seigneur de Callandré, mareschal* « *des camps et armées du Roy,* chevalier et comman- « deur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, conseiller « secrétaire du Roy, et à dame Marguerite-Catherine-Made- « leine *de Voyer de Paulmy d'Argenson,* son épouse..... « la seigneurie, châtelenie, etc... de Maisy....., etc. »

Le lendemain, 24 mai 1729, par un second acte, Monseigneur l'Évêque de Blois vendit par le prix de 82,000 livres, à maistre Bonnet, avocat au Parlement de Paris, le petit fief de la Rivière et plusieurs autres héritages tombés en roture, sis en la paroisse de Maisy, etc.

Peu d'années après, la seigneurie de Maisy devenait la possession d'un nouveau seigneur ; au maréchal des camps succédait un simple capitaine d'infanterie :

« Messire *François-Alexandre de Bruny,* chevalier de « l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine au régiment « du Roy. »

Vers le milieu du XVIIIe siècle, aux termes de plusieurs

actes de vente successivement passés tant à Bayeux qu'à La Cambe, le chevalier de Bruny avait cédé tous ses droits à la seigneurie de Maisy, à *Michel Filleul, écuyer, sieur du Fay*, trésorier de France à la Généralité de Caen.

Le nouveau seigneur de Maisy avait deux enfants :

1° Jean-Jacques-Michel ;

2° Jeanne-Madeleine, qui épousa, en 1730, *Louis-Hercule-Gabriel Tardif de Petiville.*

En 1750, Jean-Jacques-Michel avait succédé à son père dans la charge de trésorier de France, et recueillait, quelques années plus tard, avec sa succession, la seigneurie de Maisy.

Il mourut en 1782, sans avoir contracté d'alliance.

Du mariage de sa sœur avec Louis-Hercule-Gabriel *Tardif de Petiville* (1), conseiller secrétaire du roi, mort le 2 février 1774, était issu entr'autres :

Jean-Jacques Tardif de Petiville, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de St-Louis, lequel recueillit dans la succession de son oncle la seigneurie de Maisy.

En 1806, à la mort de Jean-Jacques Tardif de Petiville, ci-dessus, la terre et ancienne seigneurie de Maisy s'est divisée entre les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Antoinette-Élisabeth Jehannot de Beaumont, savoir :

1° Louis-Charles Tardif de Petiville ;

2° Charles-Louis Tardif de Petiville ;

3° Marie-Anne Tardif de Petiville, dame de Rugy ;

4° M[me] Madeleine Tardif de Petiville, baronne douairière de Beine.

(1) Les armes de cette famille sont : « Écartelé, au 1[er] et au 4°, « d'azur à la croix d'or cantonnée de deux roses en chef et de deux « coquilles en pointe de l'écu ;

« Au 2° et au 3°, d'argent au lion de gueules accompagné de « trois roses de même, posées deux en chef et une en pointe de « l'écu.

« Devise : *Tardif haste-toy.* »

SOUVENIR DE COLLÉGE,

Par M. A. THÉRY,

Membre titulaire.

Messieurs,

Vous avez accueilli avec bienveillance des souvenirs personnels qui m'ont permis de vous introduire dans l'intimité de quelques patrons de ma jeunesse, de quelques hommes dont la renommée littéraire pouvait donner de l'intérêt aux détails les plus familiers.

Aujourd'hui, je forme un dessein plus téméraire, celui de vous intéresser à un personnage anonyme, à un compagnon d'études, qui m'a voué, pendant plusieurs années, une sincère, mais inquiète amitié; à un esprit original, puissant, d'une sève exubérante, touchant presque au génie et presque à la folie, ces deux sommets qui se rejoignent, si nous devons en croire l'affirmation cruelle d'un très-savant médecin.

Ne nous arrive-t-il pas à tous de rencontrer quelquefois, dans les confiantes années de la jeunesse, dans la camaraderie du collége, de ces natures exceptionnelles qui posent devant nous leur énigme, et que nous ne réussissons pas toujours à déchiffrer ?

Incomplets, mais déjà dominateurs, possédant une

force que ne règle pas la maturité, laissant entrevoir comme également possibles un avenir de gloire ou une chute profonde, ces esprits orageux exercent une attraction qui fatigue, mais qui emporte. Je me souviens qu'en descendant le revers abrupt du Grand-St-Bernard, du côté de l'Italie, la main dans la main d'un guide, j'avais la conscience d'un mouvement irrésistible, et je sentais bien que cet homme, fidèle ou infidèle, m'entraînait, sans résistance possible, à une route sûre ou à l'abîme.

Peut-être n'est-il pas indifférent à la science de l'homme de regarder de près ces natures singulières, afin d'en tirer quelques sujets de réflexion, quelques règles de conduite au besoin.

Je m'efforcerai d'être court, parce que j'aurai un modeste rôle dans mon récit, parce que mon héros s'appelle l'homme sans nom, et que sa vie, volontairement obscure, n'a pour vous, Messieurs, que le mérite d'un thème d'observation.

De 1811 à 1816, je terminais mes études dans un pensionnat du faubourg St-Antoine, qui suivait les cours du lycée Charlemagne.

J'avais là des condisciples qui ont marqué, soit par leurs ouvrages, soit par leur position sociale. C'étaient Damiron, esprit sage et méthodique, qui s'est fait un nom dans l'enseignement de la philosophie; Boucly, vrai magistrat par la pénétration et la gravité des mœurs, que j'ai retrouvé premier président à la Cour impériale de Rennes et qui siége aujourd'hui à la Cour de cassation; Lorain, ancien recteur de l'Académie de Lyon, écrivain spirituel, que M. Guizot avait jugé digne d'élever son fils Guillaume, recom-

mandé depuis aux amis des fortes études classiques par un succès à l'Institut (1).

Parmi tous ces jeunes gens, il y en avait un, des plus distingués par les succès de collége, que je désignerai seulement par le prénom d'Ambroise, et qui avait pris tout d'abord sur les autres un singulier ascendant.

Son extérieur n'avait rien d'imposant. Il était de petite taille, assez gauche dans ses manières, la vue incertaine, la parole saccadée. Mais tous ces défauts disparaissaient sous une physionomie mobile, expressive, où s'allumait aisément le feu de l'enthousiasme, et qui, sans calcul, sans transition même, passait du calme à l'inspiration.

On le fréquentait peu, non par répugnance, mais par une sorte de crainte mêlée de respect. Il semblait que, si l'on s'attachait à lui, un attrait invincible retiendrait ses amis, les enchaînerait à sa destinée, quelle qu'elle fût, et que toute liberté d'action personnelle leur serait ravie.

Lui, de son côté, il se promenait solitaire, ne prenant aucune part aux jeux de son âge, ne fuyant pas la compagnie, mais se bornant à une obligeance qui n'allait au-devant de personne, et qui arrêtait les amitiés banales à moitié chemin.

Ambroise, cependant, avait fait une exception en ma faveur. Il m'avait su gré d'être sensible, comme lui, aux beautés littéraires et aux grandes pensées de nos écrivains classiques; il avait cru remarquer en moi une disposition, moins rare qu'il ne le pen-

(1) Ménandre.

sait, à sortir du cercle purement scolaire et à porter la vue au-delà des murs du pensionnat. Ce fut assez pour qu'il me fît des avances. C'était un penseur qui cherchait des adeptes, un rêveur qui se souciait peu de la foule, mais qui ne voulait pas rêver tout seul.

Je ne sus pas résister à ce magnétisme d'un esprit qui m'apparaissait supérieur. Nous devînmes amis, et je fus bientôt le confident de toutes ses pensées.

Seulement, il se produisit dès lors en moi un phénomène psychologique, que je signale sans aucune prétention à l'éloge, et uniquement pour rester dans la vérité.

Je sentais l'entraînement; j'y cédais sans contrainte; et pourtant je discernais clairement dans l'avenir un moment où, selon toute probabilité, je me délivrerais résolûment du joug, et où la raison, me montrant ce qu'il pourrait y avoir de chimérique dans les vues d'Ambroise, et me faisant redouter l'absorption de ma personnalité dans la sienne, je m'affranchirais, sans hésitation et sans secours, de cet esclavage d'imagination.

La première confidence de mon ami fut toute littéraire, mais vous allez voir dans quelles proportions.

Ambroise était choqué des inconvénients que la différence des langues fait naître dans le commerce des hommes. Il pensait, comme plusieurs hommes dévoués et savants l'ont pensé depuis, avec plus d'initiative peut-être que de réflexion, qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de substituer à tous ces idiomes une langue universelle, et il me déclara qu'il était prêt à l'inventer avec mon concours.

Il ne se dissimulait pas les difficultés, mais la na-

ture de son esprit le portait à considérer surtout, et presque exclusivement, les moyens de succès. Une foi robuste le soutenait, et je ne sais si, dans le dictionnaire qu'il méditait, il eût trouvé une place pour le mot : *impossible.*

Il avait cependant quelquefois conscience de son inexpérience de rhétoricien, et, un jour que je l'avais rencontré les mains appuyées sur son front, méditant avec tristesse : *Hélas !* me dit-il tout à coup, avec un accent de douleur sincère, *je sens que je ne suis pas encore assez mûr !*

Ces découragements ne duraient pas. La flamme intérieure vivait toujours ; la volonté même d'Ambroise, moins forte encore que son enthousiasme, n'eût pas suffi pour l'éteindre.

Je lui promis avec candeur de contribuer à la rédaction d'un vocabulaire, dont tous les mots devaient être nouveaux, peignant les objets, et, autant que possible, les idées abstraites, par des sons imitatifs ou analogues, par la mesure vive ou majestueuse des mots, par une sorte de musique rationnelle du langage.

Nous ne devions nous occuper que plus tard des moyens de faire bénéficier le genre humain de cette découverte, mais Ambroise ne doutait pas du bienfait.

Il s'était réservé la grammaire, et je crois bien me souvenir que, au fond, je ne fus pas fâché de laisser sur ses fortes épaules ce lourd fardeau.

Quant au vocabulaire, j'ai encore quelques débris du travail assez considérable que je fis alors, dans la première fièvre de la pensée. Ces débris dorment

légitimement dans un carton où je ne troublerai certainement pas leur sommeil.

Mais cette première confidence fut bientôt suivie d'une autre plus grandiose et plus ambitieuse. Ambroise avait résolu de fonder un Ordre de Chevalerie religieuse et militaire, comme celui des Templiers, mais d'une allure plus indépendante. Il en serait tout naturellement le Grand-Maître, et il m'offrait généreusement la seconde dignité, celle de Chancelier. Nous devions recruter avec prudence des adhérents, d'abord parmi nos condisciples, puis au dehors.

L'Ordre aurait ses réglements, ses cérémonies, ses emblèmes. L'if, toujours vert, serait son arbre symbolique; l'arc, arme silencieuse et à longue portée, occuperait le centre de son blason. L'Ordre lui-même prendrait le nom assez barbare d'*Arcarite*. A si longue distance, je n'ai plus la clef de toutes ces allégories. Je me contente de les reproduire littéralement.

Le but de l'*Ordre Arcarite* était double. D'abord, il devait être comme un corps armé en faveur de toutes les vérités morales, capable de les faire triompher, soit par la persuasion, soit même par la force, sur tous les points du globe où elles seraient méconnues. Il aurait ses vaisseaux, ses finances, ses relations diplomatiques. Comment?.. c'était le secret de l'avenir; mais, encore une fois, Ambroise ne doutait jamais.

En attendant que la langue universelle fût établie et acceptée, il fut convenu que la correspondance aurait lieu en latin, moyen assuré de se faire entendre partout, du moins en Europe. Je possède

encore des fragments de lettres où la langue, plus ou moins heureusement employée, de Cicéron, nous servait à exprimer des idées dignes de Cyrano de Bergerac.

Le second but de l'Ordre était politique. L'Europe nous paraissait bien vieille. Il s'agissait de nous transporter dans le Nouveau-Monde, et d'y fonder une république modèle. Nous prenions les devants sur l'Icarie, moins les dangereuses absurdités du communisme. Cette jeunesse de 1815 comprenait beaucoup de républicains mitigés, amoureux de la théorie, ennemis de toute pratique violente, mais qui composaient invariablement une tragédie, en faisant leur rhétorique, et qui, célébrant la chute des trente tyrans ou la mort de Lucrèce, se croyaient fièrement Grecs ou Romains.

La propagande commença, non sans succès. Le grand-maître et le chancelier rivalisaient de zèle. Ambroise, toujours isolé en apparence, se prodiguait et se multipliait en secret.

Nous eûmes bientôt, soit dans le pensionnat, soit au dehors, dans les autres lycés de Paris, une quarantaine de chevaliers. C'était, nous n'en doutions pas, le commencement d'une armée de quarante mille hommes.

Parmi ceux dont nous fîmes la conquête, et dont plusieurs occupent encore aujourd'hui des positions honorées, je puis en citer un, parce qu'il a disparu de la scène du monde, où il a laissé sa trace, le grand peintre Eugène Delacroix.

Pour vous donner une idée, Messieurs, du sérieux de bonne foi que nous apportions à nos étranges illu-

sions de jeunesse, j'esquisserai en quelques lignes la cérémonie mystérieuse dans laquelle je fus reçu membre de l'Ordre, et investi de ma haute dignité de Chancelier.

Notre pensionnat était médiocrement surveillé de jour, et même de nuit. On y travaillait beaucoup, mais l'initiative personnelle y était peu gênée par la discipline. Il ne s'y commettait point de désordre, mais il y régnait une large et complaisante liberté.

Le Grand-Maître choisit une nuit pour ma réception solennelle. Vers minuit, nous descendîmes de nos dortoirs, nous deux et une quinzaine d'initiés, sans que personne, maître ou surveillant quelconque, eût l'indiscrétion de s'en apercevoir. Nous nous rendîmes au centre d'un grand jardin, qui faisait suite à la cour d'entrée. Un magnifique clair de lune nous favorisait. Ambroise traça un cercle autour duquel on se rangea en silence, avec une gravité qui éloignait tout soupçon d'enfantillage. Nous portions tous une branche de l'if sacré. Un arc, dessiné sur une bannière, plantée au centre, rappelait le titre de l'Ordre. Le Grand-Maître prononça un discours plein d'une verve qui n'avait rien de factice. C'était, à coup sûr, son meilleur de l'année. Je répondis de mon mieux, sous l'empire d'une émotion vraie, quoique peu vraisemblable. Ambroise me donna gravement l'accolade; tous me serrèrent la main et me promirent obéissance comme au second de leurs chefs. Pas un sourire, pas un mot prononcé à la dérobée. Une conviction unanime, une confiance illimitée dans le génie d'Ambroise, une résolution

ferme de ne pas reconnaître d'obstacle invincible à la réalisation de nos désirs.

Puis, redevenus écoliers comme devant, nous remontâmes dans nos dortoirs, pour y goûter le sommeil des bonnes consciences, avant de reprendre avec simplicité de cœur la version ou la rédaction du lendemain.

Si je me le rappelle bien, ce qui commença à désorganiser une association où le sublime touchait au burlesque, ce fut un incident politique.

Quoique Ambroise fût beaucoup plus occupé d'idées générales et de projets gigantesques que des intérêts du jour, il se laissa persuader qu'avant de faire le bonheur de l'Europe et du monde, nous pouvions bien songer un peu à la France.

Il n'y a guère de société secrète qui n'éprouve une petite velléité de conspiration. Quelques-uns étaient plus frappés des malheurs de la guerre et des dangers d'un pouvoir sans limites que du génie d'un grand homme trahi par la fortune et des immenses services qu'il avait rendus à la France. Ils avaient eu, comme moi, pour condisciple, le fils de cet audacieux général Malet qui mit un moment en péril, quelques années auparavant, dans la désastreuse année 1812, le trône du premier Napoléon. Ce jeune homme, d'un esprit fin et de manières élégantes, étranger sans doute aux projets, mais non aux idées de son père, avait contribué à semer parmi nous des dispositions peu monarchiques.

Ceux dont je parle redoutaient aussi le retour d'une dynastie qui ne connaissait pas la génération nouvelle, et qu'avait déjà emportée la tempête d'une

révolution. Ils voulurent donner à notre chevalerie une couleur plus tranchée, un caractère plus agressif.

D'autres, et je confesse que j'étais du nombre, pressentirent que nos rêves, cessant d'être inoffensifs dans leur généralité vague, deviendraient illicites et dangereux; qu'une conjuration d'écoliers prêterait au ridicule, et nous nous opposâmes énergiquement à cette transformation.

De là, un malaise dans les relations, un ralentissement soudain dans les projets d'avenir, et, lorsque nous nous séparâmes, après la rhétorique, en août 1816, il ne restait plus guère de toute cette flamme que des cendres, agitées et dispersées d'heure en heure par le vent de l'oubli.

Pour moi, je ne me bornai pas à oublier. Je compris, par une intuition d'une clarté parfaite, combien nous avions perdu de temps et d'efforts à la poursuite de quelques chimères, et mon imagination, surexcitée jusqu'alors, calmée tout à coup par l'évidence, rentra, comme je l'avais pressenti, sous l'empire salutaire de la raison.

Ambroise, lui, ne se rendit pas.

Les projets de notre parti d'action ne lui avaient pas souri d'abord; mais, une fois décidé, il ne reculait jamais. Resté seul, abandonné même de son Chancelier, qui ne voulait plus être que son affectueux camarade, il se replia sur lui-même, rentra sous sa tente, et vécut dans le monde de ses pensées. Le jeu fébrile de sa physionomie trahissait seul le drame intérieur.

Il m'avait cependant conservé sa sympathie, mais

il se montrait affecté de voir Pylade devenu si peu digne d'Oreste.

Sortis de pension, lui pour chercher une carrière indépendante, moi pour entrer modestement à l'École normale, nous correspondîmes quelque temps encore, d'abord en latin, notre idiome vivant, notre langue universelle provisoire; puis, à mesure que les souvenirs s'affaiblissaient, en français, dans cette langue morte, que murmurait autour de nous une race vieillie.

Les épîtres d'Ambroise, d'une éloquence rude et sauvage, se composaient de reproches et d'espérances. Les miennes, de plus en plus accentuées dans le sens conservateur et prosaïque, ne pouvaient plus lui laisser d'illusions sur mon refus de concours.

Un jour, je le vois arriver au parloir, le visage enflammé, la parole brève, mais encore affectueuse. Il m'apprend que son activité avait cherché et trouvé un nouvel aliment. Juif d'origine, catholique de naissance, il venait de se faire protestant. Il me prêcha en fort bons termes sa nouvelle croyance, et conclut en m'exhortant vivement à l'imiter.

Cette proposition me fit sourire. Le temps de l'attraction inévitable était passé sans retour. Je lui répondis sans hésiter que je respectais sa conviction actuelle, mais que je comptais vivre et mourir dans la communion où j'étais né.

Ce fut, hélas! comme la dernière affusion d'eau froide sur le foyer de cette liaison si vive autrefois. Évidemment, il n'y avait plus entre nous de pensées communes. Je voulais rester l'ami désintéressé d'Ambroise, mais je n'avais plus rien du disciple, et ce

qu'il fallait à cet esprit ardent, c'était un disciple dans un ami.

Il se leva gravement, me serra la main sans mot dire, et me quitta... pour ne plus me revoir.

J'ai entendu affirmer qu'il était devenu, sur un point extrême de la France, un personnage important, et qu'il y était, naguère encore, entouré d'estime et de respect.

Existe-t-il aujourd'hui? Je n'ai pu m'en assurer, et cependant les amitiés de jeunesse poussent de telles racines que cette ignorance m'a pesé souvent.

Quoique ce récit ne soit pas une fable, il y a peut-être lieu d'en déduire une moralité. Je vous en laisse le soin, Messieurs; votre bon jugement vous la dicte; je n'ai pas besoin de vous la suggérer.

J'ai voulu seulement, au risque d'éprouver votre patience, rappeler ici quelques traits d'un caractère qui a dû vous paraître bizarre, mais qui n'avait rien de banal, ni d'artificiel; qui était celui d'un jeune homme au cœur chaud, à l'imagination démesurée. Il a échoué devant des fantômes; un peu d'esprit pratique l'aurait mené au port.

BIOGRAPHIE

DE

M. OCTAVE SCELLES DE MONTDÉZERT,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE CAEN,

Par M. Amédée DESBORDEAUX,

Membre titulaire.

Lorsque, dans un âge avancé, la mort vient frapper un habile médecin, dont l'existence avait été consacrée tout entière au soulagement de ses semblables, des regrets unanimes l'accompagnent au tombeau, et, toutefois, ces sentiments douloureux sont modérés par la pensée qu'il avait atteint les bornes de la vie humaine.

Mais, lorsqu'un jeune homme plein d'ardeur pour l'étude, après avoir débuté sous d'heureux auspices dans la carrière médicale et s'être fait connaître par d'intéressantes publications, est enlevé à ses parents et à ses amis, au moment où tout semblait lui promettre un long et brillant avenir, sa mort prématurée nous affecte d'une manière plus pénible ; et, en déplorant sa triste destinée, nous songeons en même temps aux œuvres inachevées dont aurait pu profiter la science s'il eût plus longtemps vécu.

Tels sont les sentiments qu'a fait éprouver à tous ceux qui l'ont connu la mort de M. Octave Scelles de

Montdézert, docteur en médecine, professeur d'hygiène de l'Association polytechnique de Paris et membre associé correspondant de l'Académie de Caen.

Conformément à l'usage adopté dans cette académie, vous m'avez désigné pour écrire la biographie de notre jeune confrère, avec lequel j'avais entretenu des relations d'estime et d'amitié ; je m'empresse donc aujourd'hui de payer à sa mémoire ce dernier tribut.

Né à Carentan, le 31 mars 1835, au sein d'une famille honorable, il fut exposé, pendant son enfance, aux attaques de la fièvre paludéenne, si fréquente dans cette partie du département de la Manche ; et peut-être n'eût-il pas échappé à ses pernicieuses influences sans les soins assidus de son père, médecin distingué, qui s'est livré à de savantes recherches sur la nature de cette maladie, et qui, le premier, a attiré l'attention sur l'emploi à haute dose du sel marin, comme moyen de la combattre avec efficacité. Tant que la santé de son fils ne fut pas complètement affermie, M. de Montdézert voulut le conserver auprès de lui ; il s'occupa presque exclusivement du développement de ses forces physiques, se bornant à l'envoyer comme externe à l'École supérieure de Carentan, dont les cours élémentaires lui laissaient assez de liberté pour pratiquer habituellement les exercices salutaires de la gymnastique. Ce ne fut que vers l'âge de seize ans qu'il fut placé par sa famille au collége de St-Lo et qu'il commença à se livrer à des études sérieuses. Le jeune Octave de Montdézert était doué d'une heureuse mémoire et d'une imagination active ; il était animé, en même

temps, d'un ardent désir de s'instruire. Aussi ses progrès furent-ils tellement rapides que, dans l'espace de trois années, il put acquérir les connaissances nécessaires pour se présenter à l'épreuve du baccalauréat, dont il reçut le diplôme à la Faculté de Caen. Après avoir fréquenté, pendant deux ans, l'École de médecine de cette ville, il alla suivre les cours de la Faculté de Paris, où il se fit remarquer par son zèle pour l'étude, et où il sut se concilier les sympathies des professeurs. Enfin, en l'année 1859, il fut reçu docteur en médecine, après avoir soutenu avec distinction une thèse sur la philosophie médicale, sujet très-vaste et très-abstrait, qui pourrait donner l'idée d'une classification raisonnée des maladies dont s'occupe la médecine, mais que M. de Montdézert envisage principalement comme une appréciation des différentes doctrines médicales, parmi lesquelles il s'attache à la doctrine spiritualiste de Montpellier. Ses autres publications sont un traité sur la goutte, un traité d'hygiène, qui est la reproduction des leçons qu'il professait à l'Association polytechnique de Paris et un mémoire sur les propriétés médicales de l'ozone.

Ce fut d'après les conseils de M. Moquin-Tandon, qu'il avait eu pour professeur et qui lui portait un intérêt particulier, que, dès son début, il s'occupa d'une manière plus spéciale du traitement de la goutte, cette maladie redoutable sur la nature de laquelle on n'avait encore, au commencement du siècle actuel, que des notions très-incomplètes. Le traité publié par M. de Montdézert, en rendant compte des progrès de la science et en faisant ainsi disparaître l'incertitude qui existait sur l'origine de la goutte, la

présente sous un point de vue propre à rassurer ceux qui en sont atteints; et, dans un petit nombre de pages, il leur offre des conseils qui peuvent leur être fort utiles.

La goutte, d'après l'auteur, est occasionnée par la présence de l'acide urique, qui, dans certains cas, s'accumule dans le sang, où il forme des urates dont le dépôt s'opère dans différentes parties de notre organisme. C'est principalement sur les articulations que se porte cet acide à peu près insoluble, et, comme corps étranger, il y exerce une compression qui détermine les douleurs de la goutte. S'il envahit le cerveau, les poumons ou le cœur, il occasionne une crise qu'on appelle goutte remontée, et qui souvent entraîne la mort. Enfin, s'il s'accumule sur les reins, il engendre la gravelle dont le principe par conséquent est le même que celui de la goutte. Mais, quelle est la cause de la formation de l'acide urique dans le sang? L'auteur l'attribue à une altération de la nutrition, et cette altération résulte de la nature même des aliments dont on fait usage. L'acide urique se manifeste lorsque la proportion des aliments plastiques est trop grande par rapport aux aliments respiratoires. On sait que les aliments respiratoires ne contiennent que du carbone et de l'hydrogène, et qu'ils sont uniquement destinés à entretenir le jeu de la respiration; ce sont principalement les graisses, la fécule et le sucre. Les aliments plastiques au contraire, qui, presque tous sont tirés du règne animal, renferment la fibrine et l'albumine, matières azotées absolument nécessaires pour réparer les pertes continuelles de notre substance. Pour éviter la goutte, il suffit d'établir un juste équilibre entre la nourri-

ture animale et celle qui est tirée de la graisse, de la fécule et des fruits.

Au reste, d'après M. de Montdézert, cette maladie est toujours susceptible de guérison, lors même qu'elle est héréditaire, pourvu qu'il n'y ait point désorganisation. Mais le traitement en est quelquefois long et difficile, et celui qui en est atteint doit s'imposer un régime sévère. Il ne doit faire usage que d'une nourriture légère, et il faut surtout qu'il renonce complètement à l'eau-de-vie et aux liqueurs alcooliques. Si ces substances sont funestes aux goutteux, cela tient à ce que les excitants sont toujours contraires dans les maladies inflammatoires. Mais ne pourrait-on point trouver encore une autre cause de leur influence défavorable, en considérant que l'alcool, qui n'est point susceptible d'assimilation, a, comme l'acide urique, de la tendance à se porter sur les articulations, où il se rencontre avec lui; et que, d'un autre côté, l'acide urique, quoique légèrement soluble dans l'eau, est tout-à-fait insoluble dans l'alcool ?

Pour éliminer cet acide, en opérant sa dissolution, M. de Montdézert prescrit l'usage habituel du bicarbonate de soude en petite quantité dans l'eau mélangée au vin, dont le malade fait sa boisson. Mais c'est surtout l'acide benzoïque, substance inoffensive retirée du benjoin, qu'il considère comme le véritable dissolvant, et dans lequel il voit en quelque sorte un remède spécifique de la goutte. Ce fut le docteur Maudeleny qui l'essaya d'abord sous la forme de benzoate de soude, dans le traitement de la goutte et de la gravelle. Mais c'est M. de Mont-

dézert qui a le plus contribué à en répandre l'usage à Paris, et qui, à cette préparation chimique, a ajouté pour certains cas, celle des benzoates de chaux, de magnésie, de potasse de fer et d'ammoniaque.

Avant de passer à son traité d'hygiène, qu'il me soit permis de présenter d'abord sur cette science quelques considérations.

Il serait à désirer que l'hygiène, qui a pour but de conserver la santé et de préserver des maladies, ne fût étrangère à personne, et que, dans tous les établissements où l'on s'occupe d'éducation, on en fît connaître au moins les premiers éléments. A la différence des connaissances médicales, dont l'application doit être réservée exclusivement aux médecins, on ne saurait trop vulgariser tout ce qui est relatif aux règles de l'hygiène. Cependant, malgré leur utilité, elles ne sont connues que d'un petit nombre d'hommes; et l'on pourrait affirmer que la plupart d'entre eux ne deviennent malades que par suite de leur ignorance. Si les autres animaux sont dirigés par l'instinct, qui leur fait découvrir d'une manière sûre ce qui leur convient le mieux, l'homme au contraire ne peut s'en rapporter à son goût, quand il s'agit de son alimentation. Ce serait un très-mauvais guide, et souvent les substances les plus nuisibles sont celles qui ont pour nous le plus d'attrait. Il serait impossible de calculer le nombre de ceux qui, sans le savoir, altèrent leur santé et abrègent leur existence par l'usage de l'eau-de-vie et des autres excitants. Le tabac pris sous toutes les formes n'est pas moins pernicieux. Comme narcotique, il a pour effet d'affaiblir l'organisme. et sa fumée intro-

duite dans les poumons dispose aux congestions de cet organe. Cependant, quoique ses partisans conviennent eux-mêmes qu'il ne peut faire aucun bien, son usage n'en est pas moins devenu général. Les hommes, ainsi que l'a dit M. Flourens, ne meurent pas, ils se tuent. Combien d'autres dangers la connaissance de l'hygiène ne pourrait-elle pas nous faire éviter? Elle nous apprendrait à quel point l'air concentré et chargé d'acide carbonique qu'on respire dans toutes les grandes réunions, est pernicieux pour la santé. Nous saurions par elle que l'usage, si fréquent en Normandie, des boissons acides ne peut que débiliter l'estomac au lieu de le fortifier; qu'il faut éviter d'habiter des appartements humides ou exposés au nord; enfin, que les odeurs elles-mêmes ne sont pas indifférentes, puisque les émanations des fleurs très-odorantes peuvent, dans un local étroit, déterminer l'asphyxie, tandis que celles de l'éther et du goudron végétal peuvent être très-favorables. Mais je me borne à ce simple aperçu, qui doit suffire pour donner une idée de l'utilité de cette science.

Ce fut peu de temps après avoir été reçu docteur en médecine que M. de Montdézert obtint, au concours, la place de professeur d'hygiène de l'Association polytechnique; et ses leçons, qui furent imprimées successivement dans le journal hebdomadaire *La Science pour tous*, obtinrent un succès légitime. Peu de temps avant sa mort, il les avait réunies dans un traité qui devait être publié en plusieurs volumes, dont le premier seulement a paru. Dans cet ouvrage, que j'ai entre les mains, on trouve autant de physiologie que d'hygiène. Avant d'indiquer ce qui est le plus

favorable à la santé, il convenait, en effet, de donner d'abord quelques notions sur les fonctions de chacun de nos organes. Du reste, je ne chercherai point à en présenter une analyse qui m'entraînerait dans de trop longs détails, et je me bornerai à en faire un éloge général. Sans doute, il existait déjà un certain nombre de traités sur cette matière ; mais, comme les autres branches de la médecine, l'hygiène s'enrichit chaque jour de nouvelles observations ; et, dans son ouvrage, l'auteur a le mérite d'avoir exposé d'une manière claire et méthodique ce qui constitue l'état actuel d'une science qu'il a su mettre à la portée de tous. Or, vulgariser l'hygiène, et par elle indiquer les moyens les plus sûrs de conserver la santé, n'est-ce pas contribuer au bonheur de l'humanité ?

M. de Montdézert a, en outre, publié un mémoire sut l'ozone ou oxygène électrisé, dont les propriétés excitantes pourraient, d'après lui, être employées avec avantage dans le traitement de la goutte et du diabète sucré, puisque ces maladies ont souvent pour principe un défaut d'oxygénation. D'un autre côté, comme l'ozone a pour effet de neutraliser les miasmes et de purifier l'air, il pourrait encore recevoir une heureuse application en assainissant les salles des malades dans les hôpitaux. Sur le rapport présenté par M. Chatin, ce mémoire fut favorablement accueilli par l'Académie de médecine de Paris, qui encouragea le jeune auteur à poursuivre ses études sur cet important sujet.

Mais de toutes les recherches auxquelles s'était livré M. de Montdézert, ce furent celles qui avaient pour objet le traitement de la goutte qui contribuè-

rent le plus à le faire connaître, et qui bientôt lui procurèrent une riche et nombreuse clientèle. Elles lui offrirent, en même temps, l'occasion de faire un heureux mariage. Il avait donné des soins à M. Morisot, honorable négociant retiré des affaires, qui, depuis longtemps, souffrait cruellement de cette maladie, et il était parvenu à lui procurer une guérison complète. Bientôt des relations intimes s'établirent entre eux. Ses qualités aimables, son caractère affable et l'avantage qu'il avait d'appartenir à une excellente famille, trouvèrent dans M. Morisot un juste appréciateur ; et à l'honneur d'une cure difficile, il ne tarda pas à joindre un succès plus précieux en obtenant la main de la fille unique de son malade reconnaissant. Depuis son mariage, tout en ayant son domicile à Paris, il demeurait habituellement, pendant la belle saison, à Choisy-le-Roi, chez son beau-père, qui y possédait une magnifique habitation où se trouvaient réunis tous les agréments de la campagne. Mais il ne négligeait pas pour cela l'exercice de sa profession. La proximité d'un chemin de fer lui permettait de venir chaque jour à la ville passer le temps nécessaire pour visiter ses malades et donner des consultations. Dans ce concours favorable de circonstances, il possédait réellement tous les avantages qui peuvent le plus contribuer au bonheur. Mais, hélas! il ne devait pas profiter longtemps de cette douce existence. Tout en jouissant habituellement d'une bonne santé, M. de Montdézert n'était pas de ceux qui peuvent impunément commettre une imprudence. Un bain de mer trop prolongé occasionna chez lui un refroidissement dangereux, et dé-

termina une maladie de poitrine à laquelle il ne devait pas échapper, malgré tous les soins dont il fut constamment entouré, à Carentan, par sa famille, ainsi que par sa jeune épouse, qui avait pour lui une tendre affection. Au milieu de ses souffrances et des regrets que devait lui inspirer une cruelle séparation, il manifesta jusqu'à la fin une grande résignation ; et, le 7 janvier 1867, il termina par une mort chrétienne, à l'âge de trente-et-un ans, une vie trop courte, mais déjà signalée par d'utiles travaux.

UN

ROMAN MORAL

EN L'AN DE GRACE 1868,

PAR M. A. JOLY,

Membre titulaire.

Tout le monde a lu le nouveau récit de M. Feydeau : *La comtesse de Chalis*. On peut le parcourir en trois heures ; cependant il me paraît mériter qu'on s'y arrête, car il est de ceux auxquels peut s'appliquer une expression devenue banale : c'est vraiment un des signes du temps.

Ou nous nous trompons fort, ou le succès n'a pas répondu à toutes les espérances de l'auteur. Le gros du public n'a vu là tout d'abord qu'une œuvre immorale, il a trouvé surtout dans l'héroïne une candeur de vice révoltante. D'autres, habitués à chercher dans tout roman une aventure et des personnages auxquels ils puissent s'intéresser, ont éprouvé une déception. Il en a été de même pour certains lecteurs, qui ont espéré inutilement y rencontrer la page de haut goût qui les avait affriandés dans une première œuvre. L'auteur, j'imagine, sans se soucier de l'indignation des uns, ni du dérangement d'habitudes des autres, ou du refroidissement de certains enthousiasmes qu'il n'avait pas désirés, leur dirait qu'il avait bien d'autres visées.

Il est évident, en effet, que le roman moderne entre de plus en plus dans des voies nouvelles. Le romancier du XIXe siècle n'est plus « ce qu'un vain peuple pense ; » ce qu'il était autrefois, avant tout un conteur, chargé d'amuser les désœuvrés. Le roman du temps jadis, proche parent de la *nouvelle*, était quelque histoire de cœur agréable et touchante. Il s'emparait de l'intérêt du drame avec plus de familiarité et d'abandon, avec quelque chose de plus intime, avec un détail plus complaisant des caractères, de la vie, des mœurs, des ressorts secrets. Aujourd'hui il a des prétentions plus hautes : il ne veut plus relever de l'imagination, mais de l'observation, de la science, nous dit-il : il ne tient pas à être attachant, ou beau, mais *vrai*. Et en même temps il a pris charge d'âmes.

L'auteur de *La comtesse de Chalis* est avant tout un moraliste et un moraliste satirique, une sorte de Juvénal en prose. En effet, la poésie languit aujourd'hui, et, le vers semblant n'être plus qu'une forme du passé, un moule de plus en plus abandonné, à l'usage de quelques curieux qui composent encore des poèmes, comme on fait des meubles de Boule et des faïences de Palissy; le roman remplace l'ancienne satire, parce que le roman est la forme la plus populaire, celle qui appelle le plus de lecteurs. Et comme tout honnête moraliste prenant son rôle au sérieux, aux critiques il joint les conseils. Le romancier n'est plus un poète, c'est un médecin, un médecin qui commence par l'anatomie, et qui finit par les prescriptions.

Tel est incontestablement le rôle que s'est donné M. Feydeau dans son nouveau roman; il croit la

société malade, et il veut essayer de la traiter. Il ne se contente pas d'être un moraliste observateur, consciencieux, exact, sans faiblesse et sans flatterie, mais en même temps il dogmatise et il prêche. Il ne veut pas qu'on se trompe sur ses intentions. S'il nous retrace cette histoire, ne croyez pas qu'il cherche le scandale ; non, il entend nous instruire, il nous le dit expressément. Le héros de l'aventure, qui se confesse avec une pleine franchise, n'était pas libre de ne pas nous la dire : son récit est une pénitence, qu'il accomplit consciencieusement. C'est la condition qu'a mise à son pardon le mari qu'il a trompé, trompé selon le monde, mais en réalité trompé aussi peu que possible, car il s'est depuis longtemps désintéressé de son ménage, et se tient strictement en dehors des événements ; mari sans préjugés et d'une longanimité tout humanitaire, qui veut que la faute d'un seul et l'outrage fait à son nom tourne au profit de tous. Ce mari, qui va mourir dans quinze jours (la date est précise), atteint d'une phthisie bien caractérisée, avec un détachement que peut seul pratiquer un homme qui est aussi peu de ce monde, a pardonné au coupable, parce que, en dépit de sa faute, « il a vu en lui un honnête homme. » « Vous allez, lui dit-il, me prouver que je ne me suis pas trompé. Vous publierez, sans rien déguiser ni rien retrancher, tout ce que vous connaissez de l'existence de la comtesse de Chalis : ce sera votre expiation. Et si, par cet exemple que j'ai fait, quelqu'une de ces femmes qui ne sont ni épouses, ni mères, ni femmes, peut réfléchir et s'arrêter à temps dans sa folie, vous et moi nous aurons du moins accompli quelque chose d'utile. »

La première des originalités du roman est d'avoir chargé de cette confession un jeune universitaire. En vérité, la publicité a fait depuis quelque temps à l'Université un rôle qui est en droit de faire sourire bien des gens, et surtout ceux de ses membres à qui leur âge et leur situation de famille permettent de se ranger parmi les spectateurs. Jadis le professeur, dans la littérature romantique, n'avait rien à envier au médecin de Molière. Laid, mal tenu, mal lavé, vêtu de noir, peu familier avec le peigne et la brosse, ayant peu de chose à démêler avec le parfumeur en renom, ne sachant pas même où logeait Dusautoy, hérissé de grec et de latin, il était l'horreur des jeunes garçons, l'effroi légitime de leurs charmantes sœurs. Qu'on se rappelle seulement l'horrible et rancuneux portrait que Victor Hugo a fait du proviseur dans une pièce bien connue. Quel changement! Le voilà appelé à jouer les jeunes premiers. Il va détrôner l'ingénieur et le jeune chimiste qui depuis quelques années étaient seuls en possession de faire battre les cœurs des héritières, ou le grand artiste qui avait à un moment partagé avec eux les tendresses des romanciers et des vaudevillistes, ou le grand poète incompris et chevelu qui les avait précédés tous.

Mais ici le choix même du héros est un signe du caractère que l'auteur voulait donner à son œuvre. Il lui fallait un personnage qui, tout en cédant aux entraînements du temps, sentît sa faute et fût capable, à l'occasion, de dire au siècle ses vérités; qui, né « avec une âme propre », comme dit l'auteur, avec une nouveauté d'expression plus hardie qu'heureuse, eût été préparé par une éducation assez forte pour

que, tout en se laissant emporter, il ne perdît jamais de vue la lumière morale qui le condamne avec éclat. C'est même là une des plus saisissantes démonstrations des dangers signalés par l'auteur, et de l'état, selon lui, désespéré de nos mœurs, que de voir ceux dont l'âme a été trempée par les plus fortes études, que le goût des plus nobles spéculations, que l'austérité de leurs habitudes et de leur profession, que l'engagement d'une vie réglée, pris vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis du public, en pleine connaissance et en pleine liberté, devraient retenir, se laisser aller à l'abîme, qu'ils voient ouvert, et ne garder de leur vertu première que les remords et l'ardeur à flétrir leur propre faute. Chacune des capitulations du héros avec son honneur, chacune de ses lâchetés est une condamnation de l'état social qui mène de telles âmes à de pareilles chutes.

Charles Kerouan est un jeune universitaire de la plus belle espérance. Il annonce le plus riche talent, et ce talent ne reste pas un instant sans récompense. Il marche dans sa carrière à pas de géant. Du reste, la vie de l'enseignement est pour lui pleine de douceurs. Il est l'hôte habituel des plus riches salons, le familier de l'ambassade d'Angleterre. C'est là que l'attend le drame de sa vie, là que, dans une fête d'été, il reçoit le coup de foudre. Il était minuit, il se disposait à se retirer, quand ses pieds s'embarrassent dans la traîne d'une robe. On ne sait pas assez combien une traîne peut être un piége redoutable. Tandis que le malheureux essaie de réparer sa maladresse et s'excuse, celle qui en a été la victime se retourne irritée. Il nous a dit que, tout

enfant, il avait donné des marques d'une passion et d'une sensibilité peu communes ; il en offre bien ici la preuve : « Je ressentis, nous dit-il, tout à coup « au cœur comme un choc. Je puis dire sans hyper- « bole qu'il suffit d'un regard pour me foudroyer. « Mon cœur, ma vie, toutes mes pensées, tout « appartint à cette femme ; elle avait tout pris avec « elle, elle emportait tout derrière elle dans les plis « ondoyants de sa jupe déchirée. » Et comme dernier et irrécusable symptôme, il ajoute un peu plus loin qu'à partir de ce moment tout dans les salons « prit pour lui des proportions augustes. » Sa passion est telle qu'il ne songe pas un instant à la distance que la fortune a mise entre *elle* et *lui*, et à se dire avec le poëte aimé de M. Feydeau :

Qu'il n'est qu'un ver de terre amoureux d'une étoile.

Cependant le jeune foudroyé n'a pas voulu être présenté à la belle comtesse. Il ne veut pas qu'il y ait rien de banal entr'eux. Il se réserve d'apparaître tout-à-coup dans quelque circonstance solennelle. Cette circonstance ne tarde pas à se présenter. Il l'a suivie partout et jusqu'à Aix où l'appelait la santé de l'un de ses enfants. Il va se loger près d'elle, et là bientôt le hasard lui livre le secret de la vie de Mme de Chalis. Se croyant seule, elle a une explication orageuse et d'un ton médiocrement aristocratique avec un certain prince Titiane que Kerouan détestait d'instinct. Elle lui réclame des lettres qui peuvent la perdre, et dont le prince ne veut pas se dessaisir. Kerouan a tout entendu : quand le prince s'est éloigné, il se présente

à la comtesse au désespoir. Ces lettres qu'elle pleure si amèrement, il jure de les lui rendre : il trouvera un moyen, il ne sait pas lequel, mais il le trouvera.

Il le trouve, en effet. Triste invention et qu'il convient de noter ! Car cela menace de devenir un lieu commun du roman et du drame de ce temps-ci, et cela me semble indiquer une fâcheuse déviation ou tout au moins une singulière mollesse de la conscience publique. S'il est un mot qui soit une intolérable insulte, s'il est un soupçon qui n'ose pas même approcher d'un honnête homme, c'est celui d'un vol. Et cependant, par une rencontre malheureuse, au moment où les vices bas se multiplient, où, les attentats à la vie diminuant, les vols augmentent, la comédie et le roman semblent vouloir réclamer pour lui notre indulgence, en se faisant un jeu de ces accusations. Le vol devient un *ressort* du roman et de la comédie. Désormais l'art de forcer les serrures devra faire partie des talents obligés, des séductions du jeune premier, comme jadis le beau langage, comme la pâleur et la tristesse fatale il y a trente ans. A l'échelle de cordes d'autrefois il substitue un rossignol. Un personnage embarrassé, en danger de compromettre celle qu'il aime, se tire galamment d'affaire en se faisant passer pour voleur ! Nous avons vu cela dans *Nos bons Villageois* : pour sauver l'honneur de la comtesse de Chalis, M. Kerouan démonte une serrure, et vole des lettres dans un nécessaire.

Prenez garde, ô poëte, cela est grave. Comment ne sentez-vous pas que non-seulement un honnête homme ne peut pas consentir à endosser un pareil soupçon, mais que l'idée même ne lui en viendra ja-

mais ; qu'il y a quelque chose d'aussi sacré qu'une réputation de femme ou de jeune fille innocente : c'est la rectitude de la conscience. Il y avait dans notre vieille langue un beau mot. L'homme comme il faut s'appelait alors l'honnête homme. Cela tout seul était une profession de foi : cela voulait dire que, pour appartenir au monde élégant, il fallait avant tout être en règle avec le vieil honneur français. Il était, je ne dis pas seulement des actes, mais des possibilités d'actes incompatibles avec cette idée. Aurions-nous donc perdu cette fleur d'honneur ? Le public devrait se soulever indigné contre ces jeunes amoureux qui en font si bon marché. Que nos écrivains y fassent attention. Il n'est jamais bon de diminuer la légitime horreur ou plutôt le dégoût de certaines choses. Il ne faut pas familiariser la foule, et l'apprivoiser pour ainsi dire à l'infamie.

Cependant la comtesse n'a pas résisté à cette preuve délicate de dévouement. Le jeune homme passe à Aix un mois d'enivrement. Il est possédé tout entier. Il refuse la main d'une jeune fille, parée de toutes les grâces, dont son père lui avait préparé l'alliance. Il la refuse non sans regret. Car il faut reconnaître que dans le roman moderne les héros sont pleins de respect pour le mariage. Ils proclament, en général, que le bonheur n'est que là. Il est vrai que non moins généralement, avec une modestie touchante, ils refusent ce bonheur qui s'offre à eux en déclarant qu'ils n'en sont pas dignes. Ainsi fait le jeune M. Kerouan. L'histoire de ses amours n'est désormais que l'histoire de ses fautes et de ses chutes.

Il est revenu à Paris, tout entier à sa passion, lancé

tout-à-fait dans la belle vie et quelque peu honteux de sa gloire. Mais, tout en sentant le vide de cette existence,« tout en s'écriant de temps en temps : c'est « trop ! et en éprouvant des nausées », il s'est laissé prendre dans l'engrenage du gandinisme.

Cependant il lui faut bientôt s'apercevoir qu'en dépit de tous nos progrès, il y a incompatibilité entre les succès universitaires et ceux de la « high life. » Et au moment où, pour faire figure au bois et au baccarat des *Petits crevés,* il vient de dévorer le dernier écu de l'héritage maternel, il reçoit un pli d'aspect vénérable qui le place entre un exil honorable en province ou sa démission. Il s'empresse d'opter pour la démission. Sacrifice mal payé ! Car, lasse de ses conseils, la comtesse se détache de lui et se précipite dans toutes les folies. Avec la démission est venue la misère, puis les dettes. Un jour enfin mourant de faim, surpris par la comtesse, il est réduit à lui confesser son affreuse situation, et il commet une horrible lâcheté. Il accepte, que dis-je ? il implore de sa maîtresse un morceau de pain ; il la supplie de le prendre à ses gages : il deviendra le précepteur de ses enfants. Lui, qui se prétend si pénétré des plus purs et des plus virils enseignements de l'histoire, il n'a pas senti tout de suite l'indignité de cette situation, complice des désordres de la mère, et réclamant les respects des enfants. En vérité, si le roman fait encore à l'Université l'honneur de lui emprunter des héros, elle devra le supplier de lui rendre ses railleries d'autrefois. Mieux valait l'honnête pédantisme du passé que ces *Victoires et conquêtes*, payées de semblables déchéances.

Le précepteur nouveau n'a pas plus que la comtesse songé aux suites de cette résolution. Ils ne tardent pas à reconnaître en quel enfer ils se sont enfermés, elle s'étant donné un surveillant, un critique de tous les instants, lui un supplice incessant par la vue des égarements de la comtesse. Un châtiment plus terrible encore l'attend. M. de Chalis est revenu. Le jeune homme va vivre en un continuel remords, un continuel déchirement de conscience. Et, pour l'achever, ce mari lui donne toute sa confiance, lui raconte sa vie, lui dit pourquoi il a dû se séparer de sa femme; et, forcé de s'éloigner de nouveau, il demande au précepteur de ses enfants de l'avertir si, dans cette folle demeure, l'honneur de son nom était en péril. Charles promet avec une horrible souffrance. Puis, le mari parti, il se laisse arracher le secret qui lui a été confié. Ainsi, toujours honteux de lui-même, complice de toutes les fautes, et cependant donnant des conseils qui ne servent qu'à le faire haïr, toujours ressaisi par une passion dont il rougit, un jour enfin chassé par la comtesse, blessé et presque tué par Titiane, sans pouvoir échapper encore à l'influence funeste, ce n'est que devant une révélation dernière de la plus complète infamie de sa maîtresse, qu'il s'enfuit épouvanté et court chercher auprès de son père un lieu de sûreté, où les contre-coups seront pour lui moins redoutables. C'est là qu'il apprend que toutes ces hontes ont trouvé enfin un châtiment, que M. de Chalis averti est revenu; que, comme un franc-juge du moyen-âge, il a fait justice lui-même, il a tué, surpris dans une orgie, le misérable au-

teur de la perte de sa femme, et jeté celle-ci dans une maison de santé, où la folie le vengera.

Quant au jeune M. Kerouan, épargné, nous l'avons vu, par la clémence du mari, son père achèvera de le relever. Il a refusé encore une fois, il est vrai, « l'ange » qui lui est offert; mais, rassurez-vous, certainement il l'épousera. Déjà il échappe au marasme qui l'avait envahi : il fait des conférences, il est sauvé !

On le voit, dans ce petit mélodrame, égayé de Pétrone, et relevé de longs sermons, le roman proprement dit tient peu de place, l'intrigue est médiocrement saisissante ; l'auteur évidemment y attache peu d'importance, ou plutôt il a voulu qu'il en fût ainsi, afin que l'intérêt du lecteur ne pût s'égarer et s'attacher aux faits, tandis qu'il le voulait retenir tout entier pour l'étude morale. Le héros ne tombe que pour l'édification du lecteur. Mais l'auteur ne s'est pas contenté de cette vague leçon. Du haut de chacune de ses fautes, le jeune M. Kerouan moralise. Après le vol obligeant des lettres et ce qui s'en est suivi, dans une conférence pour la comtesse seule, mais dont l'auteur veut bien nous faire bénéficier, il prend pour thème la disparition des mœurs françaises dans l'invasion de l'univers, l'effacement de l'esprit de Paris, devenu un caravansérail et la capitale du plaisir ; ailleurs, il disserte sur le triste caractère de nos divertissements, sur la curiosité fâcheuse des honnêtes femmes pour le mauvais monde. Plus loin, il traite de l'éducation des femmes ; c'est le chapitre indispensable en ce moment, la marque de l'année. Il veut refaire l'instruction de la

comtesse, qu'il trouve non sans raison incomplète, et il recommence à son usage le *Silène* de Virgile et la *Pluralité des Mondes* de Fontenelle. Après sa démission, il prêche sur la petitesse des corsages et les devoirs des mères envers leurs enfants, sur la dépravation du goût, et les enthousiasmes princiers pour « les turpitudes de la *Belle Hélène* et les inepties de *Bu qui s'avance.* » Le père de Charles a son tour. On a réservé pour lui le pain des forts, les développements sur le péril social, l'affaissement des caractères et la question politique.

Mais Charles Kerouan n'est qu'un acteur de passage dans cette société que veut peindre M. Feydeau. Il n'est là que pour en faire la *démonstration*. Les vrais représentants de ce monde sont la comtesse de Chalis, le prince et Florence. Je ne veux pas aller chercher les originaux derrière ces portraits, dans lesquels on sent frémir comme des rancunes vengeresses et particulières, je n'y veux voir que des types de notre état social.

Mêlé à toute la vie de la comtesse, au mieux ou brouillé avec elle, mais toujours attaché à elle comme son mauvais génie, la poussant à toutes les folies, l'entraînant avec lui à toutes les infamies et jusqu'à la perte totale, le prince Titiane est, selon l'auteur lui-même, « le type le plus achevé de ces jeunes « gens, dignes fleurs de la génération nouvelle, « qu'un plaisant de génie baptisa du nom expressif « de petits crevés. De taille fluette, la face im- « berbe, la voix grêle, on l'aurait pris pour un en- « fant, si certaines expressions de regards sau- « vages et un aplomb imperturbable ne l'eussent

« fait reconnaître pour un petit homme très-sûr de « lui et très-volontaire. » Orphelin de bonne heure, prodigieusement riche, d'une de ces fortunes que l'on a droit, dit l'auteur, d'appeler scandaleuses, en voyant l'immoral et flétrissant usage qu'il en faisait, il s'était acquis une réputation singulière par quelques excentricités et surtout par les prodigalités les plus insensées. A vingt ans, ayant abusé de tout, blasé sur tout, il n'avait plus que deux passions : « jouer un jeu effréné et faire parler de lui, dût-il en « être ridiculisé ou flétri, dût-il lui en coûter des « sommes fabuleuses. » Avec cela compromettant, ostensiblement attelé au char des femmes perdues, et d'un mauvais ton insupportable.

A quoi tenait donc l'irrésistible succès de ce triste personnage ? C'est, dans l'intention du romancier, un des traits caractéristiques du temps et sa condamnation même, que ce triomphe absurde, inexplicable, qui n'a que des causes mauvaises, qui n'est possible que dans une société faussée par la richesse, l'oisiveté, l'abus des plaisirs. Ici je cite : « *Il était à la* « *mode !* c'est-à-dire qu'il faisait de certaines folies « qui ne ressemblaient pas rigoureusement à celles « des autres..... il avait le talent de faire tourner « les têtes à une époque où rien n'étonne plus, parce « qu'on se sent lassé de tout, même dans le gro- « tesque, l'inattendu, le bizarre. Laid, petit, épilé, « mal tourné, vicieux, ridicule, et d'une vanité qui « s'enflait jusqu'à la sottise, il était à la mode ! »

C'est ainsi qu'il est devenu l'arbitre des élégances, et quelles élégances ! Il affectionne, je ne sais quel argot, de certains mots grotesquement ignobles, qui

sont sûrs d'exciter une aimable gaîté, ou avec lesquels il tranche sans appel toutes les questions. C'est là tout son esprit. Nul d'ailleurs ne s'entend comme lui à donner, dans l'intimité, de petits noms malhonnêtes aux jolies femmes qui se hâtent de s'en parer.

Voilà pourquoi tout le monde se jette à sa tête, pourquoi la comtesse de Chalis s'est donnée à lui, et pourquoi elle essaie en vain de lui échapper. Il a de plus pour elle des séductions particulières. « Il est si « drôle. Il la fait rire, et au besoin il la bat; il la bat« tait comme un charretier, » nous dit Charles Kerouan, qui une nuit a surpris ces agréables amours.

A côté de Titiane, attaché à lui par le lien le plus étroit, est un autre personnage qui, s'il paraît rarement dans le roman, y joue cependant un rôle souverain. Toujours présent, même quand on ne le voit pas, c'est lui qui mène en réalité toute l'histoire; il est comme l'araignée cachée au fond de sa toile, attirant à elle et dévorant tous ces moucherons. C'est « Florence, la plus belle des pieuvres. » C'est à cause d'elle que la comtesse a une première fois rompu avec Titiane, c'est pour un collier d'une scandaleuse beauté qui lui a appartenu, qu'elle se livre à lui de nouveau, et qu'elle est prête à se perdre par un éclat public; enfin elle finira par une immonde intimité avec la fameuse courtisane. L'auteur a fait d'elle le sphinx destiné à dévorer la société moderne, qui vient fiévreusement et inutilement chercher à deviner dans sa fatale beauté l'énigme de la passion. « On « n'aurait pu, nous dit-il, rencontrer une femme plus « étrangement, j'allais dire plus *mystérieusement* belle « que cette Florence. Une taille admirable, un main-

« tien élégant qui rappelait celui de Rachel, une peau « mate qu'éclairaient deux yeux noirs, des dents su- « perbes, des cheveux de jais, et une *ténébreuse har-* « *monie* répandue sur ces traits fiers, un air de pas- « sion inassouvie, quelque chose d'inquiet, d'anxieux, « qui se manifestait dans le regard et exprimait des « *aspirations impatientes*, avec sa figure énergique et « les éclairs de son noir regard, elle ne cherchait pas « même à dissimuler ce qu'elle était, une beauté de « tempêtes. »

Mais le personnage essentiel du roman, celui qui représente toutes les élégances et toutes les corruptions du monde, le déréglement, la dépravation d'esprit, la mort du cœur, le vide de pensée, les curiosités mauvaises, le mépris de tous les devoirs, l'ignorance de l'honneur, l'incurable ennui des blasés, la soif du vice, l'appétit de la débauche et des plaisirs innomés, c'est la comtesse de Chalis. Ce qui la caractérise et fait son originalité, c'est qu'elle réunit en elle toutes les misères morales et toutes les supériorités sociales, telles du moins qu'au dire de l'auteur, on les entend de notre temps, et ce ne sont pas des supériorités de vertu, de considération, de goûts élevés, comme au XVIIe siècle, ni des supériorités d'esprit comme au XVIIIe.

Mme de Chalis est comtesse et elle a une fortune princière : huit cent mille livres de rente.

Elle donne le ton : elle a des voitures et des attelages merveilleux, tels qu'en les voyant les hommes s'écrient : Quel style !

Les couturières, les tailleurs pour dames, attendent ses ordres.

Elle a le génie de l'invention en ce genre. « C'est « elle qui la première a porté ce costume demi-ga-« lant, demi-masculin qui a si bien fait fortune. »

Elle donne des idées à son parfumeur, et elle a inventé un certain parfum qu'elle se réserve pour elle seule.

Elle a une distinction suprême qui se traduit par une incomparable insolence, c'est la première marque d'attention qu'elle a donnée au jeune M. Kerouan. Si on l'en croit, « on sentait qu'elle pensait vous ac-« corder une faveur quand elle laissait tomber sur « vous un de ses regards de mépris. »

Ajoutez à cela une beauté qui légitime à bien des yeux ces dédains, une beauté blonde avec la chair rosée et des yeux bleus que l'auteur décrit avec amour.

En échange, ni femme ni mère, ignorant tous les sentiments et méprisant tous les devoirs, comme tous les scrupules, n'ayant ni besoins d'intelligence, ni besoins de cœur. Elle n'a qu'une vraie tendresse, Paris et son monde. A Paris elle a sacrifié son mari, instantanément, naïvement, sans hésitation, sans combat, sans le soupçonner presque. Après quatre années d'un mariage heureux, comme son mari, condamné à aller chercher la santé dans un climat plus clément, lui annonce la nécessité de son départ : « Comment allons-nous faire, lui dit-elle, pour être « si longtemps sans nous voir ? » ne songeant pas un instant à le suivre.

Elle a des enfants, mais elle s'inquiète d'eux aussi peu. Elle se les fait présenter de temps en temps, et quand on lui reproche de ne pas s'en occuper : « Je

« ne peux pas cependant, répond-elle, les laver et les habiller, on a des domestiques pour cela. » Et quant à leur éducation, elle aura un précepteur.

Il n'est pas bien sûr qu'elle ait un cœur : du moins elle n'en a jamais fait aucun usage. Dans ses plus grands écarts, elle garde une pleine possession d'elle-même, n'ayant même pas l'excuse de l'entraînement. Elle se donne avec une tranquillité et une froideur de résolution complète. Quand elle rencontre Charles Kerouan, elle est tout ébahie de voir celui qui l'aime la respecter. Du reste, elle est plus étonnée que transportée de cette passion si ardente, et qu'elle n'a pas encore rencontrée dans son monde. Elle attend, avec une certaine impatience ironique, qu'elle s'éteigne enfin.

Sa conscience est si bien endormie qu'elle n'a pour se défendre, contre les extrémités du mal, que sa dernière faute. « Tu ne comprends donc pas, dit-elle à « son amant sermonneur, que ma seule sauve-garde « c'est toi? »

Ce n'est pas que la nature lui ait refusé le germe de ces qualités, mais c'est qu'elle a été mal élevée et mal instruite. Elle n'a jamais vécu que de futilités. Très-intelligente, elle n'a pas une idée juste, « car « son bagage intellectuel repose tout entier sur les « conventions et les préjugés sociaux. Les chefs-« d'œuvre littéraires l'ennuieraient. Toute sa litté-« rature se borne à la *Gazette des étrangers* et à la « *Vie parisienne.* » Elle croit sa vie suffisamment remplie quand elle a changé de toilette quatre fois par jour et « éclipsé toutes les femmes qui lui en « veulent à la mort. »

Mais il faut entretenir d'aussi éclatants succès. Ce n'est qu'à condition de dépasser chaque jour ses excentricités de la veille. Un jour enfin, dans un bal travesti qui a un immense retentissement, elle parait en Diane chasseresse, et la chronique du lendemain assure qu'on avait cru reconnaitre Diane au bain. Mais ni ces railleries ni l'étonnement du public ne la touchent, car elle est convaincue qu'une bourgeoise peut se compromettre, mais que le mépris public ne saurait monter jusqu'à elle.

Elle a enfin toutes les curiosités malsaines. Elle rêve de connaitre un « intérieur » du monde fermé aux honnêtes femmes. Elle va voir la maison de Florence à une heure où elle doit être absente, et, surprise là par elle, elle n'en est pas trop mécontente. Elle trouve le soir qu'elle n'a pas perdu sa journée et « qu'elle s'est beaucoup amusée. » Après le cabinet de toilette, elle voudra s'initier aux mœurs, elle nouera avec Florence, par l'entremise de Titiane, une honteuse intimité à trois, où elle achèvera de s'abimer et de se perdre. Il ne lui reste plus, après cela, que la réclusion et la folie.

Voilà le tableau complet, voilà ce que c'est que les *Mœurs du jour.*

Mais, avant de songer à condamner l'auteur, cherchons quel est en tout ceci le vrai coupable. Quand un portrait nous semble repoussant, ce n'est pas toujours la faute du peintre, ce peut être la faute du modèle. Il ne faut pas blâmer Juvénal des désordres de Messaline. Si l'on vient vous éveiller en sursaut pour vous dire que votre maison brûle et que vous courez risque de périr avec elle, ce n'est pas contre le charitable donneur

d'avis qu'il faut vous irriter, mais contre l'incendiaire. Avant d'accuser d'immoralité l'auteur de *Mme de Chalis*, il faut instruire d'abord le procès, et savoir si la peinture est ressemblante. Et, à ce propos, si l'on nous calomnie, il serait grand temps qu'il s'élevât un homme d'autorité pour réfuter l'axiome, jadis si accepté, que les littératures sont l'expression des sociétés. Une société qui, en quelques mois, est représentée par *M. de Camors*, par *l'Affaire Clémenceau* et *Mme de Chalis*, pour ne citer que les plus illustres, peut passer à bon droit pour une société bien compromise. Le roman y devient trop obstinément la succursale de la Cour d'assises. En vain même se réfugierait-on dans le commentaire, imaginé par un spirituel critique, que la littérature ne donne pas l'état des mœurs, mais celui de l'imagination : notre imagination se livrerait à de tristes écarts.

Est-ce donc que nous sommes malades à ce point? On le dit à Jersey : « Notre époque vous méritait. » Et M. Feydeau peut ajouter qu'il n'a rien inventé, sauf ce mari qui, avec profit de vitesse et économie de procédure, remplace tout un tribunal. L'auteur a recueilli pieusement tout ce qui se dit depuis quelques années dans les chroniques et les petits journaux. Mais on peut répondre à M. Feydeau que le mal et le bien se sont rencontrés de tous les temps. Pour condamner une époque, il faut examiner non si elle a eu des coupables, mais si la somme du mal l'emporte sur celle du bien, surtout si la tendance au mal domine la tendance au bien. Or, M. Feydeau oserait-il nous dire que les personnages qu'il a peints ne sont pas des exceptions?

D'ailleurs, j'en appelle ici de l'auteur à l'auteur lui-même. Un homme n'est pas perdu quand il sent son mal et veut en guérir. J'ai prononcé tantôt le nom de Pétrone; il se présente tout naturellement ici. L'auteur du *Satiricon* ne se trouverait pas dépaysé dans le petit hôtel mystérieux de la rue de Berry. Les mœurs sont aussi détestables ici que dans Pétrone ou dans le livre de Louvet. J'y vois pourtant une différence qui me rassure. Pétrone et Louvet se complaisaient dans leurs récits; l'auteur moderne s'indigne, et le lecteur s'indigne avec lui, même contre lui. C'est là un bon symptôme, un espoir de salut, une consolation en présence de ces tristes tableaux. Je trouve partout ici répulsion, dégoût profond, protestation courroucée contre des corruptions sans frein. Enfin, d'après le témoignage même du livre, ce n'est pas la société tout entière qui est gangrénée, c'est une classe seulement.

Car, et c'est ici une observation des plus graves qu'il convient de faire à propos de cette œuvre, toute cette morale a une couleur politique et sociale des plus prononcées. Elle est dirigée évidemment contre la classe qui semble être à la tête de notre société. Convient-il encore de parler de classes? Ce mot-là est un des grands embarras de notre langue aujourd'hui. On l'a vu à la Chambre, dans une discussion récente. Le terme se présentait à chaque instant à la bouche des orateurs. Il n'y a pas de classes, leur disait-on; et chacun à son tour acceptait la réprimande. De par la loi il n'y a plus de classes, l'égalité est dans le Code et dans les instincts de la France, surtout l'égalité avec ceux qui sont

au-dessus de nous ; et cependant elle n'est guère et ne peut pas être dans les faits. S'il n'y a plus de classes, il y a tout au moins des groupes sociaux, distingués, à ce qu'il semble au premier abord, par une seule distinction, la plus sotte et la plus brutale de toutes, l'argent. Il y a le petit nombre de ceux qui ont beaucoup d'argent, le grand nombre de ceux qui en ont un peu, les multitudes qui n'en ont pas du tout. Un illustre sénateur donnait dernièrement la formule de cette classification nouvelle. Expliquant la nécessité de certaines pentes plus réduites dans les voies nouvelles, il disait qu'il fallait bien laisser passer l'omnibus, cet équipage des petites fortunes. L'omnibus, voilà si l'on veut le type, l'étalon légal. Il représente ce qu'on appelait jadis les classes moyennes ; au-dessus ceux qui peuvent dédaigner l'omnibus, au-dessous ceux qui ne peuvent y aspirer. De là une classification facile et simple, caractère auquel on reconnaît dans la science les créations qui doivent vivre. On aura de grandes divisions: la voiture de maître, la voiture de location, l'omnibus et le piéton, et, dans chacune, des séparations aisées en genres et en sous-genres. Dans la première, en possession de toutes les prérogatives sociales, on aura l'homme de la Daumont, celui de la calèche, celui du coupé. Dans ce qui était autrefois la bourgeoisie moyenne, le remise, le fiacre. Même dans la foule sans nom ou sans voiture, dans le citoyen réduit à sa plus simple expression de bipède sans plume, que de distinctions faciles à établir ! il y a l'homme chaussé et le va-nu-pieds. Et dans la première catégorie, que de variétés, de la bottine

vernie au sabot, et même, parmi les gens à sabots, que de nuances : celui qui y met un bas, celui qui y met de la paille, et celui qui n'y met rien du tout! Heureusement cependant, et quelque simple que cela paraisse, nous n'en sommes pas encore arrivés là. Nous avons et nous devons avoir de plus en plus un autre régulateur, le travail, sous toutes ses formes et à tous ses degrés, avec toutes ses distinctions. Le travail est l'honneur et la loi des sociétés démocratiques, depuis leur chef jusqu'au plus infime des manœuvres. Il est l'air qui les vivifie, il est l'exercice qui fortifie les membres ; c'est lui qui épure ces eaux de la démocratie, à la fois fleuve et égout, et où tant de courants divers viennent se jeter. C'est de lui que vient la seule moralité du roman nouveau. C'est une protestation des classes laborieuses, de la multitude des travailleurs contre la classe des désœuvrés, une aristocratie singulière sortie plus singulièrement encore de l'état de choses né en 1789, qui ne pensait guère à la créer. C'est cette aristocratie de gens qui, possédant la richesse et ne se croyant plus de devoirs, parce qu'ils n'ont plus de priviléges, ne poursuivent plus que le plaisir, et placés là comme un reste fâcheux du passé, déclassés d'en haut, sans emploi de leurs forces et de leurs ressources, au lieu d'en user en abusent, et font comme au temps de l'Empire romain ces patriciens déchus qui, n'ayant plus d'influence politique, se précipitaient dans les abominations de la débauche. Elle choque de son luxe et de son inutilité, il ne faut pas qu'elle indigne de ses vices. Il y aura de tout temps des oisifs Que dans une société foncière-

ment laborieuse ils s'étudient à se faire pardonner leur oisiveté ; qu'ils ne prétendent pas régner et corrompre. Ce serait un spectacle singulier et lamentable que celui d'une démocratie vivant par des vertus viriles, et ayant pour couronnement et pour récompense les vices et les folies des aristocraties en décadence.

Soit donc ! si une partie de notre société est réellement telle que vous le dites, faites-lui la guerre et flétrissez-la, rien de mieux.

Nous donnerons donc acte à l'auteur de ses intentions. M. Feydeau me parait un esprit sérieux et convaincu, une âme droite et saine. Mais, en mettant à part son honnêteté, la question littéraire et morale (il convient de ne pas les séparer ici) demeure tout entière. Je ne crois pas qu'il convienne d'encourager de telles tentatives. De pareilles œuvres ne sont bonnes ni pour la morale ni pour la littérature. Ce que je vois de plus fâcheux pour la morale publique, ce n'est même pas le danger de certains tableaux, ce n'est pas que le livre ait raison dans certaines de ses accusations, ce serait cette dépravation du jugement moral qui permettrait à la littérature de croire qu'elle fait, par de semblables compositions, une œuvre utile et salutaire.

D'abord, la prédication va mal au roman. On est toujours tenté de lui demander comme ce mari : Ah ! Monsieur, qui vous y obligeait ? Tout ce qu'on attend de lui, c'est de ne pas outrager l'honnêteté, ce n'est pas d'en donner leçon. Il ne convient pas au romancier de faire double emploi avec le prédicateur. La morale et le roman y perdent tous deux.

La morale (j'entends la morale en sentences et en sermons) gâte le roman, et le roman à coup sûr gâte la morale. Le lecteur aime à trouver chaque chose en son lieu, et non à être comme pris au piége. Il ne veut pas des étiquettes trompeuses. Si vous prétendez l'instruire, dites-le-lui et faites un livre d'instruction. Il n'y a que les tout petits enfants pour lesquels il soit bon de mettre une médecine dans un bonbon. Les pharmaciens qui les vendent assurent que cela fait des bonbons exquis; mais le moindre risque est de faire des médecines trop douces ou des bonbons trop médicinaux. L'impression du livre est confuse et difficilement démêlée par le lecteur.

D'ailleurs, le roman n'a pas caractère pour enseigner : cette prétention va mal avec ses peintures. Pour avoir le droit de faire la leçon aux autres il faut être sans tache. Votre héros a mauvaise grâce à prêcher du fond de sa complicité. On se fait difficilement une chaire de l'alcove d'autrui. Quand le sermon moralise, la société est toujours en droit de lui dire, comme Mme de Chalis à Charles Kerouan : « Qui êtes-« vous, pour me faire la leçon? »

C'est bien pis si votre morale se fait satirique. En morale on ne fait rien de bon par le mépris, ce n'est pas ainsi qu'on peut fortifier ou relever les âmes. La moralité humaine est chose délicate, elle a une fleur qu'il faut craindre de lui enlever. Ce n'est pas en nous faisant vivre familièrement avec la honte qu'on inspire le respect de l'honneur. Si, comme vous le faites entendre, vous voulez venir en aide à l'honnêteté publique, inventez quelque belle et grande œuvre, une

œuvre non pas fadement innocente, mais virilement morale, que votre talent saura imposer à l'attention publique, et qui, au lieu de flétrir seulement le mal, donne la passion du bien ; mais le spectacle continu de l'ignominie ne peut qu'abaisser et flétrir. On répétait volontiers jadis que les Lacédémoniens, pour inspirer à leurs enfants l'horreur de l'ivrognerie, leur montraient de temps en temps un ilote ivre. J'imagine que cela souillait plus les regards que cela ne faisait d'hommes sobres : leur sobriété tenait à l'esprit général de la constitution plutôt qu'à cet ignoble enseignement. Et d'ailleurs, si l'on veut des leçons de délicatesse morale, ce n'est pas dans ce haras militaire de Sparte qu'il faut les aller chercher. La vieille satire, toute passée de mode qu'elle est, avait au moins cet avantage qu'elle ne présentait pas d'équivoque possible, les satiriques étaient des prédicateurs laïques : elle allait droit au mal pour le châtier et ne l'enveloppait pas, et la forme poétique qu'ils donnaient à leur pensée en faisait œuvre d'art.

Cependant il est des gens qui sauront gré à ce livre d'être ainsi. Est-ce donc là, en effet, le roman de l'avenir ? Sommes-nous désormais condamnés à la *littérature brutale?* Je ne sais pas d'autre nom pour désigner ces tendances. Faut-il croire que ces compositions auxquelles nous nous intéressions il y a quelques années à peine, comme *Le marquis de Villemer*, que ces touchantes histoires de cœur ne sont déjà plus que le roman du passé ? Il est des critiques qui le croient et qui pensent que ce roman-là n'est point assez viril ni assez savant, et qu'il est trop poétique. Nous avons vraiment trop de prétentions scientifiques. Il y a des

époques qui ont adoré la beauté ; c'est de là qu'est sortie la renaissance italienne artistique et littéraire. Pour nous, nous faisons profession de n'aimer que la vérité, une vérité qui de plus en plus devient la négation de l'idéal. L'idéal est cependant aussi nécessaire aux sociétés que le vrai. C'est une vérité d'un degré supérieur. Par égard pour la vérité, nous enlaidissons l'histoire ; il y a toute une école qui, semblable à ce dénicheur de saints du XVII[e] siècle, s'est vouée à la destruction des grands hommes. Ne bannissons pas la poésie du seul petit coin qui lui reste. Ce qui donne à la tendance du livre nouveau plus de gravité, ce qui me trouble et m'inquiète quelque peu, c'est qu'elle offre une certaine concordance avec une opinion professée récemment par deux hommes de grande autorité en ces matières, et qui, partis de points opposés, arrivent à une même conclusion. M. de Sacy, sénateur, et, comme on sait, fort admirateur du XVII[e] siècle, dans une œuvre officielle (1), ce qui donne plus d'importance à ses paroles, déclare solennellement que « la littérature classique est finie. » Et il a soin de bien marquer qu'il n'entend pas par là la littérature du passé, mais celle en général, qui s'attache à la perfection, qui veut satisfaire les délicatesses du goût. « Essentiellement aristocratique de sa nature, dit-il, elle n'est plus de notre époque. » Et M. Sainte-Beuve de son côté, dans ses libres *Causeries*, assure que les littératures dites classiques ne seront dans l'avenir goûtées que d'une

(1) Rapport sur les progrès des Sciences et des Lettres. Discours préliminaire.

rare élite. Est-il donc vrai que, de par la démocratie, nous soyons menacés de voir disparaître à jamais toutes les délicatesses, et l'art lui-même, que nous ne devions plus attendre que des œuvres violentes? On pourra trouver que ce n'est pas là un moyen de recommander la démocratie. J'ai la plus vive sympathie et le plus grand respect pour le talent de M. Sainte-Beuve et celui de M. de Sacy; mais il me semble qu'il est permis d'en appeler de leur jugement. Je ne vois pas, l'histoire en main, que les démocraties aient été à ce point ennemies de l'art. On en rencontre qui ont fait dans l'histoire des arts, dans l'histoire du goût et de la délicatesse assez bonne figure. Sans doute un grand changement s'est opéré. Le suffrage universel veut se faire sa place en littérature comme en politique. On a remarqué avec raison que les voies ferrées amenant aux théâtres des multitudes, que les fortunes rapides créées par l'agiotage portant aux premiers rangs de la société des gens de médiocre culture intellectuelle, les juges de l'esprit n'étaient plus la fine élite d'autrefois, que le public désormais s'appelait légion. Des écrivains ont dû être tentés de se mettre à la portée de cette foule qui leur venait de toutes parts, et qui était encore à demi illettrée. Mais à la portée ne veut pas dire au niveau. Si la foule est encore si bas, les écrivains ne doivent pas descendre jusqu'à elle, mais l'élever jusqu'à eux. D'ailleurs, à mesure que cette société va se rasseoir, elle aura des besoins nouveaux, on verra reparaître les conditions natives du génie français. Il est naturellement ami des élégances. Chez nous toutes les conditions se ressemblent en cela. C'est à

tort que, par la grossièreté, vous croyez flatter le peuple et entrer en ses goûts. Le peuple bien consulté vous répondrait qu'il n'aime les sordidités, ni au physique, ni au moral, ni dans les sentiments, ni dans le costume. Voyez comme l'ouvrier se plaît à s'endimancher. Quand la République prit pour livrée les haillons, le bonnet gras et les sabots, elle inspira le dégoût même à la foule; les terroristes faisaient peur, les sans-culottes furent aussi grotesques qu'odieux. Il en est de même au moral. La foule n'a pas le goût que vous lui supposez pour les choses basses, pour les tableaux grossiers. Loin de là, ce qui la fait vibrer, ce qui lui arrache les applaudissements les plus enthousiastes, ce sont les grandes pensées qui, à force d'être grandes et reconnues telles, s'appellent des lieux communs. Et ce qui le prouve bien, c'est que les œuvres comme celles que nous étudions choquent surtout la foule, et qu'elles ne trouvent des approbateurs que chez les lettrés de profession, chez les curieux de l'esprit. Laissez le temps faire son œuvre; ces ignorants rougiront de leur ignorance, ils auront soif à leur tour de toutes les jouissances délicates. En tout cas, quand même cette décadence du goût solennellement acceptée par des juges académiciens devrait persister, ce serait encore le devoir de la critique de protester jusqu'au bout.

style, en rend la lecture aussi facile qu'attrayante.

La forme de cet opuscule nous a donc paru pleinement satisfaisante. Quant au fond, vous allez voir jusqu'où et à quelle condition nous l'approuvons.

L'écrivain qui n'est pas un philosophe de profession, à ce qu'il nous a semblé du moins, est certainement un penseur d'un grand sens, d'une belle intelligence et d'une érudition étendue.

Après avoir défini *la philosophie*, qui n'est pour lui et ne peut être en effet ici que l'esprit philosophique, l'*amour et la recherche du vrai et du juste*, il se représente l'homme comme ayant reçu de Dieu en germe l'idée du bien et du vrai absolus, et il lui impose, s'il veut atteindre le degré de perfection et s'assurer la somme de bonheur auxquels il peut prétendre, l'obligation de féconder ce germe et de développer cette idée.

Ce travail qui n'est que l'exercice même de la faculté philosophique dont nous sommes doués, c'est-à-dire de la raison, il faut, pour qu'il produise tous les fruits qu'on en peut attendre, qu'il soit dégagé de toute entrave et qu'il se déploie en toute liberté. Chez les Anciens, à l'origine des sociétés, et plus tard dans l'Inde, en Égypte, en Judée, en Grèce, dans l'Empire romain, dans l'Europe au moyen-âge, cette indépendance lui ayant manqué, l'esprit philosophique est resté à peu près stérile; il n'a pu, comprimé comme il l'était par l'autorité religieuse et politique, prendre complètement son essor. Ce n'est qu'à partir de Luther, ou plutôt encore du XVIII[e] siècle et de 89, qu'enfin il est en pleine possession de toutes les franchises nécessaires à son entier épanouissement

Tout gêné qu'il était dans son expansion instinctive aux diverses époques où il s'est manifesté comme il l'a pu, il a cependant contribué puissamment aux améliorations lentement progressives de l'état social chez les différents peuples, et c'est à lui que les nations doivent les quelques institutions libérales qui se sont péniblement substituées chez elles aux législations plus ou moins despotiques dont elles ont si longtemps souffert. Que sera-ce donc maintenant qu'il n'a pour ainsi dire presque plus rien à détruire, qu'il n'a plus en quelque sorte qu'à fonder et à établir? L'auteur ne doute pas que cette philosophie rationnelle qu'il identifie avec ce qu'il appelle le *véritable christianisme*, s'appuyant, comme il le dit, sur la croyance au Dieu unique et à la justice ainsi qu'à la vérité immuable et éternelle, sur la souveraineté de la conscience et l'égalité morale des hommes, ne conduise notre espèce au but que la Providence lui assigne, c'est-à-dire à toute la perfection dont sa nature est capable et à tout le bonheur dont sur cette terre même elle est appelée à jouir.

Tel est, Messieurs, en substance, le travail que votre Commission avait à apprécier; cette appréciation, elle est implicitement contenue dans l'exposé que je viens de vous soumettre; il ne me reste qu'à l'en dégager.

Le mémoire nº 3 est de ceux qu'une Académie doit se féliciter d'avoir provoqué et fait éclore; il est de ceux, par conséquent, qu'elle ne peut pas ne pas récompenser.

Votre Commission vous propose donc, Messieurs, à une grande majorité, de lui décerner la médaille d'or dont vous pouvez disposer.

Mais, tout en lui accordant ce témoignage d'estime, la Commission fait ses réserves sur un point important. La thèse soutenue par l'écrivain accuse partout, sans aigreur, il est vrai, et en termes adoucis autant que possible, toutes les religions positives d'enchaîner les libres développements de la raison et par là de mettre obstacle aux progrès de l'esprit humain; une thèse ainsi présentée, ainsi soutenue, ne peut être acceptée par l'Académie. Elle en laissera donc, si l'opinion de sa Commission lui agrée, la responsabilité pleine et entière à son auteur. Elle n'imprimera pas son œuvre. Elle ira plus loin encore. Elle ne permettra au lauréat de la publier qu'à la condition expresse de reproduire textuellement, sinon ce rapport tout entier, du moins le paragraphe qui le termine.

Pour la Commission,

Le rapporteur nommé par elle,

A. Charma,

Doyen et professeur de philosophie, à la Faculté des Lettres de Caen.

Caen, 24 mai 1867.

L'auteur du Mémoire auquel l'Académie a décerné la médaille de 500 francs, offerte par M. de La Codre, est M. Anquetin, docteur en médecine, à Valmont (Seine-Inférieure).

(*Note du Secrétaire de l'Académie.*)

POÉSIES.

LA CHANSON DE LA CHEMISE,

IMITÉE DE TH. HOOD (1),

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Une femme au sexe douteux,
Couverte de haillons sales, spectre hideux,
La paupière pesante et rouge,
Les doigts usés, la voix rauque, l'accent viril,
Était assise dans son bouge,
Jour et nuit fatiguant son aiguille et son fil.

« Travaille, travaille, travaille,
A ton lit sur la dure ajoute un peu de paille,
Travaille sans trève, sans fin ;
Car le maître commande et la tâche est promise. »
— Et, dans la fièvre de la faim,
Sa bouche murmurait le chant de la chemise.

(1) Cette pièce est très-populaire en Amérique. Il en existe un essai de traduction dans notre langue, par Albert Montemont. Un des couplets de l'original anglais a servi de sujet pour une statue en pied, envoyée des États-Unis à l'Exposition universelle de 1867. On pense bien que ce marbre nous a fort intéressé. Nous cherchions sous le ciseau du sculpteur le génie du poète alors que la foule, sollicitée par sa curiosité et fatiguée par la profusion des œuvres, passait indifférente à nos côtés. Que n'avons-nous pu serrer la main de l'artiste, et nous entretenir avec lui du talent vigoureux de Th. Hood! Th. Hood nous aurait unis dès l'abord par le tout-puissant lien d'une admiration commune.

Écoutez ce chant inégal,
Hymne de la douleur, sublime et trivial.

* *
*

« Travaille, travaille, travaille
Pendant que le coq chante au poulailler voisin;
Travaille, travaille, travaille
Du matin jusqu'au soir, du soir jusqu'au matin.
Oh! chez les Turcs, qu'est l'esclavage,
De leurs femmes jaloux et stupides gardiens?
Qu'est-il près de l'affreux servage
Qui nous broie et nous tue, ici, chez des Chrétiens?

« Travaille, travaille, travaille
Jusqu'à l'épuisement, sans relâche, toujours;
Travaille, travaille, travaille
Jusqu'à ce que tes yeux nagent troubles et lourds.
Fais l'ourlet, le col, la ceinture,
Et, tombant de sommeil sur le bouton final,
Achève l'atroce couture,
Comme si tu cousais en un rêve infernal.

« Vous dont le bonheur ne se voile
Jamais d'aucun nuage, ô vous, hommes blasés,
Vous croyez n'user qu'une toile...
C'est de la vie humaine encor que vous usez!
Travaille, travaille, travaille
Pour apaiser ta faim dans ton hideux chenil;
Travaille, travaille, travaille,
Couds aussi ton suaire avec ce même fil.

« Mais que parlé-je de suaire?
Puis-je donc redouter le spectre de la Mort?
Je lui ressemble en ma misère:
Qu'elle achève mes maux et je bénis mon sort.

La faim !... grand Dieu ! quelle torture !
Quand le pain est si cher, nul cœur n'en est touché,
Et d'une pauvre créature
L'âme, le sang, la chair sont à si bon marché !

« L'homme des champs a pour sa tâche
Et met en ses greniers le fruit de ses moissons ;
J'ai pour mon labeur sans relâche
Un morceau de pain noir, de l'eau, quelques haillons,
Un sol troué sous un toit sombre,
Une table boiteuse, une chaise en débris,
Un mur si nu que, quand mon ombre
Sur lui passe, je crois être à deux... je souris !

« Travaille, travaille, travaille,
Courbe ton faible corps à la tâche enchaîné ;
Travaille, travaille, travaille,
Comme le criminel au bagne condamné.
Fais l'ourlet, le col, la ceinture ;
Travaille, fais le col, la ceinture et l'ourlet,
Et, luttant contre la nature,
Va tomber, sous l'effort, mourante à ton chevet.

« Travaille, travaille, travaille
Quand décembre en sa brume enveloppe le jour,
Travaille, travaille, travaille
Quand mai de ses clartés amène le retour,
Quand l'hirondelle rajeunie
Coupe l'air en son vol, s'enivre de ses chants,
Et rasant, comme une ironie,
Nos taudis délabrés, annonce le printemps.

« Le beau printemps, saison de fête !
A l'éclat de ses fleurs ses parfums mariés !
Le ciel étendu sur ma tête !
Des tapis de gazon étendus sous mes pieds !

Oh! que ne puis-je une heure encore,
Comme en mes jeunes ans, jouir de ses bonheurs,
Tuer le mal qui me dévore,
Tuer l'affreuse angoisse et la faim dont je meurs!

« Oh! que ne puis-je une heure encore
Aimer dans l'espérance, espérer dans l'amour!
Mais c'en est fait! et chaque aurore
Pour un tourment nouveau fait naître un nouveau jour.
Si des pleurs je goûtais les charmes?..
Non!.. point de pleurs!.. il faut un courage viril:
Arrêtons, arrêtons les larmes;
Elles entraveraient mon aiguille et mon fil. »

* *
*

La paupière pesante et rouge,
Elle chante, navrée: un riche entendra-t-il
Cette femme assise en son bouge,
Jour et nuit fatiguant son aiguille et son fil?

L'INDIGENT,

Par Mme Lucie COUEFFIN,

Correspondante de l'Académie.

Au vieillard malheureux qui cherche une retraite,
De vos pompeux festins accordez une miette :
En marchant tout le jour j'ai broyé sous ma dent
L'ortie aux sucs amers et le maigre chiendent.
A vos bals, à vos jeux, les plaisirs vont en troupe;
Galopez-vous aux bois, ils vous suivent en croupe;
Moi, triste, c'est la peur qui me prend au collet,
Dans ce sentier désert où danse un feu-follet.

Ouvrez la porte hospitalière :
Votre bonheur sera plus doux
Si l'humble accent de la misère
Aux cieux charmés monte pour vous.
Donnez; c'est ainsi qu'on amasse
Le divin trésor qui remplace
Coupe d'or et dais de velours.
Hélas! mortels, qui pourrait dire
Que toujours naîtra le sourire,
Que vous serez heureux toujours?

Donnez donc, pour que Dieu vous aime,
Pour qu'au temps des calamités
La Vierge Marie elle-même
Lave vos pieds ensanglantés,
Pour que tous les anges fidèles
De vous n'écartent point leurs ailes

Lorsque vers nous ils descendront.
Quand, au milieu de son ivresse,
Un vieillard bénit la jeunesse,
C'est une auréole à son front.

Le regard attaché sur les vitraux splendides,
Le pauvre frissonnait sous ses lambeaux humides.
Aux valets, tout à coup: « Ouvrez », dit une voix,
Et les pesants verroux glissèrent à la fois.
Le vieillard, introduit dans les salles chauffées,
Croyait voir resplendir la demeure des fées;
Les beautés de la nuit, surprises un moment,
Contemplaient l'hôte étrange avec empressement;
Mais le jeune baron interrompit la danse;
De la joie au bonheur comprenant la distance,
Il sentit qu'à ses yeux luisait un nouveau jour;
Le passé, l'avenir, l'agitaient tour à tour;
Abjurant du plaisir les illusions folles,
Un moment il resta, tout pensif, sans paroles;
Puis courut au vieillard, et lui prenant la main,
Vers la place d'honneur il le guida soudain,
Et, plaçant dans ses mains la coupe hospitalière,
D'une voix basse et tendre il le nomma : mon père!

A UNE AMIE,

Par la Même.

Un crêpe voile encor l'or de tes beaux cheveux,
Jeune femme, et déjà de l'heure des adieux
S'efface par degrés la fugitive image;
Déjà je vois paraître auprès de ton veuvage
Un être, un de ces fats, apprentis séducteurs;
Il sourit, il soupire, il t'apporte des fleurs.
Et toi, naguère encor, si tendre en tes jours tristes,
A prendre son langage à peine tu résistes;
Tu laisses pressentir à ce pâle orgueilleux
Que ton volage cœur écoutera ses vœux,
Et qu'au nom révéré qui te demeure encore
Il peut substituer le sien, qu'il déshonore:
O ma meilleure amie, est-ce vrai tout cela?
Toi qu'un coup si cruel pour jamais accabla;
Toi qui voulais traîner les jours d'une recluse,
Tu souris aujourd'hui, tu l'attends, il t'amuse!
Ah! cet enfant si beau qui grandit près de toi,
Ce précieux trésor, gage saint de ta foi,
S'il ne peut plus remplir ton âme tout entière,
S'il faut qu'un étranger devienne un jour son père,
Arrête, réfléchis, qu'un choix plus éclairé
Devienne pour tous deux un asile assuré.
Lui qui ne t'entend pas, qui te connaît à peine,
Tant de devoirs nouveaux, crois-tu qu'il les comprenne?
Le succès lui sourit, son orgueil est flatté;
Ta richesse lui plaît autant que ta beauté.

Mais si par tes serments tu couronnes sa flamme,
Il te fera bientôt, oui, demain, toi, sa femme,
Plus veuve qu'aujourd'hui, livrée aux vains regrets;
Il te laissera seule, esclave pour jamais.
Tu pleures!... mais ton front qui devant moi s'incline,
Se relève soudain, de bonheur s'illumine!...
Écoutons! sur le seuil passe un pied triomphant...
O pauvre jeune mère, ô déplorable enfant!

MON ANNIVERSAIRE,

Par la Même.

Salut ! bonjour, anniversaire,
Fils d'un mai triste et pluvieux !
Tu viens sans rayons, sans chimère ;
Mon pauvre ami, nous sommes vieux.

Jadis c'était bien autres choses !
Tu balbutiais des chansons,
Tes mains portaient lauriers et roses ;
Mais, adieu les grands horizons !

De l'âge que pour moi tu sonnes
Le chiffre n'entre plus en vers.
J'arrive au déclin des automnes ;
Aurais-je donc peur des hivers ?

Oh, non ! dernier anniversaire,
Compte parmi les bienvenus ;
Trois cœurs, pleins d'amitié sincère,
Aujourd'hui se sont souvenus.

Leurs fleurs embaument ton passage,
Leur regard me croit jeune encor,
Et leur tendresse pure et sage,
De prières m'offre un trésor.

Si le temps dépouille mes ailes,
N'ai-je pas deux enfants chéris
Qui me tressent des immortelles,
Comme on en cueille en paradis ?

Oui, dans ma paisible retraite
Le bien l'emporte sur le mal :
Plus d'un saint amour s'y reflète,
Et même l'amour conjugal.

Dieu soit loué des fleurs fanées,
Autant que des fleurs à venir !
Le long tissu de mes années
Est brodé par le souvenir.

O douce et chère poésie,
Mes amis, mère, enfants, époux,
Puisse l'arbitre de la vie
Me faire encor des jours pour vous !

Au temps qui promet et menace
Je n'ose plus demander rien ;
O Seigneur, dites-lui qu'il passe
Sans porter les mains sur mon bien.

LES GASTRONOMES,

CONTE,

Par M. COLAS,

Membre titulaire.

Quand on donne un diner, c'est pour qu'il soit rendu :
Notez ce point toujours sous-entendu !

Dans Valognes, célèbre entre toutes les villes
Pour le rôti,
Un repas fut offert d'où l'on avait banni
Les bouches inutiles,
Quiconque mange et ne rend pas !
Tous les élus étaient gens délicats :
L'amphitryon, instruit par sa longue habitude,
Avait mis à l'étude
Sa liste d'invités pour que chaque couvert
Rapportât un diner dans le cours de l'hiver :
Autant il avait de convives
Autant d'heureuses perspectives !
Cette combinaison
Eut pour effet d'exclure un voisin, personnage
Important, installé depuis peu, mais garçon :
Qu'attendre d'un garçon avant le mariage ?
Or, le fumet subtil arrivant jusqu'à lui,
L'échec en était plus sensible.
« Sans moi, dit-il, on mange et l'on boit aujourd'hui !
« Mais j'aurai ma revanche aussitôt que possible ! »

A quelques jours de là, l'on apprit du nouveau :
Il invitait quasi la ville tout entière
A venir déguster les vins de son caveau ;
Et ce festin-là fut comme un coup de tonnerre
Dont le bruit importun vint, à son grand regret,
Désoler le gourmet
Qui, par sa faute et sa très-grande faute,
Se trouvait seul mis à la côte,
Condamné sans pitié,
(Quand au banquet chacun s'apprête,)
Au maigre tête-à-tête
De sa chère moitié !!

Toi qu'on voyait naguère,
Gastronome émérite, expert en bonne chère,
Aux premiers rangs siéger
Parmi ceux qui savent manger ;
Toi dont on attendait les arrêts en silence,
Laissant à ton omnipotence
Le soin de décider si tes mets favoris
Étaient plus ou moins réussis;
Citoyen de Cocagne,
Qui sais comment on doit faire cuire un turbot,
Et qui ne goûtes le champagne
Qu'autant qu'il vient de madame Cliquot,
Te consoleras-tu? C'est un dîner de prince
Que tu viens de manquer, et tel qu'en ta province
On n'avait encor vu rien d'aussi merveilleux !
Chez Lucullus tu n'as pas ton assiette !
Au monde des viveurs, allons, fais tes adieux,
Et brise ta fourchette!

LE LIÈVRE ET LE MULOT,

FABLE,

Par M. A. GUÉRARD.

Un lièvre, en déjeûnant au bord d'un vert sainfoin,
Vit un mulot blotti tristement dans un coin.
« Qu'as-tu donc, mon petit? Tu me parais tout sombre.
« Voyons, souvent on se fait peur d'une ombre;
« Conte ton mal; déjà tu le sentiras moins,
« Et puis je te dirai si cela vaut qu'on pleure. »
— « J'avais là, dans ce champ, ma petite demeure, »
Dit le mulot; « j'avais pris mille soins
« Pour vivre, dans mon domicile,
« Commodément, surtout en sûreté.
« Dans ce grand blé j'étais tranquille;
« Mais voilà le blé récolté,
« Et François, avec sa charrue,
« D'un bout du champ à l'autre bout,
« Passe et repasse et bouleverse tout.
« Je quitte, il le faut bien, ma maison disparue,
« Et maintenant, il ne me reste rien. »
— « Tout cela, dit le lièvre, est très-fâcheux sans doute.
« Pourtant, puisque je passe sur ta route,
« Compare un peu ton sort avec le mien.
« Moi, je couche, en vrai bohémien,
« Au hasard, n'importe où, dans une touffe d'herbe.
« Je n'ai pas peur pour ma maison;
« Mais quand les moissonneurs, avec une chanson,
« Emportent la dernière gerbe,

« Sans trembler pour mes jours je ne puis faire un pas.
« Va, travaille, et ne te plains pas. »
Et le lièvre, au galop, regagna son herbage.
Le mulot, resté seul, se mit à son ouvrage,
Tout occupé du lièvre et le plaignant bien fort.
« Que de mal, disait-il, il faudra qu'il se donne
« Pour vivre encore à la fin de l'automne !
« Longues-oreilles n'a pas tort ;
« Les lièvres, ici-bas, ont un bien triste sort ! »
Puis écoutant à la fenêtre,
S'il entendait les chiens : « on le poursuit peut-être, »
Disait-il. Tirait-on ? il disait : « il est mort ! »
De son côté, le lièvre solitaire,
L'oreille basse, à tout moment pensait
À son mulot, et se disait :
« Chaque bête a son caractère,
« Jusqu'à ce qu'il ait fait tous ses trous dans la terre,
« Ce petit casanier ne sera pas content.
« Pourvu qu'il soit assez prudent
« Et n'aille pas se faire prendre !
Le chat est à l'affût et pourrait le surprendre.
« Allons le voir. » Il arriva
Quand le mulot sortait, suivant son habitude.
Ils causèrent longtemps de leur inquiétude.
Au bout du compte, il se trouva
Que chaque animal, dans son gîte,
N'avait songé qu'à l'autre et s'était oublié.
Tel est l'effet de la pitié.
J'en tire ma morale et me sauve au plus vite.
Dans le malheur, on est encore heureux
Quand on peut souffrir deux à deux.
Vous prenez mon chagrin ; je me charge du vôtre :
Notre fardeau n'est pas plus pesant de moitié ;
Mais seulement, chacun porte celui de l'autre,
Et, dans l'échange, on gagne l'amitié.

LE PETIT POUCET ET LE BOEUF,

FABLE,

Par le Même.

Vous connaissez petit Poucet ?
Près d'un char embourbé ce cher enfant passait.
Un pauvre bœuf, qui traînait la voiture,
Tirait, suait, sans avancer d'un pas,
Et, comme c'est l'usage en pareille aventure,
Le conducteur jurait, frappait et n'aidait pas.
Petit Poucet vite s'arrête.
« Attends un peu, dit-il, ma pauvre bête! »
Il se mit à pousser à la roue, et voilà
Que tout à coup le char roula.
Déjà longtemps après, bien loin de sa chaumière,
Petit Poucet, perdu dans l'herbe, sous les fleurs,
Voyait venir la nuit et versait de gros pleurs.
Le bœuf passa, cahotant dans l'ornière
Son rude char rempli de vert sainfoin.
Il vit petit Poucet ramassé dans son coin :
« Paresseux, dit le bœuf, as-tu fait un bon somme ? »
— « Non, dit l'enfant, mais je ne puis marcher. »
— « Monte donc sur mon dos, sans façon, mon bonhomme,
« Et je te porterai tout près de ton verger.
« Je suis content de pouvoir t'obliger.
« Lorsque j'étais au bord du précipice,
« Dans les fondrières du bois,
« Jadis, tu t'en souviens, tu m'as rendu service. »
— « Oh si peu ! » dit l'enfant. — « Bien plus que tu ne crois.

« Lorsque de si grand cœur tu poussais à la roue
« Pour me tirer de la maudite boue,
« En voyant un ami, je me sentis plus fort,
« Et je fis un si grand effort
« Que le char roula sur la route.
« Tu fis peu de chose, sans doute;
« Qu'importe ? un ami veut nous tirer d'embarras;
« Eh ! que me fait son impuissance !
« Il s'agit de reconnaissance ?
« Je vois son cœur et non son bras. »

LA VEILLÉE DU ROSSIGNOL,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

« Entre les blés tapie,
L'alouette assoupie
Fait trêve à sa chanson,
Tandis qu'au pied des hêtres,
Las de gaités champêtres,
Dort l'alerte pinson.
Jusqu'à l'aube vermeille
Tout se tait, tout sommeille ;
La pervenche et l'abeille,
Le nid et le buisson.

« Tout le jour taciturne,
C'est à l'heure nocturne
Que mon cœur prend l'essor.
Au milieu du silence
Vibre, éclate et s'élance
Mon hymne aux ailes d'or, —
Hymne où l'on sent une âme
Que l'infini réclame,
Et qui d'amour se pâme
Et veut aimer encor !

« O douceurs infinies
Des eaux, des vents, des bois !
Nuit aux ombres bénies,
Toutes les harmonies
Frémissent dans ma voix !

« O cieux ! ô lacs ! ô rose !
Savez-vous ce qui cause
L'excès de mon bonheur ?
O rose, c'est que j'aime !
C'est que votre azur même,
O cieux, emplit mon cœur !
J'aime — j'aime ! et ton onde,
O lac, est moins profonde
Que l'amour qui m'inonde :
J'aime ! — et je suis vainqueur !...

« Oui ! sonore et hardie,
Ma large mélodie,
A l'élan triomphal,
A conquis ta tendresse,
O douce enchanteresse, —
Et vaincu mon rival !
Et toujours plus éprise,
Ma voix qui t'a conquise
Sous l'ombrage éternise
L'hosannah nuptial.

« O douceurs infinies
Des eaux, des vents, des bois !
Nuit aux ombres bénies,
Toutes tes harmonies
Frémissent dans ma voix !

« Je suis aimé ! Mon rêve
En extase s'achève...
Dans son nid (ô douceur !)
Elle est là sous ma garde ;
Son œil noir me regarde,
Plein d'un trouble enchanteur ;
Et l'ardente étincelle
Qui luit dans sa prunelle,
Fait frissonner mon aile
Du souffle créateur !...

« O nuit, d'astres semée !
Ciel pur ! rose embaumée !
Lac d'ombre, aux blancs remous !
Splendeur, parfum, murmure
De l'immense nature,
Flottez autour de nous !
Et vous, vallons et cimes,
Mêlez vos bruits sublimes
Aux extases intimes
De ces jeunes époux.

« O douceurs infinies
Des eaux, des vents, des bois !
Nuit, aux ombres bénies,
Toutes tes harmonies
Frémissent dans ma voix ! »

RÊVERIE EN WAGON,

Par le Même.

I.

Pendant que la vapeur haletante, affairée
Nous emporte à grand bruit sur la ligne ferrée,
Et, comme un effrayant dragon
Dont les chars du convoi figurent les vertèbres,
Glisse et fuit, en soufflant du feu dans les ténèbres, —
Moi je rêve dans mon wagon.

— J'ai vu le jour s'éteindre, et sur les vastes plaines
S'abaisser plis à plis les ombres incertaines;
Muet. — Tandis qu'autour de moi
Se débattait le cours des savons et des huiles —
J'assistais, ébloui de ses splendeurs tranquilles,
Au grand coucher de l'astre-roi...

Car ce soir, le couchant, rayé d'ombre et de flammes,
Semblait sur l'horizon amonceler les lames
D'un océan de pourpre et d'or;
Et sur ces flots de feu, comme des caps sauvages,
S'échancraient et pendaient de monstrueux nuages
Où la foudre grondait encor.

L'illusion des flots était complète. Une île
Surgissait par instant, reflet vague et fragile
De quelque éden mystérieux;
Par instant des stimeurs, au panache de brume
Passaient en soulevant l'éblouissante écume,
Et s'effaçaient au fond des cieux...

Messagers de mystère, ô navires-fantômes !
Quels hôtes portez-vous à ces lointains royaumes
D'où nul jamais n'est revenu ?
Et vous, îles d'azur aux magiques ombrages,
Qui donc abritez-vous sur vos heureux rivages
Que bat le flot de l'Inconnu ?

— Mais les cieux sont muets ; et de plus en plus sombre,
Bientôt l'ardent mirage a, sous les vagues d'ombre,
Éteint son éclat décroissant...
Il est nuit. La veilleuse à la cloison tremblote :
Et de mes compagnons la discussion flotte
Des fonds romains au trois pour cent.

II.

Il est nuit. L'ombre creuse enveloppe et déforme
Les objets confondus sous sa teinte uniforme.
Comme un voleur qui coupe et dérobe un tableau,
Furtive, elle a roulé, laissant leur cadre vide,
Les grands bois, les prés verts où fuit une eau limpide,
Et la ferme riante adossée au coteau.

Privé de son éclat et de ses bruits sans nombre,
Le paysage éteint forme une tache d'ombre ;
Mais son cadre d'azur est de feux diapré,
Et l'on dirait — à voir scintiller les étoiles —
Des milliers de flambeaux, entrevus sous les toiles
Du pavillon nocturne où Dieu s'est retiré !

Il est nuit. Le réseau des fils télégraphiques
Suspend le long des rails ses courbes symétriques,
Où l'idéal éclate en dépit du réel ;
Et les poteaux, garnis de leur blanche armature,
Se dessinent, pareils aux barres de mesure
D'une immense portée inscrite sur le ciel.

Des cinq fils de métal, où leur vol étincelle,
Les astres parcourant l'harmonieuse échelle,
Semblent les notes d'or du concert de la nuit;
Je les vois tour à tour fuir, monter et descendre,
Et de leurs mille feux l'éclat sublime et tendre
Forme un chant radieux que le rêveur traduit.

III.

Lève tes yeux, lève ton âme!
Vers les hauteurs prends ton essor!
Dit le chant aux strophes de flamme,
Dit le chœur des étoiles d'or.
Poète, à la pensée austère,
Que la soif du Divin altère,
Ne te courbe point vers la terre:
Ce n'est pas là qu'est ton trésor.

Ouvre enfin ton aile, et secoue
La poudre vile des chemins!
L'or convoité luit dans la boue:
Garde-toi d'y salir tes mains!
Reste libre, reste exemplaire!
Le bouffon qui chante pour plaire
A droit d'exiger un salaire; —
Mais toi, qu'attends-tu des humains?

La gloire peut-être! — Eh! qu'importe
Au mort fameux ce vain flambeau,
Dont l'éclat s'arrête à la porte
Aveugle et morne du tombeau?
Quand du corps, dissous fibre à fibre,
S'envole et fuit l'âme enfin libre,
Qu'importe ce clairon qui vibre
Au sourd dormeur du noir caveau?..

Place plus haut ton espérance !
Vers l'absolu, vers l'éternel
Gravis en bravant la souffrance,
Monte en dédaignant le réel !
De la création entière
Sois la voix, et sois la prière !
Ivre d'espace et de lumière,
Sois comme l'encens sur l'autel !

Laisse les hommes à leurs joies
Non moins tristes que leurs douleurs ;
Et, sans les suivre dans leurs voies,
Marche les yeux fixés ailleurs !
Résiste au flot qui les entraîne :
Ému d'une pitié sereine,
Réponds par l'amour à la haine,
Et par des chants à leurs clameurs !

Sois à la fois austère et tendre
— La sympathie est un devoir — :
Aime, ô penseur, pour mieux comprendre ;
Plane, ô poète, pour mieux voir !
Pour qui voit tout, tout se transforme :
Le beau transparaît sous l'informe,
Et le mal n'est plus qu'une forme
Du bien faussé par son miroir.

Sois le verbe de la nature !
Mêle en tout temps, mêle en tout lieu,
Mêle ton âme ardente et pure
Aux flots, aux grands bois, au ciel bleu !
Comme les cieux, la terre et l'onde,
Rayonne, fleuris et féconde,
Et vis avec eux loin du monde,
Dans la communion de Dieu !

IV.

Une immense nuée éteignit sous ses voiles
Dans le ciel envahi la chanson des étoiles...

Et je me retrouvai dans l'ombre du wagon,
L'œil ébloui, pareil à ce dormeur du conte,
Qui cherche un plafond d'or, et ne trouve (ô mécompte !)
Que les chevrons fumeux de sa pauvre maison.

C'en est fait de mon rêve. — Au divin intermède
Des astres de la nuit un long fracas succède.
Le fer heurté du fer, et sur le fer grinçant
Réplique à la vapeur, cheval de l'industrie;
Et les noirs concertants battent avec furie
La marche du progrès d'un rhythme assourdissant.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Anquetin (N.-P.). De l'assistance publique et du service de santé dans les communes rurales. — Des fosses d'aisance et des meilleurs moyens d'en appliquer la vidange.

Baudement (Th.). Les Rabelais de Huet.

Bellin (A.-G.). L'Exposition universelle, poème didactique en quinze chants.

Berville. Notice sur Léon Thiessé. — Du prétendu suicide de J.-J. Rousseau.

Boivin-Champeaux. Notices pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure.

Boucher de Perthes. Exposition publique des produits de l'industrie. Le président de la Société d'émulation (d'Abbeville) aux ouvriers.

Boullée (A.). Histoire de Démosthène, 2e éd.

Buchner (Alexandre). Les Troyens en Angleterre.

Burke (Peter). Transactions of the national Association for the promotion of social science. Manchester meeting 1866.

Caillemer (Exupère). Le crédit foncier à Athènes. La restitution de la dot.

Chauvet (Emmanuel). Esquisses psychologiques. I. La faculté de croire. — L'éducation.

Chrétien (Henri). Essai sur les limites de l'action de l'État, traduit de l'allemand, de Guillaume de Humboldt.

Cialdi (Alexandre). Les ports-canaux, article extrait de l'ouvrage sur le mouvement des ondes sur les

courants de la mer et spécialement sur les courants littoraux, traduit de l'italien sous les yeux de l'auteur. —Sul moto ondoso del mare e su le correnti di esso specialmente su quelle littorali.

Cougny (E.) De Prodico Ceio, Socratis magistro et antecessore.—Le parti républicain sous Henri III, d'après des documents nouveaux.

Crimotel. Le médecin consolateur.—De l'épreuve galvanique, ou bioscopie électrique.

De Bouis. Assemblée des notables, tenue à Rouen en 1617.

De Caumont. Exposition universelle. Les fabriques du Parc, par M. le baron J. de Verneilh. — Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 1868.

De Charencey. Des affinités de la langue basque avec les idiomes du Nouveau-Monde.

Decorde (A.). Les importations anglaises.—Notice sur le droit, revendiqué par les avocats au Parlement de Normandie, de se faire exempter du logement des gens de guerre.

De La Codre. L'opinion publique et l'extinction de la guerre.

De La Sicotière (Léon). Notes pour servir à l'histoire des jardins et de l'arboriculture dans le département de l'Orne.

Delisle (Léopold). Notice sur le psautier d'Ingeburge. — Note sur le manuscrit de Prudence, n° 8,084 du fonds latin de la Bibliothèque impériale. — Aurigny (1513). — Notice sur un papyrus de la bibliothèque de lord Ashburnham. — Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, suivie de pièces justificatives.

DENIS (J.). Notice sur Boisguillebert.

DENIS-DUMONT. Le choléra dans le département du Calvados en 1855 et 1866.

DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (E.). Les faïences de Rouen et de Nevers à l'Exposition universelle.

DE SAINTE-BEUVE. Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal. Étude d'histoire privée contenant des détails inconnus sur le premier jansénisme.

EUDES-DESLONGCHAMPS (Eugène). Études sur les étages jurassiques inférieurs de la Normandie. — Recherches sur l'organisation du manteau chez les brachiopodes articulés et principalement sur les spicules calcaires contenus dans son intérieur. — Les époques de la nature. — Observations sur quelques dauphins appartenant à la section des zyphidés, et description de la tête d'une espèce de cette section nouvelle pour la Faune française. — Le naturaliste. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés, le 15 nov. 1866.

FALLUE (Léon). Casques gaulois du musée de Falaise et médaille en plomb inédite. — De l'art chez les peuples primitifs après leurs migrations dans la Gaule. — Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent des sujets touchant à l'histoire.

FAYEL-DESLONGRAIS. Biographie de M. Seminel.

FÉLIX. Cour impériale de Montpellier. Audience solennelle de rentrée du 3 nov. 1863. Discours. — Cour impériale de Caen. Audience solennelle de rentrée. Discours sur la réforme judiciaire tentée par le chancelier de Maupeou.

FIERVILLE (Ch.). Notice sur le cartulaire de Quimper, ou l'église de Cornouaille du XIIIe au XVIe siècle.

FLAMMARION (Camille). Changement arrivé sur la lune. Le cratère de Linné.

GIRAULT (Ch.). Indicateur planétaire, ou recueil de tables calculées dans l'hypothèse du mouvement elliptique, et fournissant, du 1er janvier 1865 au 1er janvier 1900, la distance angulaire du soleil aux planètes principales, évaluée en ascension droite.

GULDBERG et WAAGE. Études sur les affinités chimiques.

JAMES (Constantin). Blanchet. Notice biographique.

JOLY. Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres, de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen, le 15 nov. 1867.

LARTIGUE. Études sur les mouvements de l'air à la surface terrestre et dans les régions supérieures de l'atmosphère, suivies d'un résumé des lois qui régissent les tempêtes et les ouragans.

LEBEURIER (l'abbé). Annuaire de l'Eure, 1867.

LE BRETON (Charles). Le traître Germain. — Le château du Diable, légende.—Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du XIe siècle.

LE BRUN (Isidore). Miscellanées maritimes et littéraires.

LECADRE. Le choléra-morbus épidémique au Havre et dans l'arrondissement, en 1865 et 1866.

LOYSEL. Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de Cherbourg, en 1864.

MARCHAND (Eugène). Composition des cendres végétales.

MAREY (E.-J.). Du mouvement dans les fonctions de la vie. Leçons faites au Collége de France.

MICHAUX (Clovis). L'art de plaire. Ébauche d'un poème.

MILLET-SAINT-PIERRE. Guillaume Haudent, poète normand du XVI[e] siècle.

MORIÈRE. Note sur quelques mytilidées fossiles trouvées dans le Calvados.—De l'industrie beurrière dans le département du Calvados, son importance en 1866. —Notice biographique sur le docteur Perrier.

OLIVIER (Edmond). De l'autorité et des droits du père de famille. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Limoges, le 3 novembre 1866.

PERSONNAT (Camille). Le ver à soie du chêne, à l'Exposition universelle de 1867.

PUISEUX. Entrée triomphale de Charles VII à Caen, en 1550. Notice historique.

REBOULLEAU. Essai de topographie médicale de la ville de Constantine.

RENARD. Rapports de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, sur la bibliographie, la destruction du patois et les excès du vandalisme, faits à la Convention du 22 germinal an II au 24 frimaire an III, réédités sous les auspices de M. Émile Egger, de l'Institut, par un bibliophile normand.

REYNALD (H.). Faculté d'Aix. Cours de littérature française. Discours d'ouverture prononcé le 5 décembre 1867.

REYNARD. Leçons sur les lois et les effets du mouvement.

ROBINOT-BERTRAND. La légende rustique, poème.—

Rapport de la Commission des prix sur le concours de l'année 1866.

Rousset (Alexis). Anges et démons, poème.

Sauvage (H.). La bataille de Tinchebray. — Le camaldule Guillaume Auvray et l'ermitage de Notre-Dame-des-Anges, de la forêt de St-Sever. — Une sentence à la peine de mort, prononcée et exécutée à Mortain, en 1572. — La corporation des barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes de Mortain. — Bibliographie normande. Le Mont-St-Michel. — Le graveur Joseph Dubois.

Tardieu (Jules). Les extrêmes, légende.

Théry. Étude sur Jean-Petit de Salisbury (XII[e] siècle). — Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres, de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen, le 15 novembre 1867.

Travers (Julien). Annuaire du département de la Manche, 39[e] année (1867). — Gerbes glanées (9[e] Gerbe).

Vingtrinier. Rapport sur le prix Dumanoir. — De l'état sanitaire du département de la Seine-Inférieure, en 1866, et particulièrement de l'épidémie du choléra.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux hist. et des Soc. sav., à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'Histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Soc. fr. de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Acad. des sc., agric., arts et belles-lettres d'Aix.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras (sciences, lettres et arts).

Société Éduenne, à Autun.

Soc. des sc. hist. et natur. de l'Yonne, à Auxerre.

Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société des sciences physiques et nat. de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Brest.
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Societé Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences natur. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.

Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc. de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Académie Delphinale, à Grenoble.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société impériale des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.

Soc. cent. d'agr., du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr. etc., de la Loire, à St-Étienne.
Soc. imp. d'agr. etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Viroise d'émulation à Vire.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Acad. des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Soc. d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Soc. d'émul. du département des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie archéologique de Belgique, à Anvers.
Soc. roy. des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Soc. d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnisberg.
Société des sciences naturelles de Brünn.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St-Louis.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
Société d'histoire naturelle de Portland.
Lycée d'histoire naturelle de New-York.

RÉGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

Art. Ier. — L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

Art. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

Art. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

Art. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Toutefois ils ont le droit : 1° de constater leur présence par leur signature sur le registre ; 2° de prendre part au vote pour l'élection des membres associés-correspondants.

Art. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

Art. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

Art. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. — S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la

majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires élus composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins, ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels seront adjoints le Président, le Secrétaire et le Vice-Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire ; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres ; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

Art. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres

présents ; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. XII.—Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

Art. XIII.—L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art. XIV.—L'Académie tient, en outre, une séance publique au mois de juin de chaque année. Elle en fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

Art. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance

de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

Art. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

Art. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

Art. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

N. B. *L'Académie laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle imprime la responsabilité des opinions qu'ils y soutiennent.*

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er AVRIL 1868.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1867-1868.

MM.

OLIVIER, 1er président, *président.*
OLIVIER, ingénieur en chef, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

OLIVIER, TRAVERS, PUISEUX, — membres de droit.

CAUVET, DES ESSARS, JOLY, DANSIN, MORIÈRE, OLIVIER. — membres élus.

Membres honoraires.

MM.

DAN DELAVAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.
HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
DE LA CODRE, notaire honoraire.

Membres titulaires de droit.

MM.

OLIVIER (Edmond), premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LECERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, profr. honoraire à la Fac. des lettres.
5. DES ESSARS, président de chambre.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
8. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
9. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
10. PIERRE, doyen de la Faculté des sciences.
11. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
12. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
13. LE BOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
14. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
15. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
16. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
17. CAUVET, professeur à l'École de droit.
18. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
19. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
20. THÉRY, recteur de l'Académie.
21. CHATEL, archiviste du Calvados.
22. OLIVIER, ingénieur en chef.
23. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
24. MELON, président du Consistoire.
25. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
26. COURTY, de la Société des antiq. de Normandie.
27. LEFÈVRE, ancien chef du génie à Caen.
28. COLLAS, conseiller.
29. BUCHNER, prof[r] de lit. étr. à la Fac. des lettres.
30. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
31. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
32. RENAULT, conseiller.
33. DUPRAY DE LAMAHÉRIE, conseiller.
34. LIÉGARD, professeur à l'École de médecine.
35. BOIVIN-CHAMPEAUX, 1[er] avocat-général.
36. CONNELLY, procureur-général.

Membres associés-résidants.

MM.

BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc.ᵉ des beaux-arts.
PIQUET, conseiller.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secr. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
DENIS-DUMONT, professeur à l'École de médecine.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, v.-secr. de la Soc. d'agr.
FÉLIX, avocat-général.
E. DESLONGCHAMPS, profʳ à la Faculté des sciences.
CHRÉTIEN, docteur en droit.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur de l'Académie.

Membres associés-correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
DIEN, peintre, id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.

DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal du collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon,
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.

ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, profr à la Faculté des lettres de Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROSMALEN, profr d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, de la Soc. acad. de Cherbourg.
AMIOT, professeur au lycée St-Louis.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, profr de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.

SORBIER, 1er président de la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil d'Évreux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET (l'abbé), corresp. de l'Institut, à Dieppe.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Strasbourg.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspectr universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur de musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.

DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
M[lle] Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), magistrat, à Bourges.
DE ROZIÈRE, inspecteur-général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec, de la Soc. roy. des antiq. de Londres.
WRIGHT (Thomas), corresp. de l'Institut, à Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
M[me] PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DESROZIERS, ancien recteur.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, 1[er] avocat-général à la Cour de cassation.
LEPELLETIER, substitut à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du Tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Le Louroux-Béconnais.
MITTERMAIER, à Hilderberg (duché de Bade).

DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^r. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil d'État.

CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
CHAUVET, profr, à la Faculté des lettres, à Rennes.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, id.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, inspecteur de l'Académie, à Versailles.
VASTEL (Charles), avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.

DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
BURKE (Pierre), sergeant-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, au Havre.
HERBERT, profr de rhétorique à Napoléon-Vendée.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, procureur impérial, à Vire.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
FALLUE (Léon), lauréat de l'Institut, à Paris.
QUENAULT, sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), procureur impérial, à Dijon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), profr de phil. à Mont-de-Marsan.
CURMER (Léon), homme de lettres, à Paris.

VILADE (Léon de), juge au Tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, à Paris.
DE SAINT-VENANT, id., à Paris.
GUÉRARD (A.), à Paris.
DECORDE, secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur-général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Fac. des lettres d'Aix.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
DEMIAU DE CROUZILHAC, ancien conseiller.
FRÈRE (Ed.), membre de plusieurs Soc. sav. à Rouen.
ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.

TABLE DES MATIÈRES.

CAEN, TYP. F. LE BLANC-HARDEL.

